Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2016

Dates	Remarques
Lundi 25 janvier	Budget primitif
Lundi 29 février	
Lundi 21 mars	
Lundi 25 avril	
Lundi 30 mai	
Lundi 27 juin	Compte administratif
Lundi 19 septembre	
Lundi 10 octobre	
Lundi 17 octobre	
Lundi 21 novembre	
Lundi 12 décembre	

Colmar

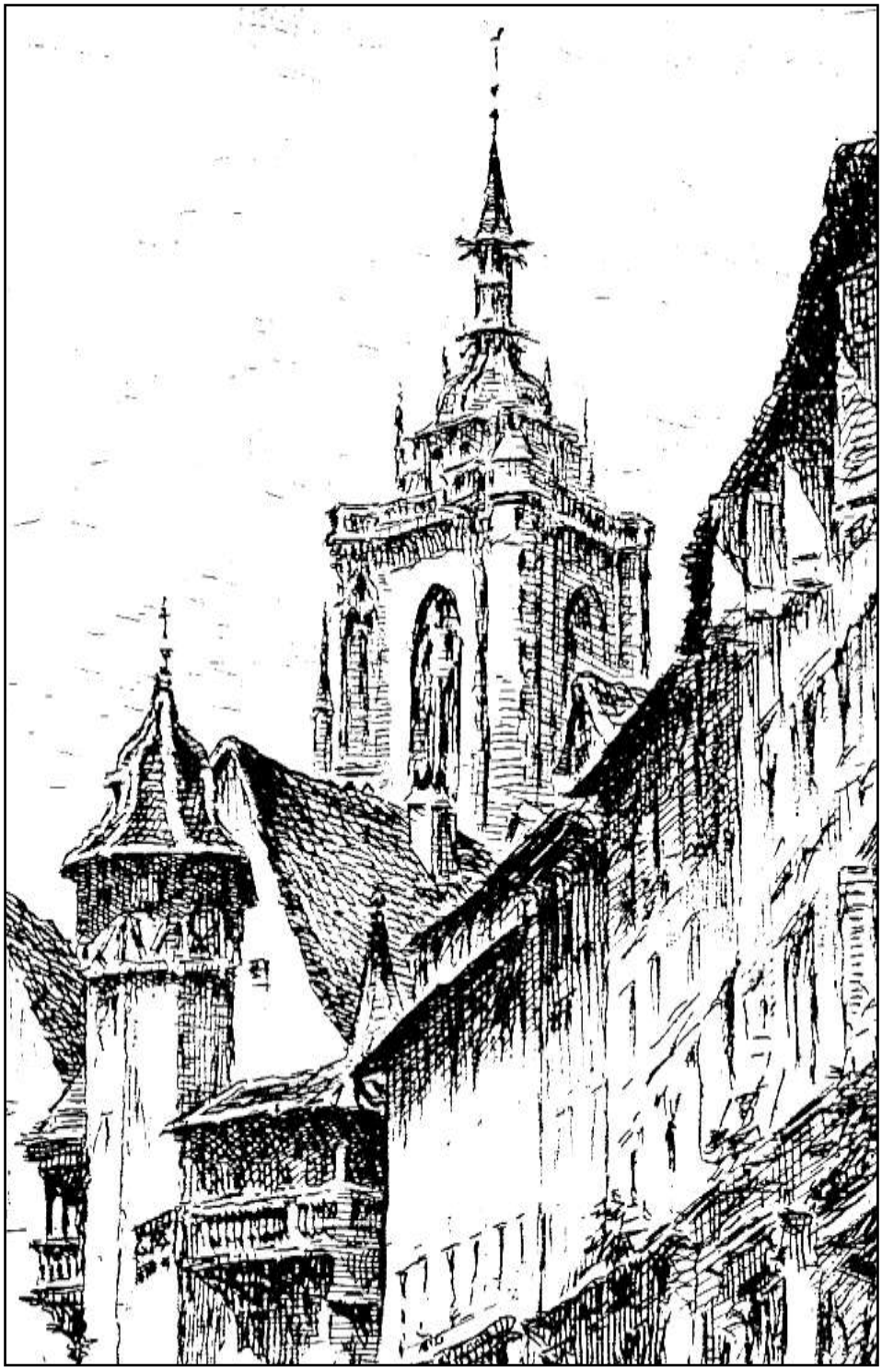

STENOGRAMME

19ème Séance

du

25 janvier 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Je salue les uns et les autres.

J'ai des excuses à vous présenter : M. BERSCHY et M. RENIS donnent respectivement procuration à M. DENZER-FIGUE et M. HANAUER. Deux conseillers auront du retard : Mme PELLETIER qui en attendant donne pouvoir à Mme HUTSCHKA et M. BECHLER va également nous rejoindre.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, ce n'est pas la peine que je revienne sur le New York Times puisque vous avez vu partout dans la presse quelles sont les destinations privilégiées par les visiteurs du monde entier. Colmar en fait partie. Pour information, vous savez également que notre collègue Victorine VALENTIN a esté en justice à propos de l'association Union des Affaires Culturelles qui avait obtenu une aide de travaux de réhabilitation de bâtiment. Le Tribunal Administratif a déclaré irrecevable la saisine faite.

Suite à cela, nous avons le projet de budget primitif pour l'année 2016. Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint.

5. Rapport de présentation – Budget primitif 2016.

M. l'Adj. JAEGY : Merci M. le Maire. Bonsoir mes chers collègues.

Dans le prolongement de notre Commission des Finances qui s'est tenue lundi dernier, je vous propose de reprendre de manière synthétique les développements de ce rapport consacré à notre budget primitif 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Je vois que M. ERNST demande la parole, mais pour ne pas m'obliger de revenir, je prolonge quelques minutes avec quelques explications complémentaires, ce qui ne peut qu'enrichir les observations de M. ERNST en fonction de mes explications.

Je demanderai juste à M. MEYER de mettre la diapositive n°12 à l'écran. M. l'Adjoint a parlé d'un budget de fonctionnement égal depuis 3 ans, je le présente sous forme de fromage. Vous constatez sur le tableau que pour les

années 2014, 2015 et 2016, nous sommes au même train de dépenses de fonctionnement. En effet, ce que nous recherchons avant tout c'est de limiter la dépense publique, ce qui fait que depuis 3 ans, celle-ci n'a pas augmenté. En d'autres termes, le train de vie de la Ville de Colmar est du même montant à l'euro près qu'en 2014. Première précision, mais si je vous dis cela, c'est parce que pendant 3 ans, nous avons intégré 1 % de taux d'inflation, mais pas sur la totalité du budget de fonctionnement puisque le personnel est traité à part. Il y a 1 % sur 30 millions d'euros. En 2015, nous avions également à assumer les mesures décidées par le Gouvernement pour toute la catégorie C du personnel, ce qui représentait une dépense de 615 000 euros pour l'année 2015. L'inflation de 1 % sur 30 millions d'euros est égale à 300 000 euros. Pour l'année 2015, nous avons dû intégrer une dépense supplémentaire de 954 000 euros alors que nous avons maintenu la dépense globale de l'année précédente. Naturellement, la dépense du personnel est encore la même avec une petite minoration pour l'année 2016. Mais nous supportons toujours l'inflation, c'est encore une dépense de 304 000 euros. S'y ajoute le coût des rythmes scolaires que nous intégrons également dans le même montant ce qui fait que nous avons 3 années avec la même dépense publique malgré ces dépenses supplémentaires.

Nous continuons avec le tableau n°1, M. l'Adjoint en a déjà parlé, c'est un tableau de ratios, j'en cite pour mémoire quelques-uns. Avec les dépenses de fonctionnement, je viens d'en parler, le train de vie de la Ville de Colmar est de 1 308 euros à l'habitant, la moyenne nationale est de 1 461 euros. Le différentiel est donc de 153 euros, soit une minoration des dépenses de 10,6 millions d'euros pour l'ensemble des Colmariens.

Autre ratio, l'intérêt de la dette à l'habitant est de 27 euros par rapport à 47 euros, ce qui représente également une différence de frais financiers de 1 390 000 euros.

Je continue avec les encours. L'Adjoint a cité 1 003 euros par rapport à 1 322 euros, ce qui par rapport à la moyenne, nous donnerait une latitude supplémentaire si nous devions en avoir besoin de quelque 21,6 millions d'euros pour arriver à la moyenne, mais tant que cela n'est pas nécessaire, nous n'avons pas à puiser sur cette trésorerie bancaire.

En épargne brute, le ratio est de 189 euros par rapport à 148 euros, soit encore un plus de 41 euros. Si je multiplie par la population colmarienne, cela donne également une recette ou un autofinancement supplémentaire de 2 870 000 euros.

Pour la taxe d'habitation et le foncier bâti en cumulé, c'est 406 euros pour Colmar. En additionnant les 171 euros aux 235 euros par rapport aux 247 euros et aux 314 euros, nous obtenons une différence de 406 euros sur 461 euros, soit une différence globale de 10 850 000 euros pour les contribuables colmariens qu'ils payent en moins.

Je continue avec le tableau n°4, M. l'Adjoint a parlé des dépenses d'investissement avec les 28 millions d'euros de l'année 2016 par rapport aux 38 millions d'euros de l'année 2015. Nous étions à 41 millions d'euros en 2014. En 2017, en fonction de la réalisation d'importants travaux, nous allons approcher les 48 millions d'euros. Si je fais la moyenne sur les

4 années, nous sommes à 39,2 millions d'euros, nous respectons donc encore une fois l'engagement pris, c'est-à-dire que sur 6 ans, nous allons investir entre 38 et 40 millions d'euros par an.

Je reviens également sur le tableau n°8 avec les emprunts, l'Adjoint a parlé de 103 euros. Le coût des intérêts est de 1,61 % par rapport aux 5,13 % de l'année 1995. Le taux moyen de la Ville de Colmar est de 1,81 %. Le taux moyen national est de 3,26 %. Sur un encours de 69,7 millions d'euros, cela fait une économie de frais financiers de 1 010 000 € puisque nos taux d'intérêt moyens sont de loin inférieurs aux taux d'intérêt moyens sur le plan national. L'économie de frais financiers de 1 010 000 € est donc relativement importante.

Je vais plus loin avec le tableau n°9. La ligne orange correspond au coût des intérêts. En 1995, le montant était de 3 244 000 euros. En 2015, il était de 1 222 000 euros. Prévisionnellement, 1 236 000 euros en 2016. Voyez un peu cette différence qui me permet de revenir à une observation de Mme VALENTIN et de M. DENECHAUD avec l'emprunt sur 15 ou 20 ans la dernière fois. J'ai refait le calcul. Vous disiez que nous allons payer 283 000 euros d'intérêts supplémentaires, mais vous ne partez certainement pas sur le taux réel. La dépense supplémentaire n'est pas de 283 000 euros, mais de 169 000 euros. Par contre, il y a 95 000 euros d'amortissements en moins pendant 20 ans, ce qui nous donne davantage de latitude opérationnelle pour cofinancer les différents investissements.

Sur le tableau n°10, mes collègues redoutent toujours l'effet ciseaux entre l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes. Nous n'y sommes pas, vous le constatez. L'effet ciseaux est ainsi évité à Colmar.

Je continue avec le tableau n°14 où nous avons toujours comme principe de ne pas augmenter les taux fiscaux au-delà du taux de l'inflation. Nous avons fait un tableau depuis 2006. En rouge, vous avez l'inflation annuelle. En bleu, vous avez l'augmentation des taux fiscaux. Entre les deux, dans le petit rectangle en haut, il est indiqué que le taux de l'inflation est de 13,5 % et que l'augmentation des taux sur la même période est de 3,6 %. La différence est de 9,9 points, ce qui fait une économie pour le contribuable de 2 565 000 euros, ce qui est un montant assez substantiel.

Je continue avec le tableau n°16. Il ne s'agit pas seulement d'agiter les manches pour dire en début d'année voilà, « nous allons investir *x* millions d'euros », il ne faut pas seulement en parler, il faut réaliser. Sur cette courbe, vous voyez le taux de réalisation depuis 2008. En 2015, nous atteignions un taux de réalisation encore jamais atteint. Au maximum, nous étions à 82-83 %, regardez la courbe que vous avez devant vous, c'est la première fois que nous atteignons 90 % par rapport aux deux pourcentages précédents de 83 %, ce qui est vraiment exceptionnel.

S'agissant du tableau n°17, il y avait aussi un petit quiproquo lors de l'échange au dernier Conseil sur la diminution de la DGF. J'évoquais 5,7 millions d'euros. Le montant total est réellement de 5,7 millions d'euros. Regardez le tableau, vous voyez les rabotages qui se sont passés sur les 4 dernières années. En 2014, 670 000 euros. En 2015, 1 067 000 euros. En 2016, 1 067 000 euros. Et prévisionnellement encore en 2017, le même

montant de 1 067 000 euros, ce qui donne un total de 5,7 millions d'euros, montant que j'avais évoqué lors de la séance du mois de décembre. Si je fais la proportion par rapport à la DGF, ces 5,7 millions d'euros représentent 35 %, donc plus d'un tiers sur 4 ans que nous enregistrons comme diminution des recettes de la DGF.

La dernière comparaison est la fiscalité puisque c'est finalement ce qui intéresse toujours nos contribuables. Sur le tableau 18 bis, j'ai fait la totalisation, j'en ai parlé à la presse puisque l'Observatoire des Finances de France a réalisé une analyse pour Villes de France qui regroupe quelque 180 villes de 30 à 100 000 habitants avec leur intercommunalité. Nous avons fait la moyenne du total taxe d'habitation foncier bâti pour en tirer ce que paient les contribuables. Vous avez la moyenne en dernière colonne pour un couple seul ou avec une personne à charge, deux personnes à charge ou trois personnes à charge. Si nous devions faire cette comparaison, sur ces 19 villes françaises, par rapport à la moyenne, on note une différence de 310 euros par habitant sur le plan colmarien par rapport au plan national. En multipliant le montant de cette différence par 70 000 habitants de la Ville de Colmar, l'économie globale pour le contribuable est de plus de 21 millions d'euros. Comme accompagnement de pouvoir d'achat, pouvoir utiliser 21 millions d'euros autrement que de les payer à la Ville de Colmar, je pense que c'est déterminant dans la vie de tous les jours. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux qui se dégagent de l'analyse de l'Observatoire des Finances des Villes de France.

Voilà ce que j'avais à ajouter. Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à toute autre question. Merci beaucoup.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Comme chaque année, les documents budgétaires se suivent et se ressemblent. On y retrouve le mélange habituel d'autosatisfaction – et vous avez raison de le faire, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même –, de courbes, de tableaux lancés en vitesse et en nombre et surtout – c'est ce que je retiendrai –, de petites omissions ou de plus ou moins grandes omissions susceptibles de noircir le tableau idyllique de votre gestion de Colmar.

Première omission, mais d'importance et vous venez d'en parler, c'était même votre conclusion, ce sont les impôts locaux. Vous avez raison de dire que la Ville de Colmar n'augmente pas ses taux. Ils sont stables, mais vous savez aussi comme moi en spécialiste de la question que le taux local n'est pas la seule variable qui fait grimper la facture finale. Pour l'année prochaine, outre l'augmentation des bases décidées par l'État et pour laquelle nous ne pouvons rien, vous réservez un traitement de faveur aux Colmariens en réduisant à nouveau et de façon beaucoup plus importante l'abattement de notre Ville. Je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est un cadeau empoisonné pour nombre de foyers et plus particulièrement pour les familles qui le ressentiront plus durement que les autres. Alors que vous ne cessez de répéter aux Colmariens que vous maintenez une fiscalité stable, leur feuille d'imposition n'arrête pas de grimper. Cette année, 688 000 euros

supplémentaires sortiront de leurs poches pour remplir celle de la Ville sans forcément que l'on constate une augmentation du service rendu.

Des omissions, j'en ai relevé d'autres et l'intervention supplémentaire que vous avez faite va nous permettre d'en parler. Sur la réforme des rythmes scolaires, la Cour des Comptes dont nous parlerons aussi un peu plus tard pointe un coût annuel de 320 000 euros, mais vous oubliez de dire qu'avec le fonds d'amorçage et la facturation de la garderie du mercredi, le coût final des rythmes scolaires pour la Ville de Colmar est de 67 000 euros, soit 0,08 % de notre budget de fonctionnement. C'est assez faible et cela a le mérite de remettre les choses en perspective sur ces dépenses qui nous seraient imposées. Une dépense de 0,08 % est assez facilement absorbée. Idem pour la dette par habitant, dont je relève qu'elle reste pour l'instant inférieure à la moyenne des villes de même strate, mais pour combien de temps ? Là où celle des villes de la même strate n'augmente que de 9 % entre 2011 et 2014, celle de Colmar augmente de 46 % sur la même période et même de 119 % si on compare les chiffres entre 2011 et 2016. Difficile d'y voir la marque d'une bonne gestion, surtout si on continue à ce rythme, ce qui nous fera dépasser la moyenne des villes de même importance dans les deux ans.

Il y aussi d'autres omissions sur les projets d'investissement et je note là aussi que le document budgétaire ne parle pas de la friche Match où la Ville pourrait être amenée à investir des sommes assez importantes au courant de l'année 2016 si elle procède à l'expropriation. Ce n'est pas provisionné, cela n'apparaît pas.

La dernière omission que j'ai relevée est non des moindres concerne le personnel municipal. L'année dernière, je m'étais ému du fait que nous n'embauchions plus et que le traitement des fonctionnaires municipaux fût la variable d'ajustement de votre volonté de contenir les dépenses de fonctionnement et qu'au final, le risque était réel d'une baisse du service public rendu aux Colmariens. Le rapport de la Cour des Comptes dont nous discuterons plus tard a confirmé certaines de mes craintes comme la diminution du nombre d'employés municipaux et l'absence de politique de ressources humaines et de gestion des carrières hormis votre sacro-saint ticket restaurant à 10 euros qui ne saurait pourtant constituer l'alpha et l'oméga d'une politique moderne de traitement des fonctionnaires. Pour 2016, vous annoncez une diminution des charges de personnel justifiée par la mutualisation du personnel – nous y sommes favorables –, le non-remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite et les efforts supplémentaires que devra fournir le personnel municipal. Plus que l'année dernière, cette annonce nous inquiète dans les conséquences qu'elle aura une nouvelle fois sur le service rendu aux Colmariens et sur les employés municipaux. Pour le service rendu, moins de fonctionnaires signifient obligatoirement moins de service, quand on ne remplace pas une ATSEM, un policier municipal, un employé des espaces verts ou un assistant-bibliothécaire, les conséquences sont immédiatement visibles. C'est moins d'aide aux enseignants dans les écoles, c'est moins de présence pour assurer la sécurité, ce sont des décorations florales en moins et nous y sommes attachés, ce sont des heures d'ouverture revues à la baisse pour les

structures de prêt de livres. Pour les collègues, c'est plus d'heures supplémentaires. Colmar pourrait d'ailleurs embaucher plus d'une vingtaine de personnes au vu du volume annuel d'heures supplémentaires fourni par les fonctionnaires. Avec aussi tout le stress et la fatigue que cela entraîne et les maladies professionnelles, les fonctionnaires colmariens ont un taux d'absentéisme qui augmente et qui en est la conséquence directe.

Au final, M. le Maire, ce budget, c'est aussi une occasion manquée entre les groupes d'opposition et la Majorité. Nous aurions pu nous retrouver sur un certain nombre de projets comme le parking de la gare que nous avions défendu lors des dernières élections ou le Centre Européen du Livre qui va amener une attractivité supplémentaire. Mais, votre façon de jouer sur les mots en parlant de stabilité fiscale tout en augmentant les impôts par des voies détournées, votre entêtement à charger le personnel municipal en lui accordant des avantages sociaux au compte-gouttes auxquels il peut prétendre, en lui refusant le compte épargne temps et une gestion normale des carrières, en lui demandant aussi plus d'efforts, alors que nous sommes déjà en sous-effectif et à flux tendus, risque de nuire énormément au service rendu à la population, point sur lequel nous ne pourrons pas être d'accord. C'est donc pour ces raisons que nous voterons contre le budget 2016. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, j'aurai quelques remarques au nom du groupe. Je reviendrai aussi sur la fiscalité, notamment l'investissement sur l'endettement, etc. Je voudrais tout d'abord revenir sur les considérations introductives qui sont toujours un peu les mêmes à la gloire de la municipalité. Bien sûr, beaucoup de choses vont bien, très bien. Maintenant, la présentation Colmar, un phare dans la nuit – cela n'a pas été écrit cette fois, mais cela a déjà été dit, est peut-être un peu exagérée. Par exemple, le taux de chômage de 8,2 % pour la zone d'emploi de Colmar, très bien, mais il faut rappeler que cette zone d'emploi va des Vosges au Rhin et est tirée vers le haut par les bons chiffres de la campagne, notamment le secteur du Ried Brun, vous savez, celui que l'on traitait il y a peu de temps comme une sorte de RDA qu'il fallait intégrer à Colmar Agglomération, terriblement endetté et terriblement pauvre, ou le secteur de Neuf-Brisach par exemple. Curieusement, on ne parle pas de Colmar intra-muros alors qu'on est en Conseil Municipal et que ce sont bien les chiffres de notre commune qui nous intéressent avant tout. Peut-être pour une bonne raison parce que ce taux dépasse en effet les 20 %, c'est quelque chose de courant dans beaucoup de villes, Colmar n'est exceptionnelle ni positivement ni négativement, mais c'est un fait, un actif colmarien sur 5 ne trouve pas d'emploi. Il est vrai que le Maire et Président de l'Agglomération affirmait il y a peu que l'économie n'était pas de sa compétence, donc peut-être n'a-t-il pas vu cette statistique un peu gênante qui lui a peut-être échappé.

Par ailleurs, on peut se réjouir d'un taux de chômage assez faible pour la zone d'emploi et se comparer à Mulhouse et Strasbourg, mais rappelons aussi que le bassin de Colmar qui va des Vosges au Rhin est majoritairement rural contrairement à ceux de Strasbourg et Mulhouse. Nous ne sommes pas dans la même sociologie d'où l'intérêt de se comparer

également aux villes moyennes comme Saint-Louis, Haguenau ou Saverne qui ont des taux similaires ou plus favorables que nous. Sur l'investissement dont on se glorifie aussi toujours, on voit en fait que depuis le pic de 2013 tiré notamment par Unterlinden, les dépenses d'équipement sont en forte baisse. Certes, 2016 est une année un petit peu creuse. Pour 2017, on nous explique que cela va remonter, cela semble être le cas d'après les autorisations de programmes. On attend de voir. Pour l'instant, on peut déjà reconnaître un niveau d'investissement correct et un bon taux de réalisation. C'est vrai, cela suffit, pas besoin d'en rajouter. Historique, c'est bon, on a de bons résultats dans beaucoup de domaines. Par contre, historique, c'est un peu embêtant de reprendre cet adjectif tous les ans puisqu'on est toujours plus historique que l'année précédente ce qui veut dire que l'année précédente on n'était finalement pas très bons. À un moment, on s'améliore, mais on ne peut jamais être historique non plus. On sait bien que la Ville aime prendre un maximum de maîtrises d'ouvrage en investissements qui lui permettent d'avoir une dépense nette, c'est-à-dire réellement à sa charge. Cette dépense nette lui permet d'inscrire deux fois plus de crédits dans sa section d'investissement en intégrant toutes les subventions extérieures. C'est normal, c'est de bonne guerre et cela permet à la Ville de gérer ses chantiers elle-même. Grâce à des présentations de plus en plus claires et transparentes – reconnaissons-le, il y a beaucoup d'améliorations –, on voit bien que plus de la moitié des investissements de la Ville sont financés par des partenaires extérieurs. C'est normal, mais cela montre bien encore une fois que Colmar n'est pas une île, n'est pas à contre-courant du reste ou un phare dans la nuit, mais aussi largement bénéficiaire des politiques des autres collectivités et du dynamisme de sa zone d'emploi et de sa région autour d'elle.

Sur la fiscalité, cela a été évoqué aussi, encore une fois, on ne peut pas comparer le taux d'inflation, donc l'augmentation des prix, et l'augmentation des taux puisqu'ils s'appliquent à une assiette qui prend déjà en compte l'inflation. Pour que les Colmariens ne paient pas plus l'année suivante que l'année précédente, il faudrait que les taux baissent d'autant que l'inflation et non pas une augmentation inférieure à l'inflation. C'est de toute façon une double augmentation. Vous le savez mieux que moi, M. le Maire, mais cette présentation revient toujours et j'estime qu'elle n'est pas honnête et transparente. On compare des choses qui ne sont pas comparables. On prend deux fois les mêmes variables.

Et puis surtout, dommage que ces grandes lignes se résument toujours à l'investissement. On parle de 4 grands axes, très bien, mais ils sont toujours déclinés dans la présentation seulement sur l'investissement. Les seules politiques en fonctionnement qui sont évoquées et mises en valeur dans ce budget sont les subventions aux particuliers. Aussi intéressantes soient-elles d'un point de vue électoral, ce n'est pas ce qui fait une vraie politique de service public aux Colmariens.

Donc, concrètement, en fonctionnement, 76,5 millions d'euros. Qu'y a-t-il derrière ? Quels sont les grands axes de 2016 en dehors des subventions aux particuliers ? Pour le personnel municipal, pour la petite enfance, pour l'animation du centre-ville, l'aide aux jeunes puisque si l'on veut comparer

avec Mulhouse et Strasbourg, il faut aussi comparer à ce que l'on fait concrètement sur le terrain en tant qu'aide. La culture, notamment dans le nouvel Unterlinden, dans la médiathèque, dans la salle Europe, l'animation au quotidien, que prévoit-on ? Quelles sont les grandes lignes ? L'aide sociale, la promotion économique. Une enveloppe est-elle prévue pour redévelopper le secteur Match dans le quartier Europe ? La vie des quartiers, etc. Le développement d'une ville, ce n'est pas que de l'investissement et un beau musée, c'est aussi l'humain que l'on met dans ces beaux équipements et l'humain que l'on met au quotidien au service de la population. On a l'impression que ce qui ne se voit pas n'a aucune importance. Or, ce qui ne se voit pas est quand même ce qui fait derrière le tissu social. C'est pour ces raisons parmi d'autres que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. En introduction du rapport de présentation du budget primitif 2016, vous essayez de faire comme beaucoup de maires des 36 000 communes françaises en expliquant que la Ville est très bien gérée, que Colmar bénéficie d'un socle historique de bonne gestion qui permet une politique budgétaire dynamique. Vous vous défendez d'une des critiques habituelles des groupes minoritaires en expliquant que ce n'est pas de l'autosatisfaction puisque des cabinets d'études ou la Chambre Régionale des Comptes en conviennent et même le Président de la République en a eu vent. Alors, oui M. le Maire, d'un point de vue comptable la Ville de Colmar est sans doute bien gérée, même si la Chambre Régionale des Comptes a quelques recommandations à vous faire et globalement, la Ville va plutôt bien financièrement. Et, vous êtes dans votre rôle quand vous dites que vous êtes le meilleur comme le sont les autres maires quand ils disent la même chose. C'est un orgueil somme toute assez naturel. Mais, ce qui est intéressant dans un budget n'est pas la compilation de tableaux et de chiffres, fussent-ils mieux que ceux de la moyenne nationale. Non, ce qui est intéressant est la manière dont on utilise l'argent pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, des Colmariens. Vous le dites vous-même en préambule du rapport, vous voulez mettre en œuvre les services qui permettent le bien-vivre de la population et la cohésion entre les habitants d'une part, les investissements d'amélioration du patrimoine municipal et de réaliser des équipements d'avenir d'autre part. Je souscris pleinement à cet objectif. Mais, je pense et je peine à trouver la traduction de ces objectifs dans les propositions que vous nous faites aujourd'hui. Loin de moi de rejeter en bloc tout ce que vous proposez, mais nous n'avons pas les mêmes priorités. L'actualité nous oblige à saluer les travaux du Musée Unterlinden et de la nouvelle entrée de Colmar. Une fois que les travaux seront terminés, gageons que les touristes et les Colmariens s'approprieront les lieux. Parmi les projets en cours, je voulais également approuver la poursuite des travaux et la mise à une voie de la rocade verte. L'annonce du serpent de mer qu'est le stade d'athlétisme couvert est également une bonne nouvelle, pourvu que ses dimensions soient discutées avec les associations pour ne pas se retrouver avec un équipement inutilisable en compétition pour quelques centimètres manquants comme on a pu le vivre avec d'autres équipements sportifs, de même pour le gymnase du Grillenbreit. Mais, quand on parle

investissement, je ne peux m'empêcher de penser à ceux pour qui sont construits ces bâtiments, aux hommes et aux femmes qui animent les associations et qui sont le cœur du vivre ensemble. Et là, le budget est moins bon. La Chambre Régionale des Comptes confirme d'ailleurs que Colmar subventionne moins les associations d'environ 25 % que d'autres villes de la même strate malgré de nombreuses délégations de service public. Et sur le terrain, la réalité de la vie associative est parfois difficile. Nous avons la chance d'avoir des bénévoles très dynamiques passionnés par ce qu'ils font, mais on entend souvent un essoufflement, une vieillesse des bénévoles et la complexité des dossiers de demandes de subvention pour finalement se retrouver, quels que soient les projets, avec la même subvention d'une année sur l'autre. Colmar a la particularité d'avoir ou d'avoir eu une activité associative très riche à travers les paroisses. Lorsqu'on cherche une salle à Colmar pour un événement ou une fête de famille, on sollicite plus les associations paroissiales que la Ville, c'est une richesse, mais qu'il faut entretenir. Le débat public lors des dernières élections départementales s'est tenu au foyer Hoffet, mais aujourd'hui, ce lieu auquel de nombreux Colmariens sont attachés est fermé au public car les travaux de mise aux normes sont difficilement supportables par l'association ou les associations qui en ont ou en ont eu la charge. D'autres salles d'activité sont menacées par ces mises aux normes et parfois même, c'est le cas de certaines salles récentes, par exemple le Skate Park qui, suite à un incendie il y a plusieurs mois, n'a pas encore rouvert. C'est dommage pour les associations qui les utilisaient et aussi pour les différents Colmariens qui y amenaient leurs enfants pour s'amuser.

Pour la réforme des rythmes scolaires, pour l'instant les élèves n'ont eu droit qu'à l'aspect le plus rébarbatif, le passage à 9 demi-journées de classe, mais ce qui est le plus intéressant, les activités proposées après la classe, n'est toujours pas mis en place. Peut-être faudrait-il inviter la Ministre de l'Éducation Nationale pour une inauguration pour que le calendrier soit respecté.

Enfin, je ne peux pas finir mon propos sans parler des deux nouveaux parkings – encore des parkings – que vous allez nous offrir. Vous dites souvent que vous ne pouvez pas pousser les murs pour faire de la place aux modes de déplacement collectifs ou actifs, par contre vous pouvez en construire pour faire de la place aux voitures. Je pense que cette construction répondra aux besoins de certains habitants des vallées ou de la plaine qui trouveront peut-être plus facilement à se garer, mais les Colmariens risqueront toujours d'être gênés, car si les environs de la gare sont gratuits, les automobilistes continueront à s'y garer. Le silo videra sans doute le parking Dreyfus, mais pas les rues les plus proches de la gare. Je crois qu'il aurait fallu réfléchir un peu plus globalement en termes de développement durable. Comme je l'avais dit la dernière fois, la réouverture de la ligne Colmar-Breisach aurait pu être une alternative, mais on peut penser à d'autres choses, par exemple un parking relais entre Horbourg-Wihr et la Semm et une ligne de bus en site propre bien cadencée, ce qui aurait pu réduire à la fois les nuisances des voitures garées autour de la

gare et la circulation insupportable de la Semm à la gare, voire à travers Horbourg-Wihr et la route de Neuf-Brisach.

Pour conclure, sur les 4 piliers qui ont été rappelés par l'Adjoint – nous y avons souscrit et nous y adhérons complètement –, malheureusement, nous ne les retrouvons pas dans le budget que vous nous avez présenté et nous voterons contre.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. Comme c'est le cas de manière continue depuis 2012, nos collectivités subissent de plein fouet la baisse des dotations imposée par le gouvernement qui n'arrive pas à redresser la France. Malgré ces baisses de dotations, vous nous proposez de continuer l'investissement et donc, d'encourager le travail pour nos entreprises et pour l'économie et l'emploi en général. Cela, notre groupe ne peut que l'encourager. Il est cependant important de veiller à ce que la qualité des services publics offerts à la population progresse elle aussi. Notre groupe votera donc le budget.

M. le Maire MEYER : Pas d'autre demande de parole. M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Merci pour les collègues s'étant exprimés en faveur de ce budget et qui voteront ce budget, car je le rappelle, un budget primitif est non seulement un acte juridique par lequel nous allons voter les crédits nous permettant de mettre en œuvre, mais c'est également un acte politique sur lequel nous devrions tous nous entendre autour de cette table au regard des projets ambitieux qui sont devant nous. Je vais essayer de reprendre dans l'ordre chacune des interventions de l'opposition, mais je dois dire que j'ai le sentiment à titre personnel que l'on sortait bien souvent du champ de discussion d'un débat de budget primitif.

M. ERNST, vous avez évoqué tout à l'heure la notion d'omission. Je m'interroge en quoi nous nous permettrions – au regard des principes budgétaires – d'omettre tel ou tel élément pourtant porté à votre connaissance non seulement dans le rapport qui se veut bien sûr synthétique et intelligible, mais au regard de la nomenclature qui s'impose à nous comme dans toutes les collectivités. Première chose, au travers de cette omission, vous semblez remettre en cause le principe de sincérité budgétaire. Je m'inscris en faux contre cette appréciation.

Vous revenez également sur l'abattement que nous pratiquons pour la taxe d'habitation, mais mon cher collègue, depuis plus d'un an maintenant, ce projet de refonte fiscale a été annoncé par M. le Maire et en toute transparence lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons présenté une étude d'impact qui vous détaillait par type de ménages, par type de locaux, les impacts tant positifs que négatifs. Nous avons même chiffré par tranche de montant les principaux impacts qui pourraient être caractérisés au travers de cette mesure. Là aussi, je ne peux pas admettre la notion d'omission ou d'insincérité en soi dans vos propos. Sur le fond, d'où nous vient cette idée ? Nous l'avions déjà évoquée et je suis un peu étonné que vous-même, socialiste, vous vous inscriviez contre ce type de mesure. Nous avons proposé de revoir les modalités et le montant de cet abattement pour

la taxe d'habitation par souci d'équité fiscale pour revenir sur une décision qui remontait aux années 80 dans notre Conseil Municipal. Pourquoi pratiquerions-nous un abattement supérieur à Colmar par rapport à toutes les autres collectivités et par rapport à la norme légale en la matière ? D'autant que cet ajustement que nous proposons permet aussi de revoir à la baisse les taux que nous pratiquons en matière de taxe d'habitation pour nous ramener aussi à un niveau plus comparable par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités. Je regrette vraiment que vous n'ayez pas perçu, encore une fois, ce souci d'équité fiscale que nous avons voulu mettre dans cette mesure en prenant le soin, je le répète, de vous détailler l'étude d'impact menée au préalable.

Nous ne faisons pas ici d'autosatisfaction et nous ne nous autodécernons pas de lauriers. Simplement, quand les choses tournent bien, autant le dire plutôt que de le déplorer ou le critiquer. Nous nous portons dans une situation beaucoup plus saine qu'ailleurs et nous devrions tous nous en réjouir autour de cette table. Il n'y a pas d'autosatisfaction démesurée comme vous semblez l'affirmer, mais une satisfaction du travail bien fait et je dirais, de bonnes bases insufflées dans cette Ville, notamment sous l'impulsion du Maire depuis 1995. Il faut le dire. Cela a bien entendu été salué par l'agence de notation Localnova, mais cela a aussi surtout été salué dans un rapport très positif pour la Ville, de la Chambre Régionale des Comptes dont nous prenons également note des préconisations, des observations et des recommandations. Là aussi, nous vous avions rendu compte en toute transparence de ses conclusions.

La gestion des ressources humaines sera le sujet suivant. Là aussi, la Chambre Régionale des Comptes vient de conclure un rapport qui salue la bonne gestion de nos ressources humaines dans la maison et cela ne remet absolument pas en question par ailleurs les nécessités qui s'imposent à nous comme dans beaucoup d'autres collectivités de trouver des solutions pour optimiser – et ce n'est pas un gros mot – nos ressources humaines dans une collectivité par la mutualisation, par la réorganisation des services, par la « fongibilité » de certains services. Pourquoi ne pas avoir une vision dynamique des interdépendances entre la ville-centre et l'intercommunalité, Colmar Agglomération en l'occurrence ? Cela s'inscrit dans une dynamique qui bénéficie à tous, non seulement on peut valoriser certains postes à titre individuel, mais cela s'inscrit également dans une efficacité globale de l'administration vis-à-vis du contribuable.

Le service rendu à la population n'est pas remis en question contrairement à ce que vous semblez affirmer, sinon j'aimerais que vous nous citiez des exemples très concrets.

M. DENECHAUD, j'ai noté votre observation, nous n'avons pas la prétention d'être un phare dans la nuit. Je pense qu'il faut savoir rester modeste, mais sans oublier ce qui est fait de bien à Colmar. Je crois que nous n'avons pas à en rougir. Beaucoup de collectivités aimeraient avoir aujourd'hui nos marges de manœuvre et notre capacité d'absorption de toutes ces contraintes budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur nous. Vous êtes revenu sur un certain nombre de points de détail dans lesquels je n'entrerai pas.

En revanche, oui que la présentation soit toujours la même, bien sûr puisqu'elle répond à des critères objectifs d'analyse et d'approche. On va toujours vous présenter un budget en section de fonctionnement puis d'investissement, en recettes et en dépenses selon des normes tout à fait partagées par tous de façon aussi à faciliter la lecture de tout un chacun des grandes lignes budgétaires. Ce que nous avons voulu faire dans ce rapport – si vous le relisez –, c'est de ne pas seulement nous cantonner à certains crédits, à certains montants, à certains chiffres, mais également à donner une autre dimension pour mettre en relief les orientations budgétaires que nous vous proposons.

Sur le soutien des partenaires extérieurs, bien sûr, notamment sur Unterlinden et sur bien d'autres sujets, nous ne pouvons que nous réjouir du soutien apporté par les partenaires extérieurs que sont l'État, la Région, le Département, notamment, mais s'ils viennent à nos côtés apporter des fonds dans un plan de financement sur un projet d'investissement, c'est bien aussi parce que la Ville de Colmar porte des projets de qualité, d'envergure, sinon nous n'arriverions pas à capter ces participations extérieures. Là aussi, je ne vois pas le sens même de votre critique, nous ne pouvons que nous en réjouir, tous autour de cette table. Le contraire serait inquiétant.

Sur l'évolution des taux d'imposition au regard de l'inflation, c'est une lecture qui se mérite. J'aimerais que vous alliez dupliquer votre même propos dans d'autres collectivités, qui dans le même temps, sur les mêmes périodes de référence que nous avons examinées tout à l'heure, ont augmenté leur taux d'imposition bien plus qu'à Colmar, malgré les revalorisations nominales votées par le Parlement. Cela n'a pas été le cas à Colmar. Depuis 4 ans, pendant 4 années consécutives, nous n'avons pas augmenté les taux. C'est suffisamment rare pour être souligné. C'est objectif que de dire cela.

Enfin, M. HILBERT, sur l'allocation des ressources, c'est le propre d'une collectivité d'allouer au mieux les ressources et de bien sûr veiller à la qualité du service rendu à la population. Là aussi, cela rejoint le propos de M. DENECHAUD, j'aimerais que vous nous citiez quelques exemples concrets où le service rendu à la population serait en diminution. J'aimerais que vous me citiez quelques exemples concrets, là où certaines associations doivent pâtir de la baisse de subventions allouées par la Ville de Colmar alors que dans le même temps, dans d'autres collectivités, on est obligé de réduire bien souvent la voilure, y compris autour de nous en Alsace sur le bassin colmarien. Là aussi, nous ne sommes peut-être pas d'accord sur la destination de ces allocations que ce soit en fonctionnement ou en investissement, mais au regard des projets que nous avons portés devant les Colmariens, ceux-ci ont tranché, vous leur avez présenté vos projets de dépenses, vos projets d'investissement, nous avons présenté les nôtres et ce sont les nôtres qui ont recueilli leurs suffrages.

Enfin, sur les subventions, je l'ai déjà dit, nous avons maintenu notre présence aux côtés des associations et nous continuerons à le faire du mieux que nous pourrons au cours des années à venir. C'est un engagement fort que nous avons déjà pris pour l'ensemble de la mandature, nous veillerons à maintenir cette confiance dans les associations au regard du

travail qu'elles font dans les quartiers, auprès des jeunes, dans l'épanouissement de tout un chacun dans notre Ville.

Voilà les quelques éléments synthétiques que je souhaitais rappeler dans ce débat, étant précisé que nous parlons ce soir d'un budget primitif où les crédits que nous allons voter vont nous permettre d'engager clairement la poursuite de nos projets.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT, j'avais tout à l'heure posé la question pour savoir s'il y avait d'autres demandes de parole. Il faudrait un peu que vous suiviez le déroulement des débats. Allez-y.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, M. le Maire. D'abord, je pense suivre, mais c'est vrai que vous n'en avez peut-être pas l'impression. Je suis d'autant plus que j'ai juste une toute petite remarque à faire. C'est vrai que les Colmariens ont voté pour votre projet, néanmoins pour notre groupe, nous représentons quand même 28 % des Colmariens aussi et ce n'est pas tout à fait neutre, nous avons le droit de dire des choses. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Je ne vous ai jamais empêché de prendre la parole, Mme ANGLARET-BRICKERT, seulement il faut qu'il y ait un déroulement normal organisé.

M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer ce budget. Budget anticrise, budget qui renforce l'attractivité de Colmar, budget qui prépare son avenir, budget qui fait que chaque Colmarienne et chaque Colmarien peut être heureux et fier de sa Ville, c'est également le budget du respect des engagements pris et dans la période dans laquelle nous sommes lorsque les politiques disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent, je crois que cela mérite d'être salué et ne peut que revaloriser la parole publique qui en a bien besoin.

M. ERNST, vous nous proposez toujours la même chose. Finalement, vous êtes conforme à votre idéologie et c'est bien normal. C'est parfaitement légitime. Toujours plus de dépenses publiques, toujours plus de dépenses de fonctionnement, même vos amis politiques, l'État, le Gouvernement actuel disent qu'il faut arrêter et attaquent souvent les collectivités accusées de trop embaucher, de trop augmenter le personnel parce que ce que vous proposez, c'est plus d'impôts, plus de taxes, plus de dettes et au final, moins d'investissement comme cela se passe malheureusement aujourd'hui au niveau de l'État et au niveau de très nombreuses collectivités qui sont dans cette situation parce qu'elles ont appliqué les recettes que vous proposez pour Colmar. Vous vous réjouissez de deux projets d'investissement à venir, c'est-à-dire le parking de la gare et le Centre Européen du Livre, très bien, sauf que si nous appliquions ce que vous proposez, nous n'aurions pas les moyens de mener cette politique d'investissement, pas les moyens de mener à bien ces deux projets. Il faut juste s'en rendre compte. Quand vous parlez de l'augmentation de la taxe d'habitation, sachez qu'aujourd'hui encore, nous sommes plus de 30 % inférieurs à la moyenne de la taxe d'habitation pratiquée dans les villes de la même taille que Colmar et nous sommes de

25,16 % inférieurs à la taxe foncière moyenne pratiquée dans les villes de la taille de Colmar.

M. DENECHAUD, quant à vous, au moins vos interventions n'ont rien d'historique, c'est vrai puisque vous nous faites chaque année la même intervention en disant très souvent tout et son contraire. J'aurais bien voulu, notamment quand vous parlez de la charge fiscale, que vous soyez un peu plus modéré et prudent dans vos propos en tant que, entre autres, remplaçant de qui vous savez au sein du Département sinon, je rentrerais dans les détails de la fiscalité ce qui ne vous serait pas forcément très favorable en tant que remplaçant. Quand vous parlez du chômage, oui, une étude a été faite dans le cadre de la Grande Région au sein d'une grande agence mulhousienne d'urbanisme. Celle-ci a fait une étude très poussée sur un certain nombre de points et place Colmar non pas en deuxième ou troisième, mais en première position pour son bassin d'emploi en terme de chômage. Il y a toujours trop de chômage et trop de chômeurs, c'est un drame pour les familles qui sont dans cette situation, nous sommes néanmoins dans un contexte très difficile en pôle position, et je crois que c'est quelque chose de positif d'autant plus que parmi les 20 communes les plus peuplées de la Grande Région, nous sommes LA commune qui a vu la population le plus augmenter, ce qui traduit d'ailleurs le fait que nous visons une politique d'attractivité. Évidemment, cela ne se fait pas tout seul et est à mettre à notre crédit.

Alors, MM. DENECHAUD et ERNST, quand vous parlez de la diminution des services rendus à la population, de quoi parlez-vous ? Connaissez-vous réellement le contexte dans lequel nous sommes et la Ville dans laquelle nous vivons ? Parfois, j'ai l'impression que non. Allez demander aux utilisateurs de la voirie communale s'ils n'ont pas l'impression que le service va en s'améliorant. Notre budget voirie va encore dépasser les 6 millions d'euros en 2016, là où la plupart des autres collectivités réduisent au grand dam des entreprises qui sont dans une situation économique extrêmement délicate parce qu'elles n'ont plus de marchés. C'est vrai qu'il y a des chantiers à Colmar, ce qui embête souvent la population, n'empêche que ce sont à la fois des chantiers et donc, des personnes qui travaillent sur ces chantiers et de l'emploi, mais c'est également un embellissement et une amélioration de notre réseau de voirie, là où l'on constate malheureusement et où l'on constatera au fur et à mesure des années compte tenu des investissements par ailleurs, que la qualité de voirie va plutôt diminuer. Nous offrons ce service aux habitants. Allez dire aux utilisateurs des différentes structures municipales qui ont été modernisées ou créées que nous baissons le service, aux utilisateurs du nouveau musée – je ne reviens pas là-dessus, chacune et chacun connaît la situation de ce nouveau Musée Unterlinden qui est un plus, y compris pour la population colmarienne, du Musée du Jouet rénové qui est un plus, y compris pour la population colmarienne, du Musée Hansi qui est un plus, y compris pour la population colmarienne. Allez dire aux utilisateurs du Centre Europe rénové que nous avons réduit les services à la population ou aux utilisateurs du Club de Jeunes ou dans le domaine sportif, aux utilisateurs de la Piscine Aqualia qui a été rénovée ou du Stadium qui a été modifié ou de la piste d'athlétisme

dont nous avons parlé en termes d'investissement futur ou du Gymnase du Grillenbreit en termes d'investissement futur. Allez dire à tous ces utilisateurs sportifs que la Ville réduit ces services. Allez dire aux contribuables colmariens d'aujourd'hui et de demain que nous réduisons les services. Allez dire aux habitants des quartiers des immeubles rénovés qui bénéficient également d'un soutien en matière d'économie d'énergie que nous baissons la qualité de service aux usagers. M. DENECHAUD, vous dites qu'il n'y a pas assez de manifestations au centre-ville, mais vivons-nous dans la même ville ? Allez-vous aux différents festivals de musique, de jazz, de cinéma ? Le dernier samedi du mois d'août au centre-ville pour les jeunes et les moins jeunes à Colmar ? Allez dire aux utilisateurs du Grillen où chaque semaine environ 500 jeunes font la fête qu'il n'y a pas de fêtes à Colmar. Dans les autres villes, on a vu l'été dernier le nombre de festivals annulés par manque de moyens. Là, vous pourriez dire qu'il y a une diminution du service rendu aux habitants. Beaucoup de villes n'ont plus les moyens de maintenir les festivals, nous continuons et même, nous en créons. Beaucoup de villes prennent la décision de réduire les heures d'ouverture des patinoires ou même des piscines parce qu'elles n'ont plus les moyens d'offrir ce service aux habitants. C'est la réalité, c'est le contexte dans lequel nous sommes. C'est ce que nous ne faisons pas parce que nous avons bien géré les choses et que nous pouvons justement maintenir le service aux habitants. Allez dire aux dizaines, centaines et milliers de Colmariens qui bénéficient de nos « mesurettes », comme vous dites, M. DENECHAUD, d'aide au pouvoir d'achat, qui peuvent acheter un vélo, qui peuvent faire des économies d'énergie, qui peuvent aller au cinéma, qui peuvent passer leur permis de conduire, etc., que nous ne rendons pas ce service à la population. Vraiment, je crois qu'il faut se rendre compte de la réalité et ne pas faire comme si cela n'existait pas uniquement pour des raisons politiciennes.

Je terminerais par M. HILBERT quand il parle de subventions aux associations. Combien de collectivités comme la nôtre n'ont pas réduit l'intervention faite auprès des associations sociales, culturelles et sportives ? Nous maintenons, nous augmentons même le budget destiné aux associations là où d'autres collectivités le réduisent, ce qui d'ailleurs, par contrecoup, amène les associations à revenir vers nous en disant que telle ou telle collectivité a baissé son intervention et en nous demandant ce que nous pouvons faire. Sauf que nous, nous ne pouvons pas nous substituer à tous les autres. Le bénévolat est un élément fondamental et il faut se poser la question avant de réduire le budget. Nous ne le faisons pas, nous l'augmentons. Bien sûr, il y a le problème de la mise aux normes, je le regrette aussi. Il y a en France trop de normes, trop de lois, trop de règlements, cela coûte cher, empêche d'avancer et empêche la croissance économique. C'est un vrai frein dont nous ne sommes pas responsables, nous en sommes les victimes nous aussi parce que nous devons respecter et faire respecter ces normes. C'est souvent un crève-cœur pour nous et pour celles et ceux qui sont condamnés à disparaître à cause de cela, je le regrette et nous le regrettons. Il faut que cela change parce que cela devient insupportable.

En ce qui concerne le « trop de parkings », y compris à la gare, pas du tout, les habitants vont aussi en bénéficier. Nous avons d'ailleurs mis en place un système de zone bleue du côté Ouest qui fonctionne assez bien puisqu'il permet aux habitants du quartier, mais aussi aux utilisateurs de la gare de se garer. Avec le parking que nous projetons de faire, les choses iront en s'améliorant.

Enfin, pour le bus en site propre et le fait de relier l'Est de Colmar avec le centre-ville en site propre, cela faisait partie de notre projet, nous y travaillons et soyez en assuré, nous avancerons sur le sujet.

M. le Maire MEYER : Bien, M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint aux Finances, il est vrai que les Colmariens ne le savent pas ou ne le voient peut-être pas, mais nous sommes situés assez loin l'un de l'autre et j'ai l'impression que vous avez entendu que je remettais en cause la sincérité budgétaire quand je parlais d'omission, ce qui n'est pas une remise en cause de la sincérité budgétaire puisque vous présentez votre document en l'espérant sincère. Après, nous estimons que certains éléments ne sont pas dedans, c'est notre avis, vous avez le vôtre, nous avons le nôtre et c'est tout à fait normal.

Concernant le tableau d'impact de la réforme de la taxe d'habitation, nous avons effectivement eu ce tableau qui nous a été présenté lors des dernières orientations budgétaires. Par souci de clarté et de transparence avec l'ensemble des Colmariens, il ne serait peut-être pas inintéressant de le mettre dans le prochain numéro du Point colmarien ou même peut-être, M. le Maire, puisque vous avez à d'autres occasions fait une lettre à l'ensemble des Colmariens, diffusée dans les boîtes aux lettres, leur dire que vous vous êtes engagé à faire de la stabilité fiscale, mais que les impôts vont quand même augmenter. À mon avis, ce sera vraiment dans la transparence au plus grand nombre.

M. l'Adjoint, vous parliez de l'abattement supérieur, pourquoi l'aurions-nous pratiqué ? Justement, pour maintenir l'attractivité fiscale de la Ville de Colmar. On peut considérer qu'avoir un taux de la taxe d'habitation assez faible est déjà un plus, mais un abattement qui est assez haut et qui peut être aussi attractif pour les familles parce que ce qui en découle aussi en termes d'attractivité outre les services à la population, cela peut également jouer pour faire venir des familles à Colmar et, vu l'évolution de la population à Colmar, on voit que les familles ne viennent pas, manque de services et puis une fiscalité qui leur est défavorable. Cela fait que l'on va avoir du mal à remplir les objectifs en termes de population que vous vous êtes fixés avec la révision du PLU.

M. le 1er Adjoint, plus d'impôt, vous le faites déjà puisque les produits de la taxe d'habitation vont augmenter et pas uniquement à cause des bases. Plus de dette, elle a doublé depuis 2011, vous mettez finalement en place vous-même le programme que vous avez décrié et qui serait imputable aux méchants socialistes et aux collectivités qui y sont affiliées politiquement. À un moment, je crois qu'il faut arrêter l'attaque politicienne que vous avez menée et simplement entendre ce que nous avons à dire.

Le dernier point que j'ai noté est complètement hors sujet. C'était l'attaque personnelle contre M. DENECHAUD et le règlement de comptes que vous avez voulu mettre en œuvre par rapport à la fiscalité départementale. Déjà, je rappellerai que les impôts et taxes ne sont pas les mêmes, là on est véritablement hors sujet. De plus, vous faites partie de la majorité départementale, si vous n'êtes pas d'accord avec les règles fiscales pratiquées, changez les choses de l'intérieur, ce n'est pas nous, opposition municipale, qui sommes en plus très peu représentés au Conseil départemental, qui pourrons changer les choses. Vous êtes tout à fait libres de mener la politique et les réformes que vous voulez, mais à l'intérieur du Conseil Départemental qui est une autre arène politique et finalement, l'attaque était peut-être un petit peu disproportionnée par rapport à tout cela. Voilà, c'était l'intégralité de mon propos. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Sur la fiscalité, je répondrai juste à M. l'Adjoint, vous nous dites que les taux sont bons par rapport aux autres villes, je n'ai jamais dit le contraire, mais raison de plus pour présenter les choses honnêtement de manière transparente. Globalement, la présentation est de plus en plus transparente, je l'ai reconnu tout à l'heure, mais là, cette histoire de comparer au taux d'inflation ne peut pas se faire. Vous me dites d'aller voir dans les autres collectivités, pour le coup, je n'ai jamais vu cela. L'inflation est déjà comprise dans les bases, on ne compare pas les taux ensuite au taux d'inflation. Vous avez de bons taux, montrez-les tels quels, ne les comparez pas au taux d'inflation. Ils sont assez bons, raison de plus pour ne pas en rajouter.

Après, M. le 1er Adjoint, visiblement la réponse était un peu préparée avant l'intervention, mais je demandais simplement quelles sont vos grandes lignes en matière de fonctionnement. Je ne disais pas que vous avez réduit le service, visiblement, vous mélangez un peu toutes les interventions. Je demandais simplement quelles sont vos grandes lignes, quels sont vos grands projets en matière de fonctionnement. Vous intervenez en prenant tout un tas d'exemples d'investissements, voiries, structures construites, Centre Europe, etc., très bien, mais ma question portait sur le fonctionnement, pas sur l'investissement. Ensuite, vous vous lancez dans un grand inventaire d'actions. Nous ne critiquons pas. Vous me dites : « Vous devriez être, vous devriez faire ceci, cela », très souvent, je participe à ces actions. C'est très bien et je suis tout à fait conscient qu'elles se font, mais il faut aussi avoir de grandes lignes et de grands axes de la même manière que vous le faites assez bien en investissement, nous voudrions la même chose dans le fonctionnement. C'est simplement cela. C'est avant tout une question de présentation. Nous ne disons pas que vous ne faites rien et que vous faites moins, ce n'était pas l'objet du propos. C'est simplement une présentation plus claire et plus synthétique là-dessus qui serait bonne pour nous et pour les Colmariens. Nous pourrions aussi vous demander dans cette présentation, dans ces grandes lignes, des éléments essentiels qui vont plus loin qu'une animation temporaire ou ponctuelle. Que fait-on pour les transports en commun ? Puisqu'on parle d'économie et de développement durable, le secteur des transports en commun concerne avant tout

l'agglomération et la Ville est importante là-dedans. Les horaires d'ouverture des bibliothèques, je vous ai aussi posé la question sur le devenir du secteur de Match. Là, on a du fonctionnement, mais aussi de l'investissement. Nous avons besoin d'avoir des réponses. Nous ne sommes pas là pour vous critiquer et dire que vous faites mal ou moins. Nous vous demandons simplement des informations. Ce n'est pas la peine de vous énerver et de monter sur vos grands chevaux pour une simple question de ce type.

Sur le Conseil Départemental, vous savez très bien qu'il subit la baisse des dotations de manière encore plus forte que la Ville, donc tout le monde évolue avec ces contraintes. Je ne suis pas du tout le représentant du Conseil Départemental, vous êtes bien mieux placé que moi pour dire ce qu'il s'y passe.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais juste réagir à l'un des propos du 1er Adjoint concernant la mise aux normes dont nous serions les victimes. Juste pour rappeler que les premières victimes sont les personnes dont la santé, les accidents qui les mettent dans une situation permanente ou ponctuelle les rendent tributaires de ces mises aux normes pour pouvoir à peu près vivre normalement en société. Je trouve donc déplacé de dire que nous sommes victimes de la mise aux normes alors qu'il s'agit de pouvoir favoriser le vivre ensemble de tous les citoyens. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. M. DENECHAUD, j'apprécie votre rappel à l'instant sur les modalités de présentation. Nous nous efforçons en effet chaque année de renouveler, amplifier, approfondir sans trop compliquer la présentation des données budgétaires qu'il s'agisse de la séance du budget primitif ou du compte administratif ou d'autres séances liées à des décisions modificatives ou des budgets supplémentaires. En cela, merci.

Sur notre propos à l'instant concernant la comparaison entre les taux fiscaux que vote le Conseil Municipal et le taux d'inflation, admettez tout de même que parmi l'ensemble des études comparatives que nous prenons le soin de vous présenter, M. le Maire, moi-même et d'autres, ce n'est pas un syllogisme en soi de comparer notamment l'évolution de nos taux fiscaux votés chaque année par notre Conseil Municipal au regard de l'évolution de l'inflation. Cela fait partie des critères d'appréciation parmi d'autres de ce qu'est la politique fiscale d'une collectivité et de l'évolution qu'elle va demander au travers de la fiscalité au regard de l'inflation, des coûts aussi induits dans ces dépenses de fonctionnement. C'est une approche parmi d'autres que nous vous présentons. Elle ne se suffit pas à elle-même, mais souffrez tout de même que cette étude vous soit présentée en toute transparence et au regard d'une échelle de temps qui ne se limite pas à un ou deux ans. Cela éclaire aussi la politique fiscale que conduit une collectivité. Voilà ce que je souhaitais vous préciser suite à votre dernier propos.

M. ERNST, s'agissant des modalités liées à l'abattement pour la taxe d'habitation, je voudrais juste vous rappeler que notre compétitivité fiscale ne va pas se jouer sur les abattements, mais sur les taux que nous fixons. Je regrette par-dessus tout, encore une fois, que vous n'ayez pas pris en considération la notion d'équité fiscale que nous souhaitions avant tout insérer au travers de cette révision. Voilà, il faut que les choses soient claires entre nous.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Pour que cela soit clair, deux ou trois précisions. Mme VALENTIN, votre vision de ce que j'ai dit est erronée, je paraphrasais simplement les propos de M. POMPIDOU qui datent de 1969 sur le trop-plein des normes. Je n'ai pas remis en question les normes liées à l'accessibilité, j'appartiens d'ailleurs à une majorité qui fait beaucoup pour l'accessibilité. En tant qu'adjoint à l'urbanisme, je sais ce que cela veut dire et c'est la moindre des choses de permettre aux uns et aux autres de vivre la Ville de la manière la plus normale possible et c'est très bien ainsi. Je visais les surnormes et les surréglementations dont l'économie française souffre énormément. Je ne pointais pas du tout du doigt ce que vous avez dit.

M. ERNST, je n'ai aucun problème avec la majorité départementale, j'en fais pleinement partie. Là encore, vous m'avez totalement mal compris, mais sans doute volontairement. J'appelais simplement M. DENECHAUD à plus de modération à son sens de la responsabilité et de la solidarité, ce qu'il a d'ailleurs fait lors de sa deuxième intervention ce qui montre que j'ai finalement eu raison de dire ce que j'ai dit. Encore une fois, nous vivons dans une situation liée aux baisses des dotations de l'État dont les communes font les frais. Sur différents points, nous sommes dans un effet ciseaux comme cela a été dit qui nous coûte extrêmement cher. Il faut que chacun se serre les coudes. Dans une telle situation, il ne faut pas que les uns essaient de tirer la couverture vis-à-vis des autres en sachant que nous serons par ailleurs forcément amenés à prendre des décisions qui ne sont pas évidentes. Je faisais simplement appel au sens des responsabilités de M. DENECHAUD, mais encore une fois, je note que sa deuxième intervention était déjà beaucoup plus modérée, donc tant mieux.

M. le Maire MEYER : Bien, tout échange étant un enrichissement, mais à un certain moment, il faut quand même revenir à l'essentiel. L'essentiel peut s'articuler auprès de 3-4 rappels. Je tiens compte de tout ce qui a été dit. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'est la contribution de l'un ou de l'autre ou de l'une ou de l'autre, mais quand même un budget est un acte prévisionnel qui en lui-même est déjà le dessein pour l'année à venir. Il trace déjà quelques lignes pour l'année suivante. On parlait un peu de tout et je reviens à l'essentiel, à la fiscalité. Tout à l'heure, dans le domaine fiscal, j'ai fait la comparaison par rapport à 19 villes. Je tourne la page, je prends Le Point national du mois de septembre qui cite 20 villes de France en rappelant quelles sont leurs augmentations sur la fiscalité locale. Le Point ne parle pas en pourcentage, mais en points d'augmentations. Sur les 20 villes citées, toutes ont augmenté jusqu'à 5 points, pas 5 %, 5 points, soit pour la foncière bâtie, soit pour la taxe d'habitation. Et là, je complète, les taux sont restés les mêmes à Colmar sur 4 années, on ne peut donc pas nous

reprocher une augmentation en pourcentage sur les taux et encore moins en points.

Concernant l'abattement, nous avons encore pratiqué le taux de 20,70 %, cela est totalement injuste vis-à-vis d'un certain nombre de foyers. En réalité, la situation est contraire par rapport à ce que nous avons voulu entendre, ce ne sont pas les ménages moyens qui paient plus, ce ne sont pas les bases imposables en dessous de la moyenne qui vont payer plus, non, ils vont payer moins, mais l'équité se fait vers les surfaces les plus grandes. La deuxième précision, on s'amuse toujours à comparer les taux fiscaux. Or, avec un abattement de 20,70 %, le taux d'imposition de Colmar est forcément supérieur par rapport aux autres villes qui pratiquent éventuellement le 10 % ou le 15 %, raison pour laquelle je vous avais proposé de venir progressivement vers les 15 % pour une notion d'équité et pour un meilleur partage de la fiscalité au niveau de la taxe d'habitation. Pour cette année 2016, c'est à peu près 18 %, mais pour l'année suivante, ce sera 15 % pour les deux raisons que je viens d'expliquer. Mais, je le rappelle, les autres taux fiscaux de la Ville de Colmar sont les mêmes depuis 4 années.

S'agissant de la dette, je prolonge encore les observations de M. ERNST. Il dit que nous serons prochainement dans la moyenne. Non, nous ne serons pas dans la moyenne parce que vous oubliez tout simplement de calculer ce que représentent les encours par rapport au budget de fonctionnement. En 1995, la part à réserver au paiement des intérêts représentait 5,13 % alors que pour l'année 2015, c'est 1,61 %. Ce n'est même pas un tiers de ce que fût le pourcentage de participation du budget de fonctionnement dans le paiement des frais financiers. Vous aviez encore comparé puisque M. l'Adjoint parlait de 1 003 euros alors que la référence de la moyenne nationale remonte à deux ans, aujourd'hui, cette moyenne n'est pas connue pour l'année 2016, mais nous sommes 300 euros inférieurs et je disais tout à l'heure qu'il y a une latitude de plus de 20 millions d'euros. Donc, double latitude pour la proportion que représentent les frais financiers dans le paiement des intérêts et autre latitude encore dans la capacité d'emprunter.

M. DENECHAUD qui je pense parlait également pour tout le groupe, alors je comprends mal la réaction de Mme ANGLARET-BRICKERT puisque je crois avoir entendu les considérations du groupe à travers la voix de M. DENECHAUD. N'empêche que si elle veut intervenir, elle a toute latitude pour le faire, cela a toujours été le cas autour de cette table. Mais je dis encore une fois que cela doit s'organiser un peu mieux.

S'agissant du bassin d'emploi, de tout temps, M. DENECHAUD, le taux de chômage reposait sur le bassin d'emploi et non sur une commune et non sur une Ville. C'est le bassin d'emploi parce qu'il donne du travail. Sur ce point, la réponse avait été donnée.

Quant au Ried Brun, personne n'était opposé à l'intégration des communes du Ried Brun au sein de Colmar Agglomération, seulement avec les collègues maires, nous disions que nous les acceptions sur la base de nos compétences. La question s'est réglée de cette façon à tel point que nous avions la première réunion il y a 8 jours entre les 21 maires et cela se

passait très bien. Il n'y a pas de raison que cela ne marche plus demain. Il fallait donc clarifier la situation avant de fusionner. La fusion n'était d'ailleurs plus possible dans la mesure où l'une des 8 communes est partie vers le Bas-Rhin, ce qui fait que la fusion ne pouvait plus être prononcée puisqu'il n'y avait plus présence de « communauté de communes ».

Vous me faites également sourire, M. DENECHAUD, lorsque vous faites la comparaison entre inflation et taux d'augmentation. Mais, j'assume puisque c'était mon engagement. Depuis 10 ans, je disais que les taux fiscaux ne vont pas augmenter davantage que les taux d'inflation. Il est donc tout à fait normal que je vous présente la projection de cette façon puisque c'était un engagement du Maire et de son équipe. Souffrez que je vous fasse ce rappel parce qu'il est comparatif et ce rappel avec un différentiel de 9,9 points traduit une économie fiscale de 2,5 millions d'euros.

Quant aux grandes lignes du fonctionnement, M. DENECHAUD, commencez à enlever le personnel à hauteur de 60 %. Il reste 30 millions d'euros sur les 76 millions d'euros destinés à l'entretien du patrimoine et des services. Il ne suffit pas de directives principales, mais il s'agit d'assumer ce que nous devons faire en fonction des services que nous déployons.

Que ferait la Ville de Colmar sans le partenariat ? Mais, mon cher collègue, pour avoir un partenariat de 50 %, de 40 % ou de 35 %, il faut d'abord commencer à négocier. Croyez-vous que les partenaires se présentent auprès de la Ville de Colmar pour dire qu'elles apportent 1, 2 ou 3 millions d'euros ? Non, avant de lancer un projet, il faut que le budget de financement soit établi, négocié et arrêté avec les partenaires ce qui suppose de longues discussions. Je prends le Musée Unterlinden puisque le chantier est terminé. La première étape du financement de ce musée remonte à 8 ans avec les 6 millions d'euros de l'État. Après, la Région, le Département, la Schongauer et le mécénat, c'est une longue discussion. Plus on arrive à augmenter la participation des partenaires extérieurs, moins j'ai à demander aux contribuables locaux à travers les budgets de la Ville de Colmar. Personnellement, je suis plus que très content avec une participation extérieure de 52 % pour le Centre Europe, personne n'en a parlé. Je suis très content pour la médiathèque à hauteur de 40 %. Je suis encore très content pour le Musée Unterlinden où nous sommes également à 50 %. Je suis encore très heureux pour le Centre Européen du Livre. Avant la signature du contrat où le Président de la République avait mis également sa griffe il y a un an à Strasbourg, il a fallu négocier pour avoir à nos côtés l'État, la Région, le Département et la Ville de Colmar. Personnellement, je suis très fier de ce résultat. Si vous voyez l'intervention des partenaires extérieurs dans le rapport de présentation, vous devez pouvoir chiffrer le nombre d'heures de négociation qu'il fallait soutenir pour arriver à ces résultats.

Alors, la promotion économique, cela peut être du domaine de la Ville de Colmar. Mais je vous rassure quand même puisque nous faisons à Colmar Agglomération ce que personne ne fait aujourd'hui. Je prends l'exemple de la Région qui aide les entreprises. Mais Colmar Agglomération apporte 10 ou 15 % supplémentaires pour les projets d'investissement avec un taux de CFE qui figure parmi les plus modérés de France, tout en cherchant à

faciliter les acquisitions foncières pour que l'investisseur se trouve en position privilégiée d'abord avec le foncier. Deuxièmement avec un régime fiscal modéré et troisièmement avec un accompagnement pour les opérations d'investissement. Raison pour laquelle nous sommes cités à ce titre pour figurer dans les performances. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais le résultat d'un combat que nous menons avec nos collègues.

Concernant Match, le projet figurait dans le projet ANRU dans les avenants n°7 et n°8. L'étude était prévue à partir de l'ANRU, mais entre-temps, l'exploitant a déposé le bilan. Il faut donc repartir à zéro. Mais la Ville de Colmar restera présente dans le schéma d'aménagement. Aujourd'hui, Match cherche un nouvel exploitant. C'est en voie d'être discuté et négocié. Raison pour laquelle et pour accélérer, j'ai fait prendre une décision d'expropriation par le Conseil Municipal pour ne pas tourner en rond. Personnellement, j'ai plutôt bon espoir d'arriver à une solution.

M. Hilbert, je salue encore une fois votre modération. Nous n'avons naturellement pas les mêmes priorités. Mais nous nous rejoignons pour pas mal de choses. J'ai perçu dans votre propos pas forcément le feu vert pour les parkings, mais je prends celui de la Place Bleylé, il est en rapport avec les besoins locaux, mais aussi avec ceux des personnes qui prennent le train. D'une pierre, deux coups, raison pour laquelle la Région est présente dans cette importante opération pour encore un financement de 50 %, M. DENECHAUD. Mais, cela ne venait pas tout seul, il fallait négocier pour arriver à une telle présentation budgétaire. Nous n'avons pas à demander en fiscalité locale ce que nous apporte la Région Alsace. Je calcule toujours de cette façon.

Pour la Montagne Verte, nous avons naturellement fait réaliser des études. Il se trouve qu'il faut également augmenter sur ce secteur la capacité de stationnement d'autant plus que c'est un secteur qui a été totalement transformé et je pense que d'ici 2 ou 3 ans, nous trouverons également ici un outil qui puisse en même temps rendre service aux professionnels du secteur.

Concernant la ligne Colmar-Breisach, le 1er Adjoint a répondu. Elle figure dans notre projection. Nous cofinançons une étude avec la Région pour pouvoir avancer le plus rapidement possible. Globalement, je dis encore que malgré les temps qui courent et les restrictions de 1,6 million d'euros, nous nous en tirons plutôt bien. Je pense encore que pour l'année 2017, nous serons encore en pôle position. Mais pourvu qu'on arrête de réduire les dotations de l'État à court terme. Il faut toujours se rappeler que la commande publique donne du travail. Il a été rappelé que les travaux de voirie s'élèvent à plus de 6 millions d'euros ce qui fait travailler les entreprises. Il faut encore se rappeler que la commande publique représente 72 % des commandes. La commande publique correspond au bloc communal, ainsi qu'aux Régions et aux Départements. L'État y est seulement pour 28 %. Plus on rabote les crédits de dotations, moins on peut mettre en œuvre des travaux d'investissement, ce qui va se retourner contre les entreprises.

C'est ce que j'avais à ajouter en fonction de tout ce qui a été dit. Merci de m'avoir écouté ces quelques instants.

Naturellement, je ne suis pas la proposition de l'adjoint de ressort qui disait que le budget doit était voté par chapitre. Sinon, nous serions encore là dans deux heures. Nous faisons comme d'habitude.

Je propose d'abord le budget principal à votre vote.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget principal est approuvé avec 4 oppositions et 5 abstentions.

Même proposition pour les budgets annexes.

Pour le Film

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget annexe est approuvé.

Pour le Salon du livre

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget annexe est approuvé.

Pour le Jazz

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget annexe est approuvé.

Merci, mes chers collègues pour les budgets.

Il faut reprendre la dernière page pour les taux. Je vous les rappelle : 18,15 % pour la taxe d'habitation, 19,83 % pour la taxe sur le foncier bâti, 54,93 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les taux sont approuvés avec 2 abstentions.

M. l'Adjoint.

6. Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget primitif 2016

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 4 abstentions.

7. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. M. le Maire, chers collègues, le résumé de la part de notre adjoint est très succinct, mais je tiens à dire un certain nombre de choses concernant ce rapport.

Dans ce rapport, la Chambre Régionale des Comptes s'est principalement attachée à l'examen des effectifs et de la gestion des ressources humaines et aux subventions aux associations. En résumé de l'analyse des dépenses de personnel, elle souligne qu'à partir de l'exercice de 2016, le budget du personnel n'augmentera pas et elle conclut fort logiquement que la diminution des effectifs déjà engagée est appelée à être prolongée. C'est par la mise en œuvre d'outils pour la bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences aujourd'hui déclarés insuffisants par la Chambre Régionale des Comptes ou encore la mise en place de cycles de travail annualisés également préconisés par celle-ci que la collectivité devrait aboutir à une organisation optimale tout en préservant la qualité des services à la population et sans porter atteinte aux conditions de travail des agents.

Nous sommes heureux de constater à travers ce rapport l'application de la GIPA conformément aux textes en vigueur et aux jugements du Tribunal Administratif que les personnes ont été malheureusement dans l'obligation de saisir. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire pour le personnel de saisir le Tribunal Administratif pour obtenir la mise en place du compte épargne temps, celui-ci étant de droit lorsqu'il est demandé comme le souligne la Chambre.

L'une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du personnel et qui est largement motivée, c'est de se doter d'outils adaptés permettant d'identifier les activités génératrices d'heures supplémentaires et de contrôler davantage leur effectivité afin de mieux les maîtriser. Quand on sait qu'à Colmar la proportion des agents de catégorie C représente environ 66 % des effectifs, ce qui est largement inférieur à la moyenne de la Fonction Publique Territoriale qui est de 80,9 %, on peut se demander si ce sous-effectif permanent n'est pas l'une des raisons de l'augmentation de l'absentéisme pointée par la Chambre Régionale des Comptes et par ricochet, de l'obligation de recourir à des heures supplémentaires. C'est une question.

Concernant l'absentéisme, la Chambre Régionale des Comptes indique qu'il représente pour la collectivité l'absence de 82 agents toute l'année et qu'avec un taux de 7,03 %, il est voisin de celui des collectivités de la taille de Colmar. Apparemment, la mise en œuvre des mesures incitatives au présentéisme au travers d'une modulation du régime indemnitaire intégrant une part assiduité ne porte pas tous ses fruits. Dommage, car nous aurions aimé pour le coup et pour une fois, pouvoir qualifier ce taux d'absentéisme

de remarquable ou d'exceptionnel. Exceptionnellement faible bien sûr puisque ce serait doublement signe de bonne santé et sans jeu de mots, à la fois pour les agents et pour la gestion des ressources humaines.

Bien sûr, ces considérations ne viennent pas contredire des points positifs comme une certaine bienveillance que nous saluons et qui est pointée par la Chambre Régionale des Comptes dans les décisions d'avancement des agents puisque 77 % des avancements se font à la durée minimale.

Par ailleurs, force est de reconnaître que dans un contexte qui se complexifie la gestion de la collectivité aboutit à des prévisions de dépenses annuelles de personnel très fiables et à une réelle maîtrise de ces dépenses. Ainsi, en 2013, la Chambre Régionale des Comptes rappelle que les charges de personnel par habitant étaient inférieures de 150 euros aux charges de personnel constatées dans les autres villes de taille comparable, mais elle précise – et je pense que c'est très important – que cette constatation doit être nuancée eu égard au fait que la Ville de Colmar se situe en deçà du nombre moyen d'habitants de sa strate et que des missions et services sont externalisés ou délégués.

Malgré la diminution constante des effectifs depuis 2010 et malgré un taux d'administration de 17,2 % pour 1 000 habitants, là où dans les villes de la strate ce taux est en moyenne de 22,7 %, dès lors que l'on nous certifie que les services à la population sont et resteront de qualité, honni soit qui mal y pense. D'ailleurs, ce faible taux d'administration peut s'expliquer par des pratiques d'externalisation par la collectivité de certains services à la population vers le secteur associatif. C'est donc fort logiquement que le second volet du rapport de la Chambre Régionale des Comptes s'intéresse de très près aux délégations de service public, aux associations, dont 3 plus particulièrement, inutile de les renommer. Toutefois, pour ces associations, la Chambre Régionale des Comptes relève que la collectivité pratique une différence de traitement quant à l'exigence ou non de remboursement des frais de gestion du personnel mis à leur disposition. Lorsque cette pratique sera harmonisée et que le taux applicable aux frais de gestion sera demandé à toutes les associations sans distinction, cela générera une recette estimée à 55 300 euros, somme non négligeable qui représente à peu près deux postes en équivalent temps plein. Je me permets de conclure sur cette remarque en insistant sur le fait que l'équité doit également présider au traitement de toutes les associations. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ? M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je serai assez rapide, beaucoup de choses ont été dites que je rejoins en grande partie. Sur ce rapport, j'ai noté en premier le coût net – cela a été dit aussi par rapport au budget par le voisin – de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. On voit bien qu'il s'agit de 67 000 euros, soit 3 à 10 fois moins qu'un certain nombre de subventions à des associations, très bien, mais c'est juste pour relativiser, et ce pour toutes les écoles de Colmar. Moins d'un millième du budget global et encore, on pourrait certainement pu éviter ce surcoût par rapport à la subvention de l'État en anticipant davantage la réforme et en prenant le

temps de développer les activités associatives et le bénévolat, notion souvent ignorée par la municipalité ou en tout cas peut-être sous-estimée. Tout travail mérite salaire, certes, mais le salaire n'est pas forcément sonnant et trébuchant, il en va en grande partie du cadre. Par exemple, quand on met à disposition des salles de façon gracieuse, le minimum c'est de ne pas faire payer le chauffage et les différents frais. Sinon, on ne fait que des animations en été. Et quelques petits avantages, un vrai statut du bénévole, des réductions pour le théâtre, un abonnement TRACE ou des réductions pour le transport, peuvent avoir beaucoup de sens pour les personnes qui s'investissent au quotidien par passion ou par envie de rendre service. Aussi, l'idée de statut du bénévole pourrait être développée et avoir une carte du bénévole donnant droit à un certain nombre de choses.

M. le Maire MEYER : N'êtes-vous pas à côté du problème ?

M. DENECHAUD : Je ne suis pas à côté du problème puisque l'on parle de minimiser un certain nombre de coûts. On parle de 67 000 euros. D'autres communes ont obtenu des subventions puisque M. le Maire vous êtes un très bon chasseur de subventions, là, c'est une subvention automatique que l'on a mis un peu de temps à demander. On l'a eue. D'autres communes ont réussi à avoir un coût zéro avec la subvention de l'État. Comment ? En faisant justement ce dont je parle, je ne suis donc pas du tout à côté du problème. Une carte du bénévole encadrée et reconnue par la Ville est un cadre qui permet de s'investir. Tout ne doit pas forcément être rémunéré, mais au moins reconnu. Là-dessus, je pense que l'on pèche encore un petit peu.

M. le Maire MEYER : Avez-vous terminé ? (*Oui*) À travers différentes observations, ce qui figure dans certaines pages du rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été pointé.

Concernant les rythmes scolaires, j'invite notre collègue M. DENECHAUD non seulement à voir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais de la Cour des Comptes où le cas de Colmar a été repris, pas par la proposition des maires, mais à travers l'analyse faite par la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez cité les 67 000 euros, mais c'était l'année 2015. Rien n'a été établi pour l'année 2016. La Cour des Comptes évalue la dépense à 350 000 euros. Ce n'est pas moi qui ai donné le montant.

Cela étant dit, quand même quelques pointages supplémentaires dans l'ordre des pages. J'ai bien entendu ce qu'a dit Mme VALENTIN. Elle a un peu forcé les traits pour le négatif en levant le pied sur le positif, question d'appréciation. Je dis cela très gentiment.

Je prends la page 4. « *Une bonne gestion des ressources humaines qui a permis de modérer l'impact sur le budget communal des mesures nationales évalué à 500 000 euros par an* ». Je parlais tout à l'heure de 650 000 euros. L'année 2015, c'est 500 000 euros, ce n'est pas moi qui le dis, mais la Chambre Régionale des Comptes.

Page 7, « *Une information satisfaisante des élus en respectant les obligations réglementaires, rapport développement durable et ses administrés* ». Il fallait le dire puisque nous avons parlé tout à l'heure du développement durable.

Page 10, « *Une diminution régulière des effectifs permanents avec un taux d'administration pour 1 000 habitants de 17,2 % contre 22,7 % sur le plan national* ». C'est ce qui nous est fortement recommandé, donc nous avons quelques mesures d'avance.

Pages 11 et 12, « *Une évaluation des besoins et des missions en matière de recrutement et une bonne connaissance des services malgré la non-formalisation d'une démarche pluriannuelle de remplacement* ».

Page 12, la suite, « *Une volonté d'action de rationalisation des emplois, d'externalisation de certaines missions, de mutualisation avec l'Agglomération et de mobilité interne dans la perspective d'une maîtrise de la masse salariale* ».

Je continue sur la même page, « *A décidé de mettre en place des critères d'avancement d'échelon à la durée moyenne afin de ralentir les carrières pour disposer d'un levier supplémentaire dans l'enjeu de la maîtrise* », mais également en guise de récompenser les mérites puisqu'il m'a été reproché de trop utiliser les avancements à la durée minimale. L'option est d'aller vers l'avancement à la durée moyenne.

« *A réduit pendant le mandat en cours l'enveloppe des indemnités des élus* », personne ne l'a relevé, mais je tiens quand même à le citer.

« *De généraliser la facturation des frais de gestion harmonisée en matière de mise à disposition du personnel* », il y avait un retard il y a deux ou trois ans, mais il a été absorbé puisque nous avons actualisé le contrat mutualisation.

« *Mise en œuvre des rythmes scolaires* », j'en ai parlé tout à l'heure.

Je continue avec la page 21, « *Un suivi renforcé de l'absentéisme avec mise en œuvre de mesures incitatives en effectuant une modulation du régime indemnitaire* ».

Page 30, l'année 2013 est citée : « *Les charges de personnel par habitant sont inférieures de 19 % aux charges constatées dans d'autres villes de strate équivalente. Ecart de 150 euros* ». Je parlais tout à l'heure de budget de fonctionnement, nous y sommes en plein.

Je continue toujours sur la page 30, « *Une stabilité de la part des charges de personnel dans les charges de la commune et une qualité des prévisions budgétaires qui démontrent un suivi attentif des dépenses de personnel et de leur évolution* ».

Je continue encore page 31, « *Une baisse accrue du recours au personnel temporaire via le centre de gestion* » – cela vous intéresse beaucoup, Mme VALENTIN – « *avec une diminution de 80 % des dépenses entre 2011 et 2014 en parallèle avec la création d'une équipe volante* ».

Je continue encore en page 32, « *Une volonté d'optimiser les remboursements des rémunérations des mises à disposition : progression de 41 % sur la période 2012-2014* ».

Naturellement, des améliorations sont toujours possibles, mais je viens de vous citer une quinzaine de pages où la Chambre Régionale des Comptes met le doigt sur ce qui a été fait, je prends également et j'accepte ces bonnes observations. Je tiens également compte des quelques ajustements que nous devons encore faire.

Pour le compte épargne temps, nous avions eu une discussion très large avec la Chambre Régionale des Comptes. La situation colmarienne n'est pas comparable aux modalités pratiquées ailleurs. Je m'explique. Le compte épargne temps permet à certains agents de globaliser leurs congés pour les prendre à leur guise ou pour partir un peu avant la retraite. Ce n'est pas la situation colmarienne. Le statut dit que les congés doivent être pris au 31 décembre, donc les congés portent du 1er janvier au 31 décembre et ne supposent pas une reconduction pour l'année suivante. C'est le statut. Il peut y avoir quelques dérogations pour le mois de janvier s'il y avait présence de quelques considérations particulières qui empêchaient l'un ou l'autre agent d'épuiser les congés de l'année en cours. Implicitement, il n'y a plus de solde de congés à globaliser. La deuxième explication est que la Ville de Colmar a installé la prime de présence. Nombre de collaborateurs utilisent soit les RTT, soit les congés pour rattraper des absences pour ne pas perdre entre 800 et 900 € par an correspondant à la prime de présence. De deux façons les congés sont donc épuisés, la première statutairement et la deuxième parce que certains agents utilisent les jours de congés pour racheter des jours d'absence afin de ne pas perdre la prime de présence. Nous sommes donc en situation privilégiée vis-à-vis des agents. Si je devais faire un sondage, je suis persuadé que 90 % des agents ne souhaitent pas changer de statut.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Lorsque le compte rendu aura été tapé, je vous invite à relire ce que j'ai dit parce que j'ai également dit beaucoup de choses positives.

M. le Maire MEYER : Oui, mais j'ai entendu.

Mme VALENTIN : À vous entendre, j'ai cru que vous n'aviez pas…

M. le Maire MEYER : Non, j'ai dit que vous aviez forcé le trait sur le négatif.

Mme VALENTIN : Non, pas du tout parce que si je l'avais voulu, j'aurais pu lire des remarques à peu près à toutes les pages comme vous, mais je m'en suis abstenue.

Concernant le compte épargne temps et quels que soient les statuts et l'organisation interne de la collectivité, il est de droit dès lors qu'il est demandé même si l'on dit que les congés doivent être soldés au 31 décembre. C'est une loi qui permet aux agents de demander à ce que des semaines de congés soient reportées ultérieurement.

M. le Maire MEYER : D'accord, mais statutairement, je demanderais que les congés soient pris au 31 décembre.

Mme VALENTIN : L'un n'empêche pas l'autre.

M. le Maire MEYER : Je suis d'accord. Il y a lieu de prendre acte. Parfait.

M. le 1er Adjoint, point 8.

8. Projet de renouvellement urbain : avis sur la déclaration d'intention de démolir de la Cité Florimont.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Une question, qu'appelle cette intention de démolir ? Évidemment, nous sommes tout à fait favorables à la dédensification du quartier et aux travaux qui vont être réalisés que nous espérons réussis et favorables à l'ensemble des habitants qui vont pouvoir rester puisqu'une bonne partie d'entre eux ne seront pas relogés. Le dispositif de contrat de ville institue l'obligation de créer des conseils citoyens dans les deux quartiers concernés, Florimont et Bel Air. La question qui va automatiquement avec cette démolition est de savoir où nous en sommes aujourd'hui de la constitution de ces conseils citoyens puisque ce sont eux qui devraient normalement s'atteler à déconstruire, imaginer, rêver ensemble et construire ensemble le futur quartier puisqu'il est indiscutable que ce sont les habitants, les associations et les acteurs de la vie économique des quartiers concernés qui sont le plus à même d'imaginer et de partager de nouvelles formes de vivre ensemble. Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : C'est Mme DENEUVILLE qui va répondre, mais d'abord M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je pense effectivement que la destruction du quartier Florimont est quelque chose d'inévitable malgré des rénovations par le passé qui ont déjà eu lieu, mais qui n'ont pas tenu dans le temps, je ne sais pas si c'était bien fait ou mal fait à l'époque. En tout cas, la construction même et l'enclavement de ce quartier justifient une destruction, et j'espère, quelque chose de plus ouvert pour le futur.

Ensuite, par rapport à cette destruction, un flyer avait été distribué il y a 2 ou 3 ans par Pôle Habitat à une partie de la population, malgré l'état de délabrement des immeubles, vantant le bien-être dans ce quartier. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais c'est assez édifiant- On y voit des enfants souriants sautant dans des espaces verts à cet endroit-là et 2 ou 3 ans après, on prend la décision de détruire ces quartiers. Il y a quelque chose que je ne comprends pas ou alors il y avait des élections juste avant ou après, c'est peut-être cela. Néanmoins, de nombreux habitants de ce quartier regrettent la destruction de leurs immeubles et y sont attachés comme souvent dans ce genre de situation. Effectivement, la création d'un conseil citoyen permettrait de porter une parole, de partager et d'écouter la parole de ces habitants. Néanmoins, ce conseil citoyen qui aurait dû être mis en place au 1er janvier, ne l'est pas et il me semble qu'il y avait des difficultés dans ce quartier à trouver des habitants qui voulaient bien y participer. Un travail serait peut-être à faire pour mobiliser plus les habitants de ces quartiers de Florimont, mais aussi Europe pour permettre à ces conseils citoyens

d'exister. Pour rappel, un petit flyer A5 avait été distribué dans Le Point colmarien pour solliciter des candidatures. Je ne suis pas sûr que ce soit suffisant, on aurait pu faire un peu plus.

Un autre point par rapport à ce conseil citoyen est son animation. Pour l'instant, des associations ou des habitants le constitueront. Ce conseil est indépendant de la Ville et n'est pas animé comme les conseils de quartier ou d'autres conseils par un adjoint ou une personne de la Ville, mais c'est quelque chose qui devrait avoir une vie propre. Je sais que la Ville n'est pas seule, vous discutez avec la Préfecture, mais je pense qu'il est important que ces conseils citoyens aient un animateur pour les faire vivre, sinon ils auront une existence sur le papier, mais ne vivront pas réellement et ne pourront pas apporter tout ce que la loi aurait aimé qu'ils apportent. Merci.

M. le Maire MEYER : Karen DENEUVILLE.

Mme DENEUVILLE : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Je partage l'idée de M. HILBERT et Mme VALENTIN quant au conseil citoyen qui doit prendre part à la réflexion sur ce nouveau projet. Par rapport à l'actualité, je vous rappelle que la liste a été transmise en décembre au Préfet et que celle-ci est validée par le Préfet. Nous avons eu un retour de cette liste fin 2015 et le Préfet nous impose la parité de ces conseils citoyens. Nous devons procéder à un tirage au sort qui aura lieu le 3 février d'une part au quartier Florimont et d'autre part au quartier Europe. Nous aurons encore moins de personnes au quartier Florimont du fait de la parité. Il n'y a pas eu assez d'hommes au niveau du quartier Florimont où il n'y aura donc *a priori* que 6 personnes.

Par rapport à la publicité dont vous faites état, M. HILBERT, vous connaissez tout comme moi Réfléchir le Social, il n'y a pas eu que ces flyers, il y a eu l'aide des associations faisant partie de ce groupe Réfléchir le Social qui ont soutenu ce projet de conseil citoyen et ont fait de la publicité eux-mêmes pour essayer d'y ramener du monde.

M. le Maire MEYER : Précisions sur les deux questions posées.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci, M. le 1er Adjoint. M. BRUGGER pour le point 9.

9. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles et subvention à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Points 17 et 18, nous sommes là dans une configuration plutôt spéciale puisque de nombreux collègues font partie des deux organismes. Je propose que les rapports soient présentés successivement et votés après en tenant compte des collègues qui ne seront pas en mesure de voter.

M. l'Adj. SISSLER.

17. Contrat d'affermage avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) – conclusion d'un avenant n°6 portant sur la réduction du tarif de vente de la chaleur produite.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je fais présenter le point 18.

18. Convention quadripartite relative à la valorisation de la chaleur excédentaire et à l'amélioration de la performance du Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, il faut que je rappelle que ne peuvent voter pour le point 17 : MM. SISSLER, FRIEH, RENIS (excusé), Mmes SCHOENENBERGER et HUTSCHKA et moi-même et pour le point 18 : MM. SISSLER, FRIEH, HEMEDINGER, WEISS, REMOND, WAEHREN, RENIS (excusé), Mmes SCHOENENBERGER, HUTSCHKA et LOUIS et moi-même. Il faut que tout ce monde lève la main pour que je puisse décompter les voix qui restent afin de savoir si le vote est majoritaire.

Vote pour le point 17

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vote pour le point 18

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Voilà, nous sommes à la fin. Je n'ai pas de questions diverses. Je suis quand même un peu déçu, M. ERNST, parce que je vous attendais sur le rapport concernant la Chambre Régionale des Comptes. Je m'explique. Je vous attendais puisque vous aviez quelques propos plutôt déplacés lorsque vous visiez une certaine personne à travers un commentaire qui n'était pas spécialement adapté. La jeunesse peut expliquer cet écart, mais quand même, quelques fois, mesurez vos propos. Je pense que vous m'avez compris. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 05

Colmar

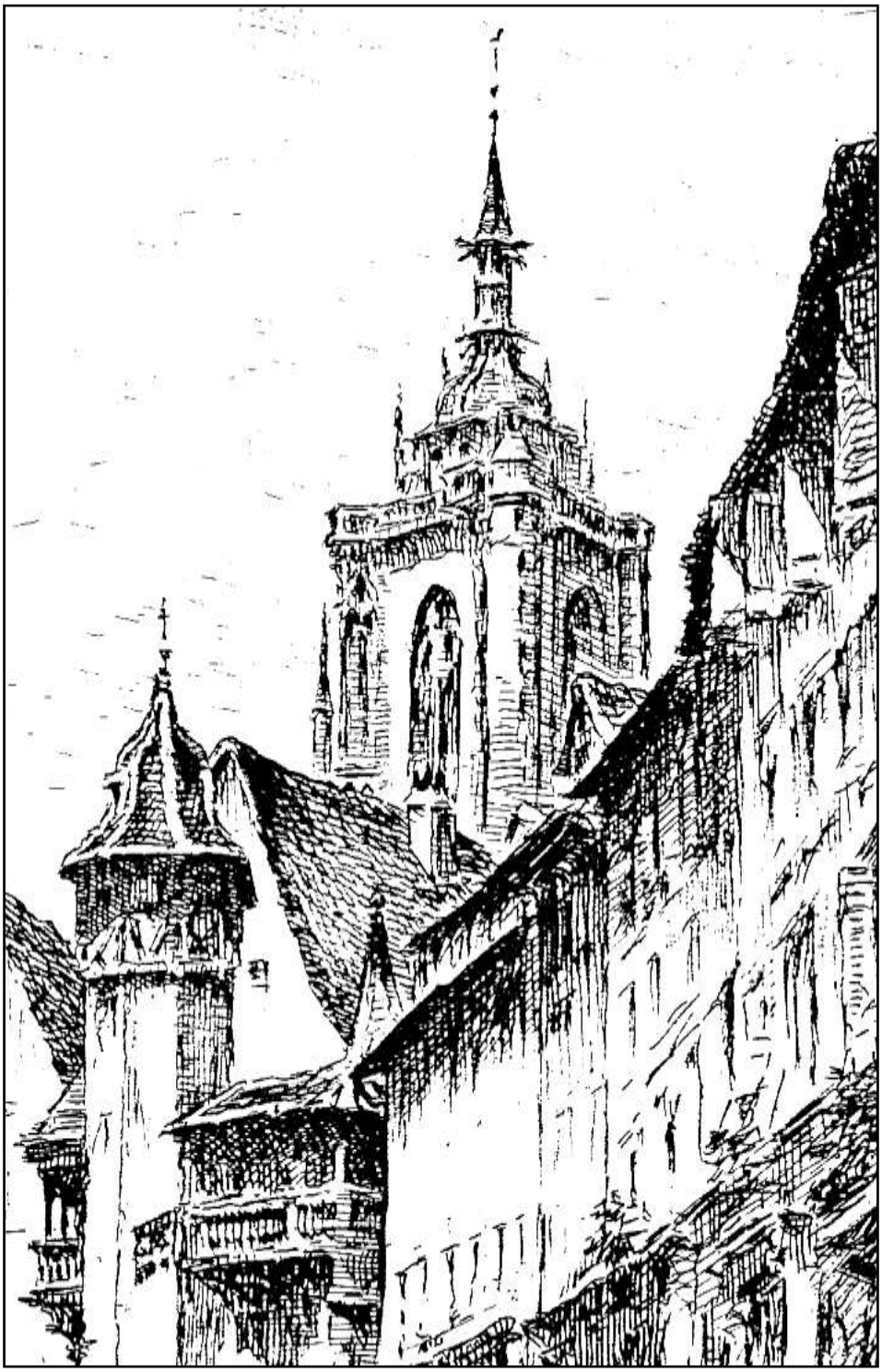

STENOGRAMME

20ème Séance

du

29 février 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Je salue les uns et les autres. Je vous remercie pour votre ponctualité.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme WOLFS-MURRISCH, Mme LOUIS et M. OUADI donnent respectivement procuration au 1er Adjoint, à Me GRUNENWALD et à Mme BRANDALISE.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, j'ai d'abord une petite parenthèse. Nous sommes le lundi 29 février 2016, ce n'est pas de sitôt que nous retrouverons un lundi 29 février. Il semblerait que le prochain soit le 29 février 2044. Cela se passe ainsi tous les 28 ans, mais le système ne résiste que jusqu'en 2096. Que sera-t-il après ? Nous n'en savons rien. L'Adjoint DREYFUSS s'est proposé pour vérifier le moment venu l'exactitude de mon annonce (rires).

Depuis 2002, Colmar fait partie du Réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF. À ce titre, elle a été sollicitée en 2015 pour participer à un grand concours de coloriage sur des fresques géantes en vue de célébrer les droits de l'enfant. Le mercredi 18 novembre 2015, une centaine d'enfants colmariens de 6 à 12 enfants, dont une trentaine du Conseil Municipal des Enfants ont participé à cette opération intitulée « 100 fresques pour les droits des enfants dans la ville » organisée au Centre Europe. Pour l'UNICEF, ce concours a été une grande réussite puisque plus de 130 collectivités y ont pris part en mobilisant des milliers d'enfants. Il ressort que Colmar figure parmi les 10 collectivités qui se sont particulièrement distinguées par la qualité du travail effectué. La fresque réalisée par les jeunes Colmariens sera exposée dans toutes les villes partenaires de l'UNICEF. C'est une belle récompense pour le travail réalisé par nos enfants. Je tenais à vous le dire.

Suite à cela, nous avons le point 5 qui porte sur le maintien du poste d'Adjoint au Maire devenu vacant et la détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire.

5. Maintien du poste d'Adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Le rapport qui vous est présenté conduit à la proposition de prendre rang au N° 15 dans l'ordre du protocole.

Cette proposition suscite-t-elle des observations ?

Naturellement, j'ai entendu ici et là différents échos en disant que c'est déclasser le rôle de l'Adjoint ou de la personne qui sera installée dans ces fonctions, puisque Marianna était plus avancée dans l'ordre du tableau. Je pense que cet écho ne traduit pas la réalité, surtout au regard des investissements de la Ville de Colmar dans ce domaine. En l'espace de 4 ans en effet, nous avons investi quelque 75 millions d'euros. Avec de telles réalisations, il n'est pas possible d'évoquer un quelconque déclassement de l'Adjoint chargé de la Culture.

Par ailleurs, cet Adjoint tient principalement le rôle de courroie de transmission entre la Ville et les autres partenaires chargés de l'animation. C'est pour cette raison que nous l'avons appelé « Adjoint au développement culturel et des activités culturelles ». Par contre, les dossiers d'investissement de ces derniers temps sont d'abord suivis par le Maire. Pour autant, je le répète, l'Adjoint n'est pas déclassé dans son rôle.

Sur la forme, il serait en outre totalement déraisonnable de tenir un tel propos puisque réinstaller l'adjoint à élire dans l'ordre des adjoints aurait conduit à faire démissionner une dizaine de collègues pour les réélire dans un deuxième temps. Je pense que cela est totalement inutile et entraînerait trop de procédures. Il n'y a pas lieu non plus d'oublier l'ancienneté des sortants qui ont tous un certain mérite.

Je fais voter sur la proposition du maintien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le quinzième poste d'Adjoint est maintenu.

6. Election d'un nouvel Adjoint au Maire.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Maintenant, pour entrer dans la pratique, nous avons également pu lire et entendre certains commentaires, mais c'est tout à fait normal. Ils correspondaient pourtant à ma réflexion personnelle. Ils n'étaient pas non plus en rapport avec la méthode préparatoire. Pourtant, les spéculations ont toujours quelque chose de positif puisqu'elles permettent de détecter la pensée des autres, ce qui est également enrichissant à notre

niveau. D'ailleurs aussi, pourquoi attendre le mois de février pour réinstaller l'Adjoint à la Culture ? D'abord, j'estimais qu'il fallait respecter au départ un certain délai en guise de respect par rapport à notre collègue disparue. Bien sûr, certains pourraient me dire que nous aurions pu nous servir de la séance du mois de janvier pour procéder au remplacement. Personnellement, cet avis n'était pas le mien. J'estimais qu'il n'était pas très judicieux d'avoir le budget 2016 et l'élection de l'Adjoint dans le même ordre du jour. Alors, soit on parlait uniquement après de l'élection de l'Adjoint et on oubliait le budget, soit on parlait uniquement du budget et on oubliait l'Adjoint. Stratégiquement, j'ai pensé que ce n'était pas une méthode appropriée, ni réfléchie. Alors, comment vais-je résumer l'articulation de notre réflexion en fonction de la réorganisation à entreprendre ? Au départ, j'étais d'avis qu'il fallait réorganiser les différentes missions jusque-là contenues dans les fonctions de l'Adjoint affecté au Développement culturel. Cette organisation découle des enseignements tirés de l'expérience de ces deux dernières années. Pour moi – et je viens de le dire –, l'Adjoint affecté au Développement culturel doit principalement se consacrer aux activités d'animations, au contact avec les partenaires, être en quelque sorte le trait d'union entre la Ville et les maîtres d'œuvre pour le Développement culturel. Par contre, les dossiers lourds des grands équipements doivent pouvoir être suivis ponctuellement par un adjoint dédié. À ce titre, je vais donner délégation à René FRIEH pour travailler sur le dossier du Centre Européen du Livre ainsi que sur le projet avenir du nouveau site des Archives municipales. L'Adjoint à la Culture ne perdra donc pas de temps dans les procédures d'appels d'offres ni dans les contraintes administratives de suivi des marchés publics. D'autre part, René FRIEH se sentait un peu désœuvré, il trouvera là de quoi s'occuper.

Par ailleurs, il y a aussi lieu de mieux équilibrer les délégations entre les deux conseillères Catherine SCHOENENBERGER et Dominique ZINCK. Catherine SCHOENENBERGER était trop chargée et Dominique ZINCK n'avait que le Salon du Livre. Il s'agit de rééquilibrer les différentes représentations entre les deux collègues, donc chacune disposera de plusieurs délégations. De là, j'arrive à la proposition du candidat adjoint ou de ma proposition pour remplacer Marianna. J'avais un certain point de vue personnel et je voyais Odile UHLRICH-MALLET à la Culture et Cécile STRIEBIG-THEVENIN à l'Enseignement. Mais toute réflexion faite, cette option se heurtait à ce qu'on appelle une incompatibilité. En effet, Cécile STRIEBIG-THEVENIN travaillerait à l'Enseignement alors qu'elle est sous la tutelle professionnelle de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Cela aurait pu conduire à des conflits qui risquaient de la mettre en situation délicate dans la gestion de cas précis puisque l'avis de la Municipalité était susceptible de ne pas être entendu face aux contraintes de l'ordre hiérarchique sur le plan professionnel. C'est ainsi que je vais vous proposer Cécile STRIEBIG-THEVENIN comme Adjointe aux Affaires culturelles et au Développement culturel. Jusque-là, elle a occupé les fonctions de Conseillère déléguée à l'Enseignement. Elle ne sera pas remplacée en tant que telle. Par contre, les fonctions qu'elle avait seront confiées à Béatrice ERHARD, déjà Conseillère déléguée, par ailleurs chargée du suivi du Conseil des Sages. Celle-ci rongeait aussi un peu son frein, d'autant plus que d'ici quelques

semaines, elle sera à la retraite. Outre sa délégation, elle sera placée en plus aux côtés de l'Adjointe Odile UHLRICH-MALLET pour remplacer Cécile STRIEBIG-THEVENIN. Au final, nous serons donc en retrait d'un poste au niveau des conseillers délégués, ce qui me conduit à vous proposer Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour les fonctions d'Adjointe aux Affaires culturelles et au Développement culturel.

Y a-t-il d'autres candidats ou des observations ? J'ai une réponse, je n'ai pas la réponse des autres collègues.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Excusez-moi, M. le Maire, je voulais juste intervenir si tant est qu'on en soit aux remarques ou aux observations, pas pour les candidatures. Vous avez demandé s'il y avait d'autres candidats ou des observations. Je prendrais la parole quand le temps des observations sera venu.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez déjà en faire état. Seulement, les délégations que j'évoquais sont du ressort du Maire.

Mme VALENTIN : Oui, mais cela n'a pas de relation avec ce que vous venez de nous dire. Je vous remercie de vos explications. Je voudrais dire deux mots et citer Romain GARY en préambule : « *S'il veut vraiment dire quelque chose, le mot culture signifie ou devrait signifier un mode de comportement individuel et collectif, une force éthique agissante à même de pénétrer l'ensemble des rapports humains et les manières de voir* ».

À partir de là, je vais indiquer ce que nous pensons, nous, de la situation. Le challenge est particulièrement difficile à relever lorsqu'on succède à une personnalité telle que Marianna CHELKOVA au poste – et je dirais même à la mission d'Adjointe à la Culture –, mais nous accordons crédit à Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour faire preuve de ce comportement individuel et de cette force éthique agissante dans ses relations avec tous les acteurs, associatifs, particuliers et entreprise de la culture à Colmar. Quel que soit le rang auquel elle agira, vous avez décidé de ce rang, nous espérons que la culture, elle, conservera ou retrouvera si besoin l'un des tout premiers rangs dans les préoccupations et si nécessaire, dans le budget de la Ville de Colmar. Nous serons particulièrement attentifs, mais nous souhaitons d'ores et déjà bonne chance à notre collègue.

M. le Maire MEYER : Merci. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Le groupe *Colmar veut bouger* se joint aux propos tenus par notre collègue Victorine VALENTIN et votera pour la collègue que vous proposez au poste d'Adjointe, en l'occurrence d'Adjointe à la Culture. Je voudrais attirer votre attention à tous sur le fait que pendant que nous votons ce soir pour désigner une nouvelle adjointe, le Festival de Musique de Colmar réunit son assemblée générale pour faire le bilan du Festival 2015 et préparer le Festival 2016. C'est peut-être là, pas seulement les faits du hasard et je tenais à le souligner. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Donc, pas d'autres candidats non plus.

Je vous propose de passer au vote par bulletin secret. Nous allons mettre deux bulletins à votre disposition, un bulletin blanc et un bulletin frappé au nom de Cécile STRIEBIG-THEVENIN. Je ne pense pas que l'on puisse se tromper comme cela nous est arrivé à deux reprises !

Il nous faut constituer le bureau : le doyen, le benjamin et une personne de chaque groupe politique s'il vous plaît. Le doyen est M. DREYFUSS, le benjamin est M. DENZER, plus deux autres personnes. J'ai déjà M. ERNST. Voilà Mme ANGLARET-BRICKERT et M. HILBERT.

Faites circuler l'urne s'il vous plaît.

(*M. le Directeur Général des Services procède à l'appel et chaque conseiller est invité à déposer son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom).*

Le scrutin est clos. Je fais appel au bureau pour dépouiller.

Il m'appartient de donner les résultats du scrutin qui vient de se tenir pour l'élection de l'Adjoint.

Votants : 49

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 47 voix

Cécile STRIEBIG-THEVENIN a obtenu 47 voix. (applaudissements) Notre collègue est donc élue Adjointe chargée de la Culture et du Développement culturel. C'est naturellement avec grand plaisir que je lui remets son écharpe.

7. Convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues, notre groupe a toujours considéré que la sécurité était le garant du mieux vivre ensemble et que si elle n'y participait pas directement, son absence conduisait à une société repliée sur elle-même et dirigée par un sentiment de peur. Nous sommes donc favorables aux accords de ce type qui coordonnent les différentes forces de police intervenant à Colmar dans les missions respectives qui leur sont confiées. Comme je l'avais déjà dit en commission, mon seul regret est le manque d'informations données aux conseillers municipaux concernant les résultats effectifs de ce type de convention, mais force étant de constater qu'aucun souci majeur de sécurité n'existant à Colmar, elle doit être efficace.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer le rôle des *Papy et Mamy Trafic* qui sont cités dans le rapport et dont j'ai quotidiennement l'occasion de vérifier l'implication et le sérieux.

Ce rapport est aussi pour nous l'occasion de remercier et de féliciter les forces de l'ordre municipales et nationales qui ont pris part à la surveillance des marchés de Noël en période d'état d'urgence et qui ont fait un excellent travail de l'avis des commerçants comme des visiteurs.

Concernant ce dernier point, je souhaiterais néanmoins avoir quelques éclaircissements et plus précisément sur la question financière. M. le Maire, lorsque vous avez proposé au lendemain des attentats de maintenir les marchés de Noël, vous avez pu compter sur le soutien plein et entier de l'ensemble des conseillers municipaux. Vous nous aviez également annoncé la mise en place d'une contribution volontaire – et j'insisterais sur ce terme – auprès des commerçants d'un montant estimé à 250 euros environ. Là où le bât blesse, c'est que depuis plusieurs semaines, la presse et les commerçants se sont fait l'écho des différents courriers que vous leur avez envoyés ainsi qu'aux associations les représentant pour leur réclamer une participation de 400 euros par commerce ou par adhérent. Outre le fait que le montant est plus élevé que celui qui était annoncé, d'autres points appellent également des réponses de votre part.

Le premier est bien évidemment celui du coût réel des prestations de sécurité supplémentaires mises en place pour les marchés de Noël.

Le second est également de savoir quels types de commerces ont été priés de participer. On dit que seuls les hôteliers, cafetiers et restaurateurs ont été sollicités et que les magasins de souvenir, pourtant les premiers bénéficiaires du tourisme de masse, ne l'ont pas été – à voir, à confirmer, vous nous direz tout cela.

Le troisième est de connaître la somme finalement déjà versée par les commerçants et donc finalement, le reste à charge aujourd'hui pour l'Office du Tourisme – là aussi, j'attendrais une réponse. Il y a également la question du montage juridique et c'est peut-être la plus importante. La Ville n'ayant pas émis de titres de recettes puisqu'ayant annoncé une contribution volontaire, elle a chargé l'Office du Tourisme présidé par notre collègue Dominique GRUNENWALD de procéder au recouvrement de ces contributions. On apprend aujourd'hui que les commerçants qui n'ont pas payé se sont vu indiquer début février par un courrier signé par l'Adjoint SISSLER que leurs autorisations de terrasse seraient bloquées tant qu'existerait un contentieux entre la Ville et leurs commerces – contentieux, qui juridiquement n'est pas censé exister puisque le point de désaccord est entre les commerçants et l'Office du Tourisme, pas avec la Ville. Je trouve donc cette façon de faire particulièrement choquante parce qu'on sort du caractère de contribution volontaire pour entrer dans celui du chantage à l'occupation de l'espace public alors que les conditions d'accès en sont pourtant définies au niveau local, sans exclusives ou préférences, finalement on satisfait aux conditions ou pas, et donnent lieu au paiement d'une redevance par les commerçants. Il est d'autant plus important d'éclaircir ces points que nous aurons probablement à remettre en place un dispositif de sécurité renforcé pour les marchés de Noël 2016 et qu'il serait donc normal que l'ensemble des forces de l'ordre présentes à Colmar – et qui auront à assurer ces missions de sécurité comme indiqué dans le rapport –, et les

commerçants soient informés en temps et en heure des intentions de la Ville. Je compte donc sur vos réponses. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Il me semble qu'il faut que les forces de l'ordre de la police nationale et de la police municipale puissent travailler ensemble et ce rapport y contribue pour mettre des bases de travail en commun. J'ai deux petites remarques.

La première concerne le dispositif *Papy et Mamy Trafic* reconnu positivement par beaucoup de monde. Je regrette juste que des écoles supplémentaires n'aient pas accès à ce dispositif bien qu'elles en aient fait la demande, je pense notamment à l'École La Fontaine qui souhaiterait en avoir devant elle, rue du Ladhof.

La deuxième concerne la vidéosurveillance, évidemment. 78 caméras, donc j'imagine 78 écrans surveillés par une personne en journée la plupart du temps ou deux personnes le soir. Je crois que l'on atteint là largement les limites de la possibilité humaine de surveiller les écrans, même si ceux-ci sont de plus en plus présents dans notre vie. Je me pose donc la question de l'utilité de ces opérateurs à cet endroit. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'ils soient dans la rue au contact de la population et sur le terrain, plutôt que derrière des écrans où ils ne verront de toute façon rien du tout.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres intervenants ? Je sépare le rapport des commentaires. Les commentaires recevront une réponse, mais je vais d'abord délibérer sur le rapport.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. le 1er Adjoint pour répondre aux observations faites.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, je salue les propos tenus par les deux intervenants, notamment M. ERNST quand il dit qu'il n'y a plutôt pas de problèmes de sécurité à Colmar. Évidemment, quand elle existe, la délinquance est ressentie par les individus et est toujours trop importante. Évidemment, Colmar est dans une situation plutôt nettement favorable que les communes de même taille et que les communes environnantes, même si ici ou là, il demeure un certain nombre de soucis, c'est la raison pour laquelle nous proposons aujourd'hui cette convention. J'aimerais dire que le résultat pointé est le fruit d'un travail collectif, fruit du travail des forces de l'ordre, la Police Nationale, fruit du travail de la Police Municipale, mais fruit de cette collaboration qui existe maintenant depuis de nombreuses années et qui permet de se répartir le travail, de se répartir le territoire et d'avoir une présence policière la plus uniforme possible sur l'ensemble du territoire de la Ville de Colmar. Ce n'est pas le fruit du hasard si nous sommes dans une situation nettement plus favorable à Colmar aujourd'hui que la moyenne nationale. On observe d'ailleurs que depuis 4 ans, la délinquance à Colmar baisse, principalement en 2015 même si les chiffres sont toujours trop importants. Mais encore une fois, quand on ressent des situations comme celles-là, on les ressent durement et chaque acte de délinquance doit être combattu. Il en existe toujours, je ne suis pas en train de brosser un tableau trop idyllique, mais quand même, en 2015, les atteintes aux

personnes et aux biens ont nettement diminué et les cambriolages, même s'ils ont légèrement augmenté en 2015, se situent à un niveau inférieur à ceux de 2014 et de 2013. Et surtout, à Colmar, il y a statistiquement, d'après les plaintes déposées, deux fois moins de cambriolages que dans les villes de même dimension. Tout cela est le fruit de cette collaboration que nous venons institutionnaliser aujourd'hui et rafraîchir, mais qui existe depuis de très nombreuses années, il y a tous les trimestres une réunion de sécurité présidée par le Maire et le Préfet en présence du procureur et du Directeur départemental de la Sécurité publique. J'ai toutes les semaines des contacts avec le Commissaire, avec les bailleurs sociaux pour faire le point de la situation. Nous nous tenons chaque jour au courant parce qu'il faut lutter chaque jour contre les actes de délinquance et s'organiser par un maillage complet du territoire et par une répartition entre Police Municipale, Police Nationale. J'y ajoute bien entendu les brigades vertes et le dispositif *Papy et Mamy Trafic* pour la sécurisation des écoles. Pour répondre à l'intervention de M. HILBERT, j'ajoute également les caméras. J'ai toujours dit et je le répète, la lutte contre la délinquance est l'addition d'un certain nombre de maillons qui sont tous les uns et les autres reliés et indispensables. Les caméras participent largement à cette sécurisation parce qu'elles jouent un rôle dissuasif très clair et parce qu'elles ont permis – comme les chiffres le démontrent – une forte augmentation des élucidations des actes de délinquance. Les caméras constituent souvent des preuves totalement irréfutables, permettent aux enquêtes judiciaires d'avancer et, après l'interpellation effectuée par les policiers, de condamner les auteurs d'actes de délinquance. Les caméras permettent également de voir fortement chuter en 2015 les violences urbaines qui polluent le plus la vie quotidienne dans les quartiers tels que les incendies de véhicules ou les incendies en tout genre. Demandez à n'importe quel intervenant de Police Nationale ou même de justice si les caméras ont joué un rôle important dans ces résultats, ils vous répondront tous oui. Un certain nombre d'affaires ont été élucidées et les auteurs d'actes de délinquance ont été mis hors d'état de nuire grâce aux caméras et à la surveillance des opérateurs. Leur nombre n'est pas d'un, mais de trois, ce qui permet des interventions rapides et ciblées des forces de l'ordre ainsi que des flagrants délits qui sont eux aussi en nette augmentation. On ne peut pas dire que les opérateurs ne servent à rien ou ne sont pas suffisamment nombreux, ils produisent un travail important avec des résultats qui vont tout à fait dans ce sens. Voilà pour l'essentiel du rapport.

J'en viens maintenant à l'intervention de M. ERNST concernant la sécurisation des marchés de Noël qui n'est pas directement liée au rapport, mais on reste dans le sujet, donc votre question et votre intervention sont parfaitement légitimes. Vous le savez très bien, suite aux événements tragiques du mois de novembre 2015, il y avait un risque réel à Colmar comme ailleurs de voir les marchés de Noël ne pas se dérouler chez nous. J'observe d'ailleurs que dans certaines villes autour, cela a vraiment fait l'objet d'un débat. Je dois saluer le travail réalisé en collaboration très étroite entre le Maire et le Préfet qui ont joué de manière conjointe sans mettre une lumière crue sur la situation de façon à avancer et à trouver les moyens d'une sécurisation des marchés de Noël. Ces moyens mis en œuvre en

collaboration entre la Ville, la Préfecture et les forces de l'ordre ont permis le maintien des marchés de Noël. Imaginez-vous Colmar sans marché de Noël l'année dernière ? C'était la catastrophe, c'était remettre en question notre mode de vie et donner raison aux terroristes qui jouent la terreur. Il n'en a pas été question et cela n'a pas été fait parce qu'il a fallu renforcer les moyens. Évidemment, cela a un coût. Partant de là, il y avait plusieurs solutions. Soit on faisait payer l'ensemble des frais par l'ensemble des contribuables et exclusivement, soit on se répartissait les coûts, c'est la stratégie que nous avons choisie en disant que la Ville va payer une partie, donc le contribuable, et l'autre partie, il est quand même assez normal et logique de se dire que ceux qui ont bénéficié le plus du maintien du marché de Noël – les hôteliers, les restaurateurs, les commerçants et un certain nombre de professions – participent à l'effort qui a été fait par la collectivité. C'est la moindre des choses. Quand vous parlez de 400 euros, demandez aux uns et aux autres – et encore c'est modulé en fonction de la nature de l'établissement, de l'emplacement où il se situe – enfin même quand on demande 400 euros à un restaurateur très bien placé au centre-ville qui a bénéficié à plein pour parfois faire deux ou trois services dans la journée sur 40 jours de marché de Noël, cela fait 10 euros par jour ouvré. Ce n'est pas ce qui va déséquilibrer la situation parce que si le marché de Noël n'avait pas eu lieu, le manque à gagner aurait représenté beaucoup plus que ces 10 euros pour les personnes concernées. Cette démarche a été entreprise. Évidemment, il faut bien que nous nous adressions à nos interlocuteurs habituels. Nous nous sommes adressés aux syndicats représentant les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie. Nous nous sommes adressés aux associations représentant les commerçants, aux Chambres de Commerce, aux uns et aux autres parce que nous ne pouvons pas nous adresser individuellement à chacun. Nous leur avons demandé d'intervenir auprès de leurs membres. Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de faire le point, c'est un peu tôt, la démarche vient d'être entreprise, nous avons tous réagi dans l'urgence. Dix jours avant l'ouverture du marché de Noël, ces attentats terribles se sont passés et personne ne l'avait prévu. C'est pourquoi vous dénoncez un flottement, nous avons tous été pris par le temps, il fallait réagir, nous l'avons fait et nous ferons le point avant la fin du premier semestre, nous reviendrons vers vous pour répondre aux questions que vous avez posées ce soir.

M. le Maire MEYER : Tout en ajoutant que le Maire n'est pas le régisseur des recettes, mais que c'est l'Office du Tourisme. Il ne doit pas y avoir de confusion entre la Ville et l'Office du Tourisme qui organise les marchés de Noël. Les chèques à encaisser ne le sont donc pas par la Ville, mais par l'Office du Tourisme. Comme le disait le 1er Adjoint, nous ferons le point à la fin du premier semestre, étant encore rappelé que des contacts sont encore en cours, que certains ne comprennent pas les réticences. Pour preuve, je viens d'avoir en fin de semaine dernière un chèque de 2 000 euros au nom de l'Office du Tourisme. Le signataire du chèque disait qu'il ne comprend pas les difficultés qu'ont certaines associations pour participer à l'effort. Un seul magasin donc a fait un chèque de 2 000 euros.

Pour l'occupation du domaine public, cela est du ressort de la Ville de Colmar qui applique les tarifs décidés par l'assemblée communale.

Le point étant voté, merci pour les explications.

8. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Règlement intérieur des établissements nautiques municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015-2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

12. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution d'un concours financier à l'Association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Soutien aux échanges scolaires – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Révision du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Transaction immobilière – acquisition route de Rouffach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transactions immobilières : acquisitions de parcelles sises Lauch Werb.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Transactions immobilières : régularisations foncières avec Pôle Habitat Colmar – Centre Alsace - OPH.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transactions immobilières : échange sans soulte et alignement Mittler-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

21. Motion pour l'adaptation du Régime Local d'Assurance Maladie.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je crois que cette motion est très importante et je voudrais donner quelques explications. C'est celle rédigée

par les administrateurs du régime local d'Assurance Maladie et adressée à l'ensemble des élus municipaux. Je voudrais souligner que s'ils nous sollicitent aujourd'hui, c'est que pour la première fois, le Régime national de protection challenge le Régime Local et oblige celui-ci à se remettre en question pour s'améliorer. Cela prouve que le gouvernement a su offrir aux partenaires sociaux une occasion de vrai progrès qui rejaillira positivement aussi sur les professions de santé. Par rapport à cette réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2016 dans le reste du pays, la loi santé prévoit un report de son application au 1er juillet en Alsace-Moselle. Aujourd'hui, dans le cadre du régime local d'Assurance Maladie, les seules cotisations salariées couvrent 72 % du panier de soins prévu par la loi. La part des prestations dépassant le régime actuel est donc de 28 % qui seraient à la charge des salariés et des employeurs pour environ 14 % chacun. Une évolution semble donc aujourd'hui nécessaire aux administrateurs du Régime Local. En effet, le statu quo, qui est préconisé par certains, fournirait des motifs de contentieux de la part des salariés alsaciens-mosellans puisqu'un salarié relevant du Régime Local financerait 86 % de sa couverture complémentaire alors qu'un autre n'en financerait que 50 %. Les salariés pourraient donc invoquer la rupture d'égalité. *A contrario*, les entreprises hors Régime Local peuvent aller au contentieux puisqu'un employeur dont les salariés relèvent du Régime Local ne financerait que 14 % de la complémentaire santé, là où un employeur hors Alsace-Moselle doit contribuer à hauteur de 50 %. À ce moment-là, les entreprises du reste du pays pourraient dénoncer l'avantage fait au patronat de la Région. Quelles seraient alors les évolutions souhaitables pour les bénéficiaires du Régime Local et pour les employeurs des salariés qui sont assurés ? Le Conseil d'Administration les évoquent dans la motion qu'il a demandé que nous votions, c'est-à-dire qu'il est envisagé pour les salariés, les retraités et les chômeurs une augmentation de la prise en charge des remboursements par le Régime Local en contrepartie d'une augmentation de la cotisation de 0,22 point, mais surtout, il est invoqué pour les employeurs, l'instauration d'une cotisation de 0,7 % et en contrepartie, leur représentation au sein du Conseil d'Administration du Régime Local.

Personnellement, je trouve que c'est une solution juste et équitable. Le dossier est suffisamment complexe pour qu'on puisse craindre des contentieux, quelle que soit la solution choisie, alors faut-il craindre ces contentieux ? Nous ne le pensons pas, car il faut bien admettre que ni la rupture d'égalité des citoyens, ni la distorsion de concurrence ne sauraient perdurer et la situation doit être clarifiée. Alors, faut-il voter cette motion ? Le Régime Local, par son indépendance par rapport aux compagnies d'assurances privées, puisqu'il n'entre pas dans le champ de la concurrence, par le fait qu'il couvre un million de bénéficiaires non actifs tout en présentant des comptes équilibrés, mérite tout notre soutien. Nous voterons donc cette motion. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Bien. Vous connaissez mon avis sur la question puisqu'il y a présence de deux lectures juridiques différentes. La première résulte d'un rapport parlementaire composé et rédigé tant par un membre de la majorité que de l'opposition. En même temps, nous avons la réflexion des

gestionnaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Juridiquement, je suis plutôt de l'avis du rapport parlementaire, mais personnellement, je n'ai pas voulu me désolidariser du point que nous devons composer sur le plan régional pour confirmer la position du Régime Local, raison pour laquelle je vous ai soumis cette motion.

Qui soutient ? Qui ne soutient pas ? Abstentions ? Nous soutenons donc unanimement la motion présentée.

Je n'ai pas été saisi pour un point « divers », je vous remercie pour votre présence et je lève cette réunion du Conseil Municipal.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 25

Colmar

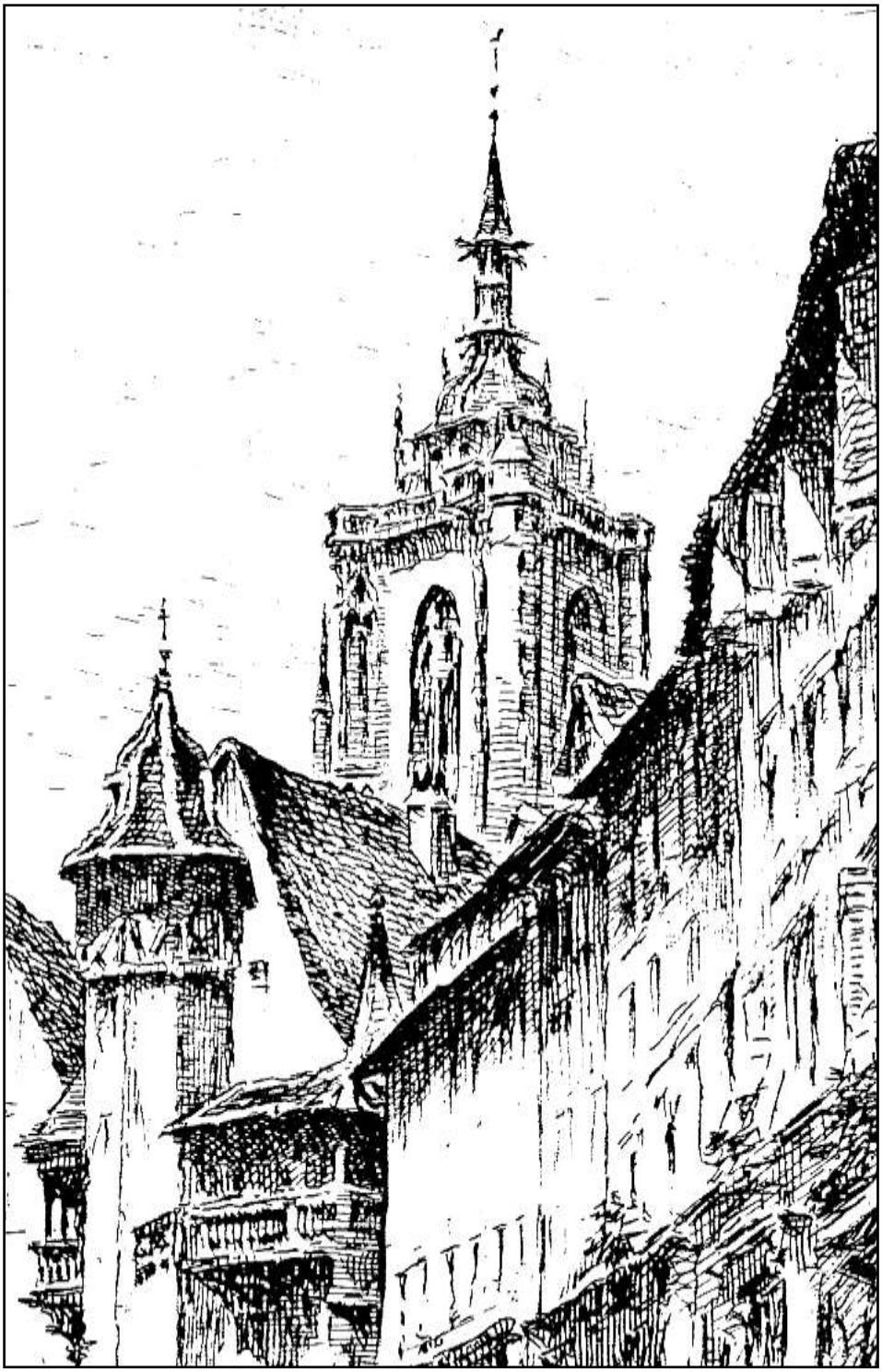

STENOGRAMME

21ème Séance

du

21 mars 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Je salue les uns et les autres.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme LOUIS, Mme BARDOTTO-GOMEZ, M. DENECHAUD et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à M. GRUNENWALD, Mme GANTER, Mme KLINKERT et M. OUADI.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 29 février dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, j'ai quelques informations à vous donner. Je viens de rencontrer Philippe PIVARD, le Directeur Général en titre de notre maison Vialis. Il m'a fait part de son souhait d'arrêter sa mission professionnelle à partir du 1er août pour aspirer à des horizons autres. Philippe PIVARD est entré à la RMC au mois de janvier 1980, nous sommes en 2016, il y a donc passé un bail. Il est passé par toutes les étapes dans la structure d'organisation : cadre administratif, chef de service, directeur financier de 1987 à 1992, directeur financier et commercial de 1993 à 1998, directeur financier et directeur du câble de 1998 à 2003. Depuis 2003, il assume la direction générale de la maison Vialis. C'est une personne à qui j'ai toujours pu faire confiance, donc je salue très officiellement son professionnalisme, son doigté, sa façon de faire, surtout également sa religion concernant la proximité par rapport aux usagers. En votre nom et en mon nom personnel, je lui souhaite une bonne retraite, mais seulement à partir du 15 août 2016. La passation de relais se fait souvent facilement ou quelques fois plus difficilement. En l'occurrence, je n'ai pas eu trop de problèmes à me déterminer puisque se trouvait dans la maison une personne compétente, capable d'assumer, c'est aussi un ancien de la maison puisqu'il est entré à RMC en 1986. Il s'agit de Benoît SCHNELL. Une fois, j'ai eu à choisir un commercial comme directeur, la fois d'après, un technicien. Ce coup-ci, c'est donc le coup de la technique avec Benoît SCHNELL, chef de service de 1994 à 2001, directeur de la régie de Neuf-Brisach de 2000 à 2003, il revient à Vialis où il est directeur électricité et gaz naturel depuis 2003. C'est donc à Benoît SCHNELL que je vais confier la direction de la maison à partir du 1er août 2016.

Comme Colmar ne cesse d'être à l'honneur, la dernière fois, c'était avec le New York Times qui citait Colmar parmi les destinations privilégiées, maintenant c'est un journal britannique qui met Colmar à l'honneur comme étant la ville la mieux placée, la plus jolie à visiter. Ce n'est jamais de trop et

toujours bon à prendre dans la promotion de la Ville de Colmar. C'est un nouveau satisfecit qui ne peut que nous réjouir toutes et tous.

Deux autres informations. La première fait le point sur les rapports entre l'exécutif, soit le Maire, voire même le Président de Colmar Agglomération et le personnel, puisque trois représentations syndicales avaient déposé un avis de grève tant pour la Ville que pour Colmar Agglomération. Cet avis d'action syndicale avait été notifié pour une durée illimitée et avait annoncé un arrêt de travail le mercredi 9 mars et la matinée du jeudi 10 mars. Cette action a mobilisé 25 à 30 agents entre le 9 et le 10 mars. Je relève au départ que c'est la première fois en plus de 20 ans qu'un avis de grève m'est signifié. Il faut donc croire au départ que les rapports entre le personnel et les représentants syndicaux ne sont pas si mauvais puisque j'en suis à ma première grève. Absent de Colmar le 9 mars, les représentants ont été reçus par Jean-Jacques WEISS au titre de la Ville de Colmar et par Serge NICOLE en tant que Vice-président de Colmar Agglomération. J'étais à Paris et je ne pouvais donc pas être sur place. Les revendications essentielles portent sur quatre points :

- l'actualisation des salaires avec un montant mensuel de 300 euros revendiqué par certains ;

- la renégociation de certaines primes pour les rendre plus accessibles, principalement la prime de présence ;

- la discussion sur d'autres points, dont principalement un stationnement gratuit pour le personnel ;

- une demande de rencontre périodique entre l'exécutif et les représentations syndicales.

Depuis, j'ai enregistré un deuxième avis de grève annoncé à partir du 24 mars. Comme s'y étaient engagés les collègues Jean-Jacques WEISS et Serge NICOLE, j'ai donné suite à la demande de rendez-vous. Je viens de les recevoir avec eux. Nous avons pu faire le point sur les revendications. S'agissant de mes réponses au regard de ce que je viens de rappeler pour ce qui est de leurs questions essentielles, la première concernant l'actualisation des salaires, j'ai rappelé que la grille des salaires et que le montant des rémunérations ne sont pas du ressort du Conseil Municipal. Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont encadrés par les conditions imposées par le statut du personnel territorial, les rémunérations doivent correspondre aux grilles et aux indices dudit statut. C'est ce que nous faisons. Les assemblées délibérantes ne disposent d'aucune latitude. Seuls le gouvernement et le pouvoir législatif peuvent intervenir dans ce domaine. D'ailleurs, la ministre de ressort vient d'annoncer une actualisation en deux temps du point d'indice d'un total de 1,2 %. Ainsi, en ce qui me concerne, je ne peux qu'enregistrer cette annonce. Je note pourtant que l'incidence de cette revalorisation en année pleine sera de 440 000 euros pour la Ville et de 46 000 euros pour Colmar Agglomération. Le coût s'ajoute aux charges de fonctionnement et représente près de deux points de fiscalité

supplémentaires pour le contribuable. Il est facile de décider si les autres doivent payer. Ainsi, sur les 2,4 milliards d'euros de coût, 648 millions d'euros doivent être payés par les collectivités territoriales et 552 millions d'euros par les hôpitaux. Les deux sont déjà exsangues. De surcroît, le gouvernement demande aux collectivités locales de dépenser moins d'argent. Il charge la barque une nouvelle fois après la surcharge de 2014 sur l'actualisation des salaires qui représentait 650 000 euros pour la Ville de Colmar, sans parler de la gabegie des rythmes scolaires. De plus, en quatre ans, l'État a diminué les dotations de 5,7 millions d'euros. Dès lors, on peut comprendre la réaction de l'organisation nationale des élus locaux et celle des hôpitaux pour demander une compensation de l'État.

Deuxième point, les rencontres périodiques avec les représentants syndicaux ne posent aucun problème. Nous venons tout à l'heure de planifier un cycle de rencontres. La première série sera pilotée par le Directeur Général des Services. Celle d'après sera faite de nouveau en présence des élus.

Pour le stationnement gratuit, dans un souci d'équité, il y a lieu de veiller à ne pas créer une distorsion entre nos personnels et ceux des entreprises du centre-ville qui sont des contribuables. Il serait totalement indéfendable que ces contribuables paient l'incidence de la gratuité alors qu'eux sont obligés d'acquitter le droit de stationnement. J'ai pourtant promis de travailler sur la question afin de dégager une solution qui puisse être équitable. Je suis persuadé que nous la trouverons ensemble.

Dernier point, s'agissant de la renégociation de certaines primes, principalement la prime de présence, nous sommes sur un point plus que fragile. En effet, par un concours de circonstances, nous sommes arrivés à améliorer la situation salariale de la grande majorité du personnel. À titre d'exemple, le cumul de ces avantages peut représenter pour certains la valeur annuelle de trois fois le SMIC mensuel. Or, sur ce montant, la plus grande partie relève d'une illégalité totale. Certaines de ces primes ne sont pas autorisées par le statut du personnel territorial. À titre indicatif, la prime de présence est d'un coût de 480 000 euros, la prime de fin d'année de 2,25 millions d'euros, soit globalement 2,5 millions d'euros, sans parler de la mutuelle pour 295 000 euros et de la subvention au groupement d'action sociale de 429 000 euros. Par délibération du 4 décembre 2015, j'avais proposé au Conseil Municipal d'ouvrir le champ de ces primes au personnel du service informatique. Or, cette décision a fait l'objet d'un recours du Préfet qui conteste la légalité de ces avantages. Il m'a fait entendre qu'il portera cette décision au contentieux pour demander au Tribunal Administratif d'annuler la décision prise si je me refusais de repasser au Conseil pour le faire revenir sur cette décision. Dans un premier temps, j'ai tenté d'expliquer les raisons de la décision du Conseil Municipal portant sur le fond. Pour ce qui est de ces primes, nous sommes dans l'illégalité puisqu'elles ne sont pas prévues par le statut territorial. Au final, je suis sur le fil. J'essaie de sauver ce qui peut l'être par rapport à ce que nous accordons à la date d'aujourd'hui, mais il faut quand même être conscient du problème. Si le Préfet me demande de revenir au Conseil pour modifier l'articulation de la prime de présence demandée par les syndicats, cette décision lui donnerait encore, dans le rôle de contrôle de légalité qui est le

sien, des arguments supplémentaires à exploiter dans sa demande d'annulation annoncée auprès du Tribunal Administratif. Je me dois ainsi de constater que les revendications des représentants syndicaux sur ce point font peser une lourde menace pour tout le personnel bénéficiaire de ces primes. Les conséquences risqueraient d'être lourdes. Je regretterais aussi que le personnel subisse les conséquences de cette action irréfléchie et au demeurant désastreuse pour des centaines et des centaines de salariés de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération. Je suis alors d'avis qu'il n'est pas possible de demander davantage alors que dans l'immédiat, je dois trouver des arguments de conformité pour pérenniser un régime qui ne se situe pas dans la légalité à la date d'aujourd'hui. Voilà ce que j'avais à dire sur ce point.

J'ai une dernière communication sur les dessertes TGV. Aux actualités nationales et locales, vous avez pu suivre l'action engagée par Villes de France à propos du dysfonctionnement des dessertes du réseau SNCF. Ce dysfonctionnement concerne d'une part le retrait des dessertes du réseau SNCF vis-à-vis de nombreux territoires, d'autre part le constat fait relève aussi une rupture des engagements contractuels arrêtés lors de la négociation du cofinancement des lignes de grande vitesse par les collectivités territoriales. Aux côtés de la présidente de Villes de France, Mme Caroline CAYEUX, j'ai pu mettre le doigt le 8 mars dernier sur la rupture des engagements contractuels concernant spécialement les arrêts TGV à Colmar. Le point presse sur le plan national a rassemblé la quasi-totalité des quotidiens français. L'information et le constat fait ont été largement relayés localement par France 3 Alsace et la presse locale. Je rappelle que les lignes LGV Est Européenne et Rhin-Rhône, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont investi près de 15 millions d'euros sans parler des 12 millions d'euros de travaux d'aménagement du quartier de la gare. À ce montant, il faut encore ajouter le projet du nouveau parking en gestation pour un prix TTC de quelque 12 millions d'euros. Il y a un peu plus d'un an, la première alerte avait concerné la période estivale de l'année 2015 pour laquelle la SNCF avait décidé de supprimer l'un des quatre allers-retours directs quotidiens du TGV Est en prétextant une fréquentation insuffisante pour l'horaire concerné. J'avais alors manifesté mon insatisfaction à plusieurs reprises et j'avais proposé une motion approuvée par le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération. Avec mes collègues maires, nous avons pris la décision de suspendre les versements en cours pour la deuxième tranche de la LGV Est. Suite à cela, et pour le service de l'année 2016, la SNCF a toujours annoncé de manière unilatérale que les travaux de renouvellement des voies entre Strasbourg et Erstein prévus au courant du deuxième semestre de l'année 2016 impliqueraient le maintien d'un seul aller-retour quotidien au lieu des quatre exploités jusque-là, et que la desserte de la gare de Colmar par le TGV Rhin-Rhône sera ramenée de trois à deux allers-retours en semaine. L'épisode de l'année 2015 ne semble plus être un phénomène isolé, j'ai donc à nouveau manifesté mon désaccord en envoyant une lettre au Président de la SNCF, M. Guillaume PEPY, le 3 mars dernier. Je lui ai signifié mon intention d'entrer en contentieux pour non-respect des engagements contractuels, tout en me laissant une plage de négociation dans le temps. J'ai été entendu

puisque la SNCF est venue me rencontrer vendredi le 18 mars pour évoquer avec moi la situation des arrêts à Colmar. À cette occasion, en la présence de mon collègue Philippe ROGALA, maire de Horbourg-Wihr et Vice-président de Colmar Agglomération, les arguments ont été entendus. La SNCF propose dorénavant de réajuster sa politique de desserte de la gare de Colmar. À cet égard, je peux d'ores et déjà vous annoncer le nouveau schéma de desserte du TGV Est obtenu lors des travaux de renouvellement des voies entre Strasbourg et Erstein en 2016 : pour la période du 3 juillet au 15 août : trois allers-retours et pas un seul, pour la période du 16 août au 10 décembre : deux allers-retours sur les quatre sont également maintenus et pas un seul. En l'occurrence, à partir de Colmar, il s'agit des départs de 6 h 41 –pas 6 h 08- et 12 h 45 avec les mêmes heures d'arrivée à Paris. On gagne donc quelque 40 minutes sur le trajet. Pour Paris, il s'agit des départs de 9 h 25 et de 18 h 55 avec des arrivées à Colmar à 11 h 43 et 21 h 19. Il m'a aussi été confirmé que la gare de Colmar retrouvera à nouveau ses quatre dessertes quotidiennes à compter du 12 décembre 2016. C'était le deuxième point de friction. Soyez assurés que je resterai vigilant pour que les intérêts de Colmar et de toute la population du Pays de Colmar soient préservés.

Dès lors, je considère qu'il s'agit là d'un consensus acceptable qui tient enfin compte d'une desserte correcte de la gare de Colmar dans un contexte de travaux perturbant la circulation des trains en Alsace. En complément de ces avancées notables et suite à ma demande, la SNCF a aussi confirmé qu'elle allait étudier la faisabilité d'étendre le principe des trois allers-retours pour la période du 16 au 31 août et du 1er au 11 décembre. Il s'agit ici de pouvoir favoriser le déplacement des personnes qui souhaitent visiter Colmar durant les périodes touristiques.

En ce qui concerne le TGV Rhin-Rhône, j'ai indiqué que j'étais ouvert à des adaptations, mais qu'il était cependant nécessaire de réfléchir à nouveau sur le service en l'année 2017. À ce titre et en premier, je regrette que le premier départ à 7 h 01 ait été décalé à 9 h 33. Selon moi, il faut revenir à l'heure de départ actuelle, donc 7 h 01, pour permettre d'arriver à Marseille avant l'heure du déjeuner, ce qui permet l'organisation des journées professionnelles, donc de nouveau une arrivée à 11 h 41 et non à 14 h 46. Par contre, le report d'une heure pour le deuxième départ à 18 h 30 est sans incidence puisqu'on arrive quand même à Colmar le soir aux environs de 23 heures.

Au final, je considère qu'une solution négociée qui contente tout le monde est préférable à un hypothétique résultat d'un contentieux juridique – c'est le juriste qui parle –, le résultat obtenu me donne raison. J'en suis heureux.

Voilà, M. le 1er Adjoint, vous avez la parole.

5. Désignation de représentants dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen : délégation de service public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Ce que nous contestons bien sûr en tant que riverains est cette nouvelle durée portée à 8 ans alors qu'elle était de 4 ans jusqu'à maintenant, prolongée cette dernière année jusqu'à 5 ans et demi. La nouvelle DSP de l'aérodrome aurait une durée prolongée à 8 ans pour permettre à l'exploitant de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement, mais du fait de cette durée conséquente, la Ville aurait moins de latitude pour intervenir auprès de l'exploitant en cas de non-respect manifeste et persistant de la Charte de l'Environnement signée en 2011 par les collectivités, l'État, les associations d'usagers et les riverains. Pour les riverains exposés aux nuisances phoniques dès que la belle saison débute, avec cette DSP renouvelée pour 8 ans, la Ville semblerait laisser le champ libre aux usagers sportifs adeptes des tours de piste à répétition avec survol des quartiers Nord pour multiplier leurs heures de vol. Il faut rappeler en effet que 70 % des 30 000 mouvements annuels sur cette plateforme colmarienne sont dus aux sportifs et que si l'aviation d'affaires devait se développer un jour à Colmar, ce ne serait évidemment pas compensé par une diminution des mouvements sportifs. Avec cette délégation prolongée sur 8 années pour l'exploitant, ce dernier serait moins à l'écoute des doléances des riverains qui se sont multipliées depuis l'été dernier et les répercuterait moins sur les clubs sportifs concernés. La Charte de l'Environnement ne restera toujours qu'un engagement de bonne volonté réciproque si tant est que les partenaires usagers sportifs et riverains soient équitablement respectés, ce que la nouvelle DSP semble remettre en cause. Je vous remercie.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, cher Guy, d'abord la délégation a été prolongée et a donc duré un peu plus de 5 ans, nous ne sommes pas nettement au-dessus. La durée proposée est de 8 ans, tout simplement parce que l'exploitation de l'aérodrome suppose des investissements, une certaine stabilité et il est normal que le futur exploitant ait besoin de cet élément de sécurité pour pouvoir exploiter correctement l'aérodrome et faire les investissements nécessaires et très coûteux qui ont besoin d'être amortis sur une durée acceptable. Il y a donc une logique

économique, mais elle ne vient pas à l'encontre des intérêts dont tu parles, en l'occurrence des riverains, parce que je crois pouvoir dire – sous ton contrôle – que les choses se sont plutôt améliorées ces dernières années parce qu'un dialogue permanent a eu lieu entre les riverains et l'exploitant, qu'une évaluation est faite chaque année à laquelle tu participes et que chacun peut prendre en compte les points des uns et des autres. Ensuite, il n'est pas question de développer l'aérodrome sur le plan sportif. Au contraire, l'idée est plutôt de le développer sur le plan de l'aviation d'affaires. Une étude est d'ailleurs en cours. L'idée serait de donner à cet aérodrome une dimension plus d'aviation d'affaires qu'autre chose. Il n'empêche que les garanties données lors de la précédente attribution sont les mêmes pour la future attribution et le dialogue existe. Je peux te garantir qu'aucune dérive et nuisance supplémentaire ne seront acceptées de la part du futur exploitant.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je dirais que Guy WAEHREN a raison sur la forme, mais pas sur le fond. D'abord, il y a peu de différence entre le cumul des deux périodes qui avaient précédé puisque l'on était à quelque 6 années avec la prolongation. Là, c'est 8 ans. Par expérience, nous savons que dans le domaine des appels d'offres DSP, il ne faut jamais le faire dans une période préélectorale. Les 8 années sont à cheval sur cette période pour que tout puisse se faire d'une façon décomplexée sans aucune pression. De plus, les conditions d'exploitation relèvent du cahier des charges qui formera le règlement d'exploitation. Il faut être vigilant quant à la rédaction du cahier des charges avant d'organiser la consultation et de lancer les appels d'offres pour prendre toutes les garanties nécessaires dans la rédaction dudit règlement. La deuxième précaution est que je dors tranquille puisque je sais que le conseiller Guy WAEHREN sera très présent dans les suivis concernant le respect du cahier des charges. Ce qui me fait également dire que l'on a trouvé un mieux par rapport à une ancienne période où on se chamaillait tous les jours.

M. WAEHREN : (intervention sans micro, en partie inaudible) Un seul club sportif, le club de vol à voile a fait des efforts conséquents… Il faut le souligner.

M. le Maire MEYER : Exactement, donc il faut continuer sur ce chemin.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Une abstention, il y a évolution puisque la dernière fois, il était contre. Le rapport est approuvé.

7. Groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage de locaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Quelles sont les propositions ?

M. l'Adj. WEISS : Les propositions sont les suivantes : M. GRUNENWALD en qualité de titulaire et Mme HOUPIN en qualité de suppléante.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées.

8. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Commune de Saint-Croix-en-Plaine, la Commune de Wintzenheim et la Commune Porte du Ried pour la fourniture de postes de travail informatiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. l'Adj. JAEGY : Dans ce cadre, il y a lieu de désigner deux membres, l'un en qualité de titulaire, l'autre en qualité de suppléant à la Commission d'Appels d'Offres. Sont proposés comme titulaire M. GRUNENWALD et comme suppléante Mme HOUPIN.

M. le Maire MEYER : Donc on reprend les mêmes ! Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons voter à main levée.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées.

9. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. YILDIZ qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

10. Subventions aux associations culturelles en 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je reviens à la dernière précision, ce n'est pas 245 000, mais 228 000 €. Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Aide à la vie associative culturelle - 1ère tranche 2016

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Convention entre la Ville de Colmar et la SARL « La Boîte à Domino » pour un dépôt-vente au musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Projet Éducatif Territorial de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adjt. UHLRICH-MALLET, rapporteur présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues, avec plusieurs années de retard la Ville de Colmar présente enfin un Plan Educatif Territorial au vote de son conseil municipal et encore il faut le dire vite, puisqu'il ne s'agit que d'un projet partiel, qui ne couvre pas toute la Ville et qui n'est encore qu'en phase expérimentale. Les activités ne démarreront qu'au troisième trimestre sur trois écoles avant d'être étendues à quelques écoles bien sélectionnées à la rentrée 2016/2017.

A la lecture de ce qui nous est proposé, j'avoue ma profonde déception. Non pas que j'attendais quelque chose d'ambitieux ou d'innovant, vu les réticences, le mot est encore faible, de la Ville à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. J'attendais au minimum un projet qui permette à notre tissu associatif d'être associé et de pouvoir faire connaître et développer ces activités à l'heure où les responsables associatifs alertent sur le vieillissement de leurs membres et l'absence de relève. Il n'en est rien malheureusement !

Ce qui nous est proposé, ou plutôt ce qui ne nous est pas proposé, c'est que la Ville préfère se reposer sur l'existant, recycler ses vieilles recettes, plutôt que de développer une offre complémentaire nouvelle. Ce n'est pas en collant une étiquette rythmes scolaires au PEDT, à l'aide aux devoirs ou à une visite à l'Observatoire de la Nature, qu'elles gagneront une qualité pédagogique supplémentaire par rapport à ce qu'elles étaient avant.

Certains axes de travail sont pourtant intéressants comme la découverte des institutions que je vois comme un cours d'éducation civique grandeur nature à l'heure où le vivre ensemble et la confiance dans les institutions sont remis en cause, elles peuvent être un complément utile aux interventions des professeurs dans les classes. Mais pour être efficaces, encore faudrait-il

qu'elles soient étendues à tous les élèves colmariens, ce qui n'est pas le choix fait ici.
Concernant la participation demandée aux parents, vous la trouvez modique, moi je la trouve excessive au vu de ce qui est proposé, d'autant que la façon dont sont organisés les cycles d'activités peut faire grimper le coût à 20 € annuel pour un élève des écoles Rousseau ou Barrès qui suivrait les quatre cycles d'activités.
Personnellement, je suis favorable à la gratuité, ne serait-ce que par égalité entre les élèves issus de familles défavorisées et les autres, la participation demandée même si vous pensez qu'elle est modique, pouvant constituer un frein à la participation de tous et donc à la mise en place d'une mixité sociale effective. La mixité sociale n'a pas été non plus au cœur des préoccupations de la commission d'élaboration, puisque votre PEDT exclut les écoles du Réseau d'Education Prioritaire et en oublie d'autres. Je pense particulièrement à l'école Pasteur, qui de fait, est ni concernée par le réseau REP ni par votre zonage et se retrouvera donc sans autre activité supplémentaire que celle de l'étude surveillée pour laquelle j'ose espérer que vous ne demanderez pas une participation supplémentaire de 5 € aux parents.
Je terminerai mon propos en vous indiquant que ce PEDT n'est clairement pas à la hauteur des enjeux éducatifs du XXIème siècle. Il manque clairement d'ambition et n'est dicté que par une logique comptable : c'est votre nerf de la guerre ! Le principal point dont vous vous félicitez c'est finalement que le PEDT ne coûte que 45 000 € nets par an. Je crois qu'il y a des garages à Colmar qui se vendent pour le même prix, finalement c'est assez modique.
Montesquieu a appelé à distinguer l'esprit de la lettre des lois, c'est-à-dire la différence entre le texte de loi proprement dit et l'intention recherchée par le législateur. A ce titre, votre PEDT satisfait la lettre mais pas l'esprit, vu que l'enfant est une fois de plus le grand oublié du document, alors qu'il était au centre de la réforme des rythmes scolaires.
Le PEDT colmarien n'est clairement ici qu'un moyen de satisfaire le législateur en attendant une nouvelle majorité nationale qui remettra en cause la réforme et vous épargnera des efforts supplémentaires, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire.
Nous prenons donc acte de ce PEDT mais indiquons très clairement notre position : un projet éducatif qui n'en a que le nom et qui n'en est pas véritablement un. Merci.
M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.
Mme SANCHEZ : Oui, merci M. le Maire. Nous sommes très heureux d'apprendre qu'à Colmar, enfin, démarre la mise en place des activités péri-scolaires liées à la réforme des rythmes. Oui, enfin, puisque la loi qui s'y rapporte le demandait quand même pour la rentrée 2013 et de nombreuses communes s'y sont attelées dès cette rentrée ci.
Je me permets de rappeler pour les Colmariens qui nous écoutent, que cette réforme des rythmes scolaires n'a de sens que si les enseignants revisitent le temps de l'élève à l'école et si elle est accompagnée par la mise en place d'activités culturelles, sportives et citoyennes qui dans l'esprit de la loi viennent compléter, compenser, enfin en tout cas, s'articuler à l'enseignement dispensé à l'école.

Tous les élèves de Colmar ont été soumis à ces nouveaux rythmes depuis 2013 et devraient donc bénéficier de ces activités. Vous annoncez pourtant que trois écoles bénéficieront de ces activités !! Vous comprendrez donc notre étonnement.
Si nous sommes bien sûr ravis que les enfants de ces écoles aient accès à des activités tout à fait intéressantes, l'idée que les activités péri-éducatives proposées dans le cadre de la réforme ne viennent que compléter une offre globale déjà existante, n'est absolument pas satisfaisante. En effet, les activités déjà en cours, même si elles sont évidemment à prendre en compte dans l'organisation du temps de l'enfant, doivent être enrichies et repensées en fonction de ces nouveaux rythmes, et justement dans les quartiers dits prioritaires. Ce sont les parents de ces quartiers qui en sont demandeurs.
De plus, la Ville de Colmar est riche d'équipements culturels de qualité : le PMC, les bibliothèques, les musées, un musée Unterlinden magnifique.... Quel dommage de ne pas utiliser cette occasion pour les faire découvrir à nos enfants. Quant au budget, j'avoue mon incompréhension. Il me semblait que vous nous aviez dit, M. le Maire, avoir touché le fonds d'amorçage pour la mise en place de ces activités, d'un montant de 268 200 €, je crois, 50 € par élève, et là, il n'y a que 1 324 élèves concernés et vous annoncez un coût de 160 800 €. Donc, que deviennent les environs 100 000 € restants ?
Ce PEDT de la Ville de Colmar, territoire pour le coup réduit à 3 écoles seulement, est timide et frileux et pour moi, il n'est pas le signe d'une ville dynamique qui mise sur ses enfants et qui leur transmet ses valeurs. La Ville de Colmar, par le manque d'ambition de ce plan, engage sa responsabilité dans l'échec d'une évolution devenue possible des rythmes imposés à nos enfants, et je le regrette pour tous les élèves colmariens.
Nous qui défendons ici, nous tous, et c'est ce qui nous réunit, nous défendons ici les valeurs de la République. Nous devons être fiers de notre école, malgré ses imperfections bien sûr, et je sais qu'il y en a. Ayant un pied dans la formation des enseignants je pense en avoir une vision assez lucide. Je trouve que vraiment ici nous devrions soutenir l'école de la République dans son évolution.
M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, merci. Chers collègues, je prends pour exemple l'école Jean-Jacques Waltz. Renforcer l'aide aux devoirs qui existe déjà, c'est noté dans le rapport, même si c'est fortement préconisé par Monsieur le Préfet, reste quand même difficile à mettre en place. C'est quelque chose qui existe déjà et les enfants sont déjà gavés à la fin de la journée. Alors, c'est un peu dommage de ne pas leur offrir une autre ouverture afin de découvrir d'autres activités, un peu plus d'éveil. Cela aurait été sympa de pouvoir leur permettre de changer, parce que faire et refaire toujours la même chose toute la journée, au bout d'un moment cela ne rentre plus. Ensuite, on va ici valider ce point sur trois ans, alors qu'il a été dit en Commissions Réunies que cela serait révisable tous les ans. Alors, j'espère que ça sera le cas. Cette demande de 5 €, même si pour Waltz, en REP, apparemment on ne demandera pas 5 € puisque c'est du soutien scolaire et qu'il n'y a pas vraiment d'activités, on le reconnaît d'ailleurs puisque l'on ne demande rien. Cela ne fait que renforcer pour rendre impopulaire cette mesure même si c'est peu mais finalement pour le prix du budget c'est quand même une somme. Je ne comprends pas pourquoi on

demande 5 €, alors allons-y franchement si cela coûte si cher à la Ville demandons plus ou alors ne demandons rien. Merci.
M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET.
Mme ANGLARET : Oui, merci M. le Maire. Nous venons de voter une subvention pour la Comédie de l'Est de 320 000 €. Cela ne concerne pas tous les Colmariens en revanche beaucoup de Colmariens ont des enfants. C'était juste pour faire un petit peu la relation. Merci.
M. le Maire MEYER : Vous avez fait une relation musicale. Parfait ! Donc, Mme l'Adjointe.
Mme UHLRICH-MALLET : Merci chers collègues pour vos remarques. Permettez-moi maintenant d'y répondre. La première chose concerne le nombre d'écoles concernées et les choix que nous avons faits au titre du développement qui concerne non pas trois écoles mais bien six écoles à la prochaine rentrée. Les trois écoles proposées, c'est uniquement à titre expérimental pour voir si notre dispositif peut effectivement monter en puissance à la rentrée. Je voudrais d'abord vous dire que dans l'évaluation que nous avons faite de l'existant, il a été demandé notamment par les membres du Comité de Pilotage et par le retour des conseils d'écoles, de ne pas forcément rajouter d'activités supplémentaires dans les écoles où il y avait déjà beaucoup d'activités. Les enfants ont quatre soirs de disponibles : lundi, mardi, jeudi et vendredi et dans ces quatre soirs disponibles il y a dans les écoles qui ne sont pas concernées par le développement, de l'accompagnement éducatif, souvent deux fois par semaine, cela peut être aussi du sport, de la culture, de l'aide aux devoirs, des jeux coopératifs, de l'anglais ou de l'allemand. Il y a également le dispositif d'école : l'accompagnement notamment pour les CM2 de tout ce qui concerne les dispositifs sur l'ordinateur. Il y a des écoles qui font également de la chorale. Il y a les activités APC des enseignants, c'est l'ancienne aide personnalisée. Alors, tout cela se décline toujours lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 15 heures 45. Il y a le dispositif CLAS. Il y a le CAEF, les activités sportives. Il y a l'aide aux devoirs assumée par la Ville. Voilà ce qui se passe aujourd'hui dans ces écoles. Vous comprenez que rajouter une activité supplémentaire avec l'emploi du temps qu'ont ces enfants, cela nous paraissait difficile. Je vous rappelle aussi que pour la Langue et Culture d'Origine, on a eu des difficultés pour essayer de trouver un créneau horaire parce que tout était déjà pris. Je crois qu'on a même dû aller sur le mercredi après-midi, parce qu'il n'y avait plus de créneau horaire dans ces écoles pour le faire. C'est donc déjà très chargé et nous nous sommes engagés à améliorer l'existant s'il le fallait. Je sais par exemple que l'aide aux devoirs a un bilan excellent parce que les enseignants retraités qui dispensent cette aide sont complètement intégrés dans l'équipe éducative. Nous avons une évaluation des élèves qui sont suivis qui est extrêmement positive. Je tiens encore à le dire aujourd'hui. Certaines écoles demandent à ce que ce dispositif de la Ville soit amplifié parce qu'il marche très bien. Donc ça nous allons le faire parce que c'est une demande des écoles. Nous avons donc souhaité non pas faire un projet uniforme « égalitaire pour tous les enfants de Colmar » parce qu'aujourd'hui l'égalité sur les activités est en défaveur des écoles du centre-ville et du Nord de la ville. C'est pour cela que nous

développerons en priorité ces activités. Voilà, c'était la réponse par rapport à la mise en place des activités.
Concernant la gratuité, là encore nous nous sommes interrogés. Mais comme nos activités seront encadrées par des animateurs BAFA diplômés, nous aurons l'agrément de Jeunesse et Sports. Il nous semblait important que les enfants puissent faire l'activité dans son intégralité et que les parents ne puissent pas chercher les enfants comme cela les arrange au bout d'un quart d'heure, une demi-heure ou trois quarts d'heures. Donc pour avoir un engagement tant sur la participation des familles que sur la durée de l'activité, on nous a conseillé de faire payer quelque chose pour que les familles s'engagent, dans la mesure où elles sont inscrites dans le dispositif, non seulement à suivre le dispositif jusqu'au bout, mais également à respecter les horaires que nous avons fixés. Ensuite, je vous rappelle également que nous avons travaillé avec les conseils d'écoles, avec l'Education Nationale, et que le retour que moi j'ai, de la part des conseils d'écoles où ça a été présenté, est plutôt très bon. Je pense que nous avons bien ciblé les activités. En tout cas les enseignants que j'ai vus ont pour l'instant répondu très favorablement.
Concernant le budget, nous estimons pour l'instant, effectivement, un solde négatif à hauteur de plus de 45 000 €, tout simplement parce que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a abouti automatiquement à des surcharges au niveau du fonctionnement, que ce soit les frais d'entretien, de fluides, les personnes supplémentaires des papys mamies trafic, nous avons un surcoût au niveau de l'association PREALIS et des PEEP. Donc aujourd'hui, ce que nous attendons de l'Etat, on l'a estimé à 160 800 €, vu le nombre d'enfants que nous pourrons toucher. Nous allons donc complètement affecter cette dotation de l'Etat à la mise en place de ce PEDT et de rythmes scolaires mais n'empêche qu'il restera quand même un solde négatif à la charge de la Ville.
Et enfin, pour finir, on a parlé de l'embauche de 8 animateurs, mais je prends par exemple les 4 animateurs sportifs, pour moi, ils font partie intégrante de l'équipe qui mettra en place ce PEDT.
M. le Maire MEYER : M. HILBERT !
M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais réagir à l'emploi du temps des enfants, que vous évoquiez. Vous dites qu'il y a beaucoup d'activités dans certaines écoles, notamment dans celles du quartier Ouest et que les enfants y participent apparemment. Mais ce n'est de toute façon pas le cas de tous les enfants et si vous voulez partir de l'enfant, il aurait aussi fallu prendre la sociologie ou l'origine des enfants qui sont au conservatoire, à l'Ecole de Musique, dans les clubs sportifs, l'Ecole d'Arts Plastiques, etc… et ce ne sont peut-être pas les mêmes enfants dont vous parlez ce soir. Il me semble, mais je peux me tromper, que les enfants des quartiers Ouest y sont moins représentés que les enfants des autres écoles. Lorsque nous avions parlé de cette réforme, depuis longtemps, parce qu'elle a mis tellement longtemps à être mise en place à Colmar, on a eu beaucoup de réactions négatives et ici même au Conseil Municipal, beaucoup d'oppositions à cette réforme. Or dans les quartiers Ouest, dans les conseils d'écoles auxquels j'ai assisté, il y avait une attente des parents. Si les enfants étaient tellement occupés, je ne comprends pas cette attente des parents. Il y avait une volonté d'ouverture

d'activités qui ne sont pas proposées actuellement et qui auraient pu l'être à travers ces PEDT et je pense que c'est là que nous avons péché, où nous avons raté quelque chose à Colmar, ce sont ces activités que l'on peut proposer. Alors loin de moi de penser que c'était facile. Je pense qu'il s'agit d'une mesure, une réforme difficile à mettre en place mais si on ne s'y attelle pas et si on ne veut pas la mettre en place, elle est impossible à mettre en place. Et je pense qu'on aurait pu travailler sur l'ouverture, donner plus de place aux associations. Je sais aussi que beaucoup d'entre elles ont des difficultés pour mettre à disposition des animateurs puisque cela coûte cher, notamment celles qui sont sportives, mais n'empêche, il y aurait sans doute eu des associations qui auraient été disposées à trouver des bénévoles et à intervenir en classe. On aurait aussi pu, et je pense que c'était un des piliers de cette réforme, impliquer les parents, essayer de faire venir les parents à l'école. Parce que la difficulté de l'école aujourd'hui, c'est bien la place qu'elle a dans la société et un rejet qu'elle a. Et souvent la distance qu'il y a entre l'école, l'Education Nationale et les parents, crée des difficultés auprès des enfants et je pense que rapprocher les parents de l'école, à travers éventuellement ces PEDT, aurait pu avoir beaucoup de bénéfice sur la scolarité des enfants. Et je regrette profondément que l'on n'ait pas mis en place ce genre de choses. Par contre quand vous dites que vous ne voulez pas faire une réforme égalitaire, la même chose dans toutes les écoles, je pense que c'est très bien. Je pense qu'il faut que cela remonte d'en bas et pas que ce soit imposé d'en haut par la Ville. Je pense qu'il faut laisser plus de marche de manœuvre aux différentes écoles pour mettre en place ces PEDT.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET.

Mme ANGLARET : Oui M. le Maire, juste une question rapide. J'ai cru entendre Langue et Culture d'Origine. C'est quoi ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Turc, Espagnol, Arabe…

Mme ANGLARET : C'est pour favoriser l'intégration et l'ouverture ?

M. le Maire MEYER : Posez votre question !

Mme ANGLARET : C'est tout ! Mais elle n'est pas anodine quand même !

M. le Maire MEYER : Mais je n'ai pas dit ça… Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Pour vous répondre rapidement, les cours de Langue et Culture d'Origine ont toujours existé.

M. le Maire MEYER : Stop, stop ! Il y a Guy WAHEREN d'abord.

M. WAEHREN : Je reviens sur ce que disait M. HILBERT à propos de la place des parents, qui est primordiale à l'école. De mon temps, lorsque j'étais parent d'élève, le samedi fonctionnait. Il y avait cours le samedi et les parents pouvaient venir à l'école le samedi. Et depuis cette réforme calamiteuse entreprise en 2007, je le rappelle sous la présidence de M. SARKOZY, avec le Ministre DARCOS, maintenant il est à l'Académie Française -grand bien lui fasse- tout a été foutu en l'air. C'était le seul moment, le samedi matin, où les parents étaient libérés, pour la plupart, de leurs obligations salariales et ils pouvaient venir à l'école discuter avec les enseignants. Il y avait des réunions de conseils d'écoles les samedis matin. Maintenant on a tout foutu en l'air, tant pis pour les enfants.

M. le Maire MEYER : Cécile STRIEBIG.

Mme STRIEBIB-THEVENIN: Je tenais juste à rappeler que les rythmes scolaires sont obligatoires mais la mise en place d'un PEDT ne l'est pas et suffisamment de communes se sont cassées les dents sur le PEDT et sont revenues en arrière sur les offres qu'il présentait pour qu'on puisse se dire qu'à Colmar, on va y aller petit à petit, monter en puissance progressivement et ne pas se casser les dents comme certaines communes sur le PEDT. Il est important de recruter des animateurs de qualité et de ne pas s'essouffler comme certaines communes ont pu le faire. Je pense que l'enfant n'est pas oublié à Colmar. Il a plutôt été oublié au moment de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et peut-être aussi au moment du glissement des périodes de vacances qui nous amèneront cette année à enchaîner 11 semaines de travail. Et pour répondre à Mme ANGLARET, la subvention qui concerne la Comédie de l'Est concerne aussi les enfants puisqu'ils sont spectateurs à la Comédie de l'Est. Après, au niveau du rôle du PEDT de rapprocher les parents de l'école, je pense que là, on s'immisce un peu dans le rôle qui est celui des enseignants. Il ne faut pas se substituer au travail des enseignants quand on met en place un PEDT. Les animateurs qui vont prendre en charge les enfants ne sont pas des enseignants. Ils n'ont pas le même rôle que les enseignants dans les écoles.
M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.
Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci. Alors pour répondre rapidement sur le dispositif ELCO, il s'agit donc de cours de langue et culture d'origine dispensés par des enseignants envoyés par les différentes ambassades des affaires étrangères, qui ont toujours eu lieu dans les écoles de Colmar.
Ensuite, sur les activités, la règle est toujours le volontariat des familles pour y participer, y compris dans les activités qui sont sur le secteur qu'on appelle les REP et REP Plus. Dans ces activités, notamment l'accompagnement éducatif et le CLAS, il y a bien des activités déjà culturelles et sportives qui sont faites notamment dans les centres sociaux culturels qui les organisent avec des associations comme l'ASTI par exemple, mais il y en a d'autres, qui sont parties prenantes dans l'organisation de ces activités.
Enfin, concernant les parents à l'école, la Ville de Colmar finance déjà une association au Centre Europe qui travaille sur l'aide à la parentalité avec les ateliers gratuits et ouverts à tout le monde. Mais avant, ce n'était pas l'objectif de ce PEDT de travailler vraiment sur la parentalité. Par contre, ce que nous mettons en place dans les écoles, je prends l'exemple des jardins pédagogiques où les parents peuvent s'investir pour aider notamment les enseignants à récolter des légumes, ou à faire des activités en commun, nous Ville de Colmar, nous aidons les écoles qui veulent travailler sur la parentalité, en mettant en place des outils qui leur servent justement d'intermédiaire, de savoir-faire, pour donner aux parents l'envie d'investir l'école. Voilà !
M. le Maire MEYER : Bien, l'échange était très large. Il s'agit de prendre acte. C'est ce que nous faisons. Merci, Mme l'Adjointe.

14. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Tarifs 2017 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subventions à des sites de mémoire.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais que nous puissions voter les deux points séparément si vous le permettez. Je vais vous donner mon point de vue sur chacun d'entre eux parce que le vote ne sera pas le même.

M. le Maire MEYER : Oui, ce n'est pas gênant.

Mme VALENTIN : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Seulement, je ne vais pas séparer le rapport.

Mme VALENTIN : Oui, mais on peut voter les deux séparément.

M. le Maire MEYER : J'enregistre les votes pour le premier et le deuxième point.

Mme VALENTIN : D'accord. Dans ce cas, je vais intervenir immédiatement.

M. le Maire MEYER : Sur lequel voulez-vous intervenir ?

Mme VALENTIN : Sur les deux, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Allez-y.

Mme VALENTIN : Pour expliquer le vote pour chacun des deux. Aujourd'hui, vous proposez d'attribuer deux subventions à des sites de mémoire, c'est-à-dire deux projets qui contribuent à la valorisation du patrimoine militaire de notre pays. Mais, le projet *Verdun 1916 : Forêt d'exception* donne lieu à une souscription nationale à laquelle vous souhaitez participer pour un montant de 2 000 euros. Verdun se trouve à 248 kilomètres de Colmar. Les événements qui s'y sont déroulés sont

proches de nous géographiquement et donc, le site facilement accessible à tous les Colmariens. Même si nous considérons que le tourisme de mémoire est de la compétence des comités régionaux de tourisme, des conseils départementaux et régionaux auxquels nous contribuons déjà financièrement par nos impôts citoyens et certaines contributions communales, nous pouvons comprendre que les Colmariens puissent se sentir concernés et fiers de retrouver le nom de leur ville portée sur le mémorial où viendront s'inscrire les noms des communes donatrices.

Nous sommes, à plus d'un titre, beaucoup plus dubitatifs quant à la contribution de 2 000 euros que vous proposez de verser pour l'aménagement d'une Promenade de la paix à Sword Beach qui se trouve à Ouistreham Riva-Bella.

Nous comprenons l'appel aux dons de la part des villes sinistrées suite à des événements malheureux comme des catastrophes naturelles et nous avons toujours volontiers voté les aides proposées par la Ville. En revanche, nous sommes étonnés que vous, M. le Maire, qui nous vantez à longueur d'année la bonne gestion colmarienne, vous soyez enclin à contribuer à cet investissement de 800 000 euros pour la commune d'Ouistreham alors qu'elle est en déficit structurel, c'est-à-dire que ses dépenses sont supérieures à ses revenus. Pour mémoire et pour les Colmariens qui nous écoutent, je rappelle que la capacité de désendettement d'une ville évalue le rapport entre l'encours de sa dette et son épargne. Ce ratio permet de calculer le nombre d'années qu'il faut à la commune pour rembourser la totalité de sa dette, si elle s'y consacre entièrement tous les ans, l'intégralité de son épargne. En 2014, il fallait 89 ans à Ouistreham pour se désendetter.

Parallèlement à cela, la taxe d'habitation y est de 5,42 % alors qu'elle est de 14,48 % pour les villes de la même strate. Nous ne concevons donc pas de prendre sur les recettes de la Ville de Colmar qui émanent en partie des taxes d'habitation prélevées auprès des familles colmariennes, ne serait-ce que 2 000 euros pour alimenter des projets pharaoniques d'une commune qui ne sait pas utiliser les leviers à sa disposition pour améliorer ses recettes ou maîtriser ses dépenses auxquelles se rajouteront par ailleurs les futurs frais d'entretien de la promenade puisqu'elle est prévue en bois.

Rappelons qu'Ouistreham est la principale station balnéaire de la Côte de Nacre, car elle jouit d'une position géographique idéale, que deux kilomètres de plage de sable fin ont permis d'accueillir sur ce site le dispositif de la cérémonie internationale du 70e anniversaire du Débarquement sur une surface équivalente à 15 terrains de foot, qu'elle est considérée comme une station nautique trois étoiles et qu'elle possède quatre ports, un terminal ferry, un centre de thalassothérapie, un casino et j'en passe. Comme on peut le constater, elle n'est pas vraiment en zone difficile. Je signale par ailleurs que les villes proches d'Ouistreham, comme Thaon à 20 minutes, ont refusé de participer à ce projet. Comment pourrions-nous justifier que des Colmariens à plus de 800 kilomètres soient intéressés parce que le nom de leur ville figurerait sur un mur de la paix le long de cette promenade en bois ?

En conclusion, nous voterons à titre exceptionnel la souscription au projet *Verdun 2016*. Je dis à titre exceptionnel, car nous pensons qu'il faudrait à l'avenir s'en tenir à des interventions sur les affaires qui concernent directement notre collectivité ou qui représentent un véritable intérêt public local. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, nous voterons contre la subvention au projet d'aménagement de la Promenade de la paix sur Sword Beach. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues, une petite rectification, les Britanniques ont effectivement débarqué en 1944 à Sword Beach, mais il ne faut pas oublier que nous avions le commando Kieffer qui représentait la Marine Nationale Française qui a débarqué et qui a libéré Ouistreham.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, pour vous répondre le plus sobrement possible, je vais simplement vous relire ce qui est inscrit dans le rapport pour rendre honneur aux hommes qui se sont battus pour défendre la liberté et la démocratie : « *Il est proposé de verser au titre de l'année 2016, une subvention d'investissement de 2 000 euros* ». Évidemment, Colmar a payé un lourd tribut à la Deuxième Guerre mondiale, les Colmariennes et les Colmariens ont payé un lourd tribut, le débarquement dans l'Atlantique nous a également libérés, cela a contribué également à la victoire de la guerre et à notre libération. Vous, vous nous parlez de casino, de taxe d'habitation, vous rentrez dans le financement d'une commune qui ne nous regarde absolument pas, la situation financière de la ville ne nous regarde pas, ce qui nous regarde est le soutien de mémoire, le devoir de mémoire, le devoir envers les libérateurs. C'est cela que, tout à fait modestement, symboliquement, mais historiquement, nous proposons dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Ce qui veut dire que s'il y a d'autres demandes, d'autres lieux historiques où il y a eu des débarquements, d'autres événements, on a le Mémorial du Linge, le Mémorial d'Alsace-Moselle pour lequel on va glorieusement donner 300 euros tout à l'heure, nous allons répondre favorablement à chacune d'entre elles puisque nous voulons à chaque fois honorer les personnes qui ont contribué à la Libération ou à l'État à la fin de la guerre. J'honore ces personnes de tout mon cœur et vos sarcasmes, M. le 1er Adjoint, vous tiennent lieu de réponse, mais m'apportent la preuve qu'il n'y a pas de véritable argument pour que nous votions pour la subvention.

J'en donne un autre pour voter contre. Je le répète, il s'agit d'un choix de priorités, avec 2 000 euros on peut payer les quatre activités proposées dans les écoles Barrès ou Rousseau à 100 petits Colmariens. Merci.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : De quels sarcasmes voulez-vous parler ?

Simplement, s'agissant de votre question de savoir si nous financerons d'autres opérations, nous répondons aujourd'hui à la question posée dans le rapport, nous verrons bien. J'ai aussi entendu que vous nous disiez que

Colmar ne devait pas intervenir quand il s'agit d'opérations extérieures alors que vous avez dit dans votre intervention que vous vous réjouissiez que Colmar participe parfois à sauver des situations de catastrophes naturelles, donc il ne faut pas dire le contraire de ce que vous dites dans une même intervention. Il n'y a aucun sarcasme, je vous dis simplement que c'est un devoir de mémoire que nous faisons et nous l'assumons parfaitement sans rentrer dans le détail de la situation financière d'une commune qui ne nous regarde absolument pas.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je suis un peu gêné par une leçon de gestion qui vient de Colmar vis-à-vis d'un collègue qui est à mille kilomètres. Je pense que l'on se met dans des bottes qui ne sont pas les nôtres comme si on jugeait la gestion de la Ville de Colmar depuis Brest, Lille ou Marseille. Je ne pense pas que ce soit notre rôle. L'objectif est éventuellement de répondre à un objectif qui retrace la mémoire puisqu'en 1945, nous étions l'une des dernières villes libérées. Nous ne pouvons pas oublier tous ceux qui étaient sur ces plages. Une parenthèse vient d'être faite tout à l'heure puisque certains chefs ou responsables avaient même des origines alsaciennes. Puisque c'est un mélange entre Britanniques et Français, je pense que dans ce domaine, on ne peut pas se retrancher derrière d'éventuelles critiques de gestion qui touchent l'une ou l'autre commune. Je préférerais que l'on s'en tienne à l'essentiel et avoir un avis par rapport à la proposition faite. Je suis totalement disposé à séparer le rapport pour vous poser la question.

Qui est favorable au point 1 ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le point est adopté avec 5 oppositions.

Qui vote pour Verdun ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le point est adopté.

Le vote est acquis pour les deux.

17. Adhésion à l'association du mémorial d'Alsace-Moselle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN. Avez-vous demandé la parole ? Non ? Pardon.

Mme VALENTIN : C'était pour répondre tout à l'heure, mais je n'ai pas eu la parole, donc merci.

M. le Maire MEYER : Vous êtes intervenue deux fois.

Mme VALENTIN : C'est pourquoi je n'ai pas insisté.

M. le Maire MEYER : Je m'en excuse, je n'ai pas vu.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Radiation d'une charge au livre foncier rue Alfred de Musset.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, chers collègues, c'est vrai que je n'étais pas là au moment de la cession de ce terrain, mais je voudrais simplement rembobiner un petit peu le film. Il s'agit en fait de 4 ares qui méritent un petit calcul simple. 4 ares, qui appartenaient à la Ville de Colmar. Le prix du terrain à cet endroit est grosso modo de 40 000 euros/are. Allez, on ne va pas être chiche, on va le mettre à 35 000 euros, ce qui nous fait 140 000 euros. Les Domaines l'ont évalué à 15 000 euros/are à condition de faire le dévoiement des fameuses canalisations, soit 60 000 euros au total. Combien coûte le dévoiement des canalisations ? Je suis allée gratter quelque peu – pas les canalisations –, mais je suis allée un peu vers les ouvriers et les entreprises qui m'ont répondu qu'il fallait compter 15 000 euros. Alors, vous allez me répondre, M. le Maire, je m'y attends : « Mais ce n'est pas la Ville de Colmar, ce sont les Domaines ». Je suis allée voir quel était le rôle des Domaines. Il est d'établir un bilan de l'état et de revendre les biens immobiliers les plus valorisés. En matière de valorisation, j'ai trouvé que le différentiel était un peu saumâtre, c'est du simple au double pour l'heureux propriétaire. S'il devait rester des terrains de cette nature, M. le Maire, je suis sûre que vous me ferez signe, moi aussi, je voudrais. Merci.

M. le Maire MEYER : Heureusement, vous amenez cela avec le sourire. M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Les choses sont simples, le propriétaire du terrain avait demandé à la Ville s'il pouvait acheter ce qui était un simple délaissé, un petit trapèze d'un peu moins de 4 ares, très précisément de 3,80 ares, totalement délaissé puisque quand nous avions terminé les travaux de la rue des Aunes et de la rue Musset, ce petit espace ne nous

servait absolument à rien. Raison pour laquelle nous avons accepté de le céder et quand on cède une parcelle – et nous le faisons systématiquement parce que c'est un garde-fou pour ne pas rentrer dans des considérations qui ne nous appartiennent pas –, on s'adresse systématiquement à France Domaine. France Domaine a évalué le prix du terrain, raison pour laquelle nous avons passé au Conseil Municipal d'avril 2011 une délibération qui a d'ailleurs été approuvée à l'unanimité des collègues et qui fixait le montant de la vente conforme à ce que nous avait dit France Domaine à 50 000 euros. Puisqu'un certain nombre de réseaux électriques et de gaz passaient par ce petit trapèze, nous avons non seulement vendu le terrain sur la base de ce que nous avait dit France Domaine, mais en plus, nous avons demandé le paiement du dévoiement des réseaux électriques et de gaz, ce qui a coûté en plus un peu plus de 26 000 euros à l'acquéreur du terrain. Une fois que l'acquéreur a payé le terrain et le dévoiement des réseaux, nous pouvons aujourd'hui tout simplement lever cette inscription.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Du simple au double, CQFD !

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas du simple au double. Quelquefois, on épaissit le trait, mais là, vous prenez un double décamètre pour l'élargir à cette hauteur, il ne faut quand même pas exagérer.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

21. Transactions immobilières : acquisitions de parcelles sises Lauch Werb.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Je n'ai pas de demande d'inscription d'un point « divers «. Mes chers collègues, je tiens à vous remercier, bonne soirée à toutes et à tous. Je vous propose de nous retrouver au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 10

Colmar

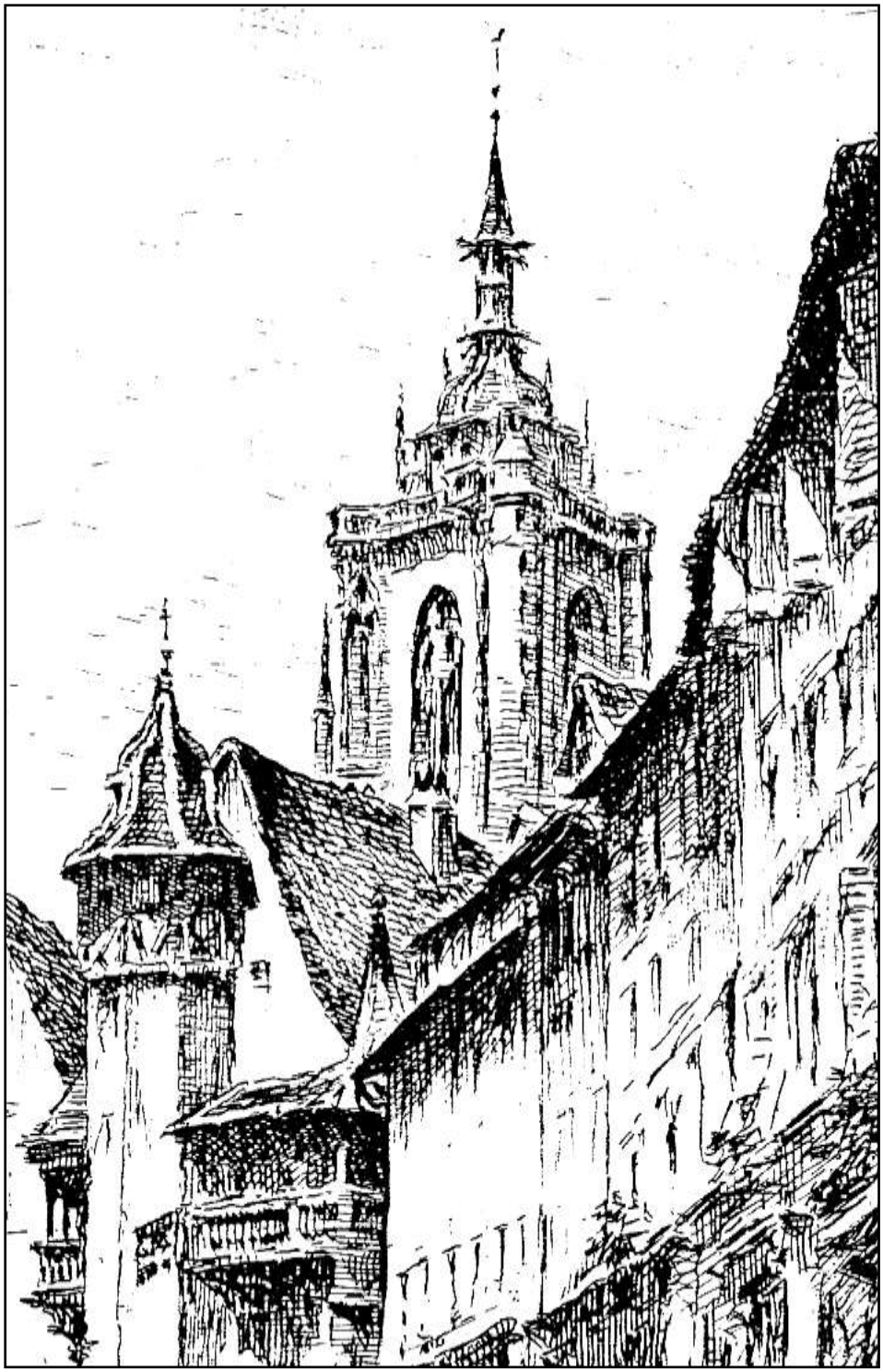

STENOGRAMME

22ème Séance

du

25 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je tiens à vous saluer et vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme ERHARD, M. BECHLER, Mme BENNAGHMOUCH et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme HOUPIN, M. JAEGY, M. MEISTERMANN et M. OUADI. Mme SANCHEZ s'excuse, ainsi que M. OUADI. Je ne sais pas comment cela va se passer avec la procuration de Mme BRANDALISE, à moins qu'il ne nous rejoigne. Un retard de M. HANAUER est annoncé. En attendant, il donne pouvoir à M. SISSLER.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 21 mars dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Vendredi dernier, je vous avais communiqué un rapport supplémentaire par courriel. Comme les 5 jours francs ne sont pas respectés, je dois obtenir votre approbation pour faire figurer ce point 34 à l'ordre du jour. Qui accepte l'inscription de ce point supplémentaire ? Qui s'y refuse. Abstentions ? Le point 34 est inscrit à l'ordre du jour.

S'agissant des communications, la première porte sur l'installation des Conseils Citoyens. M. le Préfet vient de signer les arrêtés pour les 2 conseils constitués. Le Conseil Citoyen Europe-Schweitzer comprend 15 membres, dont 12 représentants pour le Collège des habitants et 3 représentants pour le Collège des acteurs locaux ainsi que 6 membres suppléants. Le Conseil Citoyen Florimont-Bel Air comprend 7 membres, dont 4 représentants pour le Collège des habitants et 3 représentants pour le Collège des acteurs ainsi que 6 membres suppléants.

On ne cesse de m'interpeller sur l'installation des compteurs Linky soit en réunion de quartier, soit par courrier. Je tenais à vous dire que les Préfets viennent d'avoir une consigne très précise selon laquelle la délibération de toute assemblée qui délibérerait sur un refus d'installation est à considérer comme nulle et non avenue puisque cette installation relève de dispositions d'abord législatives, puis réglementaires.

S'agissant des journées citoyennes programmées pour la fin de ce mois, une petite affiche sera mise à votre disposition. Nous aurons 12 ateliers qui seront opérationnels avec un budget en rapport, étant entendu que différents partenaires se mettent de la partie pour apporter une contribution budgétaire permettant d'être le plus efficace possible. La date retenue est le 28 mai. C'est la journée qui a été proposée. Nous consacrerons

la matinée de 8 h à 12 h 30 et nous terminerons avec un petit casse-croûte que nous partagerons avec celles et ceux qui seront opérationnels. Chaque équipe comprend un élu adjoint et l'un ou l'autre collaborateur. En fonction des choix faits par les participants, ils seront répartis dans les différents ateliers dans la totalité du périmètre de la Ville de Colmar.

Concernant le TGV, il m'était donné de communiquer la dernière fois. Suite à ma demande et selon les arguments qui ont été présentés lors de la rencontre avec les responsables de la SNCF, sachez que nous avons encore trouvé 2 améliorations supplémentaires, c'est-à-dire le renforcement des transports pour la période du Marché de Noël pour les samedis 3 et 10 décembre et pour les dimanches 27 novembre et 4 décembre, par l'installation de liaisons supplémentaires. C'est ce que j'avais demandé, mais ce qui est tout aussi important, c'est que j'avais sollicité en même temps un circuit vers Marseille avec Rhin-Rhône qui arrive entre midi et 13 heures. Cela vient d'être mis en forme puisqu'avec un départ à 7 h 23 à Colmar, on peut arriver à Marseille à 12 h 46. Si un engagement est pris dans l'après-midi, il peut être respecté. Globalement, je suis plutôt satisfait, voire très satisfait, de la conclusion obtenue à travers ces négociations.

Enfin, j'ai à vous présenter 2 nouveaux collaborateurs. D'abord, M. Alexandre VINCENT-BEAUME, Directeur de l'Architecture et de la Maintenance. Architecte diplômé d'État, il a débuté sa carrière professionnelle dans un cabinet d'architecture et d'études privé avant de rejoindre la Ville de Mâcon. Lauréat du concours d'Ingénieur territorial, il a été intégré dans les effectifs de la Ville de Colmar en remplacement de M. Antoine STEIDL qui avait fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons la bienvenue à Colmar.

Deuxièmement, M. Farid AHMED-COLLE, Directeur de la Sécurité, de la Prévention et de la Citoyenneté. Ancien Commandant d'escadron de la Gendarmerie nationale, dont il est retraité depuis le 23 mars dernier. Il n'a pas chômé longtemps – même pas un mois – puisque nous l'avons accepté chez nous. Il a derrière lui une carrière professionnelle de 41 ans au service des forces armées : Armée de terre, puis Gendarmerie Nationale. Il a dirigé la Brigade de Prévention de la délinquance juvénile de Strasbourg au moment de la création de celle-ci et a été Commandant en second des compagnies de Sélestat, de Soultz-Guebwiller. À Colmar, il remplace M. Claude LEGROS. Il a été recruté par le biais d'un contrat à durée déterminée de 3 ans. Nous lui souhaitons également la bienvenue.

Cela étant dit, je laisse la parole au 1er Adjoint pour la présentation du point 5.

5. Gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen : élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Il y a eu concertation. Je pense qu'il nous est donc possible de faire l'impasse sur un vote secret.

Qui approuve la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

6. Projet de rapprochement entre la Régie UEM de Neuf-Brisach et la SEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Deux remarques sur ce rapport. La première est qu'il modifie en profondeur ce que nous avons voté le 16 novembre dernier lorsque nous avions cédé des parts à Gaz de Barr et racheté des parts à Pôle Habitat. À l'époque, nous avions vendu ces parts à Gaz de Barr pour leur permettre d'échapper à l'impôt sur les sociétés puisqu'ils étaient taxés sur les dividendes de leur part VIALIS. J'aimerais savoir si cette modification du capital social va avoir des conséquences pour la représentativité de Gaz de Barr et donc, finalement rendre caduque l'opération d'optimisation fiscale que j'avais qualifiée un petit peu à l'époque d'arrangement entre amis. Cela confirme aussi ce que nous disions à l'époque sur les besoins de liquidités de Pôle Habitat, à savoir que si la Ville avait justifié le fait de racheter les parts de Pôle Habitat par sa volonté d'être à un taux supérieur en parts sociales à 50 %, mais cette fois-ci avec l'augmentation de capital, on passe à 40 %, preuve là aussi qu'il fallait simplement générer des besoins de liquidités pour Pôle Habitat. Cela va toujours mieux en le disant, je pense que les Colmariens ont aussi le droit d'avoir quelques explications. On n'est pas plus bêtes que d'autres.

Le point principal de mon intervention concernera un point sur lequel vous êtes venu dans la rubrique Communications, mais pour lequel vous n'échapperez pas non plus à un débat au Conseil Municipal, à savoir les compteurs Linky. La nouvelle entité VIALIS qui étendra son champ d'action aux communes gérées autrefois par l'Electricité de Neuf-Brisach aura le défi d'installer ces nouveaux compteurs. Ces compteurs sont décriés par les associations de communication d'abord pour leurs conséquences sur la santé, mais aussi pour d'autres choses qui sont l'atteinte à la vie privée puisque ces compteurs qui ne seront pas facilement accessibles pour les consommateurs, livreront toutes les informations de votre vie privée depuis votre lever jusqu'à votre coucher à une entité privée qui peut en faire après

ce qu'elle en souhaite, ce qui n'est pas souhaitable. La CNIL l'a d'ailleurs relevé et a demandé à ERDF de revoir sa politique de communication des données collectées par les compteurs Linky. ERDF n'a pas donné suite à ce qui était demandé par la CNIL à savoir le pacte de conformité. Ils n'en parlent pas et j'estime que c'est dangereux pour nos concitoyens. Finalement, on se rapproche de plus en plus d'une société Big Brother entre les caméras de vidéosurveillance et le Linky. Bientôt, des personnes gérant des entités pourront savoir ce que vous faites toute la journée et nous n'aurons finalement plus notre mot à dire.

Je regrette aussi la façon dont le compteur transforme l'usager uniquement en cobaye client et pas en consommateur parce que le client aura énormément de mal à accéder à ses données. Il n'y a pas accès en se connectant sur le compteur lui-même, il doit aller sur un site dédié, ce qui n'est pas très pratique. Finalement, son offre tarifaire va évoluer, mais au bénéfice du prestataire à savoir ERDF ou toutes les entités avec lesquelles il a des contrats, dont VIALIS. Le consommateur n'aura pas d'autre choix s'il veut rentabiliser son Linky que de se conformer aux nouvelles offres tarifaires proposées par cela et finalement, il aura assez peu d'impact par ses actions sur sa consommation d'électricité. J'estime vraiment que c'est un équipement dont les gens n'ont pas besoin. Effectivement, M. le Maire, si le Ministère et les Préfets ont reçu les instructions de rendre caduque et obsolète toute décision des communes sur la non-installation des Linky, j'estime qu'on pourrait au moins prendre une décision pour aller vers un moratoire pour avoir au moins la certitude qu'ERDF applique ce que la CNIL lui a demandé sur la protection de nos données privées. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Un rapprochement entre les deux sociétés de distribution d'électricité est intéressant. Nous avons la chance d'avoir hérité de ces régies municipales, ce qui laisse plus de latitude aux collectivités pour gérer la distribution d'électricité à nos concitoyens. La réactivité et la proximité caractérisent ces entreprises. Si leur rapprochement permet de les conforter économiquement, tant mieux. Les deux sociétés sont présidées par les maires des communes supports : M. ALVAREZ pour l'UEM de Neuf-Brisach et vous-même pour VIALIS. Cela implique *de facto* une écoute plus attentive du ressenti de la population vis-à-vis de ces sociétés. Or, il y a un sujet – et j'y viens comme vous l'avez fait dans vos communications préalables et comme M. ERNST vient de le faire – qui préoccupe de plus en plus une part croissante de nos concitoyens. Ce sont ces fameux compteurs communicants appelés Linky. Vous avez été sollicité, comme nous, par des citoyens qui s'inquiètent de la mise en place de ces compteurs et qui vous demandent l'organisation d'un débat à ce sujet. L'installation de ces compteurs communicants découle d'une directive européenne du 13 juillet 2009, transposée en France par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. D'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être installés. Or, ces compteurs peuvent faire peur, nous en sommes tous témoins. Il leur est reproché d'utiliser la technologie CPL pour communiquer les informations. Or, cette technologie n'est pas adaptée à la grande majorité des réseaux électriques domestiques qui ne

sont pas blindés. Ils provoquent alors des ondes qui se rajoutent au brouillard ambiant. Certaines personnes électrosensibles pourraient ne pas le supporter.

Un autre reproche fait à ces compteurs est qu'il est intrusif, qu'il fournit des données sur notre emploi du temps, qu'il permet une déconnexion du réseau à distance ce qui la faciliterait. Avec Linky, il sera possible de couper l'électricité sans avoir à se déplacer. Même si la loi encadre très strictement les coupures pour factures impayées, cela n'est pas sans causer des inquiétudes.

Une troisième crainte liée à ce compteur est la tarification. Les fournisseurs d'électricité pourront proposer des contrats ayant jusqu'à 10 tarifs différenciés contre 3 aujourd'hui. Cela inquiète les associations de consommateurs qui craignent que la tarification ne se transforme en usine à gaz pour les usagers.

L'intention de l'utilisation de ce compteur est louable. Il s'agit de mieux adapter et anticiper la production d'électricité en fonction de la consommation et faire globalement baisser cette consommation. Or, les premiers tests effectués ne sont pas concluants. Plus de 90 % des foyers déjà équipés lors des périodes de test n'ont pas changé leur consommation électrique. Deux raisons, au moins, peuvent l'expliquer. La première peut être un manque de communication et d'encouragement pour les économies d'énergie en lien avec les données fournies avec Linky. La seconde est que Linky, à l'heure des objets connectés, soit très vite dépassé et devienne un nouveau Minitel. Les compteurs ne sont même pas encore installés que déjà de nouvelles solutions beaucoup moins intrusives apparaissent. D'autres questions se posent également, M. le Maire, que se passera-t-il si un particulier refuse demain l'installation d'un tel compteur chez lui ? Il n'y a plus d'amende possible. Quelle sera la position de VIALIS ? Va-t-on rentrer de force, obliger la personne à accepter ce compteur ? Après l'installation de ce compteur, si des personnes commencent à souffrir d'électrosensibilité, comme on en voit de temps en temps dans les médias ces derniers temps, quelle sera la position de VIALIS ? Sera-t-il possible de revenir en arrière ?

Bref, M. le Maire, Président de VIALIS et peut-être Président d'une nouvelle société – enfin, non ce sera toujours VIALIS, mais un peu plus importante –, si le rapprochement se poursuit, le choix de maintenir ces sociétés issues de régies municipales vous permet de discuter avec la population, d'écouter ses doutes et ses craintes. Ce sujet qui – on vous l'accorde – dépasse largement Colmar est important et je pense que l'organisation d'un débat ou d'une réunion, comme vous en animez régulièrement dans tous les quartiers, ne pourrait faire que vivre la démocratie et répondre à la demande de ces personnes qui s'inquiètent.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je m'attendais à d'autres réactions. Nous sommes face à un projet économique et on me parle de compteurs. C'est vraiment déshabiller une dimension économique par une question qui n'a absolument rien à voir avec le rapport. Je suis non seulement surpris, mais on peut se poser la question de savoir si vous avez mûrement réfléchi sur ce que vous venez de dire à l'intérieur de ce périmètre de rapprochement

entre la Société d'Economie Mixte et une régie municipale. C'est une portée exceptionnelle que 2 institutions se mettent ensemble pour essayer d'être plus efficaces et pour essayer de traduire le mieux possible le ou les services à disposition des usagers et vous nous parlez de compteurs ! Les bras m'en tombent. C'est un projet que l'on espérait ailleurs et que nous, nous arrivons à mettre en œuvre sur le plan économique. Avez-vous réfléchi un seul instant à la portée de ce rapport dans la constitution d'une société unique qui va de Colmar au Rhin ? Nous allons toucher nos voisins à travers cette proximité, autre avantage supplémentaire et vous nous parlez de compteurs ! Personnellement, je n'en reviens pas. Je n'en reviens pas, donc je ne réponds pas à cette question, je le ferai après le vote sur le rapport, puisque votre question sur le compteur n'a rien à voir avec le rapport soumis.

Je réponds néanmoins à la première observation de M. ERNST concernant le Gaz de Barr. Non, il n'y a aucune modification. Ce qui a été fait ne sera pas raboté. Nous allons reconduire les dispositions, ce qui fait que la future réunion entre la Régie électrique municipale Neuf-Brisach et la SEM VIALIS n'a aucune incidence sur la décision prise par le Conseil Municipal il y a quelques mois. Et si en plus la Ville a racheté la demi-part de Pôle Habitat, cela est sans incidence. C'était pour normaliser la présence des actions au sein du capital. Personnellement, je dis que c'est une chance exceptionnelle que deux organismes de distribution puissent se rapprocher et puissent travailler ensemble. Je pensais que du côté de Neuf-Brisach la chose serait plus difficile. Je connais le territoire, je connais le secteur, les personnes de Neuf-Brisach sont très attachées à leur régie, mais aujourd'hui, il n'y a plus d'autre solution que de devenir plus fort, sinon on est noyé dans la masse des distributeurs, surtout avec la normalisation du régime imposée depuis l'État. C'est une chance inouïe et unique que nous avons aujourd'hui à travers cette proposition pour délibérer, prendre acte de cette volonté de Neuf-Brisach et du Conseil d'Administration de VIALIS, puisque le Conseil Municipal de Neuf-Brisach a déjà délibéré. Je n'ai pas voulu anticiper puisque le premier feu vert dépend de l'assemblée locale de Neuf-Brisach. J'ai également été en contact avec la vingtaine de maires sous concession avec la Régie de Neuf-Brisach et tous sont heureux que cette réunion des deux organismes puisse prendre forme. C'est une chance inouïe que d'être face à ce projet qui est un projet économique. Je pose donc la question. Êtes-vous favorables à cette proposition ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Bien, concernant les compteurs Linky et le fait d'installer un débat à l'intérieur d'une loi, je n'installe pas de débat. Je fais trois rappels. D'abord la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a entendu généraliser le déploiement des compteurs Linky. Il s'agit de compteurs dits intelligents – ce n'est pas ma qualification, je lis – qui offrent de nouveaux services à distance et visent à favoriser à terme une réduction à la consommation d'énergie. On peut être d'un avis différent, mais je rappelle les raisons. Des communes ont toutefois adopté des délibérations s'opposant au déploiement des compteurs Linky sur leur territoire, et la Direction Générale des Collectivités Locales vient d'adresser une lettre d'information

au Préfet. Il en résulte que ces délibérations ne sont pas fondées en droit et que les Collectivités Territoriales ne peuvent pas faire obstacle au déploiement des compteurs Linky.

En outre, s'agissant du risque sanitaire, une expertise commandée par le Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer – qui pourtant devrait vous rassurer, Mesdames et Messieurs de l'opposition – a indiqué que le niveau d'ondes généré par Linky était conforme à la réglementation en vigueur. De même, le Conseil d'État a conclu dans un arrêt du 20 mars 2013 que les rayonnements émis étaient conformes au seuil réglementaire et ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé. J'arrête là et je pense qu'à partir de là, nous pouvons avoir toute discussion complémentaire, mais elle ne sera d'aucune incidence sur les normes réglementaires et législatives qui gèrent les installations de ces compteurs.

M. ERNST.

M. ERNST : Juste une remarque, M. le Maire, vous dites que vous ne contestez pas la réglementation, soit, mais nous vous avons connu moins peureux sur la question des rythmes scolaires où vous aviez contesté l'aspect réglementation. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, vous faites une parfaite confusion puisque les rythmes scolaires ne relèvent pas de la loi, mais d'un décret, première différence. Par ailleurs, il s'agit d'une législation européenne qui a trouvé une application en France. Donc, s'il fallait contester, c'est la loi qu'il faudrait contester et pas après l'application pratique.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je répète ce que j'ai dit, je trouve intéressant le rapprochement, nous avons voté unanimement pour le rapprochement avec l'UEM de Neuf-Brisach, mais pourquoi est-ce une chance exceptionnelle ? Pas seulement économique, c'est ce que je rappelais et c'est ce dont se targuent VIALIS et l'UEM de Neuf-Brisach, c'est la proximité. Je ferai court, je ne répète pas tout ce que j'ai dit. C'est la proximité avec la population. Or, le compteur Linky pose problème actuellement pour un certain nombre de nos concitoyens. C'est un exemple type de sujets dont la proximité peut être mise en œuvre. Tout ce que je vous demande est l'organisation d'un débat pour rassurer les personnes qui s'inquiètent de ce genre de choses. Je ne vous demande pas – comme la loi le dit, de faire voter contre et vous opposer à l'installation de ces compteurs, mais il reste un certain nombre de questions en suspens. Je vous ai posé deux questions par rapport à ces personnes qui refuseraient l'installation des compteurs lorsque VIALIS les contacterait et également si quelqu'un devait devenir électrosensible, quid de l'installation de ce compteur ? Un retour en arrière est-il possible ? Sachant que l'objectif au niveau national est de 80 % d'installation des compteurs dans les foyers, il reste encore un peu de marge pour que certaines personnes puissent s'y opposer. Allez-vous forcer les individus à avoir ce compteur ou pas ? Là, ce sera de votre responsabilité et pas celle d'EDF.

M. le Maire MEYER : Le distributeur ne peut que constater l'éventuelle opposition.

M. ERNST : D'accord.

M. le Maire MEYER : En faisant éventuellement appel de cette position, mais ce n'est pas au Maire d'apporter un avis sur la question.

M. ERNST : Vous êtes Président de VIALIS.

M. le Maire MEYER : Non, on n'a aucune compétence. Il s'agit d'appliquer la loi. C'est tout.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision par rapport à la portée économique de ce rapprochement, nous l'avons reconnu, nous l'avons voté, la portée économique de l'installation des compteurs Linky pour nos concitoyens, alors que vous êtes constamment soucieux de maintenir de l'argent dans leur portefeuille, aura aussi une très grosse retombée. Au Québec où 9 millions de compteurs ont été installés, les factures d'électricité se sont envolées. Ce n'est pas anodin économiquement non plus pour le contribuable.

Enfin, je reprends également la question de M. HILBERT, que se passera-t-il si quelqu'un refuse l'installation ? Que fera VIALIS ? Je vous le demande, vous êtes Président de cette société. Que se passera-t-il en cas de panne d'électroménager, d'appareils domestiques ou professionnels comme cela s'est vu durant les périodes tests des compteurs Linky ? Qui portera la responsabilité de la réparation ou du remplacement desdits appareils ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : En répondant à M. HILBERT, j'ai déjà répondu à votre question. Les refus d'installation se devront d'être constatés et une procédure judiciaire sera intentée pour régler la situation.

Mme VALENTIN : Et les pannes ?

M. le Maire MEYER : Pardon ?

Mme VALENTIN : Les pannes éventuelles générées par l'installation des compteurs.

M. le Maire MEYER : Nous n'en sommes pas là.

Mme VALENTIN : Ce sont des choses qui arrivent, je pense qu'il faut prévoir. Prévenir vaut mieux que guérir.

M. le Maire MEYER : Bien, rapport suivant, le point 7.

7. Projet de renouvellement urbain : nouvelle convention avec la copropriété de la rue de Lucca.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution de subventions – 1ère tranche de programmation des subventions pour les actions du Contrat de Ville 2016 et subventions de droit commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. J'aimerais savoir si vous pouvez nous donner les raisons concernant le rejet de la demande de l'ASTI concernant l'élaboration du calendrier interculturel de 2017. Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles, alors que plus que jamais les échanges entre les communautés et que toutes les actions qui permettent la compréhension et la tolérance envers toutes les cultures et pratiques religieuses devraient être les plus soutenues, la Ville de Colmar décide ne plus répondre à cette demande de réalisation d'un outil élaboré depuis quelques années et qui sert à changer le regard et les discours des uns sur les autres, notamment au sein du quartier Ouest ? Avez-vous des informations sur ce rejet, s'il vous plaît ? Merci.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : En effet, depuis la réforme de la politique de la Ville en 2014 et la mise en œuvre du Contrat de Ville, la Ville et l'État ont sensibilisé l'ASTI au fait qu'elle devait autofinancer cette action en trouvant différents partenaires. Ce pourquoi l'année dernière, l'État n'a déjà pas suivi le calendrier et la Ville avait continué. Nous avons demandé cette année à l'ASTI de trouver des partenaires. Elle n'aurait pas le temps de trouver différents partenaires. Il est d'ailleurs rappelé que le Contrat de Ville est coconstruit avec les services de l'État et doit avant tout mettre en œuvre des

actions valorisant les valeurs républicaines qu'est notamment la laïcité. Tout ce qui touche au fait religieux de près ou de loin doit rester du domaine privé. Cette notion est renforcée et contractualisée dans le Contrat de Ville. C'est pourquoi, lors du dernier Comité décisionnel du 4 avril, l'État et la Ville n'ont pas souhaité poursuivre le financement de cette action.

M. le Maire MEYER : Avez-vous d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de la 13ème édition du Tour Alsace Cycliste.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. CLOR.

M. CLOR : Merci, M. le Maire. J'ai une petite interrogation qui n'est pas en lien direct avec le rapport qui vient d'être présenté. Je ne sais pas si vous voulez d'abord faire voter ce rapport et je ferai mon intervention ensuite ou puis-je tout de suite intervenir ?

M. le Maire MEYER : Non, posez la question.

M. CLOR : Comme on est dans les rapports sportifs, j'aimerais avoir un éclaircissement sur une situation d'une association colmarienne, Les Sports réunis Colmar, section football. Il y a quelques mois en arrière, il y a eu une assemblée générale où le personnel encadrant et les dirigeants nous présentaient une situation claire, limpide et sans souci à l'horizon. Or, au fil du temps, les mois passent, s'écoulent, on voit des résultats sportifs très mauvais et surgir des problèmes financiers. J'aimerais avoir un éclaircissement sur tout ce qui est en train de se dire. Cette association sportive est-elle en bonne ou mauvaise forme ? Qu'en est-il avec tous les chiffres que l'on peut avoir ? Merci pour ces éclaircissements, s'il vous plaît.

M. le Maire MEYER : Je fais d'abord voter sur le rapport si vous voulez bien.

Qui approuve le rapport qui vient d'être présenté par l'adjoint ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mon cher collègue, j'ai donné sur la question posée un avis qui dans sa tonalité était relativement modéré. D'ailleurs, la presse l'a repris. Le Maire n'a pas à s'immiscer dans la gestion d'une association sauf lorsqu'est visée la gestion budgétaire et financière. Dans le domaine sportif, nous sommes totalement impuissants, je ne cesse de dire que le match se gagne à la force des crampons et non à travers les moyens financiers. Il se trouve qu'aujourd'hui, Les Sports Réunis sont en situation difficile, et cela à double titre. D'abord les résultats sportifs. Aujourd'hui, ambitionner de pouvoir se maintenir dans le groupe relève d'une utopie puisque vu les résultats, sauf miracle, cela ne semble plus faisable, mais encore une fois, ce n'est pas de

notre ressort, ce n'est pas de notre compétence. Pour ce qui est du domaine sportif, je le regrette personnellement, je pense que vous êtes du même avis que moi. Investir quelque 10 millions d'euros pour des équipements sportifs pour mettre les installations à la hauteur de la Ligue 2 et voir aujourd'hui cette situation, nous devons nous poser des questions. Encore une fois, nous n'avons pas prise sur ce résultat.

Concernant l'autre aspect, c'est-à-dire la gestion financière de l'association, l'Adjoint aux sports participait – d'ailleurs vous aussi – à l'assemblée générale qui s'était tenue au mois de novembre dernier et selon la présentation des comptes, rien ne laissait apparaître une quelconque surprise ou une situation qui puisse poser problème. Naturellement, il s'agissait des comptes arrêtés au 30 juin de l'année 2015. Or, il se trouve qu'aujourd'hui et même si le résultat sportif était là pour être maintenu, la situation des comptes conduirait la Commission Nationale à déclasser le club parce qu'il y a une ardoise assez importante. Je salue les quelques dirigeants aujourd'hui qui font tout pour rattraper une situation quasi irrattrapable, d'autant plus qu'à l'ardoise s'ajoute encore éventuellement une amende à payer pour une fiscalité qui n'est pas à jour au niveau de l'association. Or, en ce qui me concerne, je vois alors la situation assez ambiguë, puisque si les comptes étaient clairs au 30 juin, pourquoi ne le sont-ils plus au 31 janvier, quelque deux mois après la présentation en assemblée générale de la situation arrêtée au 30 juin ? Alors, soit les comptes présentés au 30 juin n'étaient pas exacts, soit le trou a été creusé entre le 1er septembre et le 31 janvier. Je me pose cette question puisque vous savez fort bien que pour payer une subvention à une association, cela ne peut se faire qu'à travers la signature d'une convention qui suppose que la collectivité puisse avoir un regard sur la situation budgétaire de l'association. J'ai découvert cela très récemment puisque j'ai été sollicité à deux reprises par les dirigeants en poste qui sont venus m'exposer la situation alors que ladite situation semble perdurer depuis quelque temps, ce que je ne peux naturellement pas accepter. Quelle que soit la situation à venir, il ne peut y avoir continuité de la présence de la Ville de Colmar que si la situation financière est claire, transparente et présentée comme cela se doit. Notre rôle, c'est l'application de la convention, mais encore une fois, je sais que les 4-5 responsables aujourd'hui en poste font tout, d'abord pour rendre transparent ce qui ne l'était pas, d'autre part pour essayer de maintenir le club à hauteur de ses activités. Voilà ce que j'avais à dire, mais comme vous je déplore la situation.

11. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2016 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Programme de la saison théâtrale 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Convention de partenariat pédagogique en direction de chœur entre l'Université de Strasbourg (Faculté des Arts, Centre de Formation des Musiciens Intervenants) et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Exposition du 8ème centenaire des Dominicains – avenant n° 1 à la convention de partenariat du 10 février 2016 entre la Ville de Colmar et le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Martin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Aide financière en faveur des PEP Alsace - 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention portant sur l'attribution d'un concours financier à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

19. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – immeuble 14, rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue des Aubépines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise route de Bâle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transaction immobilière : acquisition à titre gratuit rue du Ladhof.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est un peu succinct puisque n'apparaît pas toute la stratégie d'aménagement urbain dans ce secteur. Pouvoir finaliser de cette façon en faisant cohabiter dans un secteur où il y avait uniquement concentration de logements, y installer Pôle Emploi et également l'activité économique relève d'un résultat que nous n'osions pas espérer il y a encore quelque temps. En quelque sorte, c'est la cerise sur le gâteau avec cette rue d'Amsterdam qui devient un axe important non seulement pour l'habitat, mais également pour l'installation du tertiaire avec la présence de Pôle Emploi. C'est donc une finalité que nous n'espérions pas il y a encore 2-3 ans et qui se conclut de cette façon. Réalisation inespérée en matière d'aménagement urbain dans ce secteur. Il nous reste finalement encore à régler le cas du magasin Match, mais restons confiants puisque je suis persuadé qu'à cette hauteur, nous trouverons une solution sous peu.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Avis sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées – Société Welding Alloys.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Comme je l'ai annoncé, je ne donnerai pas d'avis favorable à cette demande de régularisation *a posteriori* puisque depuis 1973, l'entreprise n'a jamais demandé d'autorisation au titre de l'installation classée pour la protection de l'environnement. On peut imaginer que depuis 45 ans ou presque, elle a pu polluer en toute connaissance de cause le sol, l'eau, les rivières, la nappe phréatique, etc. C'est aussi la Préfecture qui est en cause à mon avis puisque laisser faire une entreprise pendant plus de 40 ans avec tous les risques que cela entraîne d'après le rapport, ce n'est pas à minimiser comme le fait l'Adjoint, je pense que c'était beaucoup plus sérieux que cela. Éviter tout risque de pollution *a posteriori* me paraît un petit peu facile. Il faut leur donner la bénédiction après 40 ans de pollution. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je crois qu'il s'agit non seulement de leur donner une bénédiction a posteriori, mais en plus d'accepter qu'en fait il n'y ait aucune solution et aucun moyen de prévenir la pollution des sols, des égouts, des cours d'eau et du milieu naturel puisque l'entreprise a décidé de missionner une étude pour mettre en œuvre une solution compensatoire et non pas une configuration qui permette d'éviter des choses. Il s'agit bien de voir comment on va régler les litiges, ce que l'on va donner, à qui, pour que tout le monde accepte les dégâts causés par une société qui ne s'est préoccupée de rien jusqu'à présent. De notre côté, nous voterons contre cet avis défavorable.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, Guy, je n'ai pas du tout minimisé, il ne s'agit pas de minimiser les conséquences. C'est vrai que je vous rejoins, cette déclaration aurait dû être faite depuis très longtemps, cela n'a pas été le cas. Maintenant, les contrôles ont été faits, il s'agira pour la suite et à partir de maintenant d'une situation qui sera beaucoup plus conforme que celle qu'elle était.

Pour répondre également à Mme VALENTIN, les non-conformités ont été jugées comme étant extrêmement minimes et surtout, il pèse désormais sur la société l'obligation de se mettre en conformité, ce qui est quand même, par rapport à la situation antérieure, une évolution favorable et c'est – je crois – ce qu'il faut retenir aujourd'hui, cet engagement pris par la société de se conformer à la législation en matière de non-pollution et en matière de respect des règles de l'environnement, ce qui paraît tout à fait normal, mais il est vrai que cette intervention aurait pu être faite avant. Elle l'est aujourd'hui et c'est ce qu'il faut retenir, je crois.

M. le Maire MEYER : Je comprendrais davantage vos préoccupations si elles venaient d'habitants de Holtzwihr qui sont carrément au cœur des problèmes, mais la situation est ce qu'elle est. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? 4 oppositions.

26. Convention de transfert de gestion du giratoire Curie entre la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. BERSCHY.

28. Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

32. Motion de soutien à l'Association des Viticulteurs d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente la motion et propose au Conseil de l'approuver.

La motion est approuvée sans discussion.

33. Garantie communale pour un emprunt, d'un montant de 1 750 000 euros à contracter par DOMIAL auprès du Crédit Foncier.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire et vous, chers collègues. J'ai appris à dire comme tout le monde. M. le Maire, de mémoire, le taux de ce prêt est de 1,39 %. Aujourd'hui ou hier ou la semaine dernière, j'ai ouvert le journal, Lutterbach signe le premier prêt à taux zéro. Quand on connaît le cousinage entre la Mairie et cet organisme pour lequel nous nous porterons garant. Vous qui êtes le champion des économies, ne pouvez-vous les aider à se rapprocher, à défaut d'aller vers le taux zéro, mais au moins à s'en approcher au lieu d'être à 1,39 % ?

M. l'Adj. JAEGY : Ma chère collègue, j'entends votre question, vous avez entendu comme moi les médias qui relaient les taux, mais sur des durées plus habituelles destinées à des particuliers, c'est-à-dire un horizon de 15-20 ans. Là, l'objet du prêt porte sur une durée de quelque 31 années. Il est évident que plus la durée d'un emprunt est longue, plus son taux sera important. C'est une vérité de La Palice.

Mme ANGLARET-BRICKERT : À Lutterbach, cela ne doit pas être des taux très courts non plus.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est une réponse partielle. Les taux zéro relèvent d'un plan national mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations non vis-à-vis des bailleurs sociaux, mais vis-à-vis des collectivités territoriales. Votre question ne se prête pas à cette situation.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je vous remercie, M. le Maire, j'accepte tout à fait votre réponse. Elle est claire.

M. le Maire MEYER : Merci d'avoir accepté.

M. l'Adj. JAEGY : *A fortiori*, le projet avait été déconventionné, ce qui ne le rendait pas non plus éligible au dispositif type PLS, par exemple.

M. le Maire MEYER : D'accord, mais comme Mme ANGLARET-BRICKERT se satisfait de la réponse…

M. l'Adj. JAEGY : Alors, c'est parfait.

Mme ANGLARET-BRICKERT : La vie est belle !

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Poursuite du recouvrement de la créance de Monsieur Jules QUOICO relative aux infractions d'urbanisme de l'immeuble sis 13, avenue de Fribourg à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Simplement pour dire que c'est une décision qui va dans le bon sens, déjà d'avoir rasé cette verrue urbaine avenue de Fribourg. Maintenant, j'ai une question ou plutôt une remarque qui n'est pas tout à fait liée au rapport, mais pas loin, à savoir que deux maisons d'habitation rue des Jonquilles sont toujours dans un état d'abandon manifeste et constituent une dépréciation pour le secteur. Maintenant que le cas de l'immeuble de l'avenue de Fribourg a été réglé, j'aimerais savoir si on allait s'attaquer à ces deux choses-là même si la situation est sans doute différente. Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, quelques fois on réfléchit de la même façon puisque je viens d'interpeller le propriétaire des deux maisons concernées pour savoir ce qu'il a l'intention de faire et ce n'est pas n'importe qui. Il a les moyens de faire quelque chose. Seulement, nous sommes en débat public, ce n'est pas la peine d'aller plus loin, mais je viens d'interpeller l'intéressé. Cela n'a rien à voir avec cette créance…

M. ERNST : C'est ce que j'ai dit.

M. le Maire MEYER : …que nous essayons de recouvrer. Si déjà, on conteste un arrêté préfectoral en s'attribuant la copropriété, il faut aussi accepter le passif.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, merci. Il faut dire que s'il n'y avait pas le compteur Linky, on gagnait encore une demi-heure de discussion. La séance est levée. Merci beaucoup, bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 45

Colmar

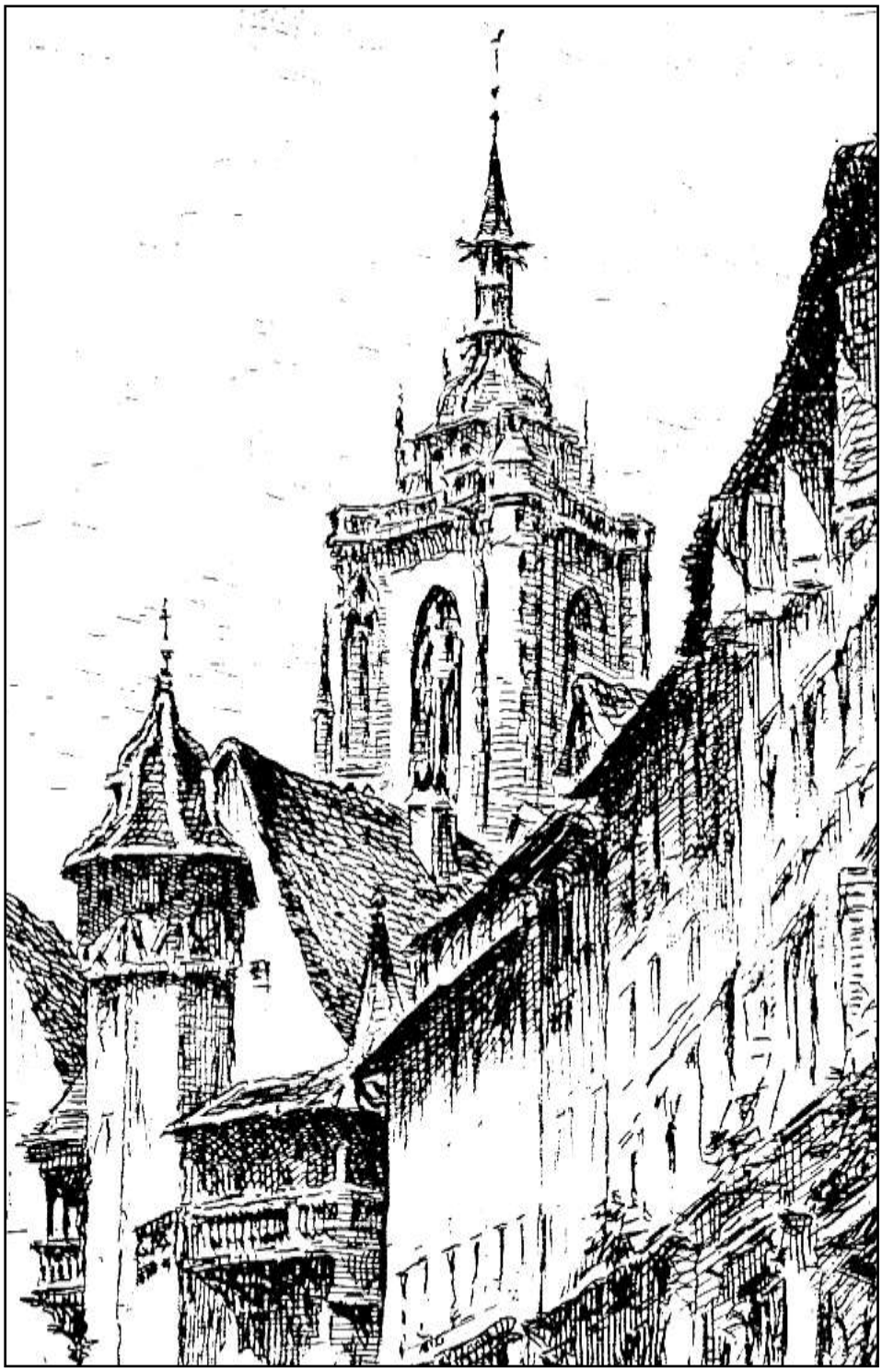

STENOGRAMME

23ème Séance

du

30 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je tiens à vous saluer et vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme GANTER, M. RENIS, Mme BENNAGHMOUCH, M. DENECHAUD et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à M. HEMEDINGER, Mme SIFFERT, Mme ANGLARET-BRICKERT, M. MEISTERMANN et M. OUADI. Mme KLINKERT s'excuse. Mme UHLRICH-MALLET est présente, elle va présenter un point à part. Le retard de M. FRIEH est annoncé.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 25 avril dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux ou trois communications à vous faire. Il s'agit d'abord de donner la proposition de délégation académique aux affaires culturelles du Rectorat de Strasbourg qui organise une formation de formateur – je n'ai pas inventé le terme, je lis – formation de formateur à l'accompagnement des publics scolaires dans la découverte de leur représentation théâtrale, la rencontre des artistes et l'initiation à la pratique dans le cadre du plan académique de formation 2016-2017. Elle a pour objectif de former l'action culturelle. Dans ce cadre, le Rectorat choisit deux salles en Alsace, une par département. Pour le Bas-Rhin, il s'agit des TAPS, Théâtre Actuel et Public de Strasbourg. Pour le Haut-Rhin, il s'agit de la salle de spectacle Europe à Colmar. Ainsi après la qualification autre scène par l'Agence Culturelle d'Alsace, ce choix de la salle Europe par le Rectorat témoigne une nouvelle fois de l'identité forte acquise par cette salle particulièrement en matière d'action et de médiation culturelle.

La deuxième information concerne un contentieux ouvert par des tiers concernant le 13, avenue de Fribourg à propos de l'arrêté pris par le Préfet du Haut-Rhin pour déclarer d'utilité publique l'acquisition par la Ville de l'immeuble au 13, avenue de Fribourg. C'est la fameuse bâtisse que nous avons démolie le 12 septembre 2015. Les copropriétaires de l'immeuble ont introduit un recours contentieux contre cet arrêté préfectoral devant le tribunal administratif de Strasbourg. Conformément à l'argumentation que nous avions soutenue, j'ai le plaisir de vous informer que cette requête a été rejetée par un jugement du 27 avril 2016.

La dernière communication concerne une information de la Société Eco-Emballages qui vient de notifier à Colmar Agglomération l'obtention de son bonus maximum pour un montant total de 72 051 euros pour souligner

les excellentes performances de son dispositif de collecte sélective. Colmar Agglomération est ainsi classée dans le peloton de tête des collectivités les plus performantes en matière de développement durable en atteignant le niveau 4 sur 4 et le taux de bonification maximum de 12 %. Le dispositif de Colmar Agglomération basé sur l'apport volontaire comprend 238 sites de conteneurs, soit un site pour 440 habitants alors que la valeur de référence nationale est d'un site pour 500 habitants. Grâce à une politique d'intégration esthétique sans précédent, 92 % de ces conteneurs sont enterrés. Au niveau des performances, Colmar Agglomération a atteint 8 cibles sur 9 pour l'obtention du barème maximum de soutien au développement durable. Quelques chiffres pour illustrer : le coût de la tonne de collecte sélective des emballages ménagers est de 186 euros hors taxes à Colmar Agglomération alors que la valeur cible d'Eco-Emballages est de 204 euros, soit 9 % supérieure. La part de la collecte sélective par rapport aux ordures ménagères est de 23,3 % à Colmar Agglomération contre 18,5 % en moyenne, soit 20 % de mieux. Le rapport entre recettes Eco-Emballages et le coût de la collecte sélective est de 123 % pour Colmar Agglomération alors que la valeur cible Eco-Emballages est de 99 %. Les aides en provenance des producteurs d'emballages couvrent aussi largement les dépenses. La performance globale de la collecte sélective s'élève à 57,5 kilos par habitant contre 50 en moyenne. Ces bons résultats sont dus à la bonne compréhension des consignes et surtout aux efforts développés par nos usagers. Le taux de gravité d'accident du travail de la collecte sélective est nul à Colmar alors que ce taux est de 2,9 % ailleurs. Enfin, les émissions de carbone se limitent à 63,7 kilos de CO2 tonne à Colmar contre 124 kilos de CO2 tonne pour la référence nationale. Nous atteignons donc tout juste la moitié de la référence nationale. Je pense que ces excellents résultats se devaient d'être rappelés et je remercie tous les services qui s'impliquent d'une façon aussi performante dans le fonctionnement de l'organisation.

M. JAEGY a un peu de retard, je vous propose de laisser les points 5 et 6 à l'écart en attendant. Nous y reviendrons dans un deuxième temps.

Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint SISSLER pour le point 7.

7. Réaménagement de la rue Michelet – convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar pour des travaux d'eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Extension du stationnement payant rue Schlumberger.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, chers collègues. Cela me pose un petit problème, tout simplement parce que je trouve que ce n'est pas vraiment judicieux. Pour le moment, il est question de construction du silo. Tant que celui-ci n'est pas construit, les personnes ont besoin de se garer. Il est vrai que vous vous êtes battu pour le train. Cette solution alternative du train me paraît importante, encore faut-il l'encourager en faisant en sorte que les personnes puissent se garer. Il n'y a aucune raison que cette rue soit pour le moment impactée par ce phénomène, sinon il faut aussi l'étendre pour être juste, à toutes les autres rues autour, que ce soit Wilson, la rue de Verdun ou d'autres.

M. l'Adj. SISSLER : Je vais répondre. Vous aviez posé la même question en Commission Technique. Effectivement, nous refaisons la rue. Dans cette partie de la rue Schlumberger, comme nous le faisons toujours, nous avons demandé aux habitants ce qu'ils voulaient, ils ont répondu à la grande majorité pour un stationnement payant. Nous appliquons ce que nous faisons d'habitude. Par la suite, nous verrons avec le silo, mais dans l'immédiat, je ne vois pas le problème que cela pose.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'en vois un. J'y suis passée ce matin, une cinquantaine de voitures stationnent dans cette rue.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il y a une mauvaise analyse de la question.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bien sûr.

M. le Maire MEYER : Pour autant, le stationnement n'est pas interdit.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, vous ne prenez pas le train pour aller travailler.

M. le Maire MEYER : Il est réglementé. Vous faites une relation avec le futur parking de la gare. Il n'existe aucune relation entre les deux parce que le parking de la gare ne sera pas gratuit non plus. En plus, les riverains des rues concernées ne vont pas mettre leurs voitures au parking de la gare. Sur le coût financier, le parking de la gare sera certainement plus cher que le badge sur les rues concernées. Il y a une réelle mauvaise interprétation de votre part.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je dois être spécialiste… des mauvaises interprétations, bien sûr.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit cela. Je tente d'expliquer, ma chère madame.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Il n'y avait pas d'urgence, oui ?

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une voix contre.

M. le conseiller délégué Robert REMOND pour le point suivant.

9. Indexation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1er janvier 2017.

Voir rapport –

M. REMOND - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Nous revenons aux points 5 et 6 tout en donnant la parole à M. l'Adjoint JAEGY.

5. Fonds de soutien à l'investissement local « accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI ».

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, j'ai juste une question. Nous avons une mise en accessibilité pour un certain nombre d'écoles, crèches, etc. Celles qui n'y figurent pas ont déjà fait l'objet des travaux *ad hoc* ou sont programmées. Dans ce cas, pourrions-nous avoir ou ravoir le rappel de l'échéancier ?

M. l'Adj. JAEGY : S'agissant de l'échéancier global sur les projets de mise en accessibilité, nous les avons inscrits dans le cadre d'un plan pluriannuel que vous retrouvez très clairement détaillé dans les AP/CP, les autorisations de programme et crédits de paiement. Pour les projets qui figurent dans ce rapport, vous retrouvez ceux qui pouvaient immédiatement ou très rapidement être mis en œuvre puisque c'était un des critères d'éligibilité pour solliciter les subventions.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ? Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et les communes de Wettolsheim,

Houssen, Ingersheim, Porte du Ried, pour une solution externalisée de dématérialisation pour la passation de marchés publics.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Construction du Gymnase du Grillenbreit.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En préambule dans le point que nous examinons, il est dit que ce gymnase correspond à un besoin réel de disponibilité d'espaces dédiés à la pratique sportive étudiante, lycéenne et collégienne. C'est tout à fait exact bien sûr, mais il ne suffira toujours pas à remplir les besoins, ce me semble, parce que nous avons toujours pour le Lycée Blaise Pascal un énorme problème de créneau puisque tous les gymnases colmariens sont saturés. Je ne pense pas que l'arrivée du Gymnase Grillenbreit résoudra la question. Les salles du Gymnase du Pont Rouge sont déjà divisées en deux classes malgré la construction du nouveau gymnase. L'obligation, lorsque l'on suit un parcours scolaire, de respecter un programme précis ne peut pas être respectée même en partageant les créneaux avec le Collège Pfeffel qui sature déjà. Je vous pose la question parce qu'il me semble que la Ville est propriétaire du gymnase pour 60 % et la Région pour 40 %. En tout cas, c'est ce qui figure au Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal de novembre 2014. Je voudrais savoir s'il est prévu que l'on s'intéresse réellement un jour à ce gros problème du Gymnase du Pont Rouge qui représente en plus un réel danger dans son utilisation. Je vous remercie.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, le Gymnase Blaise Pascal n'appartient évidemment pas à la Ville, vous le savez fort bien. Des arrangements existent entre la Ville et la Région pour les créneaux horaires donnés aux différentes associations sportives qui le réclament. Évidemment, des problèmes d'entretien existent peut-être. Nous avons déjà été sollicités quelques fois, mais c'est du ressort de la Région qui peut seule décider des travaux qu'elle fera dans ce gymnase. De là à dire qu'il n'est pas suffisant avec le Gymnase du Grillenbreit, vous allez un peu loin parce que franchement, je crois que toutes les associations sportives et les étudiants sont particulièrement satisfaits d'avoir enfin un outil à leur disposition qui servira beaucoup à ces étudiants et surtout dans la soirée, aux associations sportives colmariennes le réclamant. Je crois que nous ne pouvons pas dénigrer ce qui a été fait, c'était dans notre programme, cela a été respecté et va être réalisé dans les délais. Tous ceux qui vont utiliser ce gymnase ont

participé aux discussions et à la réalisation. En ce qui me concerne, je ne peux que me féliciter au nom de la Ville de la réalisation dans des délais bien précis et pour lesquels nous nous étions bien engagés, de ce gymnase. Pour le reste, je crois que la Ville est bien dotée en outils pour que les associations sportives trouvent leur compte dans l'exercice de leurs différentes activités.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Le gymnase dont il est question n'est pas du ressort de la Ville, cela vient d'être rappelé par l'Adjoint. En matière de gymnase, Gymnase du Château d'Eau, Gymnase Anne Frank, Gymnase du Grillenbreit : trois gymnases.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. En aucun cas, je n'ai dénigré ce projet qui vient compléter les besoins.

M. l'Adj. BRUGGER : Je n'ai pas dit cela.

Mme VALENTIN : Si, c'est ce que vous avez dit textuellement.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit cela.

Mme VALENTIN : Textuellement, bien sûr, ce sera sur le compte rendu.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit cela.

Mme VALENTIN : Cela a été textuellement dit. Ce n'est pas la question.

M. le Maire MEYER : Par qui ?

Mme VALENTIN : Par M. BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Non.

Mme VALENTIN : Mais, si. Enfin, ce n'est pas la question.

M. le Maire MEYER : Écoutez, nous n'allons pas tergiverser, dites ce que vous avez envie de dire.

Mme VALENTIN : D'abord, je dis que je n'ai pas dénigré le projet contrairement à ce qu'a dit M. BRUGGER.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit que vous avez dénigré.

Mme VALENTIN : C'est dans le compte rendu ou vous réécouterez. Ensuite, je complète et je redis ce que je viens de dire. Malgré ce nouvel établissement, malgré ce nouveau gymnase, nous ne suffisons pas aux besoins des associations. Consultez-les, elles sont partout en difficulté. Au Lycée Blaise Pascal, les salles sont divisées en deux classes, il y a péril en la demeure. Vous dites que le gymnase n'appartient pas à la Ville, il me semble quand même que nous avons la responsabilité que les choses se passent bien dans la Ville quel que soit le propriétaire réel de ce gymnase. Je répète encore une fois qu'il est écrit dans un compte rendu du Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal que la Ville est propriétaire du gymnase pour 60 %. Je vous remercie.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, si effectivement ma langue a fourché, je m'en excuse, mais je n'ai jamais parlé de dénigrement pour ce projet. Vous semblez dire et vous confirmez que la construction sera insuffisante et ne suffira pas aux besoins des associations, je m'inscris en faux, on ne peut pas

dire cela. Avant de dire que ce gymnase ne suffira pas et sera insuffisant, attendons d'abord de le voir fonctionner, attendons de voir les associations qui vont en profiter. A ce moment-là, on fera l'inventaire, on verra s'il est suffisant pour permettre à toutes les associations de se livrer à leurs activités. En ce qui concerne les créneaux, nombre d'entre eux vont être libérés par les étudiants. Les autres salles de Colmar auront donc d'autres possibilités pour les associations sportives. Les étudiants ne seront plus dans les autres salles et pourront se tourner exclusivement sur ce Gymnase du Grillenbreit. Il y aura donc de la place pour tout le monde. Je pense que les créneaux seront remplis sans aucun problème. Si, au bout de quelque temps, nous nous rendons compte que ce n'est pas suffisant, certaines mesures seront prises à ce moment-là pour la répartition harmonieuse de tous les créneaux envers tous les utilisateurs.

M. le Maire MEYER : Pour que ce soit plus clair, le terrain d'assiette est à la Ville, mais pas le gymnase parce que la Région voulait démolir, ce à quoi je m'étais opposé puisque la Région voulait mettre l'utilisation foncière dans la corbeille de Pôle Habitat. Il faudrait même nous remercier d'avoir maintenu le gymnase.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Vente de terrains par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subvention d'investissement au Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) de Colmar « Le Second Souffle ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une question à poser. Puisque nous soutenons par exemple le réaménagement intérieur des locaux vacants commerciaux et artisanaux ou la rénovation des vitrines à hauteur de 20 % des dépenses hors taxes avec une assiette maximum de 30 000 euros, c'est-à-dire une subvention maximum de 6 000 euros, ne pourrions-nous pas exceptionnellement pour cette association dont les mérites et la portée de l'action sont reconnus, subventionner également à hauteur de 20 %, c'est-à-dire aller à 6 000 euros ? D'autant plus qu'il nous est indiqué dans la présentation du point qu'ils sont en recherche de mécènes pour compléter le financement, c'est-à-dire qu'ils ont quand même un peu de mal à boucler le budget. Pourrions-nous leur donner un petit coup de pouce ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme CHARLUTEAU : Écoutez, nous avions décidé de 3 000 euros. C'est une proposition que nous pouvons faire. Passions Alsace et Schizo-Espoir ont participé à 7 900 euros, ce qui est aussi déjà une petite somme. C'est à proposer.

M. le Maire MEYER : C'est déjà une attention particulière à leur égard puisque nous ne sommes pas forcément impliqués. Néanmoins, nous suivons. Ce n'est pas un soutien économique qui est du ressort de Colmar Agglomération et non pas de la Ville. Il faut séparer l'ensemble. Je pense que déjà le fait d'être présent, ce n'est pas mal.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Soutien aux échanges scolaires – 2ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar », 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Comme de nombreux Colmariens et de nombreux visiteurs, j'ai pu admirer l'exposition de la FREMAA lors de la dernière édition du marché de Noël et j'estime que le travail doit être reconduit. Je remarquerai néanmoins que la Ville de Colmar est quasiment

le seul financeur de cette exposition culturelle puisque nous donnons 8 000 euros sur un budget de 9 600 euros, soit 83 %. Cette exposition se faisant à bénéfice réciproque, pour nous, cela attire des visiteurs, mais pour eux, c'est une formidable vitrine pour les artisans locaux. J'estime que la part communale pourrait baisser puisqu'il n'est pas dans les habitudes de notre collectivité de financer à ce niveau-là – 83 % – des expositions dont nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre.

Je profite par ailleurs de ce point pour revenir sur une question récurrente, celle de l'organisation du prochain marché de Noël et notamment, des questions de sécurité qui y sont liées. En février dernier, je vous avais interpellé sur le sujet et sur le bilan financier de l'édition 2015. Nous arrivons à la fin du 1er semestre 2016 et comme vous l'aviez annoncé, je pense que vous avez les éléments qui devaient nous être communiqués : coût total des prestations de sécurité, montant des contributions versées par les commerçants et leurs associations. J'attends donc que vous nous les donniez.

J'avais également exprimé mon étonnement par rapport au chantage à l'occupation de l'espace public fait par la Mairie qui menaçait par courrier de ne plus traiter les demandes d'occupation du domaine public si la contribution – qui je le rappelle devait être volontaire – n'était pas versée. On m'avait indiqué que la situation allait se régler et assuré qu'il y aurait égalité de traitement des demandes entre les commerçants contributeurs et les autres. Or, une nouvelle salve de courriers signée par vous, M. le Maire, est partie pour intimider – je n'ai pas trouvé d'autres mots, ou alors peut-être encore plus fort – les commerçants qui n'ont pas souhaité verser volontairement leur contribution.

M. le Maire MEYER : Oh, les pauvres.

M. ERNST : Et je vous cite : « *À défaut de paiement, je tenais à vous informer que j'examinerai avec beaucoup de réticence les demandes que vous pourriez être amené à me faire* ». C'est dans les courriers que vous avez envoyés.

Nous ne pouvons donc pas tolérer ce double discours qui met en place une contribution volontaire d'un côté – j'insisterai beaucoup sur le mot, mais c'est ce qui avait été annoncé – et qui utilise la menace pour contraindre de l'autre. Soit vous admettez que la contribution n'a rien de volontaire et vous mettez en place une taxe spécifique sécurité des marchés de Noël pour l'année prochaine, soit vous cessez ces méthodes qui ne grandissent pas notre collectivité et la façon dont elle peut être perçue par les commerçants qui font vivre notre cité tous les jours et pas seulement ceux où les touristes sont présents. Nous décidons ce soir de verser une subvention pour que les marchés de Noël soient des manifestations d'art et pas seulement des manifestations de mercantilisme saisonnier, décidons aussi clairement de ce que nous voulons pour la sécurité des marchés et la manière dont chacun doit y contribuer. Cela améliorera grandement le vivre ensemble dans notre Ville. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est parfait. Je ne plains personne. Seulement, ce que vous avez lu n'est pas complet puisque je mentionnais un souci d'équité entre ceux qui ont payé et ceux qui n'ont pas payé.

M. ERNST : La contribution volontaire.

M. le Maire MEYER : Non, elle n'était pas volontaire, nous l'avons demandée pour assumer le coût du service de surveillance mis en place. Le coût demandé correspond à la dépense réelle, donc ce n'était pas volontaire, c'était une dépense que nous avions demandée. Le cas échéant, l'année prochaine ou cette année, faudrait-il voir la question d'une autre façon. Je posais en plus la question de savoir s'ils trouvaient normal que certains aient acquitté et pas d'autres. Pour moi, c'est un souci d'équité. Vous n'avez pas lu ce passage.

M. ERNST : J'ai gardé l'intimidation, c'était suffisamment fort.

M. le Maire MEYER : Bien sûr. C'est toujours plus pertinent, croyez-vous, que d'exagérer par rapport aux propos écrits sans relever la contrepartie pour signaler la correspondance avec ce qui était fait par d'autres.

M. ERNST : J'estime quand même que ce n'est pas le rôle de la Mairie d'avoir ces mots-là envers les commerçants.

M. le Maire MEYER : Si la Mairie n'avait pas fait ce qu'elle a fait, il n'y aurait pas eu de marché de Noël l'année dernière. C'est tout aussi simple que cela.

M. ERNST : Lorsque nous nous étions réunis, vous aviez annoncé une contribution volontaire. Je resterai là-dessus. Lorsque je l'ai dit lors du Conseil Municipal du 25 février, je n'ai pas été contredit sur ce point, c'est dans le sténogramme. Soit vous admettez – c'est ce que je vous demande ce soir – que la contribution n'était pas volontaire et nous réfléchissons dès aujourd'hui à mettre en place une taxe spéciale sécurité des marchés de Noël pour la prochaine édition, soit effectivement, on arrête de menacer les commerçants. C'est ce que je vous demande.

M. le Maire MEYER : Mon cher M. Ernst, nulle part il n'est écrit qu'il s'agissait d'une contribution volontaire. C'est la deuxième fois que j'entends citer le sténogramme. Vérifiez, c'était une contribution qui était demandée à tous ceux qui encaissent. Il ne s'agit pas seulement d'encaisser, il s'agit également de payer. C'est une règle équitable vis-à-vis de toutes et de tous. C'est le rappel que j'ai fait aux commerçants. Deux tiers ont payé et pas un tiers.

S'agissant de la question relative à la FREMAA, nous étions déjà à 12 000 euros, qu'on a ramenés. Je ne veux pas donner l'impression de faire comme les autres collectivités qui se retirent du financement de ce type d'opération, raison pour laquelle je propose de maintenir la contribution qui était la nôtre l'année dernière.

Je ne veux pas apparaître comme apparaissent aujourd'hui les autres collectivités dans l'aide apportée aux différents partenaires. Nous avons pris le principe de ne pas nous retirer, et de faire au moins l'égal de ce qui était fait les années précédentes.

M. ERNST : Je comprends, je proposais peut-être un cofinancement avec l'Office de Tourisme ou d'autres organismes partenaires.

M. le Maire MEYER : Mais qui est l'Office de Tourisme ?

M. ERNST : C'est aussi la Ville, mais avec un budget séparé, ils ont leur propre budget.

M. le Maire MEYER : Mais alors ? Mais alors ? C'est pareil, c'est la Ville qui paie 60 %.

Mme VALENTIN, puis M. HILBERT.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je reviens sur l'une des questions auxquelles vous n'avez pas répondu à travers l'intervention de M. ERNST à savoir : avez-vous aujourd'hui le coût total des prestations de sécurité assurées durant le marché de Noël écoulé, le montant des contributions versées par les commerçants, l'éventuel reste à charge de la Ville ? Également, que projetez-vous pour le futur marché de Noël ? Merci.

M. le Maire MEYER : Il faut d'abord faire le point final, nous l'aurons au 30 juin.

Mme VALENTIN : Je demande.

M. le Maire MEYER : Tant que je relance, je ne peux pas vous présenter une situation finale parce que tout le monde n'a pas payé alors que d'autres l'ont fait.

Mme VALENTIN : La situation à l'instant *t*.

M. le Maire MEYER : La réponse est simple.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous parlez d'équité entre les commerçants et d'iniquité entre ceux qui ont payé et ceux qui n'ont pas payé. Or la somme demandée à tous les commerçants était la même. Il me semble que tous les commerces ne bénéficient pas du marché de Noël de la même façon. Certains commerces un peu plus excentrés ne bénéficient pas de l'afflux touristique et un petit bistrot ne peut être comparé à un hôtel qui remplit ses chambres, le chiffre d'affaires n'est largement pas le même. L'équité n'est pas forcément présente dans ce que vous présentiez dans cette requête auprès des commerçants où la somme demandée est la même. Si l'on voulait de l'équité jusqu'au bout, il faudrait peut-être demander une contribution involontaire, mais qui corresponde au chiffre d'affaires des commerçants pendant cette période de marché de Noël qui peut être bénéfique pour beaucoup, mais qui ne l'est peut-être pas pour certains.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, rares sont ceux disant être volontaires pour payer quelque chose. Deuxièmement, il est vrai que dans la première projection, la répartition a été faite d'une façon un peu sommaire. Nous avons rétabli la situation en installant trois tarifs différents. Tout le monde n'est donc pas logé à la même enseigne puisque nous avons tracé deux périmètres supplémentaires autour du Centre-Ville pour pouvoir distinguer les commerçants qui profitaient davantage ou moins de l'attirance du marché de Noël. Cette différence a donc été faite puisqu'en fonction de cette réflexion, le tarif établi était différent d'un commerce à l'autre, commerce légèrement extérieur par rapport au commerce central. Il y a toujours des imperfections, mais ce n'est pas le même tarif.

M. HILBERT : Nous aurions pu demander le chiffre d'affaires. Certains demandent bien dans les contrôles…

M. le Maire MEYER : … nous sommes sur un rapport qui n'a rien à voir avec les marchés de Noël, je vous demande de voter concernant la FREMAA.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport sur la FREMAA est approuvé.

Pour le reste, nous pensons avoir répondu aux questions posées.

M. le 1er Adjoint pour le point suivant

20. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER a demandé la parole.

M. BECHLER : Non, si c'est trop tard, ce n'est pas grave.

M. le Maire MEYER : Non.

M. BECHLER : Je voulais dire à M. ERNST, comme je suis invité à plusieurs expositions de la FREMAA, je peux vous dire que d'autres villes soutiennent aussi les expositions sans rentrer dans des partenaires que vous pensez. Je suis invité à Haguenau, Strasbourg, Andlau, Mulhouse et là aussi, la FREMAA n'a pas les moyens de faire des expositions puisqu'ils n'ont pas de rentrées d'argent, ils ne vendent pas. Comme vous l'avez vu, ils peuvent juste exposer des pièces exceptionnelles. Voilà ce que je voulais dire, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien. M. le 1er Adjoint pour le rapport suivant.

21. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Prolongation des baux emphytéotiques liés aux parcelles communales sises au 79 rue de la Fecht et 48 rue des Papeteries.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transactions immobilières : acquisition de parcelles sises Grosser Semm Pfad.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce rapport sera-t-il encore présent dans les mois qui viennent au vu de déclarations récentes dans la presse ? Notamment lors d'une réunion de quartier où vous disiez que le vélo coûtait cher à la Ville ou encore quand vous avez distribué des poules, vous disiez que cela coûtait moins cher que le vélo. Je trouve que les comparaisons sont un petit peu déplacées pour l'usage du vélo puisque nous avons quand même dépensé beaucoup d'argent pour équiper les Colmariens de vélos neufs. Après avoir orné le courrier de la Ville de « Colmar, ville du vélo », après avoir fait l'an dernier la fête de la nature consacrée au vélo, j'ai du mal à comprendre le retournement de position. Je vous rappelle que l'usage du vélo est quand même quelque chose qu'il faudrait développer et soutenir. Au-delà juste de la construction de pistes cyclables et d'aménagements cyclables rendus obligatoires par les dernières législations où la Ville est relativement expansive, il manque encore beaucoup de choses dans l'organisation des aménagements cyclables. Avoir de tels discours un peu négatifs contre ce mode déplacement qui n'est pas très cher, je rappelle que c'est 120 euros pour un vélo ou 200 euros pour un vélo électrique alors que nous avons voté tout à l'heure des subventions de 650 euros pour le permis de conduire. Nous avons payé un parking pour les voitures à plus de 10 millions d'euros, mais c'est le dernier en date, il y en a eu d'autres auparavant. Dire que le vélo coûte cher à la Ville est vraiment déplacé. Je regrettais cette prise de position et me posais la question de savoir si ce rapport était le dernier ou s'il y en aura encore.

M. le Maire MEYER : J'ai toutefois l'impression que vous brodez un petit peu pour sortir une argumentation qui n'a rien à voir avec la réalité. Je laisse répondre, M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : La réponse sera très courte, M. HILBERT, l'aide à l'achat de vélos fait partie de nos engagements et nous avons pour habitude à la Municipalité de les respecter.

M. le Maire MEYER : Je crois avoir lu dans la presse le rapport entre les poules et le vélo. Le journaliste ajoutait : « *Le Maire a dit avec le sourire* ».

Deuxièmement, s'agissant des vélos, il faut inviter certains cyclistes à respecter davantage ceux qui se promènent. C'est ce que je disais en réunion de quartier.

M. HILBERT : Vous disiez aussi que…

M. le Maire MEYER : La différence est tout autre.

M. HILBERT : Les automobilistes qui ne respectent pas le Code de la route sont aussi nombreux, je vous invite à les inviter aussi à respecter le Code de la route.

M. le Maire MEYER : En parlant de vélo, je disais que le vélo arrive à la pointe des engagements municipaux, c'était mon langage de réunion de quartier.

M. HILBERT : Et vous disiez que c'était trop cher.

M. le Maire MEYER : Et je ne disais pas que cela coûte plus cher parce que c'est une dépense volontaire à notre initiative et pas à celle de quelqu'un d'autre.

M. HILBERT : Non, c'est la législation…

M. le Maire MEYER : Volontairement, d'autres villes ne le font pas. Cherchez-moi la ville qui subventionne l'acquisition de vélos, il n'y en a pas une deuxième en France.

M. HILBERT : Ce n'est pas l'action la plus efficace pour l'usage du vélo. Nous vous l'avons d'ailleurs répété depuis des années. Je crois que l'action la plus efficace pour encourager les individus à utiliser le vélo est l'aménagement urbain, les pistes cyclables qui sont un peu cohérentes, elles ne le sont pas. C'est aussi éviter d'interdire le vélo au Centre-Ville le samedi après-midi, par exemple. Là aussi, c'était peut-être avec le sourire que vous avez proposé cette interdiction. Je crois que les paroles sont importantes même avec le sourire. Il y a un changement de ton vis-à-vis de cet usage qui est écologique, pas cher, et permet à nombre de personnes n'ayant pas de véhicules à moteur, de voitures et qui respecte l'environnement et la chaussée en l'usant beaucoup moins que les tonnes de voitures passant dessus.

M. le Maire MEYER : Mon cher M. HILBERT, je suis très content d'avoir un nouveau partenaire pour soutenir les vélos en rapport avec l'engagement de la Majorité. C'est la première fois que je vous entends de cette façon.

Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Désignation du représentant de la commune aux assemblées générales de la SEML « La Maison de l'Alsace à Paris ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai lu attentivement la délibération. Je me réjouis que notre collègue M. GRUNENWALD soit désigné pour prendre toutes décisions, notamment celles relatives à la dissolution anticipée et à la liquidation de la Maison de l'Alsace, j'espère que c'est quelque chose qui sera mené rapidement et j'espère aussi qu'en ayant un collègue présent aux assemblées générales, nous serons tenus informés régulièrement. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne vais pas me faire son avocat, il est assez grand, mais il ne peut vous informer que sur la base de ce qu'il est appelé à connaître et pas sur autre chose.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

26. Acquisition par la Ville de Colmar de l'ancien supermarché Match, avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, M. le 1er Adjoint, chers collègues. Notre groupe est loin de l'idée de décrier les efforts consentis pour accompagner, voire accélérer l'ouverture de l'espace commercial Match, espace décrit aujourd'hui comme une verrue dans le paysage. Alors qu'il semblerait que le groupe Match a deux, voire trois repreneurs potentiels, représentants d'une grande enseigne nationale, ce point pour lequel nous avons à nous engager mérite quelques éclaircissements et la méthode employée appelle à interrogation, car il subsiste de nombreuses zones d'ombre.

La première, vous l'avez dit, qui est le repreneur ? Pourquoi tant de secrets ? Comment garantir alors la diversité des produits proposés à la vente alors qu'il paraît que ce soit Tuna Market, une enseigne hallal de Colmar sous l'égide d'un groupe allemand, qui est pressentie pour reprendre le site. Quel serait le montant du loyer et de l'option d'achat pour permettre une opération blanche au bénéfice de la Ville ? Quelle garantie apporte l'exploitant quant à la viabilité de la ou des futures activités ? Quel avantage pour la Ville à engager une action d'expropriation des parcelles de parking appartenant aux 11 autres propriétaires du site, sinon qu'elle permettra la réhabilitation de ces espaces avec des fonds versés par l'ANRU ? Quels avenir et liberté d'action pour les exploitants dépossédés de leurs biens

sachant que les surfaces de parking exploitées aujourd'hui par ces derniers deviendront propriétés de la Ville. Exemple, la mosquée voisine manque cruellement de stationnement. Les disciples occupent régulièrement le parking à hauteur de 50 % de sa surface. Avec le rachat du parking, veut-on réparer une erreur du passé en autorisant cette occupation dans le futur ? Il est quasi certain que toutes modifications ou réductions des surfaces de parking sont de nature à porter préjudice à l'exploitation des commerces de la galerie et certainement au supermarché. Il semblerait qu'aucune concertation concrète à ce jour ne soit engagée pour associer les 11 copropriétaires sur le futur aménagement de ce parking et l'embellissement de la galerie. Les travaux non concertés avec les copropriétaires, mais convenus avec l'ANRU les amèneraient à ne pouvoir assumer financièrement les projets et c'est donc prendre le risque de les voir mener vers une faillite inéluctable. Bien que volontaires pour envisager un avenir cohérent et serein, nous savons que ces derniers refusent aujourd'hui la vente de leurs biens en millièmes du parking et s'opposeront par toute voix de droit à cette éventuelle expropriation pour cause d'utilité publique. Si les copropriétaires font blocage en ne voulant pas vendre, cela peut-il bloquer le projet ANRU et provoquer un désengagement des fonds propres à ce projet ? Si cela est le cas, pourquoi avoir inclus ce site dans le projet ANRU sans concertation avec les propriétaires, ou bien avez-vous tout simplement zappé le fait que c'est une copropriété privée qui rend impossible cette aide financière ? Pour débloquer la situation, n'essaierez-vous pas de légaliser une situation ? Sinon, quelle autre explication ? Merci de vous en expliquer clairement, car les copropriétaires, dont certains sont présents ce soir, ont le droit de savoir puisqu'ils sont les premiers concernés. Merci à vous.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, M. le 1er Adjoint, mes chers collègues. Le magasin Match est fermé exactement depuis un an aujourd'hui, c'était le 30 mai 2015. La délibération qui nous est présentée ce soir donne lieu à plusieurs remarques et/ou questions. En premier lieu, lorsque Mme EL KHOMRI est venue à Colmar – il y a également à peu près un an, c'était en avril – pour signer l'avenant n° 7 du programme de l'ANRU pour le quartier Europe-Schweitzer, elle a été interrogée sur l'avenir du Match, dont la fermeture – nous en convenons tous – fragilise le quartier. Elle a alors assuré être à la disposition des acteurs locaux pour mobiliser l'Epareca en cas de besoin. Quel est cet animal ? C'est un établissement public créé en 1998 qui rachète, rénove et revend par la suite des commerces en difficulté dans les quartiers. Alors, pourquoi ne pas avoir fait appel à l'Epareca plutôt que d'engager la Ville dans l'aventure ? Tout près de chez nous à Mulhouse, l'Epareca a procédé à la réhabilitation et à la remise sur le marché de l'Espace des Nations dans le quartier des Coteaux en investissant 1 096 000 euros hors taxes, ce qui équivaut à peu près à ce qui nous est présenté ce soir.

Par l'acquisition que vous proposez au vote, la Ville deviendrait propriétaire des lots 1 et 21, donc le supermarché et des locaux annexes et par voie de conséquence de 51,32 % du parking du centre commercial. Si l'ex-station-

service ne fait pas partie de ce lot, qu'adviendra-t-il lorsqu'il faudra procéder à la dépollution du site de cette station-service ? Qui prendra les frais qui peuvent être fort importants à sa charge ? Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui que la Ville ne sera pas amenée à mettre la main à la poche pour cette dépollution et la remise en état des sols ? En tout cas, pour moitié des frais puisqu'elle sera propriétaire pour plus de moitié des parts.

Par ailleurs, dans le cadre de l'avenant n° 7 à la convention avec l'ANRU, il est prévu – mon collègue vient d'en parler – la création d'espaces publics et de réaménagement des espaces extérieurs du supermarché et de sa galerie ainsi que la création d'un square, puisque le supermarché devient la propriété de la Ville. Celle-ci aura donc à faire face aux frais inhérents à ces créations et réaménagements. Pouvez-vous nous dire quel sera le coût supplémentaire qui s'ajoute aux 1 220 000 euros annoncés pour l'acquisition qui fait l'objet de la présente délibération et qui ferait l'objet de la location ? Les coûts supplémentaires ne donneront pas lieu à une opération blanche puisque nous avons une somme avancée de 1 220 000 euros que la Ville devrait débloquer et que nous rajoutons déjà quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires.

S'agissant des lots dont il est question ce soir – je me répète – vous avancez qu'il s'agit d'une opération blanche. Cela signifie que vous achetez les locaux, payez les frais liés à l'acte d'achat, puis mettez en location pour le montant des remboursements mensuels du prêt contracté, uniquement toujours pour les lots 1 et 21. C'est du moins ce que je comprends puisque vous demandez l'inscription des crédits au budget supplémentaire. Je le répète aussi, contrairement à ce que vous avancez, l'opération ne sera pas blanche puisqu'elle générera des frais supplémentaires très importants : dépollution et réaménagements liés à la rénovation ANRU. Cela, à la charge des contribuables colmariens.

D'autres questions se posent. Pourquoi la Ville ne garantirait-elle pas le prêt que prendrait le futur acquéreur afin que ce dernier soit réellement engagé dans l'aventure et ne crée pas rapidement les conditions d'une cessation d'exploitation ou d'une menace de cessation d'exploitation pour obtenir des aménagements dans les exigences auxquelles il devrait se soumettre ? Si vous maintenez l'acquisition par la Ville même, puis la mise en location avec option d'achat, notre opinion est qu'il faut qu'il y ait un appel à projets pour que tous les repreneurs potentiels – vous avez parlé à plusieurs reprises de trois à quatre repreneurs, la dernière fois en mars 2016 lors d'une réunion de quartier – puissent faire leurs propositions à partir de cette base financière qui est pour beaucoup d'entre eux, certainement nouvelle. Nous pensons qu'il faut un appel d'offres et nous pensons également que ces offres doivent être examinées par un jury d'attribution. Est-ce ce que vous avez prévu ? À ce jour, nous avons plutôt l'impression qu'il y a des pourparlers secrets avec un acquéreur que vous avez déjà coopté, voire tuyauté au mépris de toute saine concurrence. Peut-on nous garantir que les négociations ne sont pas uniquement menées avec un seul et unique repreneur ? Le nom de Tuna Market – cela a déjà été dit – est souvent cité.

Quel que soit le futur exploitant, quelle garantie intégrerez-vous dans l'acte de location pour nous garantir qu'il n'y aura pas une création de SCI pour le

démarrage de l'exploitation, puis une coquille vide qui pourra contourner vos intentions premières, rédigées comme suit et comme l'a rappelé le 1er Adjoint : « *l'obligation de commercialiser tous les produits de consommation, notamment alimentaires sans exclusive* » ? Aucun intérêt, ni électoral, ni personnel, ni communautaire ne doit prévaloir sur la nécessité du maintien de la mixité sociale et de l'égalité d'accès aux services tant dans le quartier Europe que dans le reste de la Ville. Or, cela passe également par l'accès aux commerces de toute la population du quartier Europe sans exclusive. Si nous n'avons pas de garantie dans ce sens, malgré notre souhait de revitaliser le secteur, nous devrons nous abstenir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues. J'aimerais d'abord tordre le cou, M. MEISTERMANN, à des on-dit, des hypothèses, des supputations, nous voudrions être acquéreurs du parking pour l'attribuer ensuite à la mosquée, etc. Les choses n'ont rien à voir. Comme tout établissement, comme toute construction, pour obtenir un permis de construire, il faut avoir un nombre de places de stationnement suffisant par rapport aux besoins. Cela a été le cas pour la mosquée où un parking à l'arrière n'est certes pas aujourd'hui assez utilisé, mais existe. Il n'est pas question pour nous de faire des aménagements sur le parking de l'ancien supermarché Match pour cette utilisation, que ce soit très clair.

Ensuite, j'ai peut-être été tout à l'heure un peu optimiste en disant que nous allions tous nous réjouir du rapport présenté ce soir au Conseil Municipal. Pourtant, quelle attente ! Il faut vraiment aller dans le quartier et fréquenter la galerie – j'y reviendrai dans un instant – et pas uniquement un mois ou deux avant les élections, mais toutes les semaines ou régulièrement pour se rendre compte de la très forte attente des habitants du quartier de la réouverture de ce supermarché qui jouait un rôle extrêmement important dans la proximité et la possibilité de faire ses courses. Demandez aux nombreuses personnes âgées habitant et fréquentant le secteur quels sont leurs besoins aujourd'hui. Elles sont très heureuses et elles seront très heureuses d'une réouverture rapide de cette surface commerciale. C'est l'objectif de la démarche qui vous est présentée ce soir.

Vous parlez du nouvel acquéreur, mais je crois que vous n'avez tout simplement pas lu le rapport parce qu'il ne s'agit pas ce soir d'attribuer les locaux, mais de passer par la phase achat pour ensuite le louer. Il est clairement mentionné dans le rapport – si vous l'avez lu jusqu'au bout – qu'il s'agit de poursuivre des discussions avec le futur exploitant commercial dans les conditions générales précitées, sachant que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour approuver la contractualisation à établir entre ce futur exploitant et la Ville de Colmar. Cela fera donc l'objet d'une autre discussion. S'il existe aujourd'hui des pourparlers, je crois que tout le monde comprendra que dans une négociation commerciale, il y a une obligation de secret, non pas pour cacher quelque chose, mais pour simplement avancer parce que notre objectif est d'avancer le plus rapidement possible parce que cet équipement est fortement attendu dans le quartier. C'est la même chose pour la galerie et pour les commerçants de la

galerie qui souffrent aujourd'hui pour plusieurs raisons, mais aussi parce que la locomotive qu'était le supermarché Match n'existe plus. Lorsque cette surface commerciale sera à nouveau ouverte, ils auront à nouveau plus de fréquentation et plus de clients. Les choses sont liées, sauf qu'en ce qui nous concerne, nous ne lions pas les choses en ce qui concerne l'achat que va effectuer la Ville. La faillite de la galerie est donc programmée si rien ne se passe à côté. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle nous voulons intervenir. Le réaménagement du parking sera fait en priorité pour permettre aux clients de la surface commerciale et de la galerie de venir se stationner pour fréquenter ces établissements. C'est également important pour nous.

Enfin, vous dites qu'il n'y a pas de concertation, ce n'est pas vrai. Nous avons eu de nombreuses réunions y compris avec les commerçants et ceux qui sont dans la salle – puisque vous les avez cités tout à l'heure – peuvent en attester, nous les avons vus à diverses reprises, nous avons des échanges avec eux, nous connaissons également leur volonté d'aboutir rapidement. Toutes ces obligations et toute cette volonté font que nous vous proposons l'achat de cette surface et ce soir, l'achat et seulement l'achat. N'allez pas plus vite que la musique pour autant.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Il est dit à plusieurs reprises dans les énoncés de la délibération qu'on est en négociation avec LE futur exploitant, avec UN exploitant, donc la question posée mérite à mon avis une réponse claire. Nous avons aujourd'hui des conditions qui n'étaient certainement pas connues d'autres acquéreurs ou exploitants potentiels. Y aura-t-il oui ou non une mise en concurrence ou avez-vous d'ores et déjà décidé du futur exploitant ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci. Je veux juste préciser à M. le 1er Adjoint que je ne suis pas un visiteur occasionnel de la galerie, je suis client depuis l'ouverture de ce complexe. J'ai même participé sous forme d'une concentration moto à l'époque, les plus anciens s'en souviendront. Si vous voulez, je peux fournir des photos assez parlantes au service d'Archives de la Ville.

Par contre, je suis prêt à écouter et à entendre tout le monde. Toutes les vérités sont bonnes à entendre. Selon qu'on soit au Conseil Municipal et que justement, on se déplace dans cette galerie et qu'on écoute les propriétaires et pas forcément que les commerçants, les sons de cloche ne sont pas les mêmes. Il est très difficile, éloigné des pourparlers et de tout ce que vous nous présentez, de se faire un avis assez optimiste de la situation. Pour le moment, notre groupe va s'abstenir en attendant d'avoir des réponses un peu plus poussées par rapport à nos questions. Merci à vous.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je suis plus que surpris par ces agitations qui n'ont rien à voir avec le contenu du dossier. Si le Maire agissait sur la base de vos préoccupations, nous ne serions pas là aujourd'hui pour délibérer sur cette acquisition.

Deuxième précision, si cette proposition est faite au Conseil, c'est qu'à partir de la SCI, ladite proposition a été faite à la Ville. Nous n'avons pas à nous interroger sur d'autres demandes qui seraient éventuellement recensées. J'ai accusé réception de cette proposition d'une façon très officielle, raison pour laquelle je fais cette suggestion au Conseil Municipal.

Là où il y a un mélange total, ce sont toutes ces tergiversations entre les spéculations et les soi-disant propos tenus à droite et à gauche. Je me rappelle que nous avons pu signer l'avenant n° 7 de l'ANRU avec un engagement qu'il y avait lieu de prendre, d'aménager le parking de la galerie Match. À l'époque, il n'était pas encore connu que l'exploitant de Match ferme la porte. La fermeture du magasin constitue un élément nouveau qu'il nous fallait gérer par la même occasion. Néanmoins, la condition de base de l'ANRU était que la Ville aménage le parking. D'ailleurs, certains travaux ont déjà été faits en bordure de l'avenue qui borde le magasin. Me reposant sur cet engagement, nous n'avions pas le choix. Seulement, les choses n'étaient pas faciles et aujourd'hui, il se trouve que pour notre opposition la mariée est trop belle. Comme on dit, cela me coupe le sifflet dans la mesure où pas un seul instant, je pensais pouvoir vous présenter une proposition à l'amiable, raison pour laquelle j'avais demandé au Conseil Municipal du mois de décembre de solliciter la déclaration d'utilité publique pour avoir cette deuxième solution en cas de non-réalisation de l'opération à l'amiable. Il se trouve qu'aujourd'hui, les choses se présentent beaucoup mieux que prévu. Il s'agit d'acheter et non de confier à un exploitant. Avant de jouer de la musique, il faut avoir l'instrument. Je vous propose donc d'acheter l'instrument afin de pouvoir jouer de la musique après, avec l'exploitant. Aujourd'hui, on se pose les questions qui ne se posent normalement pas ou qu'il n'y a pas lieu de poser à cette date. Il faut d'abord devenir propriétaire. Après, nous reviendrons devant le Conseil Municipal avec les différentes propositions qui nous sont faites. Ne croyez pas, ne rêvez pas en pensant que cette opération a pu se régler ainsi, en claquant des doigts. Ce n'était pas facile puisqu'au sein du capital de Match, il y a d'autres partenaires. Il fallait aussi trouver un accord à leur hauteur pour pouvoir conclure de la façon dont les choses vous sont proposées aujourd'hui.

Ensuite, parfaite confusion avec la station-service qui n'a absolument rien à voir avec ce que nous proposons d'acheter puisque c'est un lot à part, pour lequel il existe d'autres demandes recensées, mais cela n'intéresse pas la Ville de Colmar. N'empêche que la Ville de Colmar a en charge les travaux d'aménagement du parking, c'est pour cette principale raison que la proposition vous est faite, mais également parce que les portes de Match sont fermées. On ne peut pas laisser 10 000 Colmariens sans commerces. Il faut aller sur place les écouter. À chaque réunion de quartier, on m'en a parlé, je suis donc plutôt serein. Je ne comprends pas. En dialecte, un proverbe dit qu'on tourne le doigt quelque part. Si je le faisais, nous ne serions pas ici aujourd'hui pour vous proposer cette suggestion quant à l'acquisition du magasin.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Très rapidement. J'étais partisan de racheter les locaux vacants du Match pour faire ce que vous proposez, mais je crois que dans

un premier temps, nous allons approuver ce rapport et nous allons évidemment être attentifs à qui vous confierez ces locaux.

Par contre, de manière connexe, si vous vouliez être à l'écoute de ces habitants qui ont perdu un commerce de proximité, ces 10 000 habitants, nous vous l'avions déjà dit il y a un an, le commerce le plus proche pour ces habitants qui ont le taux de foyer le plus élevé à Colmar, qui n'ont pas de voitures, donc des difficultés de locomotion pour aller en bus à ce commerce qui est le plus proche et qui n'est pas à Colmar, c'est la croix et à la bannière parce qu'il faut faire deux ou trois changements pour y arriver. Si l'on était à l'écoute de ces habitants du quartier, on aurait très bien pu instaurer très rapidement une ligne de bus qui rejoint le quartier à ce commerce, à cette grande surface qui n'est pas très loin.

M. le Maire MEYER : Je propose une solution beaucoup plus radicale. C'est de pouvoir mettre en réexploitation ce magasin le plus rapidement possible.

M. HILBERT : Cela dure depuis un an que les personnes vont à pied ou avec des caddies jusqu'au Leclerc.

M. le Maire MEYER : Un an pour une telle opération. Évaluez les difficultés qu'il fallait gérer. On a vraiment l'opposition que l'on mérite, entre nous soit dit.

M. HILBERT : Les personnes qui marchent jusqu'au Leclerc ont la majorité qu'ils méritent aussi.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN, vous êtes intervenu deux fois.

Par la même occasion, je rassure les autres commerçants de la galerie marchande, nous nous sommes rencontrés à deux reprises. Pour eux aussi, c'est la solution de voir les choses autrement et à cette hauteur également, on peut leur donner une garantie.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec les abstentions de M. MEISTERMANN, Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme VALENTIN, M. ERNST et les procurations. Mme KLINKERT n'est pas là et n'a pas donné procuration.

Je pense qu'il faudrait faire un article dans Le Point Colmarien pour donner la position des membres du Conseil Municipal sur cette proposition.

La suite, M. BRUGGER.

27. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai posé une question lors des Commissions Réunies et on m'a dit que l'on ne pouvait pas me répondre. Je ne sais pas s'il y aura une réponse plus claire ce soir. Je voudrais savoir de quel ordre sera le soutien manifesté par la Ville de Colmar à cette candidature. S'agit-il d'un soutien moral ou d'un apport financier ? S'il s'agit de soutenir moralement cette épreuve, ma foi, pourquoi pas, même si l'on peut discuter des pour et des contre. S'il s'agit d'un soutien financier, nous aimerions savoir quelle enveloppe vous pensez y consacrer. De toute manière, s'il devait y avoir soutien financier, j'y serais personnellement opposée parce qu'on ne peut pas à longueur de budget déplorer la baisse des dotations de l'État et ensuite, aller mettre de l'argent dans une manifestation à Paris. Merci.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, chaque chose en son temps. Il s'agit d'une motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris. La décision n'a pas encore été arrêtée par le Comité Olympique. Pour le moment, nous soutenons cette candidature. Le moment venu, si la candidature de Paris est retenue, je pense que nous reviendrons devant vous pour voir selon quelles modalités ce soutien va se concrétiser.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, il faut être plus précis. Il s'agit de soutenir la Ville de Paris sans autre chose.

M. l'Adj. BRUGGER : Un soutien moral.

M. le Maire MEYER : Soutien moral. Il n'a jamais été question d'entrer dans un financement d'une quelconque action en faveur de cette manifestation. Quand vous parlez de budget, je vous comprendrai dans la mesure où vous approuverez le budget.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

28. Portage par la Ville de Colmar des projets de construction pour la « maîtrise d'œuvre ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire. Pour porter la maîtrise d'œuvre courante en interne, l'ensemble des compétences nécessaires (architecture, structures, fluides, économie ou acoustique) doivent se trouver en interne. Un architecte vient d'ailleurs d'être engagé par la Ville à cet effet. Il est évident que l'organisation rationnelle du travail dans un service technique est essentielle. De nombreuses tâches de service public dans la gestion du parc des bâtiments communaux telles que la maintenance, les économies d'énergie, mais aussi l'organisation de la maîtrise d'ouvrage peuvent et doivent être ainsi gérées à l'interne. Cependant, ce soir, il n'est pas question de projet courant, mais de porter la maîtrise d'œuvre de certains projets de

construction, dont le Gymnase du Grillenbreit ou le Parking Bleylé. Il est d'ailleurs très intéressant d'observer que dans le rapport, il s'agit là de projets de construction et non de projets d'architecture. Pourtant, ces ouvrages requièrent de véritables qualités techniques, architecturales, d'usage et vont s'installer dans le paysage colmarien très durablement. Il me semble difficile d'admettre le caractère mineur de tels projets.

Alors quelques remarques : pourquoi se passer des compétences des architectes colmariens qui pourraient répondre à un appel d'offres ? Cette solution permettrait de choisir entre plusieurs projets et peut-être, d'en faire baisser les coûts.

Deuxième remarque : devant l'impossibilité d'engager un ingénieur structures à temps partiel, vous devenez très inventif. Vous avez recours à une mise à disposition de personnel d'un bureau d'études spécialisé. Au fait, cela ne s'appelle-t-il pas un service externe ? Et par-dessus tout, on va chercher des compétences à Strasbourg et on va payer des frais de déplacement en plus d'émoluments non négligeables.

J'ai envie de conclure en disant : « Mais que vivent les compétences colmariennes, que diable ! » Soutenons nos concitoyens qui ne sont sûrement pas moins compétents que leurs homologues bas-rhinois et qui auraient à cœur de marquer la Ville de leurs sceaux. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je souris, c'est bien sympathique, nous sommes en fin de séance, nous pouvons donc sourire un peu. Plus sérieusement, je ne vois pas la différence que vous faites entre les travaux et les projets d'architecte, il n'y a pas lieu de faire de différence. Vous savez, nous avons quand même la chance d'être à Colmar et d'avoir une ville qui investit, c'est-à-dire d'avoir des projets. Avant de prévoir d'avoir des travaux faits par des architectes extérieurs, intérieurs et des bureaux d'études, encore faut-il avoir des projets et nous avons cette chance à Colmar. Dire que des architectes colmariens pourraient obligatoirement faire les projets, c'est autre chose, car quand il s'agit d'investissements publics, je vous rappelle juste qu'il y a des appels d'offres et que ce ne sont pas obligatoirement des personnes locales – parfois heureusement – mais c'est le jeu des appels d'offres, c'est ainsi que cela fonctionne. Vous avez donc une vision un petit peu rapide sur ce point, mais ce n'est pas très grave. Je crois qu'il y a du travail pour tout le monde à Colmar. Des architectes extérieurs et y compris colmariens ont du travail grâce aux investissements faits par la Ville. Je pourrais citer le dernier en date qui vient de se réaliser : le Musée Unterlinden. Ce sont quand même des architectes et des entreprises locales qui ont eu ce travail, des groupements avec des locaux, des nationaux et des internationaux qui ont travaillé sur le sujet. Le jury qui vient de se terminer sur le Centre Européen du Livre n'est pas fait en interne. Il n'empêche qu'il y a aussi du travail pour une équipe interne sur des projets. Pourquoi considérer que ces projets seraient moins bien traités et moins beaux que d'autres ? Ce sont également des personnes compétentes et un architecte colmarien qui travaille sur ces sujets et pour la Ville. Je ne vois pas pourquoi vous faites cette distinction. Il y a du travail pour tout le monde parce qu'il y

a des projets qui sont importants à Colmar. Nous avons cette chance, vous devriez donc plutôt vous réjouir du volume d'investissement qui permet aux uns et aux autres d'avoir du travail.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. En réponse à M. le 1er Adjoint, je dirais que l'un des projets concernés par le rapport présenté est le Gymnase du Grillenbreit. C'est 3 millions d'euros. C'est effectivement un projet d'utilité publique qui, dans ce cas, devrait effectivement passer par un appel d'offres et ne pas être traité en interne. Par rapport à ce qu'a dit la collègue, je rajouterai que – si j'ai bien compris et on vous laissera faire à votre sauce – nous avons créé à l'intérieur de la Ville de Colmar un service dédié à l'architecture pour justement ne plus avoir à passer par des cabinets d'architectes avec lesquels vous êtes en froid, notamment au niveau local. Vous avez donc cherché des compétences que nous n'avons pas au niveau ce qui nous oblige à délocaliser quelque chose d'autre et aller chercher ces talents à l'extérieur. Finalement, à quoi sert le service d'Architecture interne de la Ville de Colmar si on est quand même obligé de passer par une entreprise extérieure ? Merci.

M. le Maire MEYER : C'est un peu du n'importe quoi. Je m'excuse. Je prends pour référence les différentes réalisations assumées en régie interne. Je prends le Parking de la Place Rapp, le Gymnase de la Montagne Verte, le Parking de la rue Saint-Josse, ce sont des opérations où nous avons assumé la construction et le projet en régie. Première précision. Alors aujourd'hui, serions-nous plus mal placés pour réaliser le Parking de la Gare ou éventuellement le Gymnase du Grillenbreit ? C'est carrément prendre pour des ploucs nos techniciens du service d'Architecture dans la mesure où aujourd'hui on ne leur reconnaît pas les mérites qui sont les leurs.

Deuxièmement, vous dites qu'il faudrait passer par l'externalisation. Nous passons par l'externalisation, nous venons encore de le faire avec le Centre Européen du Livre et pour autant, aucun architecte local n'a été retenu puisqu'il ne remplissait pas les conditions. Alors, on jouerait contre nous, contre notre personnel puisque si on peut assumer jusqu'au bout nos travaux d'architecture, il faudrait que le Maire licencie une douzaine de personnes. Alors, vous parlez de Colmariens, oui, là vous êtes au pied du mur. Si je vous suivais, je serais devant cette décision de me débarrasser de quelque 12 collaborateurs de la Ville de Colmar qui, à la date d'aujourd'hui, ont toujours fait leur travail consciencieusement.

Troisièmement, si on passe par l'externalisation, il y a obligation d'organiser un appel d'offres. Et qui garantit que ce sont des architectes colmariens qui soient retenus ? Alors, vous faites vraiment de la spéculation et tout simplement, je demande que notre équipe municipale soit dotée de la capacité pour assumer selon la norme de la loi MOP la maîtrise d'œuvre comme cela se doit à l'intérieur de la gestion d'un projet technique. C'est la petite addition d'un poste à mi-temps que je vous propose donc d'ajouter à notre équipe d'architecture, m'évitant de licencier une douzaine de personnes.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec six abstentions.

29. Motion de demande de création d'une aire de grand passage.

M. le Maire MEYER : Je suis saisi d'une motion présentée par Mme VALENTIN et M. ERNST, que je vous ai communiquée jeudi dernier en rapport avec l'article 18 du Règlement. Je vous laisse présenter votre motion.

Voir rapport –

Mme VALENTIN – M. ERNST, rapporteurs, présentent la motion et proposent au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce point a été ajouté *in extremis*, il ne figurait pas dans l'ordre du jour qui est arrêté par le Maire. Ce n'est pas moi qui ai inscrit ce point à l'ordre du jour. Il faudrait quand même que nous soyons d'accord de l'examiner avant d'en débattre. Personnellement, je n'y suis pas opposé. Je demanderai à mes collègues de suivre mon raisonnement. Néanmoins, si nous devons l'examiner, je suis un peu heurté par la tournure de certaines phrases en conclusion. Je cite, je vous lis : « *demande instamment à la préfecture de régler rapidement ce problème en créant au plus vite une aire de grand passage dans le nord du département* » ; « *se réserve le cas échéant, la possibilité d'assigner la préfecture en justice pour non-respect du schéma d'accueil des gens du voyage et l'obtention en réparation des sommes dépensées pour remettre les terrains occupés en l'état* ». Cette rédaction me heurte.

M. ERNST : Si ce passage vous gêne, nous pouvons en discuter.

M. le Maire MEYER : Vous êtes très ouvert, là.

M. ERNST : Toujours.

M. le Maire MEYER : En plus, c'est un peu court puisque depuis deux mois, s'est installée une discussion avec le Préfet pour trouver une solution. Donc en acceptant le principe de votre souhait, j'ai un texte qui pourrait éventuellement remplacer le vôtre en relatant au bas de la page la situation telle que nous l'avons vécue avec le Préfet, tout en formalisant le dispositif que je suis tenté de vous proposer. J'invite donc à mettre à la disposition des collègues un projet de rapport qui pour la première partie reprend totalement votre texte, mais qui pour la fin du texte change un peu les explications.

M. ERNST : M. le Maire, je dirais que l'important est la finalité. C'est que cette aire se crée.

M. le Maire MEYER : En première partie, j'ai repris votre écriture puisque vous terminez : « *demande instamment à la préfecture de régler rapidement ce problème en créant au plus vite une aire de grand passage dans le nord du département* », mais après cela change puisque j'ai relaté les discussions actuellement en cours ce qui donnerait la rédaction suivante : « *soutient la démarche de Colmar Agglomération qui, par la voix de son Président, a proposé lors de la dernière réunion de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage qui s'est tenue le 14 mars dernier :*

- *que Colmar Agglomération assure aux frais de l'État les travaux de dépollution du terrain du Fronholz permettant de créer une aire de grand passage pérenne pour les grands groupes de gens du voyage ;*

- *que Colmar Agglomération en partenariat financier avec ERDF et le Syndicat Départemental d'Électricité assure le raccordement de ce terrain du Fronholz en électricité et en eau, ainsi que la réalisation d'une clôture ;*

- *qu'en contrepartie, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage soit révisé avec la suppression à la charge de Colmar Agglomération de la réalisation de 15 à 20 places d'accueil permanent supplémentaires, ainsi que de l'aire intermédiaire prévue en plus. Cela est pertinent au regard de la faible occupation des aires permanentes existantes de Colmar et de Horbourg-Wihr, respectivement de 50 % et de 45 % environ (pour ce qui est du remplissage). Le Préfet du Haut-Rhin a accueilli favorablement le principe de cette modification du Schéma Départemental ;*

- *demande que ce dispositif soit mis en route rapidement, les occupations sauvages pouvant générer des dégradations insupportables pour lesquelles la responsabilité pourrait être recherchée auprès des acteurs compétents ».*

C'est le texte que je vous propose.

M. ERNST.

M. ERNST : Vous voyez, M. le Maire, je vous paraphraserai sur le dernier Conseil Municipal, il y a des points où l'on pense de la même façon et où l'on peut se rejoindre. En tout cas, je suis satisfait de la rédaction du texte telle qu'elle est faite parce que l'important – comme je l'ai dit – est que ce dossier avance. On en prend le bon chemin et à partir du moment où le Préfet considère que Colmar respecte ses obligations légales en matière d'accueil par rapport à la suppression de charges sur les réalisations des deux aires et que cela ne met pas en péril le schéma dans son ensemble, je n'aurai aucun problème à voter ce texte.

M. le Maire MEYER : Bien, alors on peut voter sur cette proposition.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La motion est approuvée.

Merci, mes chers collègues. La séance est levée. Je vous remercie pour votre présence et pour votre participation. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 15

Colmar

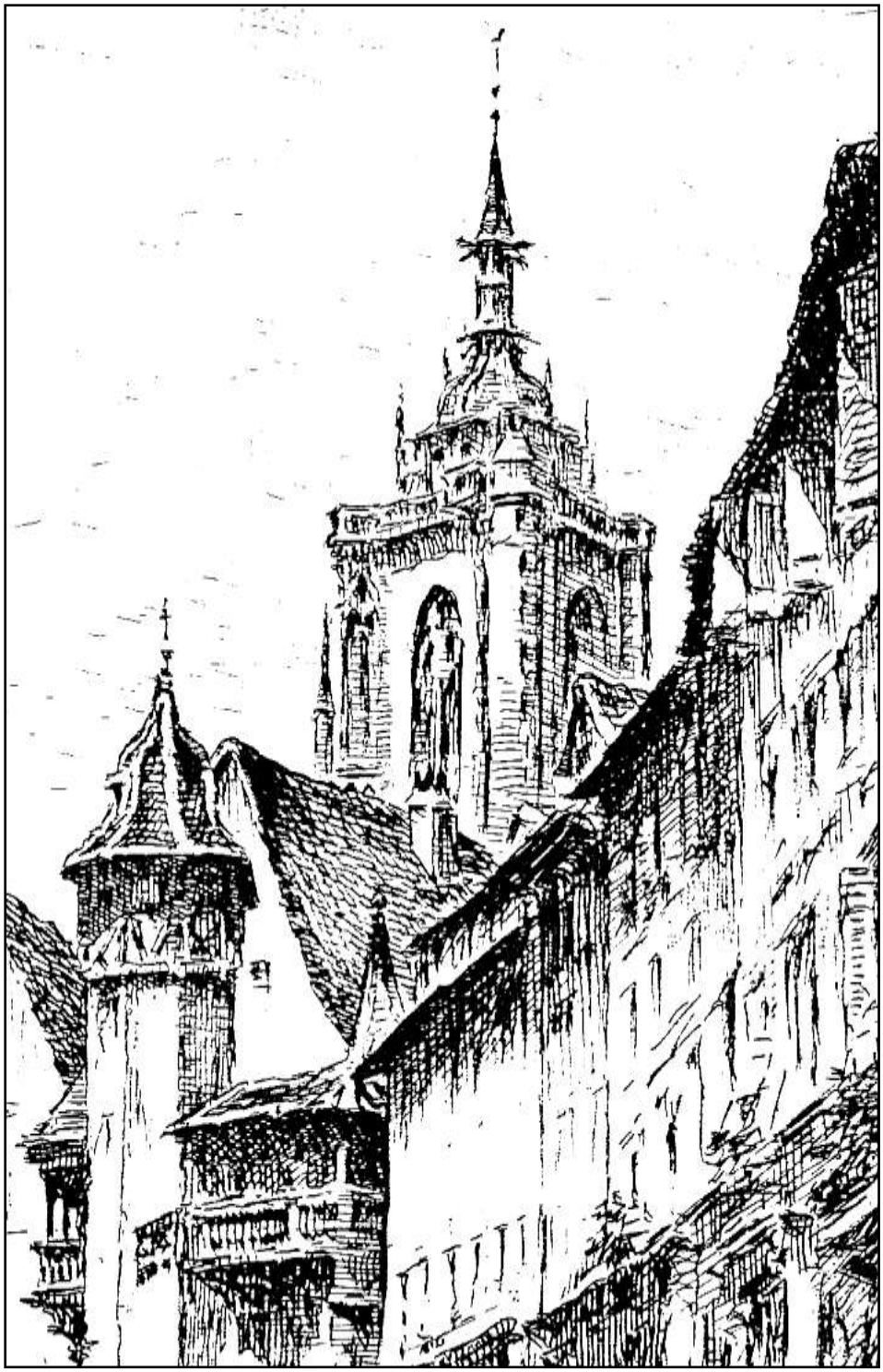

STENOGRAMME

24ème Séance

du

27 juin 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Mais avant d'arriver à l'ordre du jour, nous avons avec nous les trois enseignants qui étaient opérationnels à Shéki. Puisque la décision a été prise ici avec un débat très large, je pense qu'il est indiqué de leur permettre de s'exprimer pour faire entendre leur expérience, ce qu'ils ont rencontré sur place. Cela s'installe dans la culture des élus du Conseil Municipal, mais également pour que nous puissions nous faire une idée réelle de ce qu'ils ont pu apporter à cette ville de Shéki à travers leur présence de six mois. Il s'agit de trois enseignants retraités : Jean UHRWEILLER qui a fait le premier trimestre, Marie-Christine MAZZA et Anne-Marie SCHRUOFFENEGER qui ont pris en charge le deuxième trimestre. Ils viennent de nous rejoindre à partir de leur présence à Shéki.

Je leur laisse la parole avant d'ouvrir officiellement la séance du Conseil Municipal.

Qui se lance ? Allez-y ! Pendant l'exposé, vont défiler une série de clichés sur les écrans.

Mme MAZZA: Nous sommes arrivés à Shéki un peu surpris de voir autant d'écoles et autant d'enfants qui parlent le français. Par exemple, à Shéki, dans une école de 500 élèves, 200 apprennent le français. Ce sont des photos de Jean en hiver puisqu'il est parti en janvier, février et mars. Nous sommes parties en avril, mai et juin. Nous sommes revenues mi-juin.

On peut faire le lien avec Colmar parce que Shéki est aussi une ville au pied de montagnes comme Colmar. Vous voyez un grand marché qui s'appelle le bazar. Une autre photo vous montre notre petite cantine. C'est pour cela qu'on vous l'a mise. Un aspect aussi de Shéki. Kish est un village au pied du Caucase, vous voyez au fond le début du Grand Caucase. Kish a à peu près 1 000 élèves, dont 600 parlent le français. Aucun élève ne parle l'anglais puisque les enseignants ont assez bataillé pour que les élèves parlent uniquement français ou russe. Il faut savoir aussi que le système scolaire est un peu différent qu'en France, c'est-à-dire qu'une école va comprendre 11 classes du CP jusqu'en Terminale. Un professeur de français va aussi bien enseigner le français à des élèves de CP qu'à des élèves de Terminale, ou un professeur de sciences. Le système est un peu pareil au niveau des 5 premières classes où un seul enseignant va prendre en charge les élèves, ce qui correspond chez nous à l'école primaire. Après, au niveau du collège, les professeurs changent comme chez nous en France. Dans une école d'à peu près 215 élèves comme la taille de l'école HIRN, il peut y avoir 43 ou 44 enseignants.

Nous avons essayé de vous montrer juste un peu les façades de l'école et chaque enseignant. La mission qui nous a été confiée est très importante pour les personnes d'Azerbaïdjan et de Shéki parce qu'elles ont une attente au niveau du français très importante. En plus de l'apprentissage de la langue, ce que nous avons vraiment constaté de différent est que non seulement on apprend une langue, mais la culture du pays, l'histoire du pays, la géographie, ils ont une connaissance culturelle impressionnante de la France. On pouvait très bien discuter avec les enseignants qui vont

analyser les personnages des Misérables, sans que ce soit préparé. Voilà la promotion qui sort. Par exemple à l'institut, 70 étudiants sont formés pour être les futurs professeurs de français de la région de Shéki.

On va vous présenter la deuxième partie. Avec Anne, nous avons participé à la Fête de la Francophonie qu'ils ont basée cette année sur la relation entre Shéki et Colmar.

Diffusion d'un film réalisée lors de cette fête :

Intervention d'un organisateur *: Mesdames et messieurs, nous avons l'honneur de vous présenter deux professeurs qui viennent de la Ville de Colmar et qui sont chargés de mission auprès des enseignants de français dans notre université et dans des écoles secondaires à Shéki et à Kish. Et maintenant, sous vos applaudissements, Mme Christine et Mme Anne.*

***Intervention de Mme MAZZA* :** *Bonsoir. Un bonsoir tout particulier à vous, les professeurs de français, qui êtes présents ce soir. Colmar est ma ville natale, j'y vis avec bonheur. Cette mission en Azerbaïdjan m'a amenée à travailler avec des professeurs de français, leurs élèves, leurs étudiants. Il est difficile de parler de l'émotion que je ressens quand je vous entends parler, réciter, chanter en français si loin de la France. Vous le faites si bien. Si Shéki est riche d'un patrimoine architectural et culturel, elle est surtout riche de tous ses habitants. Par leur hospitalité, leur gentillesse, leur humour, toutes ces personnes m'ont fait aimer Shéki et l'Azerbaïdjan. Elles resteront dans ma tête et dans mon cœur. Merci beaucoup.*

Intervention de Mme SCHRUOFFENEGER : *En acceptant de venir à Shéki, je savais que j'allais rencontrer des professeurs et des élèves passionnés par l'enseignement et l'apprentissage de la langue française. Mais, je ne m'attendais pas à trouver de leur part une connaissance aussi approfondie de la culture et de la civilisation de mon pays. Je suis impressionnée par le sérieux et la minutie du travail accompli depuis de longues années. La France se doit d'en être reconnaissante et l'Azerbaïdjan peut en être fière. De plus, j'ai découvert un peuple charmant, ouvert, chaleureux et d'une générosité sans limites. Je tiens à le remercier pour tout ce qu'il nous a offert et j'aurai du mal à le quitter.*

Mme *SCHRUOFFENEGER* : Je crois qu'à travers ces petits discours, tout est dit. Je crois qu'on a plus qu'à rajouter un grand merci pour cette expérience qui a été très enrichissante, qui est un partenariat génial, finalement parce que même si nous leur apportons la connaissance du français, eux aussi nous enseignent et nous apprennent beaucoup de choses sur certaines valeurs que nous avons peut-être perdues un petit peu. Que ce soit au niveau de la Mairie de Colmar, que ce soit aussi au niveau de M. FEYZIYEV qui a pu permettre ce partenariat, que ce soit au niveau de tous les enseignants à qui nous avons eu affaire et de tout le personnel de l'hôtel qui nous a accueillis, franchement, un énorme merci parce que je pense que cela nous aura marqués à vie. Une expérience à refaire, à poursuivre parce que s'ils ont une culture impressionnante du français en Azerbaïdjan, il leur manque peut-être juste encore la pratique de l'oral. Que ce soit au niveau des élèves comme au niveau des professeurs, ils étaient heureux de pouvoir

parfaire ou avoir des interlocuteurs pour travailler l'oral. Merci à tout le monde.

M. le Maire MEYER : Merci, mesdames. Merci, monsieur. Nous pourrions vous bombarder de questions. J'en pose une seule : si cela dépendait de vous, y retourneriez-vous ?

Mme MAZZA : Oui, sans hésitation.

Mme SCHRUOFFENEGER: Sans aucune hésitation. On pouvait avoir 10 ou 20 lettres, les enseignants et les étudiants demandaient à ce que l'on revienne. Franchement, ce sont des personnes très, très bien.

M. le Maire MEYER : Implicitement, vous répondez aux quelques réserves que nous avons entendues lorsque nous prenions la décision au sein de cette assemblée. Je pense que votre témoignage avec celui de votre collègue est la meilleure illustration de ce qu'il est possible de faire à quelques distances avec les valeurs françaises, surtout également à ce que nous cherchons à faire avec une ville jumelle.

M. UHRWEILLER : Il est vrai qu'il est difficile d'Alsace, de Colmar, de juger ce qu'il se passe en Azerbaïdjan, c'est tellement loin. Eux, connaissent la France, nous, nous connaissons mal l'Azerbaïdjan, avant d'y aller, en tout cas. Je peux dire que c'est un pays qui se sent très enclavé, un peu seul, qui a besoin et qui cherchent des relations avec l'Europe. Ils ont un grand besoin de contacts avec nous et avec la France en particulier puisqu'il y a une tradition d'apprentissage du français qui est malheureusement en train de se perdre. Je pense que c'est très utile pour eux, ils ont besoin de cela pour s'ouvrir sur l'extérieur et à travers la culture européenne, faire évoluer leur société. C'est très important. C'est un pays laïc, j'insiste là-dessus.

M. le Maire MEYER : C'est vrai que M. UHRWEILLER était le Christophe COLOMB.

M. UHRWEILLER : Oui, je suis arrivé le 5 janvier, il y avait 30 centimètres de neige dans les rues, c'était assez étonnant.

M. le Maire MEYER : Je remercie les trois enseignants qui s'étaient portés volontaires pour y aller, mais j'ai surtout saisi le cri du cœur qui est l'illustration, le témoignage de l'ambiance, de la convivialité et de l'amitié retrouvées dans cette ville et auprès de ses habitants.

Tout en les remerciant, je donne lecture d'un courrier que je viens de recevoir aujourd'hui en rapport avec cet échange. C'est mon collègue député de Shéki qui m'écrit : « *M. le Maire, comme vous l'avez noté dans votre lettre, la charte de jumelage entre Colmar et Shéki a eu un succès dont je suis très fier. Grâce à nos initiatives réciproques, nous avons reçu trois professeurs colmariens à Shéki pendant l'année scolaire 2015/2016, qui ont enseigné le français dans les écoles secondaires et aussi dans l'Université pédagogique de Shéki. Les étudiants et les enseignants de Shéki sont très satisfaits de cette expérience et voudraient bien revoir les professeurs de français dans leurs écoles pour l'année 2016/2017. J'avais rencontré les professeurs colmariens à leur arrivée à Bakou et aussi à la veille de leur départ. Je suis sûr qu'ils étaient aussi satisfaits de leur mission à Shéki. De l'autre côté,*

j'avais promis à mes électeurs de contribuer à l'amélioration du niveau d'étude dans les écoles de ma circonscription, je suis très content de pouvoir accomplir ma promesse dans le cadre de notre charte d'amitié et de coopération. Prenant en considération le succès de l'année passée, je veux bien vous demander de continuer cette coopération aussi l'année scolaire suivante. Je veux rappeler de nouveau que tous les frais pour ce projet liés au transport, à l'hébergement et aux salaires des professeurs de français seront couverts par notre parti. Je vous prie d'agréer… »

C'est la conclusion de cette première présence à Shéki. Avis aux amateurs.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Vous le savez, j'étais très critique et je le suis toujours concernant notre présence en Azerbaïdjan. La question de la liberté de la presse n'est toujours pas réglée, de même que celle de la liberté politique, mais puisque de toute façon, notre Ville s'est lancée dans une charte d'amitié, d'ailleurs pas tout à fait un jumelage, contrairement à ce que disait le Député, si l'expérience est heureuse, tant mieux. En revanche, il faudrait peut-être la poursuivre, mais dans l'autre sens. Pourquoi n'inviterions-nous pas à Colmar en partenariat avec l'ESPE, l'Institut de formation des maîtres, un certain nombre d'enseignants à venir chez nous à Colmar ? Pourquoi ne pas assister à une séance du Conseil Municipal puisque j'avais indiqué que la démocratie était un de leur point faible ? Si nous pouvons leur montrer comment cela fonctionne chez nous, pourquoi pas ? Peut-être aussi, pourquoi ne pas les intégrer dans une classe comme nous le faisons avec les professeurs en formation en assistant un maître titulaire ou un professeur des écoles titulaires ? Cela permettrait de ne pas avoir quelque chose uniquement à sens unique de Colmar qui irait à Shéki, mais aussi des personnes de Shéki qui viendraient à Colmar.

M. le Maire MEYER : Votre proposition m'étonne, vous avez essayé de compenser vos extrêmes réserves.

M. ERNST : Non, je suis toujours aussi critique.

M. le Maire MEYER : A chaque jour suffit sa peine, la Ville de Shéki est déjà présente au Marché de Noël, le premier pas concernant Colmar est déjà fait. Ils seront encore présents au Marché de Noël 2016, si d'aventure il devait se tenir.

Mesdames, Monsieur, merci beaucoup. (*applaudissements*)

Après cela, j'ouvre notre séance de travail du Conseil Municipal.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 30 mai dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux ou trois communications à vous faire. La première concerne VIALIS. La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises. À partir des informations, elle attribue une cotation. Cette cotation a pour objectif d'exprimer de façon synthétique le risque de crédits présenté par une entreprise, elle exprime la capacité de cette dernière à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de trois ans. Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. J'ai le plaisir de vous informer que suite à ce dernier examen de la situation de VIALIS, la Banque de France a décidé de maintenir sa cotation de C 3++ vis-à-vis de VIALIS. Cette cotation excellente est la meilleure qui puisse être obtenue. Bravo au Directeur Général et à toute l'équipe de VIALIS pour leur gestion.

La deuxième information est en rapport avec la revoyure du Contrat de Plan puisque nous nous étions retrouvés à Strasbourg il y a une quinzaine de jours sous la signature du Président de la Région et du Préfet de Région. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'itinéraire routier, dit Barreau Sud, permettant de relier l'A35 à la RD1083 entre le sud-est et le sud-ouest de Colmar et de son agglomération est indispensable pour dévoyer le trafic de transit qui traverse aujourd'hui la Ville. Le Barreau Sud avait été préinscrit dans la phase d'élaboration du Contrat de Plan 2015-2020 en 2014, il avait au final été retiré malgré une intervention personnelle du Président de la Région Alsace, à l'époque, Philippe RICHERT, auprès du Premier ministre. Dans le cadre de cette revoyure du CPER qui a fait l'objet d'une réunion de l'ensemble des exécutifs départementaux, municipaux et intercommunaux le lundi 13 juin dernier, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ont annoncé la réintroduction du Barreau Sud dans le CPER 2015-2020. Un montant de 5 millions d'euros devait être inscrit et partagé entre la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et la Ville de Colmar permettant de réaliser les études et potentiellement de débuter les acquisitions foncières nécessaires et les travaux préparatoires. Cette réinscription du Barreau Sud est une excellente nouvelle.

Pour terminer, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de signer l'acte de vente d'un terrain de près de 20 ares, rue d'Amsterdam, en faveur d'Alsace Premium en vue de l'implantation de Pôle Emploi pour un prix de 200 000 euros. Le permis de construire a été délivré le 15 octobre 2015 pour une surface de plancher de 1 080 m². Les locaux devraient être mis à la disposition de Pôle Emploi pour fin 2017. Le chantier va démarrer au mois de juillet, donc dans une huitaine de jours. La même société a prévu d'enchaîner avec l'acquisition de la deuxième parcelle de 15 ares destinée à la construction de bureaux pour un prix de 155 000 euros. De par cette double opération, nous remplissons le vide qui existait encore rue d'Amsterdam. Au final, c'est une excellente opération qui sera suivie plus tard avec la pépinière des entreprises qui est portée par Colmar Agglomération. C'est aussi une excellente nouvelle.

Suite à cela, j'ai à vous présenter le rapport d'activités de Colmar Agglomération, engagements pris/engagements respectés.

5. Rapport d'activités 2015 de Colmar Agglomération.

M. le Maire MEYER : Il sera possible de vous le présenter chaque fois pour la fin du semestre qui suit l'année d'activité concernée.

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues. L'année dernière, vous aviez trouvé dommage que nous ne nous arrêtions qu'au changement de dénomination de l'agglomération colmarienne et que nous n'étions pas rentrés dans le rapport, donc cette année, nous allons faire un petit peu plus long et un peu plus détaillé puisque nous avons quand même des choses à dire.

Sur la question financière, vous reprenez les arguments que nous avons déjà beaucoup entendus sur la bonne gestion, véritable marque de fabrique de Colmar. Je vous répondrais qu'il est facile de ne rien dépenser quand on ne fait que le strict minimum. Notre groupe est déjà intervenu plusieurs fois pour signaler que le coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire le taux de compétence transférée des communes, est parmi les plus faibles de France. Ce qui veut dire qu'en dehors des compétences obligatoirement transférées, nous n'avions rien ou presque. Vous ne pouvez pas d'un côté vous féliciter de la mutualisation des instructions des autorisations d'urbanisme pour les intercommunalités proches et ne pas souhaiter aller vers plus d'intégration dans l'avenir de l'autre, surtout avec les communes de notre propre intercommunalité. À votre décharge, il s'agit du bilan 2015 où Colmar Agglomération a atteint son périmètre idéal avec l'intégration des communes de la Plaine qui ont dû reprendre certaines de leurs compétences transférées autrefois au sein du Ried Brun. Je demande néanmoins à ce qu'un cycle de discussions se mette en œuvre au niveau du Bureau Communautaire pour envisager de revoir les compétences exercées par Colmar Agglomération dans la perspective du prochain renouvellement municipal de 2020, donc il y a un petit peu de temps pour les discussions.

Concernant les biodéchets, là aussi, une observation déjà entendue et à laquelle aucune réponse n'avait été fournie. Si l'on peut se satisfaire de l'intégration des nouveaux quartiers dans le dispositif, le ramassage une fois par semaine va poser d'ici quelques jours ou peut-être est-ce déjà le cas, un souci de nuisances olfactives. L'été est en effet propice au développement des insectes et des odeurs un peu plus fortes qui vont avec. Un certain nombre de riverains se plaignent déjà. Pourrait-on envisager deux passages par semaine pour les biodéchets pendant la période estivale ? Je pense que la qualité de vie des Colmariens y gagnera.

Le dernier point qui m'a frappé sur le rapport qui nous a été remis est le trombinoscope en fin de volume. 61 conseillers communautaires, 11 vice-

présidents, mais une seule femme, notre collègue Stéphanie BARDOTTO, alors que 20 femmes siègent. Avec l'intégration des nouvelles communes, on aurait pu imaginer un renouvellement des instances plus féminisées à l'heure où la parité est devenue la norme en politique. Là aussi, il y a donc pas mal d'efforts à faire. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Oui, vous deviez intervenir, cela se comprend. Mais vous avez bien fait de rappeler la teneur de vos observations de l'année dernière où vous faisiez la fixation sur le nom de Colmar Agglomération sans voir le contenu du rapport. C'était un peu juste.

M. ERNST : Il ressemblait aux années précédentes, ce n'était pas très intéressant.

M. le Maire MEYER : Concernant les activités, ce sont les élus qui décident et pas le Président. Dans la mesure où il y aurait un consensus pour des activités nouvelles, nous les accepterions, chaque fois. Troisièmement, le CIF a augmenté de 20 % pour Colmar Agglomération, ce qui dénote qu'il y a eu intégration de nouvelles activités, sinon il n'aurait pas augmenté. C'est tout aussi simple que cela.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais compléter les questions concernant le tri des emballages. Il est dit dans le rapport que la collecte continue de progresser, c'est tout à fait exact. Nous avons collecté davantage de déchets en 2015. Nous en collecterons sans doute autant, voire plus en 2016. Ma question est la suivante : le Maire de Colmar a-t-il prévu de demander au Président de Colmar Agglomération de faire faire davantage de passages pour vider les conteneurs qui débordent et qui offrent, non seulement une image dégradée de la Ville, mais également vont générer des problèmes de salubrité publique si ce n'est pas déjà le cas ? Merci.

M. le Maire MEYER : C'est non seulement la demande du Maire de Colmar, mais aussi celle du Président de Colmar Agglomération. C'est un combat permanent avec les prestataires de services. Chaque fois, on trouve une excuse pour dire, « cela n'allait pas, on était en panne ». Et puis, on a déchargé deux jours avant et ce coup-ci, c'est deux jours après. C'est un combat permanent pour éviter les dépôts à côté des conteneurs. Cela arrive moins en ce moment, mais encore de trop par rapport à l'acceptable. Je suis totalement d'accord avec vous. Mais c'est mon souci permanent, et également des services.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste répondre à ces insinuations malfaisantes et malodorantes par rapport aux nuisances provoquées par le ramassage des biodéchets. J'ai lu cela aussi dans Le Point Colmarien. Je trouve cela assez déplorable parce que nous avons des sondages grandeur nature à chaque distribution de sacs bio en fonction des redotations annuelles. Nous n'avons jamais eu de plaintes depuis la mise en place du nouveau seau ajouré et des sacs Bioplast qui sont compostables, pas une seule plainte. Alors, ceux qui ne lavent jamais leurs seaux auront des problèmes en été, évidemment, mais si vous ne faites jamais l'effort

vous-même de civisme… Même chose par rapport aux personnes qui déposent n'importent comment leurs déchets devant les conteneurs. On les voit fréquemment procéder ainsi, au lieu d'aller dans le conteneur suivant qui est parfois à 200-300 mètres. J'ai vu une dame très bien intentionnée qui a tout déposé car le conteneur était plein, alors qu'une autre série de conteneurs se trouvait au bout de la rue. Faut-il policer tout le monde ? Faut-il mettre des caméras vidéo devant les conteneurs ? Je ne sais pas. En tout cas, pour le passage deux fois par semaine, il faut être conscient que le coût est énorme. D'une part, les bacs bruns ne sont généralement jamais pleins, parce qu'il est très difficile de les remplir, à moins de n'être 18 dans la famille. On nous a déjà rétorqué : « pourquoi mettre un 80 litres à disposition alors qu'on met généralement 2 ou 3 sacs maximum par semaine de biodéchets ? », tout simplement pour des raisons de sécurité de personnel. Il est aujourd'hui interdit aux ripeurs de charger des conteneurs par leurs propres moyens physiques, quelle que soit leur dimension sur le camion-benne. C'est tout aussi simple que cela. C'est la loi du travail.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, ce n'est pas seulement une question de nettoyer les seaux, c'est aussi une question de nettoyer les poubelles.

M. WAEHREN : Oui, bien sûr.

M. le Maire MEYER : Parce que pas mal de poubelles sont pleines de boue en dessous et dégagent une odeur qui n'est pas bonne en été.

M. WAEHREN : Oui, et des personnes déposent systématiquement cela en pleine canicule. Bien sûr, quand il fait 35 degrés dehors, vous aurez des nuisances, c'est évident.

M. le Maire MEYER : Bien, nous n'avons pas à voter ce rapport. Avant d'arriver au point concernant les décisions à prendre, je fais état des collègues excusés.

Mme BARDOTTO-GOMEZ, M. GRUNENWALD, M. REMOND, M. BERSCHY, M. YILDIZ, Mme SANCHEZ et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme GANTER, Mme LOUIS, Mme STRIEBIG-THEVENIN, M. DENZER-FIGUE, M. HAMDAN, M. HILBERT et M. OUADI. Mme LATHOUD est excusée.

Point suivant, Mme l'Adjointe.

6. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – rapport 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'ai quelques remarques et questions à la lecture de ce rapport. Tout d'abord, concernant la friche Bel Air et sans doute bientôt celle de Florimont, il est indiqué dans le rapport que l'avenir de la friche Bel Air doit être réfléchi à un niveau intercommunal. C'est sans doute bien, nous allons parler tout à l'heure d'un PLU et contrairement à ce que nous demandions, celui-ci n'est pas intercommunal. J'aurais aimé avoir des précisions concernant l'avenir de cette friche, d'autant plus qu'elle est apparemment censée durer puisque dans un premier temps, il était question d'un écoquartier à cet endroit, mais aujourd'hui, on parle d'une prairie fleurie et de ruches pour quelques années. Alors, y a-t-il un projet de plus grande ampleur avec la perspective de l'espace libéré par le Parc ? Et si oui, pourquoi cela ne paraît pas dans le PLU ?

Depuis un an, nous parlons de la friche du Match, mais qu'en est-il du reste de la rénovation urbaine ? Notamment, celle de la rue du Luxembourg et d'une partie, dont on parle moins, mais qui était également nécessaire au vu du délabrement des immeubles que sont les 2 et 4 de la rue de Belgrade.

D'autre part, s'agissant du Centre Europe, les chiffres sont trompeurs concernant la fréquentation des activités proposées. Il aurait été intéressant de connaître le nombre de demandes refusées faute de place. En effet, ces dernières années, plusieurs options ont été choisies pour trier les familles qui pouvaient inscrire leurs enfants aux activités du Centre. D'abord, le choix a été fait de satisfaire les premières arrivées, obligeant les familles à venir très tôt le matin. Puis, il a été décidé de tirer au sort les enfants que l'on acceptait. Pour une structure qui a coûté tellement cher en investissement, je trouve dommage qu'on la fasse fonctionner de cette manière en laissant à la rue une partie des enfants du quartier. Et cela sera encore plus fort cet été, car une partie des animations d'été subventionnées par l'Agglomération, ont été malheureusement supprimées par l'Agglomération. Voilà, merci, M. le Maire, de répondre aux questions.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Les présentations de ce rapport se suivent, nos interventions également et se ressemblent malheureusement toujours.

S'agissant des interventions, réparations et investissements qui ont lieu dans les écoles du secteur ou dans les gymnases, nous l'avons dit à plusieurs reprises, cela a lieu dans tous les quartiers de la Ville et donc, leur affectation à une politique volontariste de solidarité ne nous semble pas tout à fait justifiée.

Pour ce qui est des animations d'été, nous avions posé la question de savoir quel était le nombre d'enfants des quartiers dits prioritaires qui avaient réellement accès aux activités payantes et ce qui est fait, le cas échéant, pour améliorer cette accessibilité. Comme nous ne connaissons pas les chiffres, nous ne pouvons pas savoir s'il y a amélioration ou pas.

S'agissant de la vidéoprotection, j'avais posé l'année dernière une question concernant l'état des équipements puisqu'un nombre de caméras nous avait été annoncé et j'avais relevé que l'une d'elles avait été démolie, j'en avais

conclu que comme elle n'avait pas été remplacée, elle n'était peut-être pas si utile que cela. Il m'avait été répondu que parce que justement il y avait quelqu'un derrière les écrans, je cite, « *l'auteur des faits a été immédiatement ou presque interpellé et va être jugé pour vandalisme* », on avait trouvé cette réponse comme excellente pour justifier la pertinence du dispositif. Alors, ce dispositif est-il toujours pertinent puisqu'à ce jour, il n'est toujours pas remplacé ? Il me semble qu'on me donnait raison, il n'est pas utile. Est-il inutile ou est-ce une capitulation devant les casseurs ? Merci.

M. le Maire MEYER : Question caméra, et après, Mme l'Adjointe.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, il avait été effectivement dit l'année dernière que si des vandales s'attaquent à des caméras, c'est bien parce que cela les gêne. Si cela les gêne, c'est plutôt bon signe, d'où l'intérêt d'installer des caméras parce que notre politique – et nous en reparlerons tout à l'heure lors du débat sur la sixième tranche – vise à sécuriser et à tranquilliser les riverains de tous les quartiers et, bien entendu, y compris le quartier là-bas. S'agissant de la caméra qui avait été détruite, je m'étonne que vous puissiez dire cela parce qu'elle a été replacée. Pas exactement à l'endroit où elle était, mais légèrement décalée avec une efficacité accrue parce que finalement, là où elle est placée maintenant, elle donne accès à plus d'images, est sécurisée et fonctionne très bien aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Pour le reste, Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : M. HILBERT, par rapport au Centre Europe, je tiens à vous informer qu'en effet au début, c'était la file d'attente pour s'inscrire, après, il y a eu le tirage au sort et aux dernières informations, il n'y a même plus lieu d'avoir un tirage au sort, car l'offre répond *a priori* à la demande, d'après les dernières informations.

S'agissant des animations été, Mme VALENTIN, vous parlez certainement de celles qui ont lieu dans le cadre de Colmar Agglomération et qui sont donc tirées au sort. Nous n'avons malheureusement pas les chiffres sur le nombre des enfants des quartiers prioritaires.

Pour revenir sur la question principale de M. HILBERT et la friche Bel Air Florimont, en effet cela ne doit pas figurer dans le PLU, mais c'est parce qu'on se réunit en ce moment même en comité pour réfléchir sur le devenir de cette friche. Un premier comité de pilotage a eu lieu il y a à peu près un mois. Un deuxième comité de pilotage aura lieu, piloté par le Cabinet ALGEO qui a déjà contacté plusieurs institutions sur place, associations et même des habitants. Pour l'instant, tout est encore à faire.

M. le Maire MEYER : La dernière information ne concerne pas Luxembourg, mais Bel Air.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Oui.

M. le Maire MEYER : Pour que cela soit clair dans l'esprit de tout le monde, s'agissant du chantier dit de Luxembourg, je crois savoir que la Commission d'Appel d'Offres se réunit cette semaine pour retenir l'entreprise concernée. Cela laisse supposer que le chantier va démarrer dans les semaines qui viennent en ce qui concerne la barrette dite du Luxembourg, y compris aussi

les deux rues dans le même secteur qui sont concernées par le projet d'ensemble. Nous respectons le calendrier en ce qui concerne cet important projet puisque rien que la barrette dite du Luxembourg tourne autour de 9 à 10 millions d'euros selon les propositions faites.
M. HILBERT.

M. HILBERT : C'était juste pour un complément d'information concernant Bel Air. Le Comité de pilotage ne réfléchit-il que sur l'ancienne emprise du site Bel Air ?

M. le Maire MEYER : Non, globalement.

M. HILBERT : Globalement, c'est-à-dire la rue d'Hunawihr et le Parc ?

M. le Maire MEYER : Globalement, parce qu'on ne peut pas saucissonner les emprises foncières. Il faut voir tout ce que cela a rendu disponible sur le plan foncier et avoir une réflexion globale sur l'ensemble.

M. HILBERT : Donc, je complète, c'est bien dans l'attente de la libération de l'emprise du Parc que le projet est en stand-by et qu'on parle de quelques années ?

M. le Maire MEYER : On parlera déjà de l'emprise du Parc puisqu'il est appelé à être libéré. On ne peut pas réfléchir d'une façon unilatérale, il faut marcher sur deux pieds, donc réfléchir sur l'ensemble.

M. HILBERT : Et concernant les deux immeubles 2 et 4 de la rue de Belgrade ? Ils sont vraiment très délabrés. Je sais, ce n'est pas Pôle Habitat, c'est la SICCE.

M. le Maire MEYER : Einz num andra, wie in Paris. D'accord ?

M. HILBERT : Oui, mais ceux qui y habitent n'attendent pas.

M. le Maire MEYER : Le monde n'a pas été fait en un jour. Il y en a pour 120 millions d'euros dans le secteur Europe.

Bien, nous en arrivons aux points qui supposent une décision.

Certains ont regardé les couleurs affichées derrière moi, il s'agit tout simplement du drapeau de Rhin et Danube remis au Maire de Colmar. Comme les couleurs de Rhin et Danube ont été approuvées par le Conseil Municipal de Colmar tout de suite après 1945, je pensais que c'était le meilleur emplacement pour afficher les couleurs de l'association dans notre salle commune.

Merci, Mme l'Adjointe. Point suivant, M. l'Adjoint.

7. Compte Administratif 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je salue la présence de notre trésorier qui nous observe et qui nous écoute. Bien, mes chers collègues, M. ERNST ne me permet pas de prolonger tout de suite puisqu'il demande la parole.

Allez-y, M. ERNST.

M. ERNST : Je m'en voudrais, M. le Maire, si vous avez une présentation à faire, on peut entamer la discussion après votre présentation.

M. le Maire MEYER : Non.

M. ERNST : Je m'en voudrais de vous couper dans votre élan.

M. le Maire MEYER : Je suis très ouvert. Peut-être que lors de mon intervention, je répondrai à quelques-unes de vos questions.

M. ERNST : C'est parfait comme ça. Dans ce cas-là, merci pour la parole donnée.

L'année dernière, j'avais indiqué que notre groupe ferait toujours le choix de l'humain derrière les chiffres et les ratios financiers que votre majorité utilise, document budgétaire après document budgétaire, pour présenter son « Colmar ville paradisiaque ». Je ne dérogerai donc pas à la parole prononcée en évoquant principalement la question du personnel municipal plutôt que le reste du document qui n'est finalement qu'un pointage financier de vos choix de gestion. Cette année encore, vous vous félicitez que les charges de personnel baissent de 1,47 % grâce à votre version locale de la RGPP SARKOZY qui voulait que l'on ne remplace pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Nous perdons donc encore 36 emplois, soit l'équivalent de 31 équivalents temps plein. On constate cette tendance lourde depuis 2013 qui vise à adapter le nombre d'agents à un coût budgétaire prédéfini pour satisfaire des ratios financiers et une belle présentation comptable. Vous appelez cela maîtrise des dépenses, gestion saine et rigoureuse. Moi, j'appelle cela, peut-être plus trivialement, être mis au pain sec et à l'eau.

Un des points qui m'interpelle particulièrement, qui m'inquiète même, c'est la pyramide des âges puisque notre collectivité emploie actuellement 109 personnes âgées de plus de 60 ans, presque 10 % des effectifs qui devront partir à la retraite dans les prochaines années. Je vous demande et vous pourrez peut-être me répondre plus tard, M. le Maire, combien seront remplacés ?

Votre politique de rigueur a cependant un impact bien visible sur la qualité du service public qui, année après année et selon les secteurs, baisse ou ne se maintient que grâce à l'abnégation des agents, quoique cela ait des conséquences lourdes sur leur santé. Je vous rappellerai le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace de l'an dernier qui pointait le nombre d'heures supplémentaires anormalement élevé dans notre collectivité puisqu'elles correspondaient à 23 équivalents temps plein ou

l'augmentation aussi inquiétante du nombre d'accidents du travail. Nous en avions eu +37,5 %. Bref, votre politique n'a pas une incidence neutre sur les agents et cela devait être dit.

Au final, et je reste dans la lignée de mon propos introductif, ce document retrace vos choix de gestion pour l'année passée. Nous n'avons donc pas à l'approuver ou à le désapprouver, les discussions autour du budget servant déjà à exprimer nos accords et désaccords. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport, mais j'insiste pour que les remarques sur la santé du personnel soient prises en compte. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était M. ERNST. Généralement, la présentation du Compte Administratif permet à certains collègues de faire la fête au Maire, bien que je ne m'appelle pas Fernand, puisque c'est la Saint Fernand aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que finalement, c'est l'exécutif qui présente ses comptes sur la base des décisions prises par le Conseil Municipal à l'intérieur des crédits ouverts par l'assemblée municipale. Je vais prolonger un petit peu, sans répéter ce qui vient d'être rapporté par l'Adjoint aux finances à travers la présentation de quelques diapositives qui changent la présentation, mais qui complètent l'information des élus municipaux.

M. MEYER, je vous demande de revenir d'abord sur quelques axes principaux de fonctionnement du budget à travers le tableau B1 où vous avez sur deux courbes, l'évolution de l'inflation annuelle avec l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je le présente de 2010 à 2015 puisque c'est le temps d'un mandat, six ans. On s'engage toujours sur six ans, c'est pour cette raison que j'ai choisi 2010 à 2015. Si vous additionnez l'inflation constatée, nous arrivons à un total de 7 % sur ces six ans. En revanche, si nous devions additionner l'augmentation ou l'évolution des charges, nous sommes à +4,27 % ce qui laisse un différentiel de 2,73 %. Or, 2,73 % sur un montant de dépenses de 75 millions d'euros traduit une économie de quelque 2,54 millions d'euros. Nous sommes en effet inférieurs par rapport au taux de l'inflation.

Ce rappel étant fait, je vous demande de passer au tableau suivant qui est l'évolution des charges de personnel. Vous en avez parlé, nous avons anticipé pour remplacer les départs à la retraite puisque les 30 emplois d'avenir étaient faits pour remplacer les départs à la retraite. Nous avons donc vu avant l'heure le remplacement des personnes en partance pour avoir déjà sous la main les jeunes qui après avoir mis le pied à l'étrier seront disponibles pour remplacer les départs à la retraite. Vous avez quatre courbes avec au départ, la différence entre les ratios dépenses réelles et les recettes. Nous constatons ici une différence sur les dix années. Ratio dépenses réelles Villes de France : 1 343 euros, pour la Ville de Colmar : 1 047 euros, ce qui fait un différentiel sur les six ans de 19,17 millions d'euros. Il en va de même pour les frais de personnel : moyenne des villes de France : 783 euros, pour la Ville de Colmar : 615 euros. L'économie sur les six ans totalise un montant de 10 973 000 euros.

Je continue avec le produit de la taxe sur les propriétés bâties par habitant sur la même période de six ans afin d'avoir une vision globale. Le foncier bâti par habitant est de 306 euros pour les Villes de France et de 237 euros pour

la Ville de Colmar. L'économie est de 5 174 000 euros pour les Colmariens si l'on devait comparer par rapport à la charge imposée sur le plan national aux communes de la même importance. Nous continuons avec la taxe d'habitation. La moyenne nationale est de 232 euros à l'habitant. Pour la Ville de Colmar, c'est 173 euros. Il y a donc encore une fois un différentiel qui traduit une économie de 4 403 000 euros par an. Si j'additionne les deux montants, taxe foncière bâtie et taxe d'habitation, nous arrivons à une différence de 9 607 000 euros par rapport à l'imposition moyenne des Villes de France.

Je continue avec les dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons le Compte Administratif 2014 et le Compte Administratif 2015, vous constatez une diminution de 17 euros pour Colmar par rapport à la moyenne nationale, c'est +166 euros. Donc nous avons diminué les charges de fonctionnement alors que la moyenne nationale augmente de quelque 166 euros à l'habitant, ce qui traduit une économie de 21 478 000 euros.

Pour les dernières explications concernant cette série, je prends les dépenses d'équipement qui étaient de 596 euros en 2015 pour la Ville de Colmar et 389 euros sur le plan national, soit une différence de 207 euros par habitant dans le domaine des investissements. Multipliez cela par 70 000 habitants, vous arrivez à une dépense supplémentaire d'équipement de 14 millions d'euros sur une seule année initiée par la Ville de Colmar.

Comme on fait toujours aussi de la fixation sur quelques autres paramètres concernant la fiscalité, sur le tableau B18, vous avez l'inflation moyenne annuelle par l'INSEE par rapport à nos taux d'augmentation. Pendant quatre ans, nous n'avons pas augmenté la fiscalité, ces courbes le démontrent alors que l'inflation était de 7 % sur la période concernée, je l'ai rappelé tout à l'heure. Si l'on raisonne de la même façon, cela fait une économie de 13 millions d'euros pour le contribuable colmarien.

Comme il s'agit de mes 20 ans de mandat de Maire, je me permets un petit extra : je fais une comparaison entre 1995 et 2015 pour voir l'évolution. Je vous demande de prendre le tableau A, vous avez bien lu, c'est une façon inédite de présenter les choses. Vous avez les dépenses en euros constants en 1995 et en 2015 : 83 millions d'euros à comparer avec 75 millions d'euros, ce qui veut dire que dans le domaine de coût de fonctionnement, nous avons diminué de 7 555 000 euros sur les 20 ans. Sur les frais de personnel représentés, courbe jaune, nous avons augmenté de 2 millions d'euros, soit 0,2 % par an. Le cumul des trois autres courbes accusait un total de 38,5 millions d'euros en 1995, nous sommes à 29 096 000 euros en 2015, ce qui veut dire que nous avons économisé quelque 8,53 millions d'euros sur le cumul de ces trois types de dépenses, soit une diminution de 22,16 %. Je pense pouvoir dire que cela est une performance tout en maintenant et en améliorant les services, si nous devions faire cette comparaison entre 1995 et 2015.

Je continue avec quelques explications complémentaires qui concernent les dépenses de fonctionnement. Sur les courbes, nous voyons l'effet contraire de l'effet ciseaux, lorsque les dépenses dépassent les recettes. Là, nous

sommes dans le sens contraire puisque les dépenses diminuent et les recettes augmentent. Nous élargissons donc notre champ d'intervention à travers cette latitude supplémentaire. Les recettes par rapport à 1995 sont en augmentation de 1,7 million d'euros alors que les dépenses diminuent de 7,55 millions d'euros, soit un différentiel de 9,25 millions d'euros. Il en va de même pour la différence puisque le différentiel était de 7 078 000 euros en 1995 et nous sommes à 17 034 000 euros en 2015, soit +122 %, en d'autres termes +9 056 000 euros, ce qui traduit les résultats de notre rigueur tout en maintenant nos services aux Colmariens.

Je continue avec le tableau suivant qui porte sur l'évolution des épargnes. J'ai repris les six ans, puisque c'est le temps d'un mandat. Nous sommes à +1 million d'euros par rapport à l'excédent de ressources, à +3,3 millions d'euros concernant l'épargne brute et à +2,3 millions d'euros pour l'épargne nette. C'est l'épargne nette qui apporte notre autofinancement pour cofinancer les travaux d'investissement.

Je continue avec le tableau suivant parce qu'il ne s'agit pas seulement d'annoncer les chiffres en début d'année. Nous programmons pour x millions de travaux, il faut aussi que les taux de réalisation suivent. Vous constatez qu'en 2015, nous avons eu un taux de réalisation atteignant 90 % ce qui est vraiment exceptionnel dans le décor de la gestion des intercommunalités et des gestions publiques, avec un investissement de près de 41 millions d'euros, alors que nous avions plafonné l'année précédente. Mais néanmoins, investir 40 millions d'euros avec un taux de réalisation de 90 % relève d'une performance.

Je continue avec le tableau E, M. MEYER, vous avez là le suivi du taux moyen de notre dette. En 1995, le taux moyen était de 7,26 %, nous sommes à 1,81 % en 2015.

Si vous prenez le tableau suivant, il y a une courbe beaucoup plus pertinente. Les frais financiers représentaient 5,13 % en 1995 dans le budget de fonctionnement alors qu'ils ne représentent plus que 1,37 % en 2015. Vous voyez cette courbe très significative qui illustre la rigueur de la gestion.

Il y a un autre tableau puisque l'on peut parler des pourcentages par rapport au budget de fonctionnement, mais il faut aussi voir la durée en années qu'il faut à travers les ressources propres pour rembourser le capital. En 1995, la Ville de Colmar accusait une durée de 7,41 années. En 2015, la durée est de 4,34 années malgré tous les investissements réalisés.

Je pense que le tableau suivant est la consécration, la cerise sur le gâteau. Nous constatons que la dette supplémentaire entre 1995 et 2015 est de 8 470 000 euros. Mais les charges d'emprunt, frais financiers et remboursement du capital représentaient 7 412 000 euros en 1995. Ce même montant prévisible en 2016 est de 7 135 000 euros. Malgré les 8 470 000 euros d'emprunt supplémentaire, les charges nettes sont inférieures de 277 000 euros par rapport à la dépense de 1995. C'est particulièrement significatif, mais la traduction pratique en fonction de tout cela, c'est la dernière ligne. J'ai mis pour référence les engagements, les dépenses d'équipement de la période de 1989 à 1994 : 129 935 000 euros.

Par période de six ans, j'ai fait décompter les engagements pris. Si je devais faire le total des engagements supplémentaires par rapport à la période de 1989 à 1994, on arrive à des investissements supplémentaires de 109 146 000 euros que nous pouvons mettre à notre actif, cela sur la période de 16 ans. Certes, 8 470 000 euros d'emprunts supplémentaires, mais donc globalement 270 000 euros de frais en moins par an, et en contrepartie un engagement supplémentaire de 109 046 000 euros par rapport à la période de 1989-1995. Si vous voyez des chantiers partout, vous avez l'explication pratique sur ces tableaux avec le financement et ce qui a été décidé. Je pense que ce dernier tableau est très significatif.

Vous parliez d'impôts. J'ai prélevé sur le forum de l'Office Qualité Locale, les villes qui avaient été citées au titre de la taxe d'habitation et du foncier bâti. On n'a pris que les grandes villes. L'imposition la plus forte au niveau du taux de la taxe d'habitation est Clermont-Ferrand à 5,8 %, la plus basse Besançon. Mulhouse est à 3,8 % et Strasbourg à 2,6 %. Pour la taxe foncière bâtie, Nantes bat le record avec +20 %, avec Saint-Denis et Clermont-Ferrand. Vous retrouvez Mulhouse à +3 % et Strasbourg à +2,50 %. En ce qui concerne Colmar pour la même période de 2013 à 2016, l'augmentation était de 0 % alors que toutes les autres villes ont dû demander ou majorer la fiscalité locale.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je suis à votre entière disposition pour continuer l'échange si besoin devait en être pour répondre à l'une ou l'autre question supplémentaire.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Deux remarques qui ont été faites pendant votre présentation sur le remplacement des agents par des emplois d'avenir. J'ai un doute sur la pérennité de ces emplois dont on sait pertinemment qu'ils ne durent que le temps de leur subventionnement. Finalement, vous avez pris 30 agents pour faire les remplacements de ces agents partis à la retraite…

M. le Maire MEYER : M. ERNST, vous avez tout faux puisque nous venons de titulariser les premiers.

M. ERNST : Oui, les premiers, mais titulariserez-vous les 30 ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr, le contrat est de trois ans. Nous allons au bout du contrat et le gamin ou la fille qui a donné satisfaction sera titularisé, il n'y a aucun problème. Mais n'est-ce pas le Gouvernement qui nous demande de faire des économies ?

M. ERNST : Mais cela ne remplacera pas tous les agents partis depuis 2013, 2014 et 2015.

M. le Maire MEYER : Si, nous le faisons progressivement.

M. ERNST : Absolument pas puisque les 30 contrats d'avenir ne concernent que la baisse de 2015, ni celle de 2013, ni celle de 2014.

M. le Maire MEYER : Mon cher monsieur, le Maire de Colmar n'embauche pas pour embaucher, mais en fonction des besoins, point final.

M. ERNST : Il nous manque 23 équivalents temps plein, c'est le volume des heures supplémentaires, sans compter celui des arrêts maladie. Ce sont des emplois que l'on pourrait faire et qui serviraient à tous puisque ce sont les emplois qui manquent, car d'autres agents sont obligés de les faire. Votre explication n'est donc pas satisfaisante.

Deuxième remarque, sur le taux de réalisation à plus de 90 %, je suis désolé de vous contredire aussi, vous pourrez demander à votre 1er Adjoint s'il se plonge dans les comptes et rapports budgétaires de la collectivité dans laquelle il est élu, le Conseil Général du Haut-Rhin fait le taux de réalisation de 90 % depuis au moins cinq ans étant donné qu'il a rencontré certaines difficultés budgétaires liées à l'augmentation des dépenses sociales. Ne plus inscrire que ce qu'on est sûr de réaliser, cela fait un certain temps qu'il le fait et on n'est certainement pas non plus la seule collectivité à atteindre ce taux de 90 %. Je crois qu'il n'y a pas raison de s'en glorifier, au contraire. Il faudrait plutôt rester humble en se disant qu'avant, on inscrivait énormément de projets que l'on ne faisait pas. Maintenant, on fait au moins les projets que l'on est sûrs de réaliser. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, si vous voulez faire la comparaison avec le Département, je suis prêt, séance tenante.

M. ERNST : On peut y aller.

M. le Maire MEYER : Séance tenante.

M. ERNST : Oui.

M. le Maire MEYER : Seulement, je pense que ce n'est pas le débat, mais je suis prêt à le faire, je vous rencontre et vous donne les explications.

M. ERNST : Oui.

M. le Maire MEYER : Y compris les comparaisons du Compte Administratif des années précédentes par rapport aux prévisions budgétaires.

M. ERNST : Oui, pas de souci, on se fait une réunion après le Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Je suis persuadé que vous vous mettrez avec quelques collègues en situation délicate.

M. ERNST : Ah, j'attends de voir quand même parce qu'il s'avère que je connais bien les chiffres du Conseil Départemental.

M. le Maire MEYER : Parce que vous êtes Conseiller départemental ?

M. ERNST : J'ai travaillé pour des élus au Conseil Départemental pendant 9 ans, M. MEYER, croyez bien que je connais un petit peu les chiffres budgétaires.

M. le Maire MEYER : Bien, y a-t-il d'autres questions ? Parce que je dois vous quitter. Ma présence n'est pas possible pour le vote.

M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, puisque le Maire vient de quitter la séance et ne participe donc pas au vote de son Compte

Administratif, je vous propose, sur la base des exposés présentés en Commission des Finances, en Commissions Réunies et encore ce soir lors de cette séance du Conseil Municipal, de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption de ce Compte Administratif 2015.

Je vous propose successivement de soumettre à votre approbation le budget principal puis les trois budgets annexes et ce, de façon réunie pour les trois budgets annexes si vous en êtes d'accord.

Je soumets tout d'abord aux voix l'approbation des résultats concernant le budget principal au titre de ce Compte Administratif 2015.

Qui approuve ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

S'agissant des trois budgets annexes, qui en approuve les résultats définitifs, également au titre de l'exercice 2015 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Voilà, nous donnons ainsi décharge au Maire pour sa gestion au titre de l'exercice 2015. M. le Maire peut naturellement nous rejoindre.

(retour de M. le Maire)

Voilà, M. le Maire, confiance renouvelée une nouvelle fois par nos collègues.

M. le Maire MEYER : Merci, mes chers collègues. À votre acceptation, j'associe le Directeur Général des Services et toute l'équipe qu'il a à ses côtés puisqu'il s'agit d'un travail assumé ensemble. C'est également ensemble que nous arrivons aux meilleurs résultats. Merci pour la confiance.

M. l'Adjoint, vous pouvez continuer, je crois.

8. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Intervention un petit peu boutade, je voulais savoir si c'était un hasard que nous nous désengagions de tous nos prêts contractés auprès du Crédit Mutuel et plus particulièrement de l'agence locale Bartholdi. Je dis cela parce que l'un des prêts, qui même en étant à taux variable, était à un taux de 1,60 %, on passe sur un taux à 1,56 %, j'ai du mal à voir où est la véritable économie là-dessus. Merci.

M. l'Adj. JAEGY : Ce n'est absolument pas le cas, M. ERNST, toutes les consultations en matière d'emprunt se font de la même façon depuis des années. Nous faisons appel à l'ensemble des partenaires bancaires de la place, essentiellement des partenaires régionaux. Le Crédit Mutuel

Bartholdi, entre autres, en fait naturellement partie. Après, à chacun de se placer en fonction des consultations.

M. ERNST : Tout à fait. C'est pourquoi je posais la question de savoir si c'était un hasard.

M. le Maire MEYER : Je crois même que c'est la banque auprès de laquelle nous avons le plus fort volume d'encours.

M. ERNST : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Actuellement.

M. ERNST : Je sais.

M. le Maire MEYER : D'autres banques participent en ce moment d'une façon très pertinente aux soumissions.

En ce qui me concerne, je mets quand même le doigt sur le détail de ce rapport sur dix pages. Là encore, vous pouvez faire des comparaisons, M. ERNST, pour trouver ailleurs la gestion de la dette présentée sur dix pages.

M. ERNST : Après, c'est une question de police d'écriture et de tableaux insérés.

M. le Maire MEYER : Non, non. C'est très simple comme réponse. C'est fort simple. Allez chercher d'autres références pour savoir si ce point est présenté d'une façon aussi détaillée. Parce que vous avez cité un cas tout à l'heure.

Nous continuons, Merci, M. l'Adjoint.

M. le 1er Adjoint.

14. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. le 1er Adjoint. En préambule, je voulais rebondir sur l'annonce que vous aviez faite en début de Conseil concernant le Barreau Sud qui est présent dans le PADD et dans le rapport de présentation du PLU, mais le Barreau Sud en lui-même ne figure pas dans le PLU.

Personnellement, je suis déçu de cette décision conjointe de l'État et de la Grande Région, mais bon, nous sommes habitués, l'actualité nous montre bien que ce n'est pas la première fois que l'État a un grand projet inutile puisqu'il y a eu un référendum sur Notre-Dame-des-Landes hier et puis dans la Région, plus proche de chez nous, un GCO fait aussi couler beaucoup d'encre. Tant mieux, Colmar aura peut-être son barreau sud, si l'information se confirme. Mais si on va plus loin dans la démarche de grand projet inutile, d'ici à ce que l'on ait des ZAD dans le sud de la Ville, il y a encore un peu de marge.

Pour revenir un peu plus sur le rapport qui nous occupe immédiatement, lors de la présentation du PADD en novembre dernier, j'exprimais ma déception, car c'était un document fourre-tout et à plusieurs niveaux de lecture où chacun pouvait y trouver ce qu'il voulait. Logiquement, le PLU et le Rapport de présentation, qui l'accompagne, présenté ce soir sont de la même teneur. Si le Rapport de présentation est relativement intéressant en lui-même, car c'est une compilation de données sur la situation de notre Ville, le PLU en lui-même l'est moins et pas seulement de par sa nature forcément rébarbative, mais parce que le développement durable qui manquait tant au précédent PLU, à tel point qu'il avait été annulé pour cela, y est très peu présent.

M. le Maire MEYER : Pas du tout.

M. HILBERT : Vous mettez en avant la baisse de consommation foncière par rapport au précédent PLU en « limitant » l'étalement urbain à 200 hectares au lieu des 320. Cependant, et comme vous le répétez souvent, le PLU doit se conformer au SCOT et malheureusement, au niveau du SCOT, cette baisse de bétonisation du sol est beaucoup moins flagrante. Les nombreuses inondations, que nous avons vécues ce printemps et ce début d'été, ont largement été accentuées par l'urbanisation de ces dernières décennies. D'ailleurs, entre parenthèses, il est un peu surprenant de valider le PLU avant la révision du SCOT, mais cela ne changerait pas grand-chose, puisqu'à défaut de PLU intercommunal, nous avons un SCOT qui compile les différents PLU des collectivités concernées. Vous tablez sur un accroissement de la population conséquent, soit, je préfère pour ma part que des personnes habitent en ville ou en tout cas, à proximité de leur lieu de travail ou de transport, si cela pouvait contribuer à la réalisation d'économies dans les déplacements : économies de temps, d'argent, d'essence, de CO2, mais pour cela, il faudrait qu'elles puissent utiliser les transports en commun. Or, le PLU qui nous est proposé indique qu'à Colmar, la concentration de logements est la plus forte du SCOT avec 50 logements à l'hectare, mais cette densité varie selon les quartiers. Ainsi, le centre sera le plus dense avec 60 logements, mais là, on ne pourra plus faire grand-chose au niveau du centre. Plus on s'éloigne, moins cette densité sera forte avec une recommandation pour le quartier sud d'une densité de 30 logements à l'hectare, soit l'équivalent de ce qui est recommandé. C'est un gâchis foncier déplorable, d'autant plus qu'il s'agit de terres riches et fertiles. Cette baisse de densité de logements a une autre conséquence, celle de rendre impossible l'extension du réseau de transport en commun dans ces quartiers, car insuffisamment habités, les lignes de bus qui y seraient testées ne seraient pas rentables et très vite abandonnées comme nous l'avons déjà vécu ailleurs. Or, l'un des enjeux du PLU était bien de développer, en lien avec le PDU, des alternatives aux déplacements en voiture et malheureusement, il n'en est rien. Les emplacements réservés sont créés pour élargir des voies ou pour créer et le Barreau Sud, dont on parlait tout à l'heure, reste encore une priorité pour vous alors que tout le monde sait qu'il n'y a pas le financement, en tout cas pour l'instant, et le réseau ferroviaire est entretenu mais aucune volonté de l'exploiter n'est présente dans le rapport de présentation alors même que les étudiants

architectes de Strasbourg l'intègrent dans leur projet. Il aurait été intéressant que vous mettiez au service de la ligne Colmar/Fribourg, par exemple, autant d'énergie et de pouvoir de conviction que vous en avez mis pour le Barreau Sud, pour que cette ligne soit aussi inscrite dans le contrat de Plan. Malheureusement, vous préférez la route.

La conception du PLU est archaïque, il reprend des modèles urbains dépassés conçus pour l'automobile. Par exemple, pour un trois-pièces, le Règlement stipule qu'il y ait deux places de stationnement pour deux voitures et une seule pour un vélo. Pour les commerces, il faut une place pour 40 m² pour les voitures et suffisamment, je cite le PLU, pour les vélos si l'espace le permet. Ce n'est pas ainsi que nous arriverons à atteindre les objectifs du PDU. Le PLU doit également être compatible avec le SRCE le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ce schéma n'est pas très contraignant pour Colmar. En fait, le PLU, pour la seule trame bleue de Colmar, c'est l'Ill. En revanche, un autre couloir écologique était prévu d'est en ouest au sud de Houssen et celui-ci n'apparaît pas dans le PLU. À la place, il y a une réserve foncière au nord de la station d'épuration pour y installer une éventuelle entreprise. Pour créer cette réserve, la Ville a acheté ou échangé des terrains agricoles. Pourquoi ne pas faire ou avoir fait la même chose en zone industrio-commerciale avec les friches qui s'y trouvent pour obtenir un terrain suffisamment grand sans avoir à goudronner des champs ou faire courir des risques à l'Ill ?

Lors des réunions de travail et dans le Rapport de présentation, vous nous aviez dit que vous souhaitiez verdir la Ville et qu'il y aurait des zones boisées ou protégées, à protéger ou à reconstruire. Finalement, elles ne sont pas très nombreuses et il en manque une de taille, il s'agit de la Plaine Pasteur qui reste entièrement constructible. Aucun espace vert n'y est protégé. Le grignotage de ce poumon vert au cœur du quartier ouest pourra se poursuivre.

Les Erlen sont également menacés, alors bien sûr, pas dans l'immédiat, pour l'instant l'urbanisation se fait le long de la route de Rouffach, mais les bandes constructibles sont très larges, vont très loin vers l'est. Lors du prochain PLU, si nous ne changeons pas de logiciel de développement, une fois que ce coin sera enfoncé aux Erlen, la zone deviendra progressivement à urbaniser.

Je ne vais pas poursuivre mon propos plus longtemps, mais le manque d'ambition de ce PLU est relevé même dans le Rapport de présentation. Dans la synthèse du scénario tendanciel, sur 26 items analysés, il y en a un qui sera amélioré. 20 ne verront pas de différence significative et 5 auront une détérioration probable, notamment en ce qui concerne les inondations.

Je suis désolé, malgré le travail qui a été fait pendant ces trois ans, je ne pourrai pas approuver ce document.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Avant toute chose et comme l'a fait le 1er Adjoint, je voulais saluer le travail des agents municipaux et du Cabinet OTE Ingénierie qui a permis aux élus de saisir les implications du passage

d'un POS à un PLU et qui ont livré une énorme quantité de schémas et d'explications qu'on retrouve dans le document qui nous a été donné. Si le PLU est un document politique qui définit les politiques de construction et d'occupation de l'espace communal pour plusieurs dizaines d'années, sauf annulation, c'est aussi un document très technique qui a été rendu intelligible grâce au travail des agents et du cabinet. Donc, merci pour leur implication, leurs explications et leur travail.

Rentrons dans le vif du sujet. Notre groupe avait déjà exprimé, comme l'a fait notre collègue Frédéric HILBERT, un certain nombre d'observations à l'occasion du vote sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui a eu lieu en novembre dernier. Sur le nombre d'habitants à l'horizon 2030, il me semble erroné et difficilement atteignable au vu des rythmes de croissance actuels. Vous avez bien sûr revu ce nombre à la baisse par rapport à l'annulation du 1er PLU, mais l'analyse des données de l'INSEE laisse entrevoir une croissance bien plus modeste que celle que vous envisagez. De cette appréciation du nombre d'habitants découle le reste. Nous allons urbaniser à vitesse grand V parmi les derniers espaces disponibles sur le ban communal, là où une densification du bâti et le comblement des dents creuses auraient suffi à soutenir la demande de logements, vu le rythme de croissance résultant de l'INSEE. Le document qui nous a été remis est d'ailleurs significatif et très expressif. La politique de rénovation urbaine et nos changements de mode de vie ont une influence directe sur le nombre d'habitants. Pour faire grimper le nombre d'habitants là où vous souhaiteriez qu'il soit en 2030, il faudrait faire venir des familles. Or, le document le dit, celles-ci ont plutôt tendance à quitter Colmar pour les villages environnants où la qualité de vie change. Idem pour les programmes de rénovation urbaine où les habitants n'ont pas toujours pu être relogés dans la commune. Là aussi, nous avons enlevé un certain nombre de familles pour les mettre dans d'autres communes adjacentes alors qu'elles auraient normalement dû pouvoir rester à Colmar pour faire profiter de leur nombre, le nombre d'habitants global. Nous avons donc perdu un certain type d'habitants susceptibles de faire augmenter rapidement la population. Dans le même temps, le document le dit aussi, se développent les ménages à une personne, souvent des couples séparés avec des modes de garde qui demandent des appartements adaptés en taille, plus grands pour pouvoir accueillir les enfants, qui entraînent du coup une augmentation du nombre de ménages, mais une stagnation du nombre d'habitants. Tout ceci a un impact très fort sur les logements qui doivent être construits et nous avons tout intérêt à plutôt aller vers le petit collectif que la maison individuelle. Or, ce qui nous est proposé sur un certain zonage, on retrouve encore de la maison individuelle là où elle sera difficilement soutenable.

Vous avez indiqué aussi à plusieurs reprises, et notamment la semaine dernière en Commissions Réunies, que vous comptiez être attentif aux prochains programmes de construction de logements afin de les doter dès le début de commerces, de services, d'accès aux transports en commun aussi qui en feront des quartiers avec une identité propre et pas seulement des logements-dortoirs. Soit. Nous y serons également attentifs, car il faut bien

le dire et comme l'a rappelé notre collègue avant, on a fait n'importe quoi dans le quartier sud ces dernières années. Et même plus récemment sur des quartiers plus récents comme le Lotissement des Cépages où nous avons des immeubles qui sont construits, des habitants qui y habitent déjà, mais où la connexion avec le système de routes n'est pas encore faite, ce qui fait qu'ils n'ont pas de système de communication propre et continuent à engorger le quartier, ce qui n'est pas terrible.

Nous avons aussi des regrets sur l'orientation qui a été choisie concernant le maraîchage. Vous avez dit avant que les terres seraient sanctuarisées, en partie seulement puisque seules celles qui garantiront une activité maraîchère à long terme le feront. Comme vous l'avez dit, le maraîchage fait partie des traditions colmariennes et le grignotage au fur et à mesure des terrains va bientôt le transformer en folklore. Le précédent PLU a alimenté, et nous l'avions dit lors des réunions internes, les spéculations immobilières sur les terrains. Spéculation qui a déjà repris du fait d'un certain nombre de propriétaires peu scrupuleux qui ont anticipé, comme s'ils les connaissaient, les orientations qu'allait prendre notre commune. Nous regrettons vraiment que les maraîchers qui connaissent pourtant la valeur d'une bonne terre agricole participent à l'anthropisation des terrains. Nous aurions vraiment préféré bloquer *ad vitam aeternam* ces terrains à toute urbanisation. Au nord, l'extension qui a été choisie au-delà de la station d'épuration pour une future zone commerciale ou industrielle nous a été présentée comme la dernière possible pour l'implantation d'un établissement de grande taille. Nous regrettons là aussi que l'on n'ait pas plutôt cherché à jouer la carte intercommunale pour imaginer le développement ou l'implantation d'une entreprise comme cela. D'autres communes du secteur, et nous pouvons peut-être même aller plus loin, notamment vers la zone Nambsheim/Geiswasser, ont peut-être déjà les espaces nécessaires et viabilisés qui auraient permis à ce que s'installe une grande entreprise et que les habitants de Colmar puissent y travailler aussi.

Au final, le fait qu'on ne soit pas allé chercher ailleurs est notre plus grand regret. Il est vraiment dommage que Colmar n'ait pas joué la carte du Plan local d'urbanisme intercommunal et se soit contentée de son territoire.

J'ai dit plus tôt dans la soirée que Colmar Agglomération avait atteint son périmètre idéal, nos bans communaux se touchant presque tous, de même que nos bâtis, on a du mal à imaginer deux politiques d'aménagement différentes. Sur la rue d'Ingersheim, le quartier du Logelbach ou même le passage qui nous relie à Horbourg Wihr. Pourtant, c'est le cas. Nous avons bien un service commun pour les autorisations d'urbanisme, alors qu'aurions-nous eu à perdre à avoir un Plan local d'urbanisme commun ? Il a juste manqué peut-être un petit peu de courage politique pour sortir du cadre uniquement colmaro-colmarien qui nous est présenté ce soir.

Parce que nous aurions souhaité autre chose que la simple mobilisation des terrains constructibles pour faire gagner en un laps de temps que nous jugeons trop court 8 000 habitants à la Ville, soit plus de 10 % de sa population actuelle, nous voterons contre le Plan local d'urbanisme. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je rejoins la plupart des remarques qui ont été dites. Je pense que mes collègues s'y associent aussi. On pourrait aussi revenir, mais cela a été fait un petit peu déjà précédemment et en détail en Commissions Réunies, sur les prévisions de croissance, nous ne serions pas aussi optimistes, notamment en matière d'emploi. Si elles se réalisent, tant mieux, mais cela pose question.

Par ailleurs, l'un des maîtres mots de ce PLU est la densification. C'est une intention louable lorsqu'il s'agit de ne pas gaspiller l'espace, mais de densifier. Il me semble que cela devrait d'abord renforcer les zones déjà urbanisées et non pas créer de nouvelles zones urbanisées. C'est-à-dire revaloriser les friches qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales et donc, notamment en favorisant les promoteurs qui souhaitent le faire. En favorisant les constructions un peu plus hautes, notamment pour les surfaces de bureaux, sachant que celles-ci, cela a été dit précédemment, sont au passage plus propices aux transports en commun. Et surtout, ne pas densifier forcément les mètres carrés habitables, mais augmenter la population réelle au mètre carré habitable. Pas forcément plus de surface de logements, mais plus d'habitants. Concrètement, cela veut dire lutter contre les logements vacants. Ces logements vacants le sont surtout du fait de la décision de beaucoup de propriétaires de ne pas ou plus louer, notamment car ils n'ont pas les moyens de le faire. On aide beaucoup pour les vitrines, pour les façades, mais on pourrait aussi s'occuper un petit peu plus de ce qui ne se voit pas. Dans ce PLU, on envisage surtout d'urbaniser de nouvelles zones. Certaines sont certes incluses entre des espaces déjà construits, mais beaucoup sont complètement hors espaces urbanisés actuels. Près d'un logement sur dix est vide dans le centre-ville, inoccupé, et on continue à vouloir faire ce qui a été fait dans les 20 dernières années, à savoir dénaturer un certain nombre de quartiers colmariens, à commencer par celui des maraîchers et le quartier sud aussi, en supprimant des jardins, des espaces verts qui donnent du cachet et de la valeur aux habitations voisines pour construire du neuf. Trop de logements par rapport à la demande et trop chers par rapport à ce que peuvent se permettre la majorité des familles. On prétend ramener des personnes qui ont acheté dans le Ried, notamment, sans se demander pourquoi elles ont acheté là-bas, la principale raison étant bien sûr le prix. On veut les y attirer sans les avantages de la campagne puisqu'on ne prévoit pas de nouveaux espaces verts et de nouvelles aires de jeux par exemple, mais aussi sans les avantages de la ville, à savoir des transports en commun, cela a été dit, décents, et des équipements adaptés, notamment pour les enfants et les jeunes. Imposer presque systématiquement la voiture pour aller à l'école ou acheter son pain, cela semblait être le nouveau projet de société colmarien. En outre, en particulier dans ce quartier maraîcher, on entend construire dans des zones où la nappe phréatique est très haute. On connaît les problèmes de l'Hôtel du Département entre autres et donc, sur des terrains souvent inondés actuellement en hiver, et sur des zones, qui je le disais, sont très mal desservies en transports publics. Est-il prévu d'améliorer l'offre en tenant enfin compte du PDU ? Comment peut-on faire voter un PLU presque complètement déconnecté de ce PDU ? Cela renvoie à

la question du Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Il y aurait plus de cohérence.

Puisqu'on parle de transport, qu'en est-il des études sur le bus à haut niveau de service que vous nous aviez promis dans votre programme électoral et des plans de déplacement entreprises pour les grandes entreprises de la zone nord par exemple ?

Puisqu'on parle des entreprises, on observe actuellement un glissement des activités de nos zones industrielles vers le commerce et le loisir, des milliers de mètres de carrés sont concernés. Certes, il est souhaitable d'avoir quelques services de proximité pour les personnes qui travaillent dans ces zones, mais on parle ici surtout d'une offre qui fait clairement concurrence aux commerces du centre-ville et de la ville d'une manière générale. Le commerce du centre-ville qui a de plus en plus tendance à devenir un commerce de quartier pour les habitants du centre-ville ou une clientèle captive qui s'y rend en bus, les autres habitants prenant tous leurs voitures pour aller en périphérie. N'y a-t-il pas lieu de fixer des limites ? Vous avez contribué à faire capoter un village de marques à Sainte-Croix-en-Plaine qui aurait pu générer des séjours de clients de toute l'Alsace et alentours dans la région colmarienne. En tout cas, cela aurait pu être étudié un peu plus. Mais là, vous envisagez sans problème de développer les surfaces commerciales qui dépassent celles qui étaient prévues par le village de marques, mais nous ne rayonnerons pas plus loin que le pays de Colmar. Une forme de cohérence nous aurait-elle échappé ? Pour résumer, nous avons l'impression que beaucoup d'erreurs du précédent PLU ont été répétées, mais j'espère que vous pourrez nous démontrer le contraire et que nous pourrons ainsi voter le rapport sans trop d'inquiétudes.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Notre groupe souhaite saluer le travail réalisé pour nous proposer ce projet de PLU et nous saluons également les objectifs du futur PLU que sont l'économie, le développement, la qualité et le cadre de vie. Ceci étant, des interrogations subsistent. D'abord sur les hypothèses de croissance qui ont permis de chiffrer les besoins, principalement en logements. Ensuite, sur les options que vous avez retenues.

Tout d'abord, les hypothèses de croissance. Il est vrai que le précédent PLU avait été annulé par le Tribunal Administratif, notamment au motif qu'il reposait sur une hypothèse de croissance de population largement surestimée. Les estimations sont-elles cette fois devenues plus raisonnables ? Sur quelle base repose la croissance de la population ? Selon l'INSEE, ces dernières années en effet, cette augmentation avoisinait 0,51 %. Autre question, combien d'emplois créés sur Colmar ces dernières années ? Le coût du foncier n'incite-t-il pas les habitants, cela a déjà été dit, et notamment les plus jeunes, à s'établir dans des communes limitrophes à Colmar ? Il est clair que les réponses à ces questions sont décisives pour apprécier les conséquences qui sont tirées d'une vision pour le moins optimiste puisqu'elle se traduit par la nécessité de construire 500 logements par an, ce qui nous semble beaucoup.

S'agissant des options que vous avez retenues, et je ne reviendrai pas sur les interventions précédentes qui ont déjà évoqué un certain nombre de points, mais il est vrai que l'un des maîtres mots de ce PLU est la densification. L'intention est certes louable lorsqu'il s'agit de ne pas gaspiller l'espace, mais encore faudra-t-il veiller à ne pas dénaturer les quartiers colmariens, comme cela a déjà été fait ces dernières années dans certains secteurs, notamment le quartier maraîcher. Enfin, faut-il permettre de construire dans les cœurs d'îlot au détriment des jardins et des espaces verts ?

Voici un certain nombre de questions que nous nous posons et auxquelles nous souhaiterions que vous nous répondiez ce soir. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Très brièvement, par rapport à ce que j'avais déjà dit en novembre au moment du débat sur le PADD, le gros problème posé par ce PLU est la préservation de la qualité de vie à Colmar. Le groupe de travail devait quasiment faire face à une quadrature du cercle. Il s'agissait de densifier, d'économiser l'espace, tout en préservant l'environnement et la qualité de vie. Là, apparemment, la réponse n'est pas tout à fait adaptée. Je m'explique.

Supposons que Colmar s'accroisse effectivement d'environ 400 habitants par an alors que nous devons attendre aujourd'hui 6 à 7 ans pour les atteindre, supposons que la concentration des activités sur la ville centre du SCOT alors que celle-ci compte déjà plus de 2/3 des salariés de l'agglomération nécessite effectivement 200 hectares à urbaniser en 10 à 15 ans, comment encore préserver la qualité de vie de nos concitoyens et par conséquent l'attractivité tant vantée de Colmar ? Bien sûr, vous arguez du fait que cette concentration socioéconomique et la nécessaire densification de l'habitat vertical et horizontal limiteront les déplacements pendulaires quotidiens entre le centre et l'agglomération qui saturent les avenues aux heures de pointe. Mais vous savez aussi que cette atténuation de la circulation sera toute temporaire puisque vous répondrez très vite aux besoins irrépressibles de confort de nos automobilistes.

Comment croire que le mieux-vivre ensemble puisse être évalué simplement en nombre de salariés nouveaux, de résidents nouveaux et d'automobilistes nouveaux, de surcroît ? Une réponse à ce défi lancé à notre qualité de vie passe par une offre alternative au tout automobile dans l'agglomération. Bien sûr, vous ressortez alors le PDU élaboré en 2009 et 2011, mais quasiment resté lettre morte pour l'essentiel et qui préconise un réseau de transport collectif en site propre, ce qui garantit enfin une vitesse commerciale incitant à les utiliser et qui correspond aux déplacements modernes et sécurisés pour une agglomération de près de 115 000 habitants aujourd'hui. Mais à quel prix ? Grande question. Le bus à haut niveau de service revient trois fois plus cher que le bus de ville actuel et un kilomètre de ligne en site propre entre 1 à 7 millions d'euros d'après les chiffres de la thèse de doctorat du Maire de Colmar, pages 403 à 404. Combien dépensons-nous encore aujourd'hui pour silos, parkings publics et privés, places publiques dédiées à la voiture au lieu de les consacrer au mieux-vivre ensemble ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HANAUER.

M. HANAUER : Au nom de la profession agricole colmarienne, je voudrais remercier le 1er Adjoint et l'ensemble des administrés qui ont reçu l'ensemble des maraîchers, horticulteurs et viticulteurs personnellement. C'est la première fois qu'une cartographie a été établie par entreprise maraîchère localisant les terrains en propriété et en fermage. Cette terre qui nous permet de valoriser notre production locale. Tous ne seront certainement pas satisfaits, mais il est important de maintenir notre profession à Colmar. Une dernière précision qui concerne M. ERNST, lorsqu'un terrain agricole se vend, il n'appartient pas toujours au maraîcher qui l'exploite. La pluviométrie fin juin, MM. HILBERT et DENECHAUD, a atteint la pluviométrie d'une année complète sur Colmar. D'autre part, la forêt du Niederwald, 545 hectares, a été classée par notre groupe en réserve biologique ces dernières années. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est le rappel de quelques vérités, là.

M. le 1er Adjoint. Non, pardon, Mme ANGLARET-BRICKERT. Elle se raccroche toujours.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne peux pas m'en empêcher. Je ne peux pas, parce que ces terres maraîchères dont tout le monde est en train de parler, combien de temps cela va-t-il tenir ? Sachant que lorsque par hasard et par extraordinaire, il se vend dans le quartier des maraîchers un terrain, il atteint au jour d'aujourd'hui 42 000 euros l'are, 19 rue de la Speck pour ceux qui ne me croiraient pas.

M. le Maire MEYER : Il vient de le dire : le maraîcher n'est pas toujours le propriétaire. Le prix est toujours fait par l'acheteur, mais pas par le vendeur.

M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je salue les débats et l'expression des uns et des autres. Juste un point, M. DENECHAUD, il ne faut pas vouloir comme vous l'avez fait, vous avez vraiment donné cette impression, de vouloir démolir pour démolir dans un combat qui n'a rien à voir avec le PLU. La preuve, quand vous nous reprochez d'avoir fait capoter le village de marques. Mais attendez, la liste qui a été élue, sur laquelle vous étiez, était opposée au village de marques ! Il ne faut pas avoir deux langages ou alors, c'est vraiment s'opposer pour s'opposer. Vous êtes pris en flagrant délit, excusez-moi, mais je trouve cela un petit peu dommage. Ce n'est pas moi ou quelqu'un d'autre qui ai fait capoter le village de marques, c'est le SCOT qui a décidé librement avec les 60 communes et l'ensemble des 120 délégués de ne pas modifier les règles d'urbanisme. Aujourd'hui, les règles d'urbanisme du SCOT ne permettent pas l'implantation du village de marques, mais vous y étiez opposé, vous avez fait campagne pour cela et vous dites l'inverse ce soir. Soyez un petit peu raisonnable dans votre style d'opposition.

Plus sérieusement, parce que cela n'est pas très sérieux, mais tant pis, je vais répondre aux uns et aux autres. Bien entendu, certains points se recoupent, ce qui me permettra d'y répondre de manière un peu plus globale. Le PLU que nous proposons ce soir est justement un PLU de l'équilibre. Je l'ai dit en introduction. Et pourquoi de l'équilibre ? Si je

prends le point de l'habitat, si on veut accueillir aujourd'hui des personnes à Colmar, si l'on veut développer l'habitat, il n'y a pas 36 000 possibilités, vous prenez une carte de Colmar, on ne peut pas le faire au nord parce qu'il y a la zone industrielle, j'y reviendrai, on ne peut pas le faire à l'ouest parce qu'on est à Wintzenheim et à Ingersheim, on touche aux limites de la Ville. On ne peut pas le faire non plus à l'est parce qu'on sort de Colmar. Il ne reste qu'un seul secteur, c'est le sud-est et le sud-ouest sur lesquels on peut bâtir des logements. Pourquoi bâtir des logements ? Je réponds à certaines interrogations. Savez-vous pourquoi les personnes sont allées comme cela a été dit s'installer à l'extérieur de Colmar ces dernières années ? Parce qu'effectivement, les terrains étaient trop chers et s'ils étaient trop chers, c'est parce qu'il n'y avait pas suffisamment de terrains à construire depuis que le PLU avait été annulé. Comme il n'y avait pas suffisamment de terrains, ils étaient très chers, du coup les personnes allaient s'installer à l'extérieur de Colmar et ce sont celles que l'on voit arriver en ville en voiture. C'est justement ce que nous voulons éviter. Quand je dis tout à l'heure qu'il faut lutter contre l'étalement urbain, c'est qu'il faut tout faire pour maintenir la population à Colmar. Et pour ce faire, il faut ouvrir des terrains à l'urbanisation. Nous le faisons au sud, mais pas n'importe comment. Là encore, je réponds à certaines interrogations, M. HILBERT, par exemple, nous aurions pu aller beaucoup plus loin dans l'ouverture des terrains, nous avons voulu conserver les Erlen, sauf au niveau de la route de Rouffach. Partout ailleurs et contrairement au PLU qui a été annulé, ces zones restent inconstructibles et le resteront pendant toute la durée du PLU parce que nous voulons conserver les terres à urbaniser. Nous ne pouvons le faire qu'en densifiant. Évidemment, nous n'allons pas densifier partout de la même façon parce que, là encore, c'est une différence philosophique qui nous sépare fortement, M. HILBERT. Un document d'urbanisme, c'est déjà très contraignant, il y a beaucoup de règles, beaucoup de normes. Nous n'avons pas voulu systématiquement rajouter des règles aux règles et des normes aux normes parce qu'il faut aussi laisser la liberté aux individus, liberté de choisir leur mode de vie, leur mode de logement, ne pas surimposer les choses. Je veux dire que le PLU n'est pas un Gosplan, nous ne sommes pas au temps de l'ex-URSS, il faut aussi laisser respirer les individus, il faut aussi laisser les initiatives se faire parce que sinon, à force de tout contraindre, on finit par ne plus rien à faire. C'est d'ailleurs bien le drame, plus largement, de notre pays. Donc, on va densifier, y compris au sud. Vous parliez du SCOT, Colmar a une densification supérieure au SCOT, 90 logements à l'hectare. Selon les zones, cette densification sera plus ou moins forte, mais elle va exister parce qu'en n'ouvrant que 130 hectares alors que le PLU précédent pour l'habitat en ouvrait beaucoup plus, on va dans le sens de cette économie du foncier et cela va forcément changer les choses. Densifier pour densifier ne marcherait pas non plus. Certains collègues ont dit oui, mais dans le quartier sud, la densification s'est faite un peu tous azimuts, c'est vrai. Raison pour laquelle dans ce PLU, nous avons prévu les zones 1AU et 2AU mentionnées dans le PLU pour urbaniser et c'est valable notamment dans une bonne partie du quartier sud et du quartier maraîcher. Il faut y réunir un hectare pour pouvoir construire, donc il faut un projet d'ensemble, cela évitera l'urbanisation tous azimuts que l'on a pu

connaître ici ou là, cela donne une certaine cohérence au projet. Cela obligera les uns et les autres à se réunir, à proposer à la Ville ensuite des endroits d'accès, de voiries, de circulation. Cela vous a visiblement échappé. Pourtant vous avez fait partie des groupes de travail et vous auriez d'ailleurs pu faire certaines réflexions dans le groupe de travail, M. HILBERT. Je ne vous jette pas la pierre, mais toute urbanisation supposera donc la création préalable obligatoire de voiries, de voies d'accès. Cela s'appelle les OAP, les Orientations d'Aménagement Prioritaires, c'est-à-dire que dans chaque projet d'un hectare, il faudra que ces aménagements, y compris de voiries, soient prévus concomitamment pour éviter parfois des erreurs qui avaient été commises dans les années 92 au moment du POS approuvé à l'époque et toujours en vigueur suite à l'annulation du PLU.

Bien sûr, le Barreau Sud est important. Là encore, il ne faut pas avoir de position idéologique, c'est fondamental. Le Barreau Sud est fait pour sortir les véhicules de transit de la Ville. Aujourd'hui, pour passer d'Est en Ouest, ou d'Ouest en Est, on est obligé de passer par la ville. La seule solution pour ne pas le faire est de prévoir ce Barreau Sud et donc, ainsi, viendront dans Colmar ceux qui veulent y aller et passeront en dehors de Colmar et ne gêneront plus les rues qui sont parfois encombrées dans le quartier sud, la rue Henner, d'autres rues. Ils iront sur le Barreau Sud et c'est pourquoi c'est très important. Il ne faut pas avoir de position idéologique sur le sujet.

Pareil, pour le PLUI, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, quand on a lancé la procédure de mise en place du PLUI, il y a plus de trois ans maintenant, cette possibilité-là n'existait pas. On a lancé la procédure. On n'allait donc pas faire demi-tour. D'autant plus que pour mettre en place ce PLUI, il faut une volonté, aujourd'hui la majorité des élus de l'agglomération n'y est pas favorable, on ne va pas, nous, à Colmar l'imposer à tous les autres. Cela se fait dans la discussion, dans la concertation et la majorité là-dessus n'existe pas, au contraire. Néanmoins, nous avons bien sûr une vision intercommunale, et c'est bien le rôle du SCOT qui est là pour mettre en cohésion l'ensemble du territoire parce que nous regardons ce qu'il se passe autour de Colmar et que les choix que nous faisons sont liés aux choix faits également dans le SCOT avec lequel le PLU doit avoir un rapport de compatibilité.

S'agissant des commerces, certains, notamment M. DENECHAUD, ont dit que trop de services s'installaient dans la zone industrielle et que nous n'avions pas prévu de garde-fous, ce n'est pas vrai. Nous avons eu des discussions, ce n'est pas sorti de notre chapeau. Nous n'avons pas conçu le PLU comme cela, de nous-mêmes, mais en collaboration avec les autres et notamment sur ce point précis avec la Chambre de Commerce, Les Vitrines de Colmar et les différentes associations représentant les commerçants, raison pour laquelle nous avons mis un seuil puisqu'aujourd'hui, pour pouvoir installer un commerce, il faut au minimum 1 000 m² de surface au sol dans la zone industrielle nord. Cela permet d'utiliser les friches quand il y en a, car il serait quand même dommage de geler définitivement des friches existantes et de protéger les commerces. En tout cas, cela a été largement approuvé par nos interlocuteurs économiques qui sont très contents de ce seuil qui n'existait pas au PLU annulé. C'est une avancée assez considérable.

J'ai aussi beaucoup entendu parler de croissance de la population. Je crois qu'il faut faire attention parce que c'est un peu comme le vélo, si on fait du sur-place, on tombe et nous ne voulons pas tomber à Colmar, nous voulons continuer à progresser. Et progresser raisonnablement en continuant – cela a été rappelé par Serge HANAUER – l'effort que nous avons fait pour sanctuariser un certain nombre de terres maraîchères qui ne pourront pas être construites, quel que soit le prix, Mme ANGLARET, parce qu'elles ne seront pas constructibles. Maintenant, des maraîchers ont parfois leurs terres en pleine ville et ont aussi envie de les vendre parce qu'ils n'ont pas de repreneurs, parce qu'ils n'ont plus d'activité. Il faut aussi tenir compte de cela, il faut être pragmatique. Nous l'avons été parce que nous avons eu des échanges précis avec les uns et les autres.

Je reviens sur ce que vous disiez concernant la prévision démographique. Elle correspond pile à ce que nous enregistrons maintenant depuis quelques années. Aujourd'hui, Colmar a quasiment 70 000 habitants. La prévision qui avait été faite et qui est faite dans ce PLU correspond parfaitement. Nous sommes l'un des rares territoires de la Grande Région – et nous avons cette chance parce que nous sommes attractifs sur le plan de la démographie, selon une étude faite par l'Agence d'Urbanisme de Mulhouse pour le Grand-Est – à avoir une démographie positive. Nous pouvons encore faire mieux parce que tous les habitants qui se sont installés ces dernières années en dehors de Colmar en raison du manque de terrains constructibles vont pouvoir revenir. De même, les nouveaux ménages qui n'avaient plus les moyens de s'installer à Colmar vont pouvoir y rester. Cela, additionné à la prévision de 425 logements par an, pas 500, Mme KLINKERT, je ne sais pas qui vous a préparé ce chiffre que vous avez lu, c'était mal préparé, c'est 425 dans le PLU, c'est marqué noir sur blanc, mais vous le direz à la personne qui vous a donné le chiffre, ce n'est pas grave, mais une partie de ces 425 logements, 190 précisément, sont liés à la progression démographique de Colmar. Cela correspond à la réalité. Une autre partie, 170 logements environ, est liée au desserrement des ménages, c'est-à-dire aux personnes qui divorcent, ce qui crée un besoin de logements supplémentaires. Les 70 logements supplémentaires sont des personnes qui habitent dans l'ancien et qui ont envie d'aller habiter dans de nouveaux logements plus aux normes, etc. C'est ainsi que nous arrivons aux 425 logements de production annuelle, ce qui correspond à peine plus à la réalité d'aujourd'hui parce qu'on construit en moyenne sur ces dernières années, environ 380 logements à Colmar chaque année.

Enfin, vous avez parlé aussi, M. DENECHAUD, de la vacance des logements. Je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour dire qu'il y a énormément de locaux vacants à Colmar. Nous avons fait l'étude, nous en avons parlé lors du groupe de travail, nous avons croisé les chiffres de l'INSEE avec ceux des branchements électriques et de VIALIS, avec les permis de construire délivrés et on s'aperçoit que le taux de vacance de 7 % est relativement faible à Colmar, en tout cas plus faible que la moyenne nationale. Et encore, parmi ces locaux vacants figurent des logements qui sont par exemple au centre-ville au-dessus des commerces et qui ne seront plus jamais disponibles à l'utilisation parce qu'il y a les réserves, plus d'accès, etc. Une fois qu'on a

enlevé ces éléments, je peux vous garantir que l'on a très peu de logements vacants à Colmar. C'est pour cette raison que la demande est aussi forte et qu'il y a des besoins à satisfaire et que nous prévoyons 130 hectares destinés à l'urbanisation en – je le redis – préservant les Erlen, les zones maraîchères, l'ADN de Colmar parce que c'est exactement l'ambition que nous avons pour notre Ville. Je pense avoir fait le tour.

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas fini puisque M. HILBERT redemande la parole.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je redemande la parole pour répondre. Vous évoquiez le fait que les remarques n'avaient pas été faites en réunion de travail, c'est faux. Des remarques ont été faites en réunion de travail, mais c'est vous qui décidiez de l'ordre du jour de ces réunions de travail. Parfois même, vous n'en décidiez pas puisqu'il y a un an, jour pour jour, quasiment, nous nous étions retrouvés, la réunion a duré cinq minutes parce que l'ordre du jour n'avait pas été fait, elle a été reportée à la semaine suivante. C'était un petit peu symptomatique de ces groupes et de ces réunions. Si nous avions eu plus d'éléments et à chaque fois moins d'explications sur ce qu'était un PLU, nous aurions peut-être pu avancer un peu plus.

Ensuite, je voulais aussi vous parler du Barreau Sud. Vous disiez que les habitants de la Plaine encombrent les rues de la Semm, etc. aux heures de pointe et qu'avec le Barreau Sud, cela ne se ferait plus. J'aimerais savoir où vont ces personnes qui passent par la rue de la Semm tous les matins, vont-elles travailler dans la Vallée de Munster ? Il est vrai qu'il est connu qu'il y a beaucoup d'emplois là-bas. Donc, non, elles iront en centre-ville et le Barreau Sud, comme le GCO à Strasbourg ne résoudra aucun problème d'encombrement des rues et des voies des entrées colmariennes. Malheureusement, cela coûte très très cher, mais cela créera peut-être momentanément un peu d'emplois.

Ensuite, par rapport au PLUI, vous dites qu'aucun membre de l'Agglomération ne souhaitait faire un PLUI, leur avez-vous au moins posé la question ? L'avez-vous proposé ? Le Maire de Colmar l'a-t-il fait ? Le Président de l'Agglomération l'a-t-il fait ?

Quant aux vacances de logements, il y a des chiffres sur les plaquettes que vous distribuez régulièrement tous les ans, des petits cartons avec le nombre de vacances de logements et nous avons été longtemps à 10 %. Il est vrai que ces derniers temps, beaucoup de logements se transforment en meublés de location, ce qui réduit sans doute un petit peu la vacance de logements, mais pour les touristes, pas pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, juste deux petites réponses. S'agissant du village de marques, je ne vous ai pas reproché de l'avoir fait capoter, mais c'est vrai que le terme capoter…

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : C'est du rétropédalage.

M. DENECHAUD : Puis-je répondre ? J'aurais dû dire échouer plutôt que capoter. C'est peut-être un peu plus neutre. J'ai simplement pointé le fait que d'un côté on fait quelque chose pour que cela ne se passe pas du côté de Saint-Croix-en-Plaine et d'un autre côté, on met quand même à disposition des surfaces, vous l'avez dit, plus de 1 000 m², donc effectivement c'est un critère, mais le village de marques était aussi une grande surface. Au final, les surfaces qui seront mises à disposition excèdent largement celles qui étaient proposées par le village de marques, c'est simplement cela. Maintenant, vous avez répondu en partie, il y a à mon avis une certaine incohérence, mais le village de marques se fait en une fois, là on parle de planification sur plusieurs années. À voir, mais en tout cas, je crains toujours, même si vous dites que cela a été validé par toute la structure économique et commerciale du centre-ville, que cette concurrence ne soit de plus en plus rude.

S'agissant des logements vacants, au niveau national, la moyenne est de 7 %, en Alsace, on est entre 6 et 7 %. Je suis désolé, à Colmar, on n'a pas à se glorifier de 7 % puisque cette réalité sur le territoire communal recouvre une réalité en fonction des quartiers et, selon les derniers chiffres que j'ai eus, on est quand même proches de 10 % dans le centre-ville. Effectivement, des logements sont peut-être condamnés parce qu'ils sont au-dessus des commerces, mais il y a des raisons. Je posais surtout des questions. Maintenant, vous estimez que je m'oppose pour m'opposer, donc à un moment donné, on s'abstiendra. Enfin, moi, je m'abstiendrai et je pense que l'on s'abstiendra.

M. le Maire MEYER : Bien. M. DENECHAUD, quelquefois, il est difficile de retomber sur ses pattes.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, je voudrais simplement dire que nous sommes autour de cette table pour discuter de questions de fond et pas pour faire des remarques désobligeantes.

M. le Maire MEYER : Mais qui en fait ?

Mme KLINKERT : Nous avons bien plus important, c'est discuter de l'avenir de Colmar.

M. le Maire MEYER : Qui en fait ? Personne n'est agressif de notre côté. Seulement, il ne faut pas raconter des contrevérités.

Mme KLINKERT : Je voudrais juste dire à M. le 1er Adjoint que certes, si à Colmar, nous développons notre population, il y a des communes autour de nous pour lesquelles la croissance est encore plus soutenue. Regardez Cernay ou la ville d'Erstein ou la ville d'Ostwald.

M. le Maire MEYER : Cela n'apporte rien de plus par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure.

Mme ANGLARET.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, M. le Maire. M. le 1er Adjoint, vous pointez nos contradictions. Puis-je me permettre de pointer les vôtres ? Souvenez-vous lorsque je vous ai demandé pourquoi on construisait à

l'heure actuelle dans les jardins du quartier sud, jardins qui sont en fait des poumons verts pour Colmar. Vous m'avez répondu que cela n'existe pas. Oui, rue de Castelnau, cela n'existe pas, sans doute ? Mais, il n'y a pas que la rue de Castelnau, il se trouve que nous ne vous demandons pas de rayer les poumons verts, mais de les développer dans les nouveaux quartiers qui vont se créer et de l'avoir bien présent à l'esprit.

D'autre part, il est vrai que nous avons été réunis une paire de fois, mais je voudrais juste vous rappeler que lorsque vous faites référence aux réunions avec les maraîchers et Les Vitrines de Colmar, la CCI, le machin, le truc, le muche, l'opposition n'en était pas.

M. le Maire MEYER : Bien, M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je me demande depuis deux ans si j'ai assisté aux mêmes réunions, je ne crois pas, parce que là, des contrevérités, je viens d'en entendre quelques-unes. J'ai écouté très attentivement tout ce qu'il s'est dit et bien sûr, je félicite le bureau d'études ainsi que le personnel de la Ville. Le 1er Adjoint a donné une explication complète, seulement il a simplement oublié de dire quelque chose. Le 1er Adjoint, par modestie, je pense, ne l'a pas fait. Oui, tout à fait. Parce que lorsque j'entends des contrevérités telles que M. HILBERT dit, c'est incroyable. Aux réunions auxquelles j'ai assisté, nous avons programmé des réunions supplémentaires qui n'étaient pas prévues, il y avait un ordre du jour totalement libre, le bureau d'études nous proposait des discussions, on pouvait dire ce que nous avions à dire et c'était acté. Et, la fois d'après, nous avions un compte rendu souvent modifié. C'est pourquoi je ne crois pas que j'assistais au même PLU. Je suis désolé, M. le Maire, je ne sais pas, je ne sais pas du tout. Je ne suis pas dupe, je sais qu'aujourd'hui, la presse est présente, je sais très bien qu'il faut que les oppositions existent, mais de là à dire des c... Franchement, chapeau.

(intervention inaudible de Mme ANGLARET-BRICKERT sans micro)

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Rapidement, M. HILBERT, rue de la Semm, bien sûr, ce sont les personnes qui travaillent à Colmar puisque la Ville représente environ 80 % des emplois du secteur, mais qui sont allées s'installer à l'extérieur parce qu'il n'y avait pas suffisamment de terrains. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ouvrir des terrains à l'urbanisation, ce que vous contestez. On ne peut pas contester tout et son contraire. On ouvre des terrains pour justement éviter ces flux de circulation.

Mme KLINKERT, je m'adresse à la vice-présidente du Conseil Départemental, le Département fait partie des personnes publiques associées, on a eu diverses réunions avec eux comme avec la Région, l'État. Les réflexions que vous nous faites ce soir ne sont pas du tout celles qui nous ont été faites par le Département, mais ce n'est pas grave, vous pouvez avoir des différences avec votre administration, cela peut arriver.

Mme ANGLARET, s'agissant du développement des poumons verts, bien sûr, c'est dans le PLU, aucun projet immobilier de plus de 20 logements ne peut

se faire sans la création d'un espace vert de jeux et sans la création de conteneurs enterrés. Forcément, cela se fait. Les poumons verts, c'est aussi les 25 hectares de terres agricoles et maraîchères que nous avons préservés au sein même de l'enveloppe urbaine. Le poumon vert, c'est Les Erlen que nous préservons de l'urbanisation. Les poumons verts, c'est toutes les règles que nous avons mises en place et largement déployées dans le PLU.

En ce qui concerne les réunions que vous citez auxquelles l'opposition n'a pas été présente ; ce sont des réunions de travail quotidien, c'est mon rôle d'élu, je suis élu pour cela. Citez-moi d'autres villes qui ont mis en place des groupes de travail pour des PLU avec des élus majorité/opposition qui ont autant travaillé, qui se sont autant réunis, je pense que vous n'en trouverez pas beaucoup.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est tout à fait normal qu'autour d'une discussion qui porte sur le plan d'aménagement d'une ville que l'échange soit très large et également la mise en valeur de différentes réflexions où il est difficile de se retrouver sur des positions communes. Je le comprends fort bien, mais après ce que je viens d'entendre, il y a tout un chapelet de contrevérités qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Je vais citer deux ou trois questions, voire cinq ou six.

Les Cépages : projet autorisé qui n'est pas desservi par la voirie. Vous ne pouvez pas demander au promoteur de terminer la voirie avant que le projet ne soit terminé. C'est l'ABC du métier. La dernière couche de roulement doit être posée lorsque tout le chantier est fini. C'est la logique, alors arrêtez de dire des contrevérités.

S'agissant du PLU intercommunal, il ne faut pas rêver, les maires tiennent à leur PLU comme ils tiennent aux permis de construire. Chaque maire veut maîtriser son permis de construire et *ipso facto*, cela a une incidence directe sur le PLUI, d'autant plus que lorsque nous avons lancé la manœuvre, on ne parlait pas encore de PLUI, mais il ne s'agissait pas de revenir en arrière. D'autre part, les maires ne souhaitaient pas de PLUI.

Pour les surfaces économiques, j'ai entendu la zone de Balgau/Heiteren/Nambsheim/Geiswasser. Certes, quelque 200 hectares y sont disponibles, mais lorsque vous êtes face à un investisseur, il veut s'implanter là où il a l'intention de s'implanter. S'il choisit le bassin rhénan, il choisit le bassin rhénan. S'il choisit le territoire colmarien, il faut pouvoir lui proposer un terrain d'installation, sinon il va filer ailleurs. Il faut donc toujours avoir à disposition une variante de possibilité d'accueil, raison pour laquelle Colmar Agglomération travaille sur Colmar, sur Saint-Croix-en-Plaine, sur Horbourg-Wihr et va également travailler demain sur Turckheim. Je cite également Wettolsheim puisque nous avons un lotissement artisanal sur cette commune. C'est donc la complémentarité qui se prête aux volontés d'installation qui sont celles des acteurs économiques, mais le choix appartient aux acteurs, raison de voir les capacités d'accueil les plus larges possibles pour avoir plusieurs propositions à leur soumettre.

Et les 70 hectares prévus du côté nord n'ont aucune correspondance avec les 200 hectares du côté du bassin rhénan puisque la destination n'est pas

la même. Dans cette stratégie globale, nous ne cessons de l'évoquer à Colmar Agglomération puisque nous voulons être complémentaires dans ce que nous pouvons proposer aux investisseurs.

Quant au transport à haut niveau de service, M. DENECHAUD, je m'interroge, je ne pense pas que vous ayez voté le budget au Conseil Communautaire pour financer l'étude. Vous m'inquiétez donc quant à la teneur de votre question puisque vous vous interrogez quant à l'état d'avancement d'un projet pour lequel vous n'avez pas voté le crédit nécessaire à l'étude.

Quant à la population, on parlait de nombre de logements, nous sommes aujourd'hui entre 360 et 380 habitations d'une année sur l'autre. Je prends le résultat de l'INSEE en matière de recensement. A l'occasion de deux recensements de suite, Colmar a augmenté de quelque 400 habitants. Si je multiplie les 400 habitants par 10 à 12 ans, cela nous fait entre 4 000 et 5 000 habitants, donc ce qui est proposé n'est pas du tout démesuré par rapport à la réalité. Et même, le PLU annulé sur le fond ne l'a pas été sur la prévision démographique puisque nous étions déjà à 75 000 habitants sur une portée de 15 à 20 ans. Nous sommes aujourd'hui sur la même projection. C'est la preuve que notre proposition d'il y a 5 ans était dans le vrai.

Alors, j'ai également entendu parler d'une différence de densification entre le centre-ville et le quartier sud, mais finalement, tous ceux qui sont autour de cette table ne sont pas à l'origine du manque de densification de l'habitat dans le quartier sud. À l'époque, on permettait d'acheter 10 ares, 15 ares ou 20 ares, cela passait comme une lettre à la Poste. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Alors, aujourd'hui, j'entends également à travers différentes interventions que l'on construit dans les jardins, mais comprenez que ces habitants qui disposent de 15-20 ares souhaitent peut-être également densifier davantage leur surface foncière. C'est pour cette raison que certains chantiers sont aujourd'hui montés dans le quartier sud puisque des propriétaires remettent différentes surfaces foncières dans la corbeille permettant de construire plus loin. Alors, on ne peut pas être pour et ne pas être contre, il faut voir d'où vient l'historique de cette situation. Dans la mesure où aujourd'hui, les propriétaires donnent ou initient des projets de densification, personnellement, je ne peux pas être contre dans la mesure où l'actuel POS et demain le PLU l'y autoriseront. D'ailleurs nous cherchons une meilleure utilisation du sol, raison supplémentaire pour ne pas s'y opposer.

M. DENECHAUD, vous êtes intervenu deux fois. M. ERNST, aussi… Une fois ? Alors, allez-y.

M. ERNST : Merci. Par rapport à ce que vous avez dit, je trouve qu'un certain nombre d'éléments sont assez regrettables. Par exemple, sur Les Cépages, on a déjà des habitants, mais une voirie incomplète.

M. le Maire MEYER : Mais alors ? C'est normal !

M. ERNST : C'est peut-être normal, mais pas pour les voitures qui encombrent et qui n'arrivent même pas à sortir de chez elles. Il y a peut-être

quand même quelque chose à faire, au moins voir avec le promoteur. C'est véritablement problématique pour les habitants qui sont dans le secteur et qui voient…

M. le Maire MEYER : M. ERNST, arrêtez de raconter des bêtises. Je m'explique. Si quelqu'un va habiter Les Cépages, c'est parce qu'il a obtenu un logement et qu'il a été d'accord de l'acheter dans ces conditions parce que dans son cahier des charges, le promoteur parlait de la finition des travaux de voirie en fin de programme. Si entretemps, un propriétaire a mis son logement en location à un tiers, le locataire était aussi informé, alors n'avancez pas n'importe quoi, il faut se plier à la réalité.

M. ERNST : Alors, M. le Maire…

M. le Maire MEYER : Non, stop.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais répondre par rapport à la remarque qui a été faite à mon collègue Tristan DENECHAUD sur le non-vote de l'étude sur le bus à haut niveau de service. J'étais présente, il l'a votée, nous avions demandé que l'on rajoute la possibilité d'étudier également la mise en route de la ligne Colmar/Fribourg, mais nous avons voté pour l'étude sur le bus à haut niveau de service, contrairement à ce qui a été dit par le 1er Adjoint.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas dans le rapport. C'était un échange verbal que nous avions.

Mme VALENTIN : Donc, on a le droit de dire n'importe quoi du moment que ce n'est pas dans le rapport.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas dit cela, mais ce n'est pas grave.

M. le Maire MEYER : Bien, le tour de table ayant été assez large, je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé avec 4 oppositions (plus une par procuration) et 3 abstentions.

M. le 1er Adjoint, la suite.

15. Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Contrat de Ville 2015-2020 – Convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Rattachement de Pôle Habitat Centre Alsace à Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains – 6ème tranche de programmation 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Sans surprise. Effectivement, la sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, donc autant utiliser l'argent avec parcimonie quand même et le plus efficacement possible. On en est à 87 caméras.

M. le Maire MEYER : Avec la nouvelle tranche.

M. HILBERT : Oui, avec la nouvelle tranche. Toujours visionnées par 3 personnes, il me semble ?

M. le Maire MEYER : À tour de rôle.

M. HILBERT : C'est la même remarque que j'avais faite l'an dernier. Je ne comprends pas comment 3 personnes peuvent voir 87 écrans en même temps pour surveiller quelque chose.

Ensuite, je comprends bien que l'on peut enregistrer les images, visionner sur demande et que cela peut aider à résoudre les enquêtes. Néanmoins, on parlait tout à l'heure d'une caméra qui avait été vandalisée et qui a été remise en état, mais en même temps, j'ai aussi appris que régulièrement les chauffeurs de bus se faisaient agresser ou subissaient des agressions à l'arrêt Athènes. Il y a une caméra de vidéosurveillance à proximité, je me demande à quoi elle sert pour la sécurité et pour le bien-être de nos concitoyens.

Ensuite, dans le nouveau lot de caméras que l'on va nous implanter là, c'est le même problème, je peux me poser des questions sur leur utilité puisque j'ai aussi des retours de personnes qui ont vécu des désagréments, notamment des vols de vélos et souvent sous des caméras de vidéosurveillance et parfois même à l'intérieur de locaux, de communs qui sont vidéosurveillés et à qui on n'a apporté aucune aide pour retrouver qui a subtilisé leur mode de déplacement. Là aussi, je me demande à quoi peuvent servir ces caméras de vidéosurveillance.

Plus particulièrement dans les 9 dont vous allez voter l'implantation ce soir, une se situe au croisement entre la rue de Bennwihr et la rue de Riquewihr. Ayant grandi à cet endroit, je me pose sincèrement la question de cette utilité, il ne s'y passe rien, seuls des automobilistes y passent, un peu plus en ce moment puisque beaucoup d'habitants des nouveaux habitats du Clos des Cépages passent par la rue de Bennwihr et sortent là-bas. Je me pose vraiment la question de savoir s'il est nécessaire d'avoir une caméra de vidéosurveillance. Je pense qu'un radar automatique serait plus utile là-bas puisque beaucoup d'automobiles roulent très vite dans la rue de Bennwihr.

Sans surprise, je voterai contre cette implantation de 9 nouvelles caméras parce que je pense qu'elles ne servent absolument pas à grand-chose et je pense encore une fois qu'il serait plus utile d'avoir des policiers nationaux pour la part de l'État qui paie ces caméras, et des policiers municipaux pour la part communale. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. La sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, c'est un peu en contradiction avec ce que vous avez fait une année, à savoir que lorsqu'il n'y a pas eu de subvention de l'État *via* le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, c'est devenu trop cher et vous n'avez pas investi. Que va-t-il se passer ? Trouvez-vous vraiment que c'est tellement utile que cela ? Êtes-vous prêt à mettre ces frais uniquement sur le budget colmarien ? Ce serait une preuve de votre foi dans la nécessité de ces caméras. Pour l'instant, je ne l'ai pas.

Je répète ce que je répéterai sans cesse, vu qu'on n'arrête pas de multiplier le nombre de caméras, de les accroître en nombre, mais que les moyens humains de visionnage et d'exploitation restent à un niveau largement insuffisant d'ores et déjà et qui le sera encore plus lorsqu'on aura rajouté le nombre de postes à surveiller, vu que nous croyons davantage en l'utilité de la présence humaine sur les lieux où l'on peut faire de la prévention via des éducateurs et également avec une police de proximité. Nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : Là, il n'y a rien de nouveau à l'horizon.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je me permets de vous faire partager l'avis d'un collectif de voisins du quartier Schweitzer qui, eux, plébiscitent une caméra et aimeraient bien une réorientation ou peut-être une implantation un peu plus pertinente. Je vous lis juste leur demande, un de mes collègues a aussi été interpellé sur ce problème :

« *Les voisins du club de jeunes dans le secteur Schweitzer ont tous bien apprécié ces dernières années la grande amélioration que la restructuration du quartier, notamment celle du club de jeunes, pouvait nous ramener comme bonheur de pouvoir habiter et travailler dans notre quartier. Le club des jeunes est fréquenté par une jeunesse de notre quartier qui a un énorme besoin de culture éducative pour son avenir. Malheureusement, le parking du club des jeunes est devenu un haut lieu de commerce, le moins qu'on puisse dire illégitime, de rodéo et de comportements nuisibles pour tout le quartier. La plus grande souffrance est supportée par la responsable de ce club. Notre courrier est un cri d'alarme pour sauver notre quartier, les jeunes qui y vivent et les jeunes qui fréquentent le parking du club. Nous avons appris par voie de presse que votre Conseil va voter la mise en place dans Colmar de plusieurs caméras de surveillance dans des quartiers qui n'ont même pas un centième de notre souffrance. Vous citez dans votre communiqué de presse que le quartier Schweitzer dispose d'une caméra de surveillance, nous vous signalons que cette caméra est placée de l'autre côté du bâtiment en question, ce qui laisse entièrement le champ libre aux jeunes de faire toutes les dégradations morales et matérielles possibles. En espérant que notre requête sera bien entendue et vous poussera à mettre une caméra de surveillance sur le parking du club des jeunes pour sauver ce qui reste de notre quartier et commerces attenants. Veuillez agréer, chers collègues, M. le Maire, notre profond respect* ».

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Il est dommage que l'on apprenne l'existence de ce courrier ici.

M. le Maire MEYER : Vous êtes destinataire de ce courrier. Pas nous.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : C'est dommage.

M. le Maire MEYER : Arrêtez la démagogie. Stop.

Mme HUTSCHKA.

Mme HUTSCHKA : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision, M. HILBERT a parlé des agressions des chauffeurs de bus, je voulais juste dire qu'il n'y avait aucune agression physique dans les bus de Colmar. C'était juste une petite précision, tout au plus quelques incivilités, mais aucune agression.

M. le Maire MEYER : Mais oui, on épaissit toujours le trait pour se faire remarquer et lorsque vous allez au bout de la chose, vous vous apercevez que ce sont finalement des grossissements qui n'ont rien à voir avec la réalité.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Chaque fois que M. HILBERT interviendra sur ce sujet, je prendrai la parole également. Si les anciens ont en mémoire ce que préconisait M. HILBERT, il préconisait de mettre une capuche afin de ne pas être reconnu par les caméras, le sténogramme peut le dire, M. le Maire. Je sais très bien que M. HILBERT ne veut pas de caméra parce qu'il ne veut pas être surveillé, je ne sais pas pourquoi. Seulement, je tiens à rappeler à M. HILBERT le nombre d'affaires résolues grâce aux caméras. Le

jour où vous subirez, M. HILBERT, une agression et que l'on retrouvera vos agresseurs grâce aux caméras, vous verrez comment vous les apprécierez. Je dis ceci en connaissance de cause et vous le savez, M. HILBERT. Pour moi, les caméras sont bénéfiques, elles apportent une certaine sécurité aux personnes qui n'ont rien à se reprocher. Où est le problème ? Je n'arrive pas à comprendre les raisons de votre obstination. Chaque année, vous remettez ceci. C'est bien sûr votre choix, vous avez le droit de penser, mais vous êtes dans l'erreur la plus totale, M. HILBERT.

M. le Maire MEYER : Restons un peu philosophes, il faut que chacun ait un avis.

M. RENIS : Avec des capuches, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Ce serait trop beau si tout le monde était du même avis.

Bien, M. MEISTERMANN qui revient.

M. MEISTERMANN : Oui, merci. Il n'y a rien de démagogique dans ce que j'ai dit. Ce courrier qui m'a été remis est bien adressé à l'intention du Conseil Municipal. Simplement, je vous saluais en début de mon intervention, j'ai salué les membres autour, il était bien question d'en informer le Conseil Municipal, c'était l'intention de ce collectif de voisins. Je n'ai jamais dit que c'était à l'intention de M. le Maire. Ce courrier vous parviendra peut-être.

M. le Maire MEYER : Je pense que vous l'avez sollicité.

M. MEISTERMANN : Je n'ai rien sollicité du tout, on me l'a simplement remis, merci. Maintenant, si vous discutez le fait que vous pensez qu'il est inutile de mettre une caméra quartier Schweitzer, il faudra quand même expliquer à quoi elles servent.

M. le Maire MEYER : Non, il ne faut pas nous faire dire ce que l'on n'a pas dit.

M. MEISTERMANN : Laissez-moi finir, M. le Maire, je ne vous ai pas interrompu.

M. le Maire MEYER : Merci, alors, ce n'est pas vous qui présidez !

M. MEISTERMANN : C'est écrit derrière, il ne faut pas subir, rappelez-vous. La démocratie, aussi, existe.

M. le Maire MEYER : Ne vous plaignez pas, il n'y a pas un autre maire qui donne autant la parole à l'opposition, mais continuez.

M. MEISTERMANN : Allez, allez. La rue de la Poudrière, il faudra aussi que l'on m'explique, elle porte bien son nom, cette poudrière, à quoi servent les caméras ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Il ne faut pas stigmatiser.

M. MEISTERMANN : Elles doivent servir, comme le dit M. RENIS, au moment où l'accident a eu lieu pour constater qu'on a été agressé alors qu'on laisse faire des rodéos, du deux-roues, griller les feux rouges, on fait tout et n'importe quoi. C'est une rue que j'utilise très souvent, je peux vous le dire.

M. le Maire MEYER : C'est vraiment la démagogie à l'état pur.

M. MEISTERMANN : J'ai même pris une balle dans ma voiture, un impact de plomb. Il faut quand même un moment se dire que cette caméra ne doit pas que servir à constater le fait qu'il y a eu quelque chose et éventuellement retrouver un coupable, il faut aussi faire de la prévention avec ce même instrument. Et peut-être, de temps en temps, se montrer dans ces quartiers un peu difficiles parce que finalement, on a créé des ghettos et que ce n'est pas forcément simple à gérer, je le reconnais. Mais, reconnaissez que la demande des voisins du quartier Schweitzer est plus que louable puisqu'elle va dans votre sens.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste répondre à M. RENIS qui m'a interpellé directement. D'une part, je ne préconise pas le port de la capuche, si ce n'est quand il pleut. La démonstration que j'avais faite – et j'espère n'avoir rien appris à qui que ce soit – était juste une démonstration que les jeunes qui souhaitaient faire un acte de délinquance devant une caméra de surveillance pouvaient très facilement se cacher. J'ai la prétention et la modestie de penser que je ne leur ai rien appris. Sinon, les premières fois où nous discutions de caméras de vidéosurveillance, nous avions quelques échanges avec le 1er Adjoint à coup d'études qui montraient pour lui que les caméras de vidéosurveillance étaient efficaces et pour moi que les caméras de vidéosurveillance étaient inefficaces. C'était à l'appui de ces études que je m'opposais à dépenser de l'argent à mon sens inutilement et qui aurait pu être mieux investi pour la sécurité de tout le monde.

M. le Maire MEYER : Je constate que nous sommes en train de tomber dans la gaminerie par ce type d'échanges.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je vais essayer de synthétiser…

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE voulait encore intervenir.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Merci, M. le Maire. S'agissant du quartier Schweitzer, je voulais juste répondre à M. MEISTERMANN. D'une part, la caméra installée à l'arrière du club des jeunes a en effet déplacé le problème sur le parking du club des jeunes à l'avant. Cependant, il a été décidé que tant que les travaux de voirie au niveau de la copropriété rue de Sint Niklaas n'étaient pas terminés et que du coup, les copropriétaires ne pouvaient pas se garer convenablement, le parking du club des jeunes restait ouvert. À partir du moment où les travaux seront finis, le parking sera de nouveau fermé et du coup, le problème des squats sur le parking, notamment le soir et la nuit sera en principe réglé.

M. le Maire MEYER : Le rapport est néanmoins mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé avec trois oppositions (plus une par procuration).

Merci, M. le 1er Adjoint, le point suivant, René FRIEH.

19. Les Dominicains de Colmar : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconversion de la bibliothèque des Dominicains.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Programmation des spectacles prévus dans la salle de spectacles Europe, au titre de la saison 2016/2017.

Voir rapport –

M. HAMDAM - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Contribution pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la Comédie de l'Est pour la période 2016-2017-2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016 (2ème tranche) et Fonds d'Encouragement Culturel 2016 (2ème tranche).

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais vous changez donc les conditions en cours de route par rapport à l'aide apportée aux familles qui jusqu'à présent étaient aidées ou avaient une réduction de la cantine scolaire de 30 % si elles payaient moins de 250 euros d'impôt. Avec cette proposition, c'est uniquement si elles sont entièrement exonérées d'impôt. Donc, où est le pacte de stabilité fiscale signé avec les Colmariens ? Enfin, quelle est l'économie attendue de ce changement de régime en cours de mandat ? Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : En fait, on revient tout simplement au système antérieur. Comme on a une mesure sociale calée sur le calcul de l'impôt sur le revenu, quand l'État change les règles, nous, on accompagne, on change également les règles. Cela a été fait deux fois de suite. L'État a changé les règles en augmentant les impôts, donc nous avons augmenté notre barème. L'État modifie les règles, nous aussi, nous nous adaptons à ces modifications de manière à ce que la mesure sociale soit une vraie mesure sociale. Nous essayons tout simplement de cibler la population.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Alors, je précise encore ma question. Est-ce quelque chose qui était indiqué ? Qui était annoncé ? À savoir, si l'État vous donne d'autres avantages, nous enlèverons les nôtres. Est-ce quelque chose qui a été clair dès le début pour les Colmariens quand ils ont voté pour une mesure qui leur disait, si je paie moins de 250 euros d'impôt, j'aurais une aide à la cantine scolaire de 30 % ? Était-il clair que si quelque chose améliorait son pouvoir d'achat par ailleurs du fait d'une décision de l'État, la Ville allait reprendre son engagement ? C'est une question vraiment très ouverte, très claire, très simple.

M. le Maire MEYER : Répondue d'une autre façon…

Mme VALENTIN : Non, pas répondue.

M. le Maire MEYER : En 2012, nous avons adapté notre système parce que l'État a davantage imposé les foyers français. Nous avons déplafonné en allant jusqu'à 250 euros. Aujourd'hui, l'État s'engage dans le sens contraire en exonérant certaines familles de l'impôt sur le revenu. Nous n'avons pas à supporter le contrecoup de ce qui était fait par l'État. Autant nous avons changé en 2012, nous changeons aujourd'hui pour revenir à notre formule de base, c'est tout aussi simple que cela.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

24. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Subventions de fonctionnement 2016 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Avenant n° 1 à la Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées - APALIB.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 2ème édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Élite Régional de Cyclisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Indemnisation des membres des jurys d'examen organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.
Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le Conseil prend acte.

39. Transaction immobilière : rétrocession d'une parcelle sise rue Michelet.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Dénomination Biberacker-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 1 abstention.

43. Désignation des représentants membres de droit à l'association « Festival Musique et Culture au printemps de Colmar ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Vente d'un immeuble par le consistoire israélite du Haut-Rhin.

M. le Maire MEYER : Je viens de recevoir aujourd'hui une demande du consistoire israélite qui souhaite vendre une parcelle portant sur un bout de maison d'habitation. Le rapport n'a pas respecté les délais de production, je dois vous poser la question. Accepteriez-vous d'en délibérer ? Sinon, le rapport sera soumis au Conseil Municipal de septembre. Qui est pour l'examen de ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est examinable.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas saisi pour une question diverse, mes chers collègues, merci. Nous n'avons pas trop souffert aujourd'hui par rapport aux séances de l'année dernière. Merci pour votre participation. Merci également pour votre enrichissement. Je souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous. La séance est levée. On peut vous proposer un petit verre d'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 45

Colmar

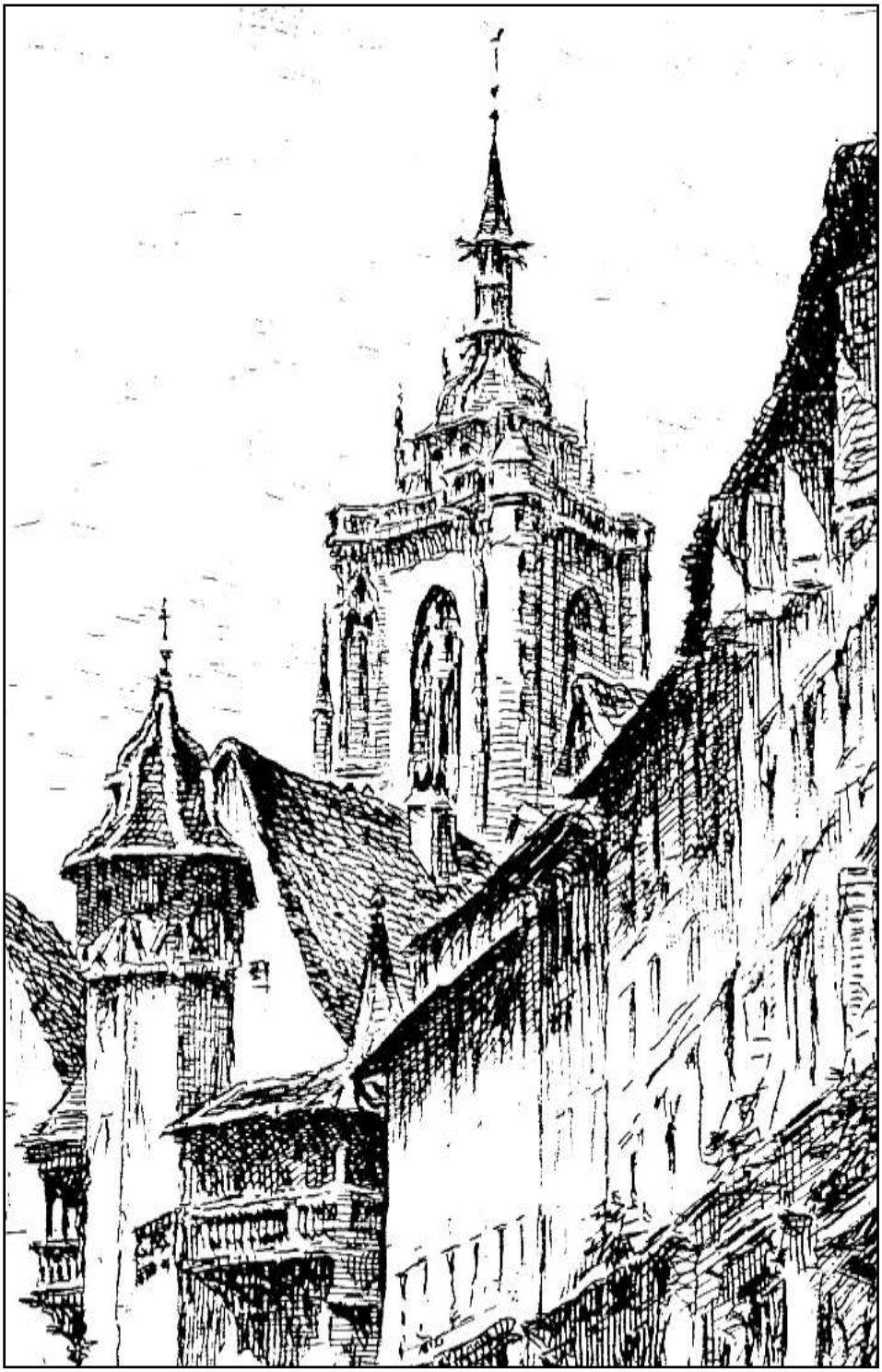

STENOGRAMME

25ème Séance

du

19 septembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai plusieurs excuses à vous présenter : M. BECHLER, M. GRUNENWALD, Mme LOUIS, Mme LATHOUD, Mme DE CARVALHO, Mme BENNAGHMOUCH, Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir au 1er Adjoint, M. BRUGGER, M. WEISS, M. SISSLER, M. JAEGY, Mme ANGLARET-BRICKERT et M. OUADI.

Je dois excuser le retard de quelques collègues. La première a de l'avance par rapport au retard annoncé, il s'agit de Mme HUTSCHKA. Nous attendons encore Mme PELLETIER et M. YILDIZ.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux ou trois communications. D'abord, l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2015 conformément à l'article L.1413/1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Ville de Colmar avait créé cette commission consultative pour l'ensemble des services publics. Cette commission permet d'associer les usagers à la vie des services publics. La présente communication a pour objet de rendre compte des travaux de la commission qui s'est réunie le 12 février 2015 afin d'émettre un avis sur le principe des nouvelles délégations de service relatives à la restauration scolaire, et le 10 septembre 2015 afin d'examiner le rapport d'activités 2014 des délégataires des services publics. Un tableau synthétique de ces travaux est annexé à la communication qui vous est remise.

Nous sommes tous très fiers des performances des Hôpitaux Civils de Colmar puisque Le Point national a établi le tableau d'honneur des 50 meilleurs établissements hospitaliers de France. Les Hôpitaux Civils de Colmar y figurent à la 23e place, réalisant ainsi leur meilleur classement depuis 2004. Les Hôpitaux Civils apparaissent à 31 reprises dans le classement des différentes spécialités, ce qui est une performance. Bien plus, l'établissement figure à 6 reprises dans les 5 premiers hôpitaux, ce qui relève encore la performance d'ensemble. En notre nom à tous, je tiens à féliciter tous les praticiens, la Directrice, son équipe, ceux qui sont sur le terrain et qui font tout pour que les Hôpitaux Civils de Colmar obtiennent un tel classement. Bravo à eux tous.

La troisième communication concerne une information donnée par le Préfet de la région Grand-Est qui m'a notifié par courrier du 1er août 2016 l'attribution de la marque Tourisme et Handicap d'une part au Théâtre Municipal, et ensuite à la Piscine Aqualia, pour une durée de 5 ans. Ces attributions font suite au label similaire déjà obtenu pour le Musée du Jouet, le Musée Unterlinden et le Temple Saint-Matthieu. Les efforts permanents accomplis par la Ville de Colmar en matière d'accessibilité aux équipements publics se trouvent ainsi une nouvelle fois reconnus.

La dernière communication porte sur le contentieux en rapport avec l'ex-domaine viticole. Pour mémoire, la Cave de Turckheim a tenté de mettre en cause la responsabilité de la Ville à hauteur de 71 632,92 euros pour obtenir le paiement de deux factures non réglées par la SARL. Par jugement du 16 octobre 2014, le Tribunal de Grande Instance de Colmar avait déjà rejeté cette action. Pour autant, la Cave de Turckheim a cru bon d'interjeter appel de ce jugement. J'ai le plaisir de vous informer que par arrêt du 24 juin 2016, la Cour d'Appel de Colmar a confirmé le jugement précité et a débouté la requérante de sa demande. Une nouvelle fois, les magistrats ont reconnu le bien-fondé des arguments développés par la Ville de Colmar.

Restent naturellement encore en instance les litiges Lorentz, Cleebourg et Freyburger devant le Tribunal de Grande Instance et le cas Lorentz et Crédit Agricole Alsace Vosges devant la Cour d'Appel de Colmar. Naturellement, je vous rendrai compte le moment venu des décisions prises.

Après cela, nous passons à la présentation du rapport d'activités. Je donne la parole à notre nouveau Directeur de VIALIS, Benoît SCHNELL pour la présentation du rapport d'activités 2015.

5. Rapport d'activités 2015 de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. SCHNELL, Directeur Général de VIALIS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. SCHNELL. Y a-t-il des questions ou demandes de précision ? M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste revenir sur les contrats d'abonnement à l'électricité verte. Vous avez indiqué un nombre de 156 pour les particuliers et de 9 pour les professionnels. Il me semble que cette électricité est vendue grâce à l'électricité fournie par Hydrocop, ce qui permet de revendre cette électricité. J'imagine qu'avec 156 contrats et 9 professionnels, toute la production n'est pas vendue. Il reste peut-être encore un potentiel de progression par rapport à ces abonnements en électricité verte. Or, cela a peu progressé puisque la dernière fois que j'ai posé la question, il me semble que nous étions à 155 abonnements. La situation reste relativement stable. Dans un contexte de réchauffement climatique que vous avez évoqué très partiellement et brièvement, mais qui explique en partie des ventes dont on peut peut-être se réjouir puisque cela contribue aussi au réchauffement

climatique si on en vendait beaucoup plus, ne pourrions-nous pas faire un peu plus de communication sur ces types d'abonnement pour encourager les Colmariens et les clients de VIALIS de s'abonner à ce type d'abonnement qui est plutôt intéressant par rapport à d'autres prestataires d'énergie verte ?

M. SCHNELL : Nous assurons l'information de la clientèle lorsqu'elle souscrit les contrats. Il y a un petit renchérissement lié à cette modalité particulière. Nous en faisons la promotion et tâcherons de continuer à la faire comme nous le pratiquons. Je ferai ce relais dans les différents outils de communication que nous avons.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je pense que si tout va bien, ce sera l'une des dernières fois où nous verrons le périmètre opérationnel de VIALIS dans le périmètre actuel vu les perspectives qui se dessinent avec l'Usine Électrique Municipale de Brisach.

Merci, M. SCHNELL. Je donne la parole à M. DOTTORI au titre de PREALIS.

6. Rapport d'activités 2015 de l'Association PREALIS de Colmar.

Voir rapport –

M. DOTTORI, Président de PREALIS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Personne ne demande la parole. Vous avez été clair.

M. DOTTORI : Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Je me permets de saluer l'engagement de l'équipe. Il ne faut pas oublier que ce sont des bénévoles qui gèrent l'association en dehors de leur temps de travail, ce qui est remarquable. Depuis quelques années que nous travaillons avec l'association, nous ne pouvons que nous féliciter de cette pertinence dans le travail assumé dans un parfait esprit de partenariat. Merci à vous, M. le Président. Merci à votre équipe.

M. DOTTORI : Merci. Pour les enfants, c'est la moindre des choses. Merci beaucoup, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Le point 7 porte sur le rapport d'activités 2015 du Centre Communal d'Action Sociale. Mme l'Adjointe, s'il vous plaît.

7. Rapport d'activités 2015 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Je me posais juste la question, mais je la pose peut-être à Mme CHARLUTEAU. Ne peut-on rajouter la liste des associations aidées ?

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Les 35 associations ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Oui, nous pouvons vous les transmettre.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, mais l'année prochaine.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Dès cette année ce serait possible, mais pas de problème pour l'année prochaine.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ce serait peut-être judicieux et de voir à quelle hauteur ces associations sont aidées.

M. le Maire MEYER : Vous savez, les délibérations du Conseil d'Administration sont publiques.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, c'est vrai que je pourrais aller aux 35. Pour connaître l'information, j'aurais pu.

M. le Maire MEYER : Mais, je préfère que vous posiez la question pour centraliser et ne pas être obligée de vous disperser pour aller à la pêche des renseignements. La question posée est totalement appropriée. Mme CHARLUTEAU, si vous avez la liste, vous en donnez une copie à chaque responsable de groupe, nous n'allons pas multiplier la production par 49.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : D'accord.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres intervenants ? Mme ERHARD.

Mme ERHARD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Dans le prolongement de ce qui vient d'être exposé par Mme l'Adjointe Christiane CHARLUTEAU, je souhaiterais faire une mise au point au sujet d'un article de presse paru dans les DNA du 3 juin dernier. Il s'agissait, je le rappelle, de l'intervention de M. Bernard RODENSTEIN, Président de l'Association Espoir qui, à l'occasion de la Fête de l'amitié organisée le 4 juin aux Ateliers d'Espace, 3 rue Ampère, annonçait dans les colonnes de ce journal la nouvelle appellation de ce lieu, rebaptisé Centre d'Activités Économiques et Solidaires Edmond GERRER en hommage à l'ancien maire de Colmar. Dans cet article, M. RODENSTEIN regrettait l'époque où la Ville s'engageait fortement dans la politique sociale, notamment en soutenant financièrement les initiatives portées par Espoir. Le rapport d'activités du CCAS qui vient de nous être présenté nous démontre pourtant que dans le domaine de l'action sociale, les associations ne sont pas malmenées. Malgré un contexte budgétaire difficile et contrairement à d'autres collectivités, Colmar a maintenu son effort financier en faveur du monde associatif. Espoir n'est pas en reste, au contraire. Dans un souci d'objectivité, je rappellerais simplement quelques chiffres. De 1995 à 2015, l'Association Espoir a perçu 2 979 660 euros de subventions de fonctionnement pour soutenir la politique d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'exclusion. Par ailleurs, et pour la même période, 338 843 euros ont été versés à

l'Association Espoir, dont 213 843 euros par la Ville de Colmar et 125 000 euros par Colmar Agglomération pour soutenir différents projets de réaménagement ou d'acquisition d'équipements pour les Ateliers ou les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale. En complément de ces subventions, il convient de rappeler la rémunération perçue par l'Association Espoir au titre de la prestation des services qu'elle rend pour le compte de la Ville et de Colmar Agglomération en matière d'enlèvement des encombrants qui s'est élevée à 784 443 euros sur la période allant de 1995 à 2015. Au total, ce sont 4 102 946 euros dont l'Association Espoir a bénéficié au cours de ces 20 dernières années sous forme de subventions d'équipement et de fonctionnement diverses ou de rétributions et qui témoignent de l'engagement constant de la collectivité Ville et Communauté d'Agglomération à ses côtés depuis de longues années pour accompagner financièrement les actions qu'elle mène dans le domaine social.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je souhaite moi aussi apporter une réponse à cette brillante intervention de ma collègue sur les sommes versées à Espoir qui semblent extrêmement importantes, pour rappeler que cette association rend des services publics d'accueil et de réinsertion de public en très grande difficulté, qu'en cela elle se substitue aux obligations de la Ville et de l'État et que les subventions qu'elle reçoit à ce titre comme celles qu'elle reçoit au titre par exemple de l'enlèvement des encombrants ne sont que – et même pas – la juste rémunération d'une tâche qu'elle accomplit uniquement dans le souci du bien général et non des subventions qui pourraient laisser croire qu'elle vit sur un grand pied et très facilement. Elle est tout le temps confrontée à des difficultés énormes. Ces subventions ne sont de loin pas une rétribution et certainement pas un avantage, c'est à peine de quoi couvrir les besoins immenses connus aussi bien à Colmar que dans le reste du pays. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je souhaiterais juste qu'on mette en regard ce que cela coûterait à la Ville de faire juste ce qu'il lui revient de faire, c'est-à-dire s'occuper de ses pauvres. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je suis un petit peu surpris de l'intervention de notre collègue. Je pensais qu'elle réagirait plus à l'intervention de Bernard RODENSTEIN concernant la demande de subvention des heures de bénévolat qu'il avait apparemment demandée à la Ville et qu'une autre association – DITIB pour le rappeler – avait obtenue. Je pensais que c'était plus pour répondre sur ce sujet d'égalité entre les associations colmariennes lié à cette subvention du bénévolat. Je suis un peu surpris que vous n'ayez pas répondu à cela.

M. le Maire MEYER : Bien, ce sont trois interventions qui viennent de collègues et tout à l'heure, Mme VALENTIN a employé le verbe « sembler », mais il semble que vous soyez à côté du problème. Pour tout comprendre, je vous recommande de voir l'article de presse dont a fait référence

Mme ERHARD. C'est un article de presse du 3 juin 2016. Si vous lisez cet article, vous aurez tout compris.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une question. Est-ce que ce que j'ai dit est faux ?

M. le Maire MEYER : Vous dites « semblent ». Les chiffres annoncés sont exacts et la Ville assume au-delà de ce qu'elle devrait faire.

Mme VALENTIN : Et l'action que j'ai annoncée d'Espoir est également exacte.

M. le Maire MEYER : Je ne critique pas l'action, mais « on ne crache pas dans la soupe ». Quand on le fait, il faut encore pouvoir se servir de l'assiette.

Bien, la suite. Je donne toujours la parole à Christiane CHARLUTEAU pour le point 8.

8. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Il y avait une question ? Pardon. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, juste une question par rapport au parc de stationnement de la gare. Quand les travaux vont-ils démarrer ?

M. le Maire MEYER : Le jury est en ce moment en train de dépouiller les appels d'offres. La durée du chantier est d'environ 12 mois. Il est prévu que le chantier démarre fin octobre/début novembre au plus tard pour se terminer la première quinzaine du mois de novembre 2017.

Mme KLINKERT : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : La tarification est en discussion avec la Région qui a apporté une importante contribution pour favoriser les usagers de la SNCF

et nous en tenons compte. Les premiers contacts sont plutôt positifs par rapport aux propositions faites. Je complète donc votre question avec ces dernières informations.

La suite, M. l'Adjoint.

10. SRC Escrime : plan de redressement de l'association et attribution d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Par rapport à ce sauvetage, nous nous sommes demandé s'il fallait faire le lien avec les SRC Football. En effet, dans les deux cas, ces clubs se sont retrouvés avec un fort déficit, mais pour le club de foot, vous avez, M. le Maire, poussé à la dissolution de l'entité sportive avec choix des membres du nouveau Comité tandis que là, nous avons également un déficit structurel, mais sans demande de changement du Comité directeur. Ne faites-vous pas deux poids, deux mesures en l'occurrence ?

De notre côté, nous estimons qu'il est normal que l'on vienne aider le club d'escrime puisqu'il y a une part de responsabilité de la Ville dans les dépenses importantes dudit club. Je m'explique. C'est bien la Ville qui a commis ses architectes pour la construction de cette structure où le club ne peut pas organiser des compétitions importantes dans sa salle d'armes comme le Circuit national des moins de 20 ans, le Circuit européen des moins de 23 ans ou le Circuit international d'Épée que le club est obligé de systématiquement délocaliser soit au Gymnase Camille Sée, soit au Gymnase de la Montagne verte. Structurellement, la salle n'est pas desservie par les transports en commun, ce qui peut expliquer la perte d'un certain nombre de jeunes escrimeurs depuis son ouverture, dans un endroit relativement excentré. Enfin, les frais de chauffage sont hallucinants.

Par ailleurs, la gestion du club par son Président et son Conseil d'Administration et/ou les choix sportifs qui ont été faits sont également à l'origine de certaines dépenses ou manques à gagner. Par exemple, comment la Ville accepte-t-elle qu'un club qu'elle subventionne, achète en 2014 une camionnette flambant neuve qu'elle aurait pu louer et la fasse conduire aux compétitions par le maître d'armes, payé aux frais réels et non au forfait, alors que l'ensemble des associations sont obligées de compter sur les parents pour conduire leurs enfants à leurs activités sportives ? À ce propos, la ligne rémunération est relativement élevée par rapport à d'autres clubs et ne cesse d'augmenter dans le plan d'économie présenté pour le redressement. Cela nous semble curieux.

Sur ce même plan de redressement, figurent des recettes escomptées de la Ligue contre le Cancer. Or, il semblerait que la contribution de la Ligue

contre le Cancer ne puisse être demandée que par la Ligue d'Alsace d'Escrime, laquelle ligue est déjà un contributeur du club, je pense. N'est-ce pas inscrire des recettes deux fois pour donner des couleurs au plan de redressement ?

Aujourd'hui, il semblerait que la section loisirs soit négligée au profit des compétiteurs, d'où une baisse du nombre de licenciés que l'on prétend faire payer davantage au risque de les faire encore baisser en nombre. Peut-on imaginer un audit du Président et du Comité du club pour leur poser toutes ces questions ou encore savoir quels sont les moyens mis en œuvre pour rémunérer ou dédommager des tireurs étrangers qui viennent au club ?

Enfin, il nous semble que parmi les conditions suspensives à la convention d'apports de fonds devrait figurer le manquement au premier versement sur le tableau d'amortissement. Il n'y figure pas, je pense que dès que le premier versement ne serait pas honoré, il faudrait que la convention soit suspendue. Bien sûr, nous souhaitons que cette convention aboutisse aux résultats escomptés, à savoir le rétablissement d'une bonne santé financière de l'association. Nous voterons bien sûr pour cette convention, mais restons avec nos questions. Nous espérons que vous pourrez nous fournir les réponses. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je suis heureux qu'une solution ait été trouvée pour pérenniser ce club qui a eu des résultats nationaux importants et sportifs très encourageants, même si actuellement, il passe par une période un peu plus difficile. Nous espérons que cela ira mieux de nouveau. Par contre, je voudrais revenir sur le bâtiment puisque nous l'avons inauguré il n'y a pas très longtemps. C'était un bâtiment qui avait été vendu comme très important au niveau énergétique. On voit bien que les dépenses essentielles de ce bâtiment ne sont pas seulement liées au chauffage qui est du pellet donc « écologique », mais essentiellement au niveau de l'électricité avec plus de 24 000 euros par an. C'est énorme. Un audit du bâtiment a-t-il été réalisé pour peut-être trouver une perte ou une consommation excessive d'électricité qui n'aurait pas lieu d'être ? Il me semble que j'ai entendu parler de climatisation qui fonctionnerait très fortement. Les services travaillent-ils sur ce bâtiment pour occasionner des économies pour le moins importantes, sinon plus importantes que toutes les autres décisions qui auraient pu être prises avec le club ? Je pense que la principale source de déficit du club vient de là.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Je dois d'abord répondre à Mme VALENTIN en ce qui concerne la comparaison entre le SRC Football et le SRC Escrime. Je rappelle qu'aucune comparaison n'est possible entre les deux clubs. D'un côté, vous avez le club d'escrime, un des clubs les plus importants de France qui à mon sens mérite d'être soutenu, et vous en serez certainement d'accord. De l'autre côté, vous avez le SRC Football. Les deux ne peuvent pas être comparés. Les SRC Football ont laissé perdurer une situation catastrophique en présentant des bilans apparemment non conformes à la réalité. Il est incontestable qu'aux dernières assemblées

générales, notamment la dernière de novembre, tout le monde avait le sourire aux lèvres et disait à la cantonade que tous les voyants étaient au vert, que c'était très bien et que le club avait un crédit de plus de 6 000 euros. En juin de cette année, il apparaît subitement que le déficit arrive à plus de 700 000 euros et qu'un contrôle du fisc dépasserait le million de francs. Il est évident qu'à ce moment-là ils sont revenus voir la Ville pour voir ce que la municipalité pourrait faire pour les épauler et les aider. Il paraissait possible que la situation soit résolue avec des aides de différents sponsors et une assemblée générale de tous les partenaires qui auraient pu donner le petit coup de pouce nécessaire pour se présenter devant la Direction nationale de contrôle de gestion avec un bilan positif et correct. Tout semblait bien se passer et comme par hasard, à la surprise générale, 4-5 jours après, nous apprenons que le Président de la SA sportive du SRC s'en est allé déposer le bilan devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Colmar. N'ayant ni organisé la réunion des sponsors qui devait les aider à se remettre à flot, ni prévenu qui que ce soit. Comme l'a fort justement dit M. le Maire à l'époque, ils nous ont dit deux fois la vérité en nous disant bonjour et en nous saluant au départ puisque nous avons été mis devant le fait d'une gestion plus que calamiteuse et cachée à la Ville.

La situation du SRC Escrime est tout à fait différente.

Il est sûr que le SRC Escrime avait une approche de la gestion pour le moins élastique et juvénile. On s'est rapidement rendu compte qu'ils n'arrivaient pas à gérer correctement cette association. Son président est venu voir la municipalité et à ce moment-là, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait aider ce club qui est quand même remarquable. Comme je le rappelais tout à l'heure, il s'agit de l'un des clubs d'escrime les plus importants de France qui a des résultats exceptionnels et dont les deux équipes sont au niveau national, aussi bien l'équipe féminine que l'équipe masculine. Ce club compte plus de 120 licenciés. C'est vraiment un club de haut niveau qu'il s'agit de soutenir. Nous le soutenons à hauteur de 65 000 euros remboursés sur une période de six ans. Je crois que cela n'a absolument rien à voir avec la situation catastrophique des SRC Football dont les dirigeants portent la responsabilité d'avoir brisé l'élan fusionnel que le club avait auprès de ses supporters et de la région de Colmar, notamment en méprisant les sponsors et la Ville de Colmar. Je crois qu'il faut le souligner.

La situation des SRC Escrime est différente. Ils sont venus nous voir en nous disant qu'il fallait sauver ce club. À ce moment-là, deux problèmes se sont posés, ceux qui ont été soulevés par M. HILBERT. La consommation d'électricité dépend des contrats signés. Évidemment, comment se fait-il que l'on consomme une somme aussi importante pour cette salle d'escrime ? Au bout d'un certain temps, à force de discuter, nous avons pris le dossier, nous l'avons remis à qui de droit qui a contrôlé toutes les consommations d'électricité. Il s'est avéré que le Comité des SRC par l'intermédiaire de son Président a signé une convention avec ERDF. Je ne sais plus si c'était Bleu, Rouge ou Jaune, mais de toute manière, un contrat d'électricité qui lui faisait payer 4 fois plus que ce qu'il aurait dû normalement payer compte tenu de sa consommation habituelle. Nous avons déjà trouvé une solution.

S'agissant de la ventilation qui représente 25 % des frais, la consommation est soi-disant excessive. D'accord. Dès que la Ville a été informée, elle s'est immédiatement occupée du dossier. Dans le rapport, vous verrez qu'un audit va être nommé pour essayer de savoir quelle est l'origine de ce surcroît de consommation dû à la ventilation. Au moins, ils sont venus nous voir et la Ville a fait ce qu'elle a pu pour épauler et aider le club. Nous en sommes là aujourd'hui et je trouve qu'il est tout à fait normal que ce club qui est l'un des porte-drapeaux colmariens et de la Région en matière d'escrime, puisqu'il est le premier club d'escrime d'Alsace, mérite d'être soutenu à ce niveau. D'autant plus que nous allons contrôler la conduite de leur gestion régulièrement et avec beaucoup de précision. Un contrôle de la comptabilité sera régulièrement effectué tous les mois pour qu'il n'y ait aucune défaillance et que tout se passe dans les règles de l'art. Nous en avons d'ailleurs parlé à l'assemblée générale de telle manière qu'un Comité élargi a été mis en place. Il va premièrement dépoussiérer des statuts pour le moins obsolètes et préciser d'une manière claire et nette les attributions de chacun des membres de ce comité afin que la marche de ce club puisse se retrouver dans des conditions tout à fait normales.

Mme VALENTIN, vous parliez des transports en commun. Il est vrai que la Waldeslust est assez loin du centre-ville de Colmar. C'est loin pour les parents qui doivent amener les enfants. C'est d'ailleurs le même problème pour le tennis situé à côté. Nous connaissons ce problème. Je rappelle quand même que certains établissements scolaires affrètent eux-mêmes un bus pour amener les enfants là-bas, pour leur éviter des frais de déplacement inutiles et coûteux. Je rappelle que l'OMS a prévu de mettre ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion pour trouver une solution avec l'escrime et le tennis afin que le bus de l'OMS puisse servir au transfert des jeunes les mercredis pour aller soit à l'escrime soit au tennis.

S'agissant des motifs pour lesquels la Société d'Escrime a décidé d'acheter un véhicule, c'est son problème. Jusqu'à présent, la Ville ne s'ingère pas dans le fonctionnement des associations. Il est sûr que l'Escrime aurait pu également louer le bus de l'OMS, mais dans des conditions peut-être avantageuses que je ne connais pas, elle a préféré acheter ce véhicule. Cela peut également se comprendre dans la mesure où de nombreux déplacements s'effectuent à travers la France. C'est quand même un club de niveau national et les déplacements ne sont pas cantonaux. Nous verrons de toute façon ce point puisque nous verrons régulièrement la gestion interne de ce club. Une fois de plus, je dis qu'il faut sauver ce club qui est remarquable, l'un des plus importants de France avec des résultats exceptionnels en matière sportive. Je rappelle simplement qu'il y a eu des sélectionnés olympiques et que des membres faisaient partie de l'équipe de France. Nous sommes vraiment dans le haut niveau. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Bien, Maître. Entre nous, je ne pensais quand même pas que la relation soit faite entre les SRC Football et les escrimeurs. Il existe une telle différence de comportement et de situation que la comparaison ne peut pas être faite. Je complète les rapports que j'avais par quelques phrases. Avec les anciens responsables des footballeurs, nous les avons rencontrés fin mars/début avril 2016, ils cherchaient 600 000 euros

pour équilibrer les comptes. Nous avons essayé de voir comment se présente la question. Ils affirmaient en plus qu'ils sauront trouver 400 000 euros. Je m'étais engagé à trouver un tiers des 600 000 € auprès d'autres partenaires, donc 200 000 euros. Je les ai trouvés, mais ils n'ont pas trouvé les 400 000 euros. Première précision. Ces 200 000 euros étaient attribués à condition qu'ils trouvent les 400 000 euros. De surcroît, 15 jours après, nous apprenons qu'ils n'arrivent pas à trouver les 400 000 euros, mais que se greffe par-dessus l'arriéré du fisc annoncé pour 1,2 million d'euros. Que restait-il comme solution pour repartir ? La situation difficile qui doit être acceptée par la Commission Nationale provoque déjà un déclassement de club puisqu'il est en déficit. Que reste-t-il ? Tout simplement monter une autre association puisque je ne voulais pas que la Ville de Colmar s'engage dans une usine à gaz. Vu le déclassement opéré par la Commission Nationale, ils ont dû recommencer en excellence, raison qui justifiait la création d'une nouvelle association. La Ville de Colmar n'a absolument rien à voir là-dedans.

S'agissant des escrimeurs et des 24 000 euros de consommation, une partie repose sur la puissance du compteur installé. Ce n'était donc pas seulement les consommations, mais aussi la puissance du compteur. Tout est aussi simple que cela, avec en plus quelques ajustements. Nous avons pu voir ces questions avec le fournisseur bien que dans le cas présent VIALIS ne soit pas concerné, mais ERDF. De surcroît, ce n'est pas la Ville qui avait signé le contrat, mais l'exploitant. Petit à petit, nous avons recadré l'ensemble pour trouver la proposition qui vous est faite.

Pas d'autres questions. Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution d'une subvention à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace pour la réalisation de travaux d'aménagement au château Kiener.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, comme je l'ai déjà soulevé à la Communauté d'Agglomération, j'aimerais bien que l'attribution de cette subvention soit subordonnée aux engagements déclarés lors de l'installation de l'agence dans les locaux, à savoir comme étant un établissement non ouvert au public. Là, il s'agit quand même de la transformation en sous-sol du château Kiener et de la création d'un espace de repos et de déjeuner, mais surtout d'une salle de réception pour les besoins de l'agence. Comme moi, vous savez qu'en cas contraire, il faudrait étudier la possibilité de rendre l'accès à l'agence accessible à tous. Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport concerne un équipement intérieur. Ce n'est donc pas une question d'accès. Or, nous sommes dans les murs de la Ville

de Colmar. Intervenir pour 20 %, pour 10 000 euros dans la totalité de la dépense, je pense que nous ne pouvions pas faire autrement puisque nous favorisons également les 3 A qui est un outil de la Région afin que cette institution puisse être la plus efficace. La question de l'accessibilité peut être posée, mais n'est pas en rapport avec les aménagements réalisés.

M. MEISTERMANN : Sauf en cas de changement d'activité, je vous le rappelle quand même. Si cet établissement devait devenir un établissement recevant du public, il y a lieu de se poser la question puisque la Ville subventionne à hauteur de 10 000 euros, la Communauté d'Agglomération à hauteur de 20 000 euros, etc. Un changement de destination poserait problème.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas dans un changement de destination.

M. MEISTERMANN : Je vous fais confiance, M. le Maire. Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – modification du programme 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Travaux d'alignement rue Michelet – indemnisation de clôtures, sous forme de subvention.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016, 3ème tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2016, 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer relative à l'exploitation du Musée Unterlinden.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Convention de mécénat avec la SCCU pour la 27ème édition du Salon du Livre de Colmar des 26 et 27 novembre 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Sur le fond, cette proposition fait-elle appel à des observations ? Cela ne semble pas être le cas, mais comme plusieurs collègues sont concernés, je les invite à bien vouloir nous quitter. Il s'agit de MM. SISSLER, FRIEH et RENIS, Mmes SCHOENENBERGER et HUTSCHKA ainsi que votre serviteur puisque nous sommes au sein de l'organe de direction. Je confie la présidence au 1er Adjoint pour faire voter sur ce point.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : En l'absence du Maire et des collègues cités, je vous propose de voter ce rapport. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

17. Soutien aux échanges scolaires – 3ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GANTER est partie prenante, si elle veut bien nous quitter quelques instants.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme GANTER qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

18. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2015/2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT, j'allais dire que vous êtes servie en bénéficiaires puisque vous avez la liste.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Effectivement, après cette longue liste, il y a simplement une coquille dans le Titre 2 : « Les engagements de l'association », dans l'article 5, on parle de promouvoir le développement du jeu d'échecs. Est-ce normal ? Dans l'agglomération colmarienne, en participant aux différents événements promotionnels, c'est une coquille, mais il faut juste la rectifier.

M. l'Adj. BRUGGER : Je ne vois pas où il y a une coquille.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT, les échecs sont considérés comme une discipline sportive.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, sauf que ce sont des engagements généraux appliqués uniquement aux échecs.

M. l'Adj. BRUGGER : Je ne comprends pas très bien.

M. le Maire MEYER : Je ne comprends pas l'observation.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je vous la montrerai, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Parfait. Au-delà de cela, qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2016/2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je fais une observation personnelle. Le coût des tablettes n'est plus ce qu'il était il y a quelques années. J'ai demandé que me soit établi un coût moyen des tablettes achetées. Ce coût moyen était autour de 148 euros. Il y a deux ans, la tablette coûtait 200 euros. Il faut éventuellement encore s'interroger puisque c'est un matériel qui bénéficie d'un coût d'acquisition doublement inférieur par rapport à ce qu'il fut. Ne devons-nous pas réfléchir à une adaptation de l'aide forfaitaire ?

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Si on se met à réfléchir, on pourrait aussi réfléchir à un marché, encore une fois, je reviens toujours avec la même chose, mais cela coûterait quand même beaucoup moins cher à la Ville. Franchement, cela fait maintenant une paire de fois que je parle de ces marchés pour les tablettes numériques qui feraient faire une réelle économie à la Ville, ce qui ne nous empêcherait pas d'envoyer une gentille lettre à toutes les personnes qui reçoivent la tablette en disant que c'est la Ville quand même, donc vous, quelque part, parce qu'il y a une personnification du Maire et du Conseil Municipal. Mais arrêtons de donner pour les tablettes dont les instituteurs ne peuvent pas faire grand-chose parce que le parc est complètement hétérogène.

M. le Maire MEYER : Pour deux raisons, je ne partage pas votre appréciation. La première, en présence d'un marché public, nous devons retenir l'offre la mieux-disante.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non.

M. le Maire MEYER : Comment, non ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ah, bon. C'est donc différent en Ville que pour l'État.

M. le Maire MEYER : Nous sommes tenus d'opter pour l'offre la moins disante, donc nous écarterions de ce marché une série de professionnels chez qui les parents achètent aujourd'hui. La deuxième raison est qu'il faut aussi laisser libre cours à tous les parents de vouloir acheter le matériel qu'ils souhaitent. Il ne faut donc pas regrouper l'ensemble sous une acquisition globale puisque nous serions contradictoires au moins sur ces deux raisons.

Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de Mme ANGLARET-BRICKERT.

21. Motion pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : De nombreuses demandes de parole. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Merci, Mme l'Adjointe pour cette présentation. Pour notre groupe, avec quelques nuances, nous voterons bien sûr cette motion, pour le soutien à cette spécificité qu'est le droit local et bien sûr pour les raisons qui ont été rappelées, l'ouverture d'esprit, etc. Je voulais juste dire que l'on sait très bien la différence entre le fait de devoir faire l'acte de s'inscrire quelque part ou de devoir faire l'acte de ne pas s'y inscrire. Mme l'Adjointe est très bien placée pour savoir que cette logique inversée pose problème pour la filière bilingue. Effectivement, nous appuyons totalement cette motion.

Par contre, puisque l'on parle d'ouverture d'esprit, l'esprit du concordat était à l'origine d'intégrer toutes les principales religions qui étaient à l'époque le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme, autour de ce système de fonctionnement en bonne harmonie entre l'Etat, les collectivités publiques et ces trois religions. Aujourd'hui, il y a une religion qui est importante, on la connaît, c'est l'Islam. Comme beaucoup de voix en Alsace-Moselle, nous serions pour approfondir la réflexion sur l'élargissement du concordat à l'Islam. Cela rejoint donc les cours de religion qui, au lieu d'être majoritairement segmentés comme aujourd'hui, pourraient être davantage interreligieux – cela se fait déjà, mais cela pourrait se généraliser et être renforcé. L'ouverture d'esprit et l'éveil spirituel en seraient renforcés. Je demanderai une troisième mention à la fin de cette motion avec une proposition. Nous disons que nous sommes contre, mais nous voulons le maintien de la situation actuelle, nous pourrions également nous inscrire dans une évolution positive avec cette proposition d'appuyer la réflexion sur cet élargissement du concordat. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues, la motion que l'on nous propose de voter termine par ces mots : « *Par ailleurs, dans la période actuelle, alors qu'il faut lutter contre le renfermement communautaire et religieux, l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte de différences nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures* ».

En ce qui nous concerne, nous pensons tout au contraire qu'il faut que les lois laïques s'appliquent à l'ensemble du territoire national et donc également en Alsace et en Moselle où sont toujours en vigueur les dispositions législatives particulières, à savoir la loi Falloux de 1850 pour le système scolaire public. En effet, ce sont des lois Falloux et des textes édictés par le Reich entre 1871 et 1919 qui régissent l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles d'Alsace et de Moselle et non le concordat de 1801 comme on le dit trop souvent. Alors, quelles que soient leurs origines, d'ailleurs, le maintien de ces exceptions donne lieu à des situations que nous trouvons aberrantes. En effet, dans les écoles élémentaires publiques d'Alsace et de Moselle, l'enseignement obligatoire dispensé dans le cadre des horaires officiels comprend le catéchisme de l'une

des religions reconnues alors qu'est affichée dans chaque classe la Charte de la Laïcité qui énonce clairement l'obligation de neutralité à l'égard de toutes les conceptions métaphysiques. Que dit réellement le Conseil d'État ? Il a jugé que l'obligation d'assurer un enseignement religieux constituait une règle de valeur législative en précisant que l'obligation en cause est celle pour les pouvoirs publics d'organiser un enseignement de la religion pour chacun des cultes reconnus en Alsace-Moselle et il ne dit pas que ce soit l'obligation pour les élèves de suivre cet enseignement et donc d'obtenir une dispense quand on ne veut pas le faire. Nous soutenons par conséquent la demande de l'Observatoire de la laïcité. Cette demande a amené le Premier ministre à préconiser que les élèves qui ne souhaitent pas suivre un enseignement religieux ne soient plus tenus de demander une dispense. Au contraire, la modification préconisée qui veut que la participation à l'enseignement religieux fasse l'objet d'une démarche volontaire et d'une organisation hors du temps scolaire va dans le sens du respect des principes constitutionnels de liberté de conscience, de neutralité et d'égalité. La liberté de conscience, car le fait de demander aux parents de déclarer leur religion avant d'inscrire leur enfant ou non à l'enseignement religieux est contraire au respect de la vie privée et de la liberté de conscience. Quant à l'égalité, elle n'est pas respectée par l'enseignement religieux à l'école puisque les enfants musulmans sont majoritaires dans certaines classes, c'est le cas dans des classes colmariennes, mais leur religion ne fait pas partie de celles reconnues par les textes. D'ailleurs, de quoi parlons-nous ? D'enseignement religieux ou de catéchisme ? Ces cours sont assurés parfois par les ministres des Cultes, plus souvent par des professeurs ou des dames de religion – ce sont souvent des femmes – formés par les autorités religieuses et rémunérés sur le budget de l'Éducation Nationale.

Encore quelques mots pour éclairer mon exposé. En 2010, suivaient l'enseignement religieux, 63 % des élèves dans le primaire, que 30 % des collégiens et seulement 14 % des lycéens. Ces chiffres sont en constante baisse depuis cette date à laquelle il y avait 834 intervenants, dont 668 catholiques, 172 protestants et 3 juifs. On voit bien que les religions ne sont pas sur un pied d'égalité. Ces chiffres entraînent des difficultés, déjà tout simplement pratiques, pour les directeurs d'écoles qui doivent organiser des heures de religion avec quelques enfants par classe, parfois 5 ou 6 sur 25, il arrive qu'il n'y en ait que 2 ou 3, des groupes formés par un regroupement, ce qui pose d'énormes problèmes de discipline pour des personnes qui ne sont pas forcément formées à cela et des occupations de salles pour quelques enfants, alors que pendant ce temps, puisqu'on est en temps scolaire, des classes presque entières doivent aller travailler en bibliothèque ou en gymnase. Que penser par ailleurs de l'obligation créée de recevoir un complément d'enseignement moral pour les dispensés de religion en Alsace-Moselle ? Cette obligation n'enlève rien au facteur d'inégalité puisque que ce soit par ce biais ou du fait de l'enseignement religieux, ce sont tous les enfants scolarisés en Alsace et en Moselle qui sont privés de 180 heures de cours par rapport à l'enseignement dispensé sur le reste du territoire national. Il n'y a donc pas égalité puisqu'il y a 180 heures de cours de moins pour tous les enfants alsaciens mosellans.

Pour finir, on ignore ou on fait semblant d'ignorer le brassage des populations, des cultures et des religions depuis 1801. On se retranche derrière des exceptions et des réglementations totalement anachroniques pour une région qui se présente comme une terre de rencontres. Nous voulons pour nos enfants – je citerai Roland RIES – le droit à la différence, mais pas de différence de droits. Nous sommes donc pour que le catéchisme, de quelque doctrine que ce soit, soit exclu de l'école publique conformément aux exigences des lois républicaines de Jules Ferry. Si la mise en place d'un enseignement de culture interreligieuse peut quant à elle représenter le véritable atout pour permettre l'ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte de différence, ce que dit votre motion des craintes qui naissent de la méconnaissance des autres cultes et des autres cultures, alors cela ne peut l'être qu'à condition que cet enseignement se fasse dans toutes les écoles publiques sur tout le territoire national.

Je vais conclure. Que ce soit à la plage, sur les places, dans les rues ou à l'école, comme l'a clamé Victor Hugo à la tribune de l'assemblée lors de la discussion des lois Falloux le 15 janvier 1850 « *En un mot je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères : l'Église chez elle et l'État chez lui* ». Nous voterons donc contre cette motion.

M. le Maire MEYER : Constatez quand même que vous avez été sagement écoutée.

Mme VALENTIN : Je le reconnais. Je remercie l'auditoire.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Je voudrais simplement vous dire qu'au lycée, ces problèmes ont été en quelque sorte contournés. Je tiens à dire qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus de cours de religion, mais de l'éveil culturel et spirituel qui forme une espèce d'amalgame de l'ensemble des religions pour parler à ce moment-là d'histoire des religions, de symbolique de la religion, etc. C'est parti du Lycée Schongauer de Colmar. Il faut juste le savoir et cela a été élargi à l'ensemble de l'académie de Strasbourg. Il ne faut quand même pas rêver. Quelque part, ces cours de religion peuvent avoir du sens. Rentrer dans un musée et ne pas savoir qui est Saint Sébastien, par exemple, on loupe peut-être quelque chose au niveau de l'histoire de l'art.

M. le Maire MEYER : C'est un officier romain.

Mme ANGLARET-BRICKERT : On rate la compréhension d'un certain nombre d'œuvres, notamment, qu'elles soient littéraires, picturales et de quelque ordre culturel qu'elles soient. Je voulais simplement dire que faire un amalgame de l'ensemble des religions pour apprendre aux jeunes le respect de la religion de l'autre n'est pas faire du prosélytisme et pourrait avoir du sens.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste ajouter qu'il y a une vraie différence à faire entre l'enseignement du fait religieux et l'enseignement religieux. Ce n'est pas du tout la même chose. Dans le

premier cas, le regard est extérieur à la religion alors que dans le second, ce n'est pas le cas et le recul n'est évidemment pas le même. L'enseignement du fait religieux relève bien de l'Éducation Nationale, d'ailleurs plutôt au collège en cours d'histoire et est précédé dans les programmes de l'école élémentaire par l'enseignement moral et civique. Il me semble donc normal que les heures de religion et non du fait religieux soient programmées hors temps scolaire. Les programmes de l'école élémentaire étant déjà bien remplis, il me semble juste que les élèves alsaciens bénéficient comme tous les élèves de la totalité de l'enseignement prévu dans les programmes et que leur temps d'apprentissage ne soit pas amputé d'une heure par semaine, ce qui n'est pas rien tout au long d'une scolarité, Mme VALENTIN l'a bien calculé.

Je vous rappelle aussi que l'une des implications du concordat est la prise en charge des salaires des ministres des Cultes qui est une spécificité alsacienne et mosellane sans doute, mais qui est supportée par l'impôt de tous les Français et pas seulement par celui des Alsaciens et des Mosellans. Je voudrais bien être fière d'être Alsacienne aux yeux de tous les Français. Vous comprendrez donc, M. le Maire, qu'il n'est pas possible pour notre groupe de soutenir une motion qui est bien plus idéologique qu'historiquement fondée. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire et merci, chers collègues pour vos interventions. Un petit point concernant quand même ce que vous avez dit, Mme VALENTIN, sur l'histoire du statut scolaire local. On ne peut pas déconnecter le statut scolaire local du concordat comme vous l'avez fait. Je sais que c'est l'une des stratégies de ceux qui veulent supprimer notre statut scolaire local parce que ce qui les embête est que le Conseil constitutionnel a justement validé le concordat, ce qui empêcherait notamment de modifier le statut scolaire local. Les lois qui permettent aujourd'hui en Alsace l'enseignement de la religion s'appuient bien évidemment sur le concordat qui est un traité international conclu à l'époque avec le Vatican et sont le résultat de toute une série de lois autant françaises qu'allemandes qui se sont succédé. Voilà ce qu'on appelle le statut scolaire local. C'est le résultat d'un empilement législatif.

Pour en revenir à l'origine au concordat, il est vrai qu'en 2013, le Conseil Constitutionnel a rappelé que le régime concordataire est une tradition républicaine qui a su composer avec les ramifications de l'Histoire et qui a été respecté par tous les gouvernements depuis 1918, et qui est également respecté par notre constitution aujourd'hui. Ce que nous défendons aujourd'hui est tout à fait légal et constitutionnel.

Enfin, sur le fond et sur ce qui est enseigné, c'est vrai que les cours visent à l'acquisition d'une culture – religieuse, il est vrai –, mais les enseignants qui suivent un programme validé par le rectorat respectent la liberté de conscience des élèves. Ils sont obligés de le faire. Ils enseignent des comportements de justice et de solidarité. Certaines écoles primaires vont jusqu'à mêler les élèves catholiques et protestants par exemple dans cette démarche interreligieuse. C'est vraiment du vivre ensemble et du dialogue entre les différentes familles de pensée. Je pense qu'il n'existe pas pire

danger dans le contexte actuel que l'inculture religieuse et la relégation – comme vous tentez de le faire – des religions dans des sphères plus privées et occultes.

Il est vrai qu'il reste un problème-clé que M. DENECHAUD a soulevé : le fait que l'Islam n'ait pas accès à cette heure de cours de religion, mais je crois savoir que les représentants des cultes concordataires y sont aujourd'hui favorables, d'ailleurs depuis plusieurs années, mais il ne nous appartient pas de faire cette proposition aujourd'hui parce que cela dépend évidemment de l'autre religion, de l'Islam et de ce dialogue interreligieux pour arriver à faire cela. Je pense que ce n'est malheureusement pas d'actualité ce soir.

Enfin, sur les autres arguments, la Charte de laïcité à l'école ne pose pas de problème, c'est tout à fait conforme puisque nous avons une laïcité positive en Alsace et toutes les chartes de laïcité sont dans toutes les écoles.

Le fait de supprimer tout simplement ce cours obligatoire et de le rendre purement optionnel viendrait encore une fois à uniformiser par le bas le niveau de nos élèves plutôt que de nous appuyer sur la richesse de notre expérience alsacienne mosellane. Une fois encore, on veut supprimer nos spécificités régionales pour nous uniformiser et faire comme en vieille France. Je pense que l'on ferait mieux de faire le contraire et s'inspirer de ce qui fonctionne bien chez nous.

Vous parlez des heures d'enseignement qui manqueraient en Alsace puisque cette heure de religion est enseignée dans nos écoles durant les 24 heures hebdomadaires. Quand je vois les résultats des Alsaciens, des lycéens, des étudiants aux diplômes, il n'y a pas de problème en Alsace malgré cette heure en moins, malgré ces 180 heures par an. Nous avons de très bons résultats, par exemple au baccalauréat et peut-être même un peu meilleurs qu'ailleurs.

Enfin, vous savez que les Alsaciens sont très attachés à ce statut scolaire local quand même suivi par 60 % des enfants en primaire ce qui est largement plus de la moitié des élèves.

Vous avez cité Roland RIES, cela m'étonne parce qu'il avait fait une intervention où il avait au contraire dit : « *Je suis laïc, je suis républicain, j'aime l'Histoire et voilà pourquoi je soutiens le droit local et l'enseignement de la religion* ». Je suis un peu étonnée que vous l'ayez fait parler ce soir. C'est dommage qu'il ne soit personnellement pas là pour y répondre. Merci.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. En réponse à l'adjointe, je trouve que vous avez vraiment l'indignation à périmètre variable sur la défense des spécificités régionales. Vous venez de nous faire un laïus, j'oserais presque dire un sermon, sur la défense du concordat et du droit spécifique pour les écoliers alsaciens à pouvoir suivre cette heure de religion. Nous vous entendons par contre beaucoup moins sur quelque chose d'actualité chez le législateur, par exemple la suppression du droit de blasphème et l'uniformisation des peines pour l'interruption du culte. Vu le travail de l'adjointe à la rentrée, je comprends qu'elle n'ait pas forcément pu suivre les débats parlementaires, mais sur la suppression du droit de blasphème qui

était une spécificité alsacienne, on vous entend beaucoup moins, la motion n'en parle pas. Sur l'uniformisation des peines, pour l'interruption du culte entre le droit français et le droit local alsacien, on vous entend beaucoup moins aussi. Vraiment, là, ce soir sur l'indignation, je trouve que l'on fait fausse route et nous ne voterons de toute façon pas cette motion parce que nous nous demandons parfois de quel côté est l'idéologie. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est vraiment un mélange de tout, mais peu importe.

M. ERNST : Vous avez commencé.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je vous fais observer que vous étiez relativement longue tout à l'heure, mais je vous donne la parole.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, parce que je ne peux pas laisser dire à l'adjointe que nous sommes dans l'intention de reléguer la religion dans des sphères privées et occultes. Je trouve que c'est outrageux ou outrageant, ce que vous voulez, je ne trouve même plus les mots. Je trouve que c'est complètement à côté de la plaque. Nous voulons que le cours de religion puisse avoir lieu avec une adhésion volontaire et non pas avec une dispense qui stigmatise les personnes qui ne sont pas volontaires pour ce type de choses. J'estime que devoir continuer à faire de la religion en classe dans les écoles mosellanes et alsaciennes dans certaines classes où la majorité des enfants sont musulmans et n'ont pas accès à ces cours de religion, c'est cela qui fait qu'ils devront forcément aller voir ailleurs dans leurs sphères personnelles et privées, et je ne parlerais pas de sphères occultes que je trouve encore une fois très offensant.

Ensuite, j'ai cité Roland RIES et la phrase que je lui prête est la sienne, quelle que soit votre opinion là-dessus.

Encore une fois, nous ne voterons certainement pas une motion qui ne respecte pas, qui est partisane et – vous l'avez dit vous-même – que vous mettez en avant parce qu'aucun gouvernement n'a jamais osé s'attaquer et c'est ce sacré vilain gouvernement de gauche qui ose aujourd'hui le faire. C'est cela que vous sous-entendez. Il y a beaucoup plus de prises de position partisanes dans vos propos que dans les nôtres.

M. le Maire MEYER : Bien. Docteur HAMDAN.

M. HAMDAN : Merci, M. le Maire. Je n'ai pas préparé mon discours parce que je n'attendais pas autant de discussions sur la religion. Il est regrettable que notre gouvernement aujourd'hui ait posé ce problème des religions en discussion qui a fait d'un coup les différences entre les religions, celui-là c'est un juif, celui-là c'est un musulman, celui-là c'est un chrétien, ce que l'on n'avait pas il y a quelques années. En France, on a beaucoup d'autres problèmes à régler que les problèmes de religion. Je trouve que c'est vraiment regrettable. Je pense que la religion est pour les dieux et chacun prie devant les dieux, mais quelque chose est clair, c'est la République, ce sont les lois : chaque religion doit respecter les lois de la République. Arrêtons de stigmatiser les religions surtout en ce moment, je l'entends souvent sur l'Islam. C'est vrai, je ne suis pas pratiquant, je suis Français, mais j'ai une sensibilité musulmane et je trouve injuste d'attaquer actuellement l'Islam. C'est une religion du pays comme les 3 religions juive,

chrétienne et musulmane. C'est la deuxième religion en France. Elle doit exister et prendre sa place. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui quelques criminels salissent cette religion au nom de l'Islam que des différences doivent être faites. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je voterai pour ma part naturellement cette motion. Je partage totalement les propos de notre collègue Odile UHLRICH-MALLET. Quant aux différentes réponses apportées, pourquoi défaire ce qui a jusqu'à présent bien fonctionné dans notre région ? Tout simplement. Au regard des débats que suscitent ce gouvernement actuel et cette ministre de l'Éducation nationale, je voulais ajouter que je trouve assez affligeant le genre de discussions que nous avons autour de l'école en mêlant des notions de communautarisme, de religion, etc. C'est très dangereux. Il n'y a que dans notre pays que l'on entend ce genre de débats stériles et pendant ce temps-là, on n'évoque pas les sujets de fond, l'acquisition des savoirs fondamentaux pour les enfants et nous continuons à reculer d'année en année par rapport aux autres pays de l'OCDE.

M. le Maire MEYER : Bien. Le tour de table était très large et sans aucun doute, cette réflexion « spirituelle » est venue enrichir notre débat. Pour conclure, je mets au vote le texte qui vous est proposé.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La motion est approuvée avec 4 oppositions et 3 abstentions.

22. Soutien financier à la poursuite des actions du Groupe d'Intervention Retraite de l'Infobest Vogelgrün Breisach.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je n'interviendrais pas, vous seriez déçu. Nous allons une fois de plus parler de Shéki à la lumière du retour fait par les premiers collaborateurs et par l'actualité politique récente. Je ne reviendrais pas une fois de plus sur la 163e place sur 180 de l'Azerbaïdjan

en termes de liberté de la presse, pas plus que sur l'absence de pluralité politique, sur les élections douteuses, la répression physique judiciaire, financière à l'encontre des opposants, j'ai régulièrement attiré l'attention de notre assemblée sur ces éléments et vous avez décidé de ne pas en tenir compte, c'est votre droit, vous êtes la majorité.

Je voudrais néanmoins indiquer que l'Assemblée Nationale a été saisie au mois de juin par un groupe parlementaire afin de demander la création d'une commission d'enquête chargée d'évaluer les relations publiques, économiques et diplomatiques entre la France et l'Azerbaïdjan. Les députés souhaitaient notamment avoir des éclaircissements sur le rôle joué en France par les fondations et associations proches du clan du Président azéri ALIYEV, proches dont fait partie le député de Shéki, M. FEYZIYEV. Les parlementaires en question s'inquiétaient notamment de la montée en puissance de ces associations et fondations auprès d'élus français afin de constituer des groupes de pression susceptibles d'influencer la position de la France dans le conflit qui oppose l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour le contrôle de la région du Haut-Karabakh, mais toute ressemblance avec la situation colmarienne serait probablement fortuite et j'attendrais donc la suite des investigations de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale avant de revenir sur le sujet.

Dans l'attente, je reformulerai quand même ce que j'avais eu l'occasion de dire lors du premier compte rendu fait par les collaborateurs, à savoir qu'en termes éducatifs, cette collaboration est à sens unique puisque nous envoyons des Colmariens sur place aux frais du député FEYZIYEV et de la Ville de Shéki, mais qu'en retour, nous ne prévoyons ni accueil de collaborateurs azéris ni programme de formation en langue française malgré la présence de l'Institut des Maîtres dans notre ville. C'est dommage, c'est regrettable, car cela démontrerait la réciprocité de ce partenariat qui ne va vraiment, je le répète, que dans un seul sens.

Après, vu l'actualité colmarienne récente, si c'est la question financière qui vous bloque, M. le Maire, pour envoyer des collaborateurs là-bas, peut-être pouvons-nous demander dans un geste de réciprocité à notre député, M. Éric STRAUMANN, de prendre en charge les frais liés à la venue d'habitants de Shéki puisque durant l'été, il avait indiqué avoir encore un peu d'argent sur son enveloppe parlementaire pour subventionner des animations colmariennes, mais je laisse bien évidemment cette proposition et cette demande à votre entière discrétion. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne pensais pas que vous alliez jusque-là.

M. ERNST : C'est une proposition.

M. le Maire MEYER : Le partenariat porte sur l'enseignement du français dans ce pays, le retour est économique. La discipline est donc totalement autre. Je vous propose de nous en tenir à ce partenariat : enseignement du français et échange économique. C'est sur cette base que je vous propose l'approbation du rapport.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 3 oppositions et 1 abstention.

24. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention-cadre triennale 2017-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd-El-Kébir pour l'année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

29. Transactions immobilières route de Bâle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Transactions immobilières chemin de la Niederau.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Transaction immobilière : convention de paiement d'une parcelle sise Grosser Semm Pfad.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue Henri Schaedelin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Lauenstein.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Transaction immobilière : échange de parcelles sises rue Saint-Éloi.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transaction immobilière : vente par Colmar Habitat – avis à donner.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues, j'aimerais juste revenir sur la communication concernant les hôpitaux civils de Colmar. Dans ce monde où les mauvaises nouvelles sont légion, je salue la réussite et la reconnaissance qu'a fait le journal Le Point concernant notre hôpital. Il faut aussi saluer le travail et le dévouement de tout le personnel des hôpitaux civils de Colmar et je souhaiterais que l'on étudie éventuellement une prime pour l'ensemble du

personnel parce que c'est quand même une fierté pour Colmar. Je pense qu'ils ont bien fait leur travail. Un remerciement, c'est bien, pécuniaire, c'est un peu mieux. Je sais que vous êtes près de vos sous, M. le Maire, mais pensez-y. Merci.

M. le Maire MEYER : Je note la proposition qui est faite, mais mon cher collègue, il y a un statut qui est celui du personnel hospitalier.

M. OUADI : J'entends bien, M. le Maire, mais on peut le donner au CE.

M. le Maire MEYER : Il serait fortement – pas seulement déconseillé –, mais interdit à une autre collectivité d'intervenir auprès d'un personnel qui n'est pas le sien. Mais j'ai tout à l'heure salué le travail de tous ceux qui sont sur le terrain. Je l'ai dit d'entrée dans ma communication puisque s'agissant de la performance atteinte, c'est la première fois qu'on arrive à ce résultat global.

J'ai eu deux questions posées, l'une par Mme VALENTIN et l'autre par M. ERNST. La première de Mme VALENTIN est en rapport avec le dossier DITIB. J'essaie de faire le point d'une façon globale. Le 29 juillet dernier, le Tribunal de Grande Instance de Colmar a prononcé la dissolution de l'assemblée DITIB de Colmar. La Ville de Colmar s'était portée partie civile dans la procédure. En effet, l'association avait produit de fausses factures. Si la Ville a pu voir reconnue légitime sa qualité de partie civile, elle n'a néanmoins pas obtenu de dommages et intérêts. Sur le fond, le rappel sur le contentieux reposait sur la décision du Conseil d'attribuer le 26 avril 2010 conformément au principe général d'aider à hauteur de 20 % maximum, les investissements réalisés par des structures à caractère cultuel avec néanmoins des travaux plafonnés à 500 000 euros TTC. Deuxièmement, sur la vérification que partielle des factures produites par le service municipal gestionnaire, la mention « facture vérifiée et acquittée » n'avait pas été apposée par l'entreprise concernée sur certaines alors que la décision prise par le Conseil le 26 avril comportait spécialement la mention de cette précaution. Les deux agents concernés ont alors fait l'objet de sanctions administratives en rapport avec leur négligence. Depuis, la Ville de Colmar est rentrée dans ses fonds à travers le remboursement par l'association DITIB de 44 700 euros.

Par ailleurs, il y a lieu de constater les dérives quant à l'utilisation des locaux et après passage de la Commission de Sécurité, j'ai donc pris un arrêté de fermeture des locaux le 5 juillet dernier.

Quant à la dissolution de l'association prononcée, je suis en accord avec le jugement. En effet, chercher à tromper la Ville justifiait cette sanction. L'association est allée en appel. Pourtant, je n'ai pas connaissance des moyens soulevés par l'association pour justifier son appel.

La question de M. ERNST porte sur les Marchés de Noël, question ô combien actuelle. D'abord, à propos de 2015, suite aux événements dramatiques survenus à Paris, nous étions dans l'obligation de mettre en place de manière précipitée un dispositif de sécurité exceptionnel. Sans ce dispositif, les Marchés de Noël ne se seraient pas tenus. J'avais d'ailleurs consulté le Conseil Municipal à l'époque. Le coût de l'opération s'était exactement élevé

à 121 424 euros avec pour la Police Municipale, les heures supplémentaires payées pour 18 376 euros. Ces heures ne furent pas facturées par la Ville puisqu'en rapport avec l'organisation de la sécurité. Pour les Brigades vertes, les heures supplémentaires ont été payées par l'Office de Tourisme pour 12 751 euros. Les heures du SDIS ont été facturées et payées par l'Office de Tourisme pour un montant de 7 427 euros. La société de surveillance Polygard a été payée par l'Office de Tourisme pour un montant de 82 870 euros et est liée à l'organisation du dispositif.

Le coût total ainsi payé par l'Office de Tourisme, hors heures supplémentaires de la Police Municipale, s'élève à 103 048 euros. Le contribuable – du moins c'était mon avis et ma position personnelle – n'a pas à y participer puisqu'il assume déjà le coût de quelque 900 000 euros pour les différents aménagements que nous proposons pour la période de Noël. Ainsi, le montant des paiements faits par l'Office de Tourisme s'élève à 84 640 euros alors qu'il reste un découvert de 18 408 euros.

Pour 2016, il a été décidé d'anticiper. La décision du niveau de sécurité à mettre en place ne relève pas de la Ville de Colmar, mais des services de l'État. À ce jour, les demandes précises de la Préfecture ne sont pas connues, aussi l'Office de Tourisme a fait une estimation du coût de sécurité en envisageant un niveau de sécurité demandé supérieur à celui de 2015, donc une projection provisoire a été faite à hauteur de 220 000 euros. Si la somme totale devait dépasser le coût réel, le solde serait réaffecté à l'année suivante. 750 professionnels ont été sollicités par l'Office de Tourisme le 16 août dernier pour une participation financière volontaire d'un montant établi selon les catégories d'établissement et le périmètre. Pour les périmètres, le classement suivant a été fait :

- Premier périmètre : la rocade rouge, c'est-à-dire l'intérieur de l'Avenue d'Alsace, l'Avenue Clémenceau, Avenue de la République et rue de la Cavalerie ;
- Second périmètre : à l'extérieur de cette rocade rouge ;
- Troisième périmètre : celui des zones d'activités.

L'Office de tourisme s'est organisé avec les représentants de chaque profession afin d'analyser les réclamations individuelles sur les montants. De plus, cela permettra de suivre les paiements et les dépenses à faire. Je note que la fixation des participations volontaires n'est pas du ressort de la Ville, mais de celui de l'Office de Tourisme. Par ailleurs, les montants préconisés ont été largement publiés par la presse. Je n'ai donc pas à vous les rappeler, puisque ceux-ci ne sont fixés ni par le Conseil Municipal ni par le Maire de Colmar, s'agissant d'une participation volontaire sollicitée par l'Office de Tourisme.

Nous sommes arrivés au bout de notre ordre du jour. Mes chers collègues, je vous remercie. D'abord votre présence, votre participation et naturellement, l'enrichissement que vous avez apporté à travers le débat portant sur les points examinés. Merci, mes chers collègues. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 40

Colmar

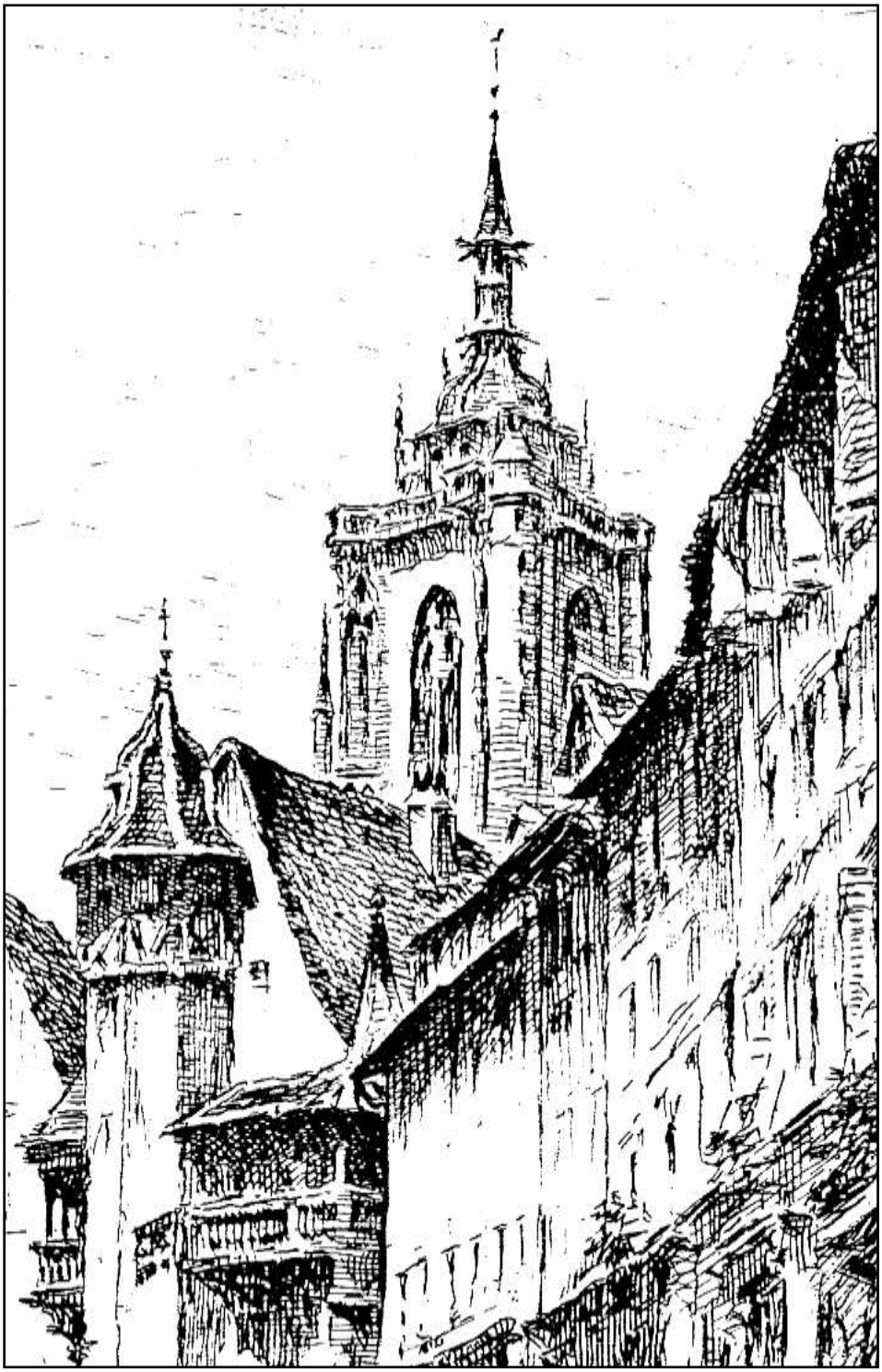

STENOGRAMME

26ème Séance

du

10 octobre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et messieurs, mes chers collègues, nous aurons ce soir une séance en deux temps : la première partie sera une séance du Conseil Municipal pour pouvoir débattre du projet de fusion de l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach avec VIALIS. Dans un deuxième temps, nous aurons la séance des Commissions Réunies. La séance est ouverte.

Je dois faire état de quelques excuses : M. l'Adjoint SISSLER, Mme WOLFS-MURRISCH, Mme LATHOUD, Mme PELLETIER, M. YILDIZ et M. ERNST donnent respectivement pouvoir à M. l'Adj. HEMEDINGER, M. FRIEH. Mme HOFF, Mme HUTSCHKA, M. DENZER-FIGUE et Mme VALENTIN.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Je crois avoir noté que la benjamine de la municipalité est toujours disposée à assumer ce rôle : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est désignée secrétaire de séance et, par pratique, c'est le Directeur Général des Services qui fait office de suppléant.

2. Projet de fusion entre la régie UEM de Neuf-Brisach et la SEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le débat est ouvert. Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je suis surpris de la précipitation des choses par rapport aux dates prévues, d'autant qu'il y a un actif provisoire, dont il est fait mention, alors qu'il suffisait d'attendre le 31 décembre 2016 pour avoir le montant définitif ; première question. Deuxième question plus importante : la Ville de Colmar va passer de 51,5 % à 40,95 %, ce qui veut dire qu'elle n'aura plus du tout la majorité et ce qui laisse la porte ouverte dans le futur, plus ou moins lointain, à des possibilités d'autres acteurs qui viendraient s'immiscer dans cette fusion, soit d'autres ELD, soit d'autres capitaux privés et, pourquoi pas, des fonds de pension, on ne sait jamais. Je suis très perplexe et, pour moi, c'est un risque. Je ne sais pas si vous l'avez mesuré. Ce sont mes deux questions.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, il est toujours sage d'être prudent, mais l'exagération dans la prudence conduit à reculer ; première observation. Deuxièmement, je simplifie : nous avons accepté les 7 communes de l'ex-Ried Brun au 1er janvier alors que nous n'avons aujourd'hui pas encore le décompte de leurs situations. Il fallait aussi attendre comme nous devons attendre ici. Troisièmement, nous voulions que la nouvelle structure puisse être opérationnelle au 1er janvier 2017. Cela est lié à la commercialisation des contrats et, sur le plan de la

commercialisation, nous sommes plus importants et plus déterminants si nous pouvons représenter une plage d'exploitation la plus large possible. C'est pourquoi ajouter les 21 communes de l'usine électrique municipale à l'activité de VIALIS donne une grande puissance quant au poids de la future société. Implicitement, j'ai tenté de répondre à votre prudence. Prudent, je le suis également, mais j'ose ajouter que c'est une opération inédite sur le plan national. Nous y sommes conduits parce que les difficultés du marché nous font rencontrer des contraintes de plus en plus lourdes. Nous pouvons toujours vendre, mais moins, si nous n'arrivons pas à bien acheter. Plus nous achetons en volumes, plus nous obtenons des prix favorables, quels que soient les distributeurs. C'est donc une opération qui présente plusieurs avantages, dont le dernier cité est essentiel. En même temps, nous installerions sur le territoire une configuration économique qui irait de l'ouest de Colmar jusqu'au Rhin. C'est quelque chose de totalement extraordinaire puisque nous serions carrément face aux distributeurs allemands, avec une plage d'exploitation à laquelle personne n'osait espérer il y a encore deux ans. Ne croyez pas que les choses se soient passées facilement. Je m'explique : pour Neuf-Brisach, l'usine électrique municipale était un levier de décision. C'était un socle de service industriel et commercial et Neuf-Brisach ne pensait pas renoncer à sa présence dans le périmètre du budget municipal. Que Neuf-Brisach accepte de faire ce pas est la preuve que, sur le terrain, les difficultés étaient énormes puisque les nouvelles contraintes de commercialisation du marché imposent à travers les différentes tarifications, des contraintes que les distributeurs n'ont jamais connues. Plutôt être fort dans cette démarche que faible. Neuf-Brisach a perdu pour cette raison quelque 35 % de sa capacité de distribution puisque n'ayant plus le poids assez important pour négocier les prix à l'acquisition. Or, pour VIALIS, c'est un avantage, puisqu'avec les besoins de l'actuelle usine électrique municipale, nous renforçons les besoins locaux et les négociations seront naturellement plus faciles. Cela me conduit à dire que, finalement, les tarifs proposés pourront être mieux proposés aux usagers par rapport à une petite unité. L'essentiel, et je ne sais pas si vous voyez cela à partir d'ici, est qu'il est plus facile de gérer cette situation à partir de Colmar puisque la régie a été transformée en société d'économie mixte ; et heureusement, sinon VIALIS aurait aujourd'hui les mêmes contraintes que rencontre actuellement l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach. Nous sommes arrivés à changer de braquet tout simplement parce que nous avons transformé la régie en société d'économie mixte. Si nous ne l'avions pas fait, aujourd'hui, l'exploitation serait confinée dans les murs de la Ville de Colmar puisqu'une régie ne peut pas en sortir. La transformation en société d'économie mixte permet à VIALIS d'être présente partout sur le territoire national, voire même ailleurs. Et cela, l'usine électrique municipale l'a également senti puisqu'en tant que régie, elle est confinée dans les territoires de la ville de Neuf-Brisach et ne peut pas faire autre chose, d'où la demande de fusion avec VIALIS qui est déjà une société d'économie mixte. Toutefois, l'avancée ne s'arrête pas là. A quoi cela aurait-il servi si VIALIS et l'UEM avaient fusionné sans avoir le parrainage des 21 communes actuellement desservies par l'usine électrique municipale ? Cela veut dire que la fusion est porteuse d'avenir puisque les

maires ayant accordé les différentes concessions sont d'accord avec la fusion et pour la reconduire, dans un deuxième temps. C'était le deuxième défi à relever, sinon la fusion n'aurait conduit à rien. Ce qui fait qu'aujourd'hui, au moment où nous délibérons, les 21 communes de l'usine électrique municipale ont délibéré favorablement pour cette fusion. C'est extraordinaire que les communes aient délibéré avant la décision finale de Colmar. C'est également la preuve d'une confiance qui est établie puisque le maire de Neuf-Brisach raisonnait en tant qu'action de territoire et non en tant qu'action de l'usine électrique municipale. Les maires étaient également conscients que c'était la seule solution pour que l'usine électrique municipale puisse continuer à développer un service de proximité. Ils ne font pas la différence entre la régie de Neuf-Brisach et VIALIS, car, pour eux, c'est tout simplement un service de proximité qui est maintenu. Je dirais, mes chers collègues, que c'est presque inespéré d'arriver à un tel résultat dans la mesure où nulle part ailleurs en France nous ne trouvons une proposition de fusion entre deux ELD. Soit, nous pouvons avoir des questions, mais il ne faut pas pleurer lorsque la mariée est trop belle. Globalement et économiquement, c'est une bonne opération à la fois pour l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach parce que les services de proximité sont maintenus, et pour VIALIS parce que nous élargissons la plage d'exploitation. Je pense pouvoir ajouter que l'on n'a pas fait spécialement confiance au maire de Colmar, mais à l'ancien Conseiller Général.

Différents points sont à approuver : je vous prie de vous reporter à la dernière page du rapport où il s'agit de prendre position sur les 7 propositions qui sont faites et de mandater votre maire et le Premier Adjoint pour formaliser le traité à signer avec l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach ; le Maire en tant que représentant de VIALIS et le Premier Adjoint en tant que représentant de la Ville de Colmar comme expliqué en page 1 du traité qui reprend cette formulation de la présentation. Il est entendu que Colmar, mon cher collègue Guy WAEHREN, continue à être représenté par 5 membres de son Conseil Municipal auxquels s'ajoutent 3 membres du Conseil Municipal de Neuf-Brisach, soit un total de 8 élus, et 3 représentants des sociétés privées qui forment ensemble une partie du capital. Il n'est pas prévu aujourd'hui de nous étendre davantage puisqu'il n'y a plus de régie, ni au nord, ni au sud, ni à l'est, ni à l'ouest. Le secteur public est toujours majoritaire et les intérêts de la Ville de Colmar sont préservés à travers la valeur des actions. Comme Colmar Agglo n'est pas majoritaire à La Colmarienne des Eaux non plus, c'est le côté public qui l'emporte. Si déjà il y a preuve de confiance, il faut que la confiance soit donnée dans les deux sens.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est unanimement approuvé et je tiens à vous en remercier.

La séance publique est levée.

FIN DE LA SEANCE : 18 HEURES 50.

Colmar

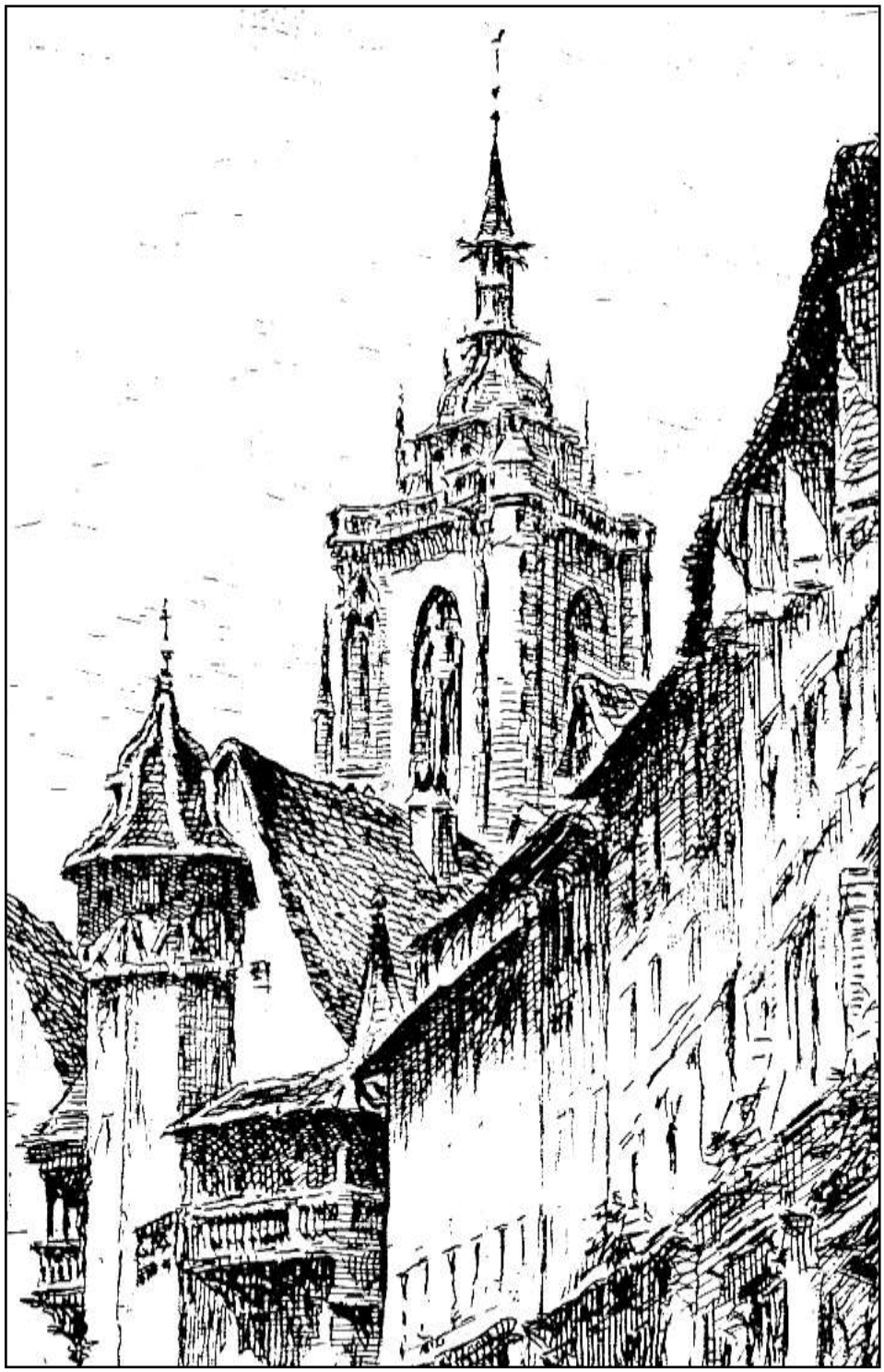

STENOGRAMME

27ème Séance

du

17 octobre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Si vous deviez me le permettre, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Je dois vous faire part de quelques excuses : M. HANAUER, Mme HOFF, M. GRUNENWALD, Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme KLINKERT et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. SISSLER, Mme LATHOUD, M. HEMEDINGER, Mme ERHARD, M. MEISTERMANN et Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER a annoncé un peu de retard et donne en attendant pouvoir à Mme GANTER.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Mme DENEUVILLE est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Le Directeur Général des Services comme suppléant : tout le monde est-il d'accord ? C'est encore le cas. Les deux sont installés.

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre fait-il appel à des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions prises et arrêtés par délégation du Conseil Municipal ainsi que le sommaire des marchés conclus toujours en rapport avec la délégation de notre assemblée.

J'ai une communication à vous faire concernant l'ex-magasin Match : lors du Conseil du 30 mai dernier, la Ville s'était porté acquéreuse auprès de la SCI Europe Luxembourg de l'ancien supermarché Match. Cette acquisition est en bonne voie. Les notaires respectifs de la SCI et de la Ville étant en phase de finalisation de l'acte d'achat ou de vente selon la situation où l'on se place. Par ailleurs, suite à la consultation lancée par la Ville pour l'occupation des locaux libérés par Match et après qu'une commission composée de représentants de tous les groupes du Conseil Municipal s'est réunie, un accord de principe a été trouvé avec M. Mehmet CELIK. Celui-ci s'engageait, après avoir réalisé les travaux de mise aux normes assumés à ses frais et conformément au cahier des charges de la consultation, à louer les locaux. Les conditions comportaient aussi une option d'achat à l'issue des trois premières années. De plus, l'engagement portait sur une exploitation des locaux d'un seul tenant et sur la vente de tous les produits de consommation alimentaire sans aucune restriction. Le projet du permis de construire laissait apparaître un compartimentage des surfaces de vente qui dénotait une entorse par rapport à l'unicité commerciale du périmètre exploité. Suite à des compléments d'information fournis par M. CELIK quant aux conditions de commercialisation des produits du type alcools et salaison, force a été de constater qu'il ne voulait plus répondre aux conditions posées par le cahier des charges de la consultation faite. Ainsi, par courrier du 27 septembre, j'ai donc mis fin à la relation avec M. CELIK. Des discussions sont en cours actuellement en vue d'une solution alternative. L'objectif est l'ouverture d'une surface de vente commercialisant tous les produits de consommation courante sans aucune distinction, conformément au cahier des charges publié. Enfin, la procédure de déclaration d'utilité publique reste engagée auprès du Préfet du Haut-Rhin pour la maîtrise foncière du parking par la Ville. Celui-ci doit, en effet, faire l'objet d'une rénovation complète comme prévu dans le cadre de l'avenant

n° 7 de la convention entre l'ANRU et la Ville de Colmar pour un montant de plus de deux millions d'euros. Il est donc indispensable que la Ville de Colmar dispose de la maîtrise foncière de ce parking. C'était la précision que je tenais à vous apporter.

J'ai également mis à la disposition de tous les conseillers municipaux une lettre de remerciement de l'association SRC Escrime qui remercie les uns et les autres pour la décision prise à leur égard.

Nous avons une série de présentation de rapports d'activités et nous commençons avec la Société de l'Aéroport de Colmar SAS. Je donne la parole à M. Francis REBERT.

5. Rapport d'activités 2015 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

Voir rapport –

M. REBERT, DG de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. La parole est demandée par M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Deux choses avant l'intervention sur le rapport à proprement parler : veuillez excuser ma collègue, Mme VALENTIN, qui avait prévu de longue date d'être absente, mais je pense que le mail a dû se perdre quelque part. Je n'ai pas de procuration, mais je vous prie au moins de l'excuser pour le Conseil Municipal de ce soir.

M. le Maire MEYER : Vous connaissez notre ouverture d'esprit.

M. ERNST : Oui. Comme elle n'avait pas été citée, je me suis dit qu'il valait mieux le préciser.

M. le Maire MEYER : Il est tout de même rare que les courriels se perdent.

M. ERNST : Cela arrive. Nous vérifierons. Je reviens maintenant sur le rapport à proprement parler : j'étais déjà intervenu l'année dernière et l'année d'avant sur le manque de visibilité de la viabilité de l'aéroport à très long terme. Nous l'avons vu cette année, les bénéfices sont faibles et l'aéroport fait des bénéfices grâce aux subventions des collectivités locales, même si je ne peux pas nier qu'un certain nombre de choses ont été faites sur l'externalisation et les personnels. Un travail a été fait, mais étant donné qu'il y a une crainte véritable par rapport à la baisse des subventions, j'ai vraiment du mal à voir comment l'aéroport va pouvoir dégager un bénéfice l'année prochaine et les années suivantes. La tendance est à la baisse des subventions des collectivités territoriales et, quelle que soit la couleur politique du prochain gouvernement, je ne pense pas que les collectivités échappent à un nouveau dégraissage. J'aimerais savoir quelle sera la stratégie mise en œuvre pour justement éviter de passer de bénéfices encore faibles cette année à des pertes l'année prochaine. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Deux remarques générales : nous insistons en tant que riverains sur la place réelle de l'aviation sportive sur la base de Colmar-Houssen puisque dans les chiffres figurant sur les tableaux proposés dans le rapport, l'aviation sportive locale représente environ 50 % des mouvements, auxquels il faut y ajouter les mouvements des sportifs non basés et plus polluants pour nous, soit au total environ 70 % de tous les mouvements annuels. Cela nous fait dire que, malheureusement, la plateforme reste encore une base de sport aéronautique essentiellement. La deuxième remarque concerne les codes de bonne conduite qui sont l'émanation d'une charte de l'environnement signée en 2011 : comme le dit le rapport, ce code de bonne conduite n'a été signé que par deux clubs sportifs basés sur six et, parmi ceux-là, celui du vol à voile qui est aujourd'hui équipé d'un tracteur de planeurs ultraléger qui n'est plus du tout polluant. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. REBERT : Je vais commencer par répondre à M. ERNST : le problème des subventions des collectivités est une de nos préoccupations majeures. Cependant, nous n'avons pas attendu 2016 pour réfléchir, car il est vrai que nous ne pouvons pas toujours toquer à la porte des collectivités et ne rien faire nous-mêmes. Nous avons évidemment aussi procédé à des augmentations de tarifs, souvent assez importantes, pour arriver à équilibrer la composition de notre chiffre d'affaires. C'est la première chose et, pour 2017, nous avons augmenté les tarifs de 2,5 %. Par contre, il y a deux ou trois ans, nous avons fait des actions fortes sur l'aviation d'affaires où nous avons augmenté de 8, 10, voire 15 % pour justement créer des ressources nouvelles. D'autre part, compte tenu de la suppression de l'ILS et le remplacement par des procédures satellites dites GNSS que nous avons mises en œuvre fin 2014, nous avons des possibilités d'extension au niveau des surfaces de hangar et cela fait partie de cette stratégie 2025. Effectivement, toutes les contraintes radioélectriques sont supprimées, ce qui nous permet d'envisager de nouvelles possibilités de financement au travers de hangars, voire d'autres activités connexes plus rémunératrices pour faire face à ce probable arrêt des subventions des collectivités, notamment de la Région et du Département qui, depuis la loi N.O.T.Re, ne plus intervenir. Des discussions auront lieu à notre niveau avec les différentes collectivités locales pour voir ce qu'il est possible de faire. Nous sommes déjà, depuis quelques années, dans cette préoccupation et nous avons anticipé.

M. ERNST : Nous savons généralement que les hausses de tarifs sont assez mal perçues. Même s'il est difficile d'avoir un bilan complet sur l'année 2016, pouvez-nous dire si, malgré ces hausses de tarifs, nous avons au moins un maintien du nombre de vols permettant d'envisager que l'année 2016 ne soit pas une année à perte, mais à bénéfices ?

M. REBERT : 2016 sera très différente de 2015. Comme je le disais, le nombre de mouvements est en baisse assez forte. Le tarif est un élément important pour les pilotes, mais, pour la plupart des avions, c'est-à-dire ceux de moins de deux tonnes, nous sommes passés de 11,75 euros à 12 euros en 2017. C'est l'augmentation pour les moins de deux tonnes et je pense qu'elle peut être acceptée par les usagers.

M. ERNST : Merci.

M. REBERT : Un commentaire à ce que disait M. WAEHREN : il est vrai que c'est une plateforme principalement composée de mouvements d'aviation générale – c'est le terme technique exact – que nous appelons aussi aviation sportive. C'est la réalité et nous ne pouvons pas la changer. D'autre part, il est clair que nous voulons garder notre orientation au niveau environnemental et je pense, M. WAEHREN, que nous pouvons relancer les différentes chartes qui ont été faites et, peut-être, en 2017, les réactualiser et les dépoussiérer. S'il faut que nous nous développions, pour répondre à M. ERNST, nous ne voulons pas nous développer non plus n'importe comment. Cela doit être un développement qualitatif.

M. le Maire MEYER : Au-delà de la réponse donnée par M. REBERT quant à l'avenir sur le plan financier, l'exploitant n'était pas le seul à se préoccuper du futur puisqu'à ce jour, il y a trois partenaires publics : la Région, le Département et, enfin, Colmar Agglo. J'anticipe un peu sur le rapport qui sera présenté tout à l'heure pour la DSP, mais, si vous l'avez lu, vous vous êtes aperçus que la réflexion est faite en deux temps : nous listons les investissements qui seront nécessaires ainsi que les investissements lourds, mais ce rappel est fait à titre conditionnel, ce qui m'a conduit à écrire au Président du Département comme au Président de la Région pour qu'ils clarifient leurs situations afin de nous permettre de voir plus sereinement l'avenir. En fonction des réponses données par le Département et par la Région, je pourrais en parler à Colmar Agglo pour anticiper par rapport aux investissements présumés nécessaires quant à l'exploitation sur les 8 ans.

M. REBERT : En tout cas, je remercie la Ville de Colmar pour son soutien. Merci de votre attention

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT.

Nous passons à votre collègue de la Société de Chauffage Urbain.

6. Rapport d'activités 2014/2015 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU).

Voir rapport –

M. GRAN, DG de la SSCU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Une petite question par rapport à la consommation de combustibles : vous avez dit que c'était très bien, que 79 % de l'énergie était renouvelable. C'est le cas si nous considérons effectivement que les déchets que nous produisons ne sont pas recyclés, c'est-à-dire qu'ils ne resservent pas, n'ont pas de deuxième vie, mais sont brûlés dans l'usine d'incinération qui a aussi ses problématiques de pollution liées tant à la combustion qu'aux déchets dans les cendres. Cette consommation a augmenté cette année puisque l'hiver était un peu plus froid que l'hiver précédent. Par conséquent, tous les apports énergétiques, tant de l'usine d'incinération que le gaz ou même le fuel lourd, ont

augmenté. Par contre, le bois, qui a aussi ses défauts, mais qui est considéré comme renouvelable, a baissé. Pourquoi ?

M. GRAN : Effectivement, le bois a très légèrement baissé parce qu'il faisait encore assez doux au mois d'octobre 2014 et nous n'avons pas allumé la chaudière biomasse avant le 15 novembre. Or, par rapport au fonctionnement, il faut savoir que nous ne pouvons pas réguler le bois : nous sommes à 10 ou 12 tonnes à 80 ou à 100 % de charge. Nous ne pouvons donc pas allumer le bois à l'intersaison, époque à laquelle nous fonctionnons plutôt avec le gaz en appoint. Par exemple, nous n'avons mis en route le bois que la semaine dernière, quand il a commencé à faire frais. Sinon, l'après-midi, nous nous retrouvons à dissiper de la chaleur sur les aéro. Voilà pourquoi.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci, M. le Maire. Juste une réflexion par rapport à ce que vous avez dit et qui est très intéressant : nous avons moins de déchets incinérés chaque année, notamment à cause de la collecte des biodéchets. Par contre, l'énergie produite et mise dans le réseau est plus importante. Cela s'explique simplement parce que les biodéchets sont essentiellement de l'organique, c'est-à-dire de l'eau. Or, mettre de l'eau dans un four n'est pas l'idéal. Le pouvoir calorifique des installations augmente du fait de la collecte des biodéchets. C'est une remarque très importante pour la suite.

M. le Maire MEYER : Depuis combien de temps est-ce que je prêche cela ?

M. WAEHREN : Moi aussi. Depuis 10 ans, voire plus.

M. GRAN : Effectivement, M. WAEHREN, le pouvoir calorifique a augmenté : nous sommes passés de 2,5 à 2,6.

M. le Maire MEYER : Et on craignait qu'une diminution du volume des déchets provoque une chute de la production des calories ! C'est juste le contraire puisque les produits secs produisent davantage de calories que les produits semi-humides.

M. WAEHREN : C'est évident.

M. GRAN : Tout à fait. Si je puis me permettre…

M. le Maire MEYER : J'ai mis du temps à faire accepter ce message, M. GRAN.

M. WAEHREN : Nous aussi.

M. le Maire MEYER : J'ai une autre observation qui, selon moi, est beaucoup plus importante : vous dites que vous nous servez du réchauffé. Si déjà vous tenez ce langage, encore faut-il deviner ce qui peut intéresser les uns et les autres. Vous parliez de la TVA à 5,5 % ainsi que du tarif préférentiel qui conduit à ces 5,5 %. Vous parliez également de la réduction du tarif depuis trois années de suite. Or, je souhaiterais connaître l'économie faite par foyer tant par la diminution du tarif facturé aux usagers que par la diminution du prix de vente suite à un taux de TVA de 5,5 % et non de 19,6 %. Vous avez fait le travail alors pourquoi n'en parlez-vous pas ? Vous

oubliez la dimension sociale de votre entreprise, M. GRAN. Vous avez le chiffre en tête puisque je vous l'ai demandé il y a deux mois.

M. GRAN : L'économie pour un foyer occupant un appartement de 75 m^2 est de 110 euros par an depuis la mise en route de la biomasse.

M. le Maire MEYER : C'est grâce au taux de TVA. En plus, il y a l'économie suite à la diminution de la facturation.

M. GRAN : Oui. C'est 85 euros plus 30 euros, soit un total de 115 euros HT.

M. le Maire MEYER : Bien.

M. GRAN : Je voulais juste ajouter que le stockage a permis d'augmenter les mégawatts/heure vendus. C'est lié à la fois au PCI et au stockage.

M. le Maire MEYER : Si je mets le doigt là-dessus, c'est parce que partout ailleurs le prix de l'énergie augmente. Vous, vous le diminuez depuis deux ans. Il faut donc faire apparaître la différence.

M. GRAN : D'accord.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Sur le site Internet de la Ville, une brochure d'explication parle des trois SEM : la SCCU, Vialis et la Colmarienne des Eaux. Cela vous donne des explications sur le fonctionnement et les économies faites à travers ce travail de proximité. Vous auriez intérêt à vous brancher sur le site Internet de la Ville de Colmar et sortir ces informations, car elles peuvent être utiles. Merci, M. GRAN.

M. GRAN : Merci.

M. le Maire MEYER : Nous passons au Musée du Jouet. C'est le Président NOCK qui se propose de présenter le rapport.

7. Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains (MAJEPT).

Voir rapport –

M. NOCK, Président de MAJEPT, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, M. NOCK, je vais intervenir peut-être un peu plus longuement qu'à l'accoutumée sur ce sujet, mais je voulais d'abord vous remercier pour la présentation très complète qui a été faite et qui illustre parfaitement la nouvelle orientation que vous avez souhaité donner au musée. Si les bons chiffres de fréquentation parlent pour vous pour l'année en cours, je souhaiterais néanmoins avoir quelques éclaircissements sur le fonctionnement du musée derrière les simples rapports obligatoires qui nous sont présentés. Je ne vais pas refaire l'historique complet du musée, mais il faut rappeler qu'il a été créé à l'initiative de l'association sur la base des collections TRINCOT, et financé majoritairement par la Ville grâce à une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de personnel municipal. Si la structure parvenait à fonctionner en équilibre entre Ville et association, c'est bien grâce au travail

des bénévoles et à celui du comité animé précédemment par Raymond ZWINGELSTEIN et par vous-même aujourd'hui. En regardant les documents présentés, j'ai du mal à retrouver cet équilibre entre les deux partenaires et je crains que la relation ne soit néfaste à terme pour le musée. Nous le savons, l'association de gestion a connu deux années difficiles lors de l'élection du nouveau comité, M. le Maire l'évoquant lui-même dans son discours inaugural de l'exposition « Génération Robots ». L'association n'emploie plus que des postes très spécialisés (direction, comptabilité, muséographie) et il n'y a plus non plus de trésorier associatif autrement qu'en titre puisqu'un comptable a été embauché et se charge lui-même des opérations. La place des bénévoles est réduite à la portion congrue et bientôt encore plus strictement encadrée par une charte qui restreindra leur intervention au sein du musée. Je regrette d'ailleurs que dans les articles de presse récents, on ne parle plus du tout des bénévoles ; c'est vraiment dommage. D'un autre côté, je note aussi une véritable reprise en main par la Ville de Colmar d'un certain nombre de choses : d'abord, les employés mis à disposition gèrent maintenant directement la boutique et les opérations comptables qui y sont liées. Sans compter les rumeurs qui prêtent à certains responsables de notre collectivité un rôle actif dans le changement du dernier comité. Si la professionnalisation initiée dès 2013 est une bonne chose, notamment sur la communication et la conservation, quand on cherche à obtenir un label national très strict, je souhaiterais, M. NOCK, que vous me rassuriez finalement sur la bonne santé de l'association, le nombre de bénévoles engagés aujourd'hui en comparaison des chiffres sous le précédent président, sur la concorde retrouvée, et sur le bon fonctionnement courant de l'association et la bonne participation de tous aux différentes activités. Je suis attaché au modèle de gestion qui a fait le succès du MAJEPT et je souhaite vraiment que le fonctionnement continue entre partenaires traitant à égalité, Ville et association, et pas une ville souveraine qui traiterait avec une association fragilisée. Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. le Président, suite à la lecture de ce rapport, je voulais d'abord vous féliciter, vous et votre équipe, pour le travail effectué, car il n'est pas courant d'avoir un rapport de cette qualité. De plus, un travail spécifique a été fait pour nous le présenter qui n'est pas un simple copier-coller de ce que nous avons reçu. Pour cela, je tenais à vous féliciter. Je tenais à féliciter le bénévole que vous êtes, l'équipe de bénévoles qui dirige cette association et le travail que vous avez fait, depuis que vous êtes Président, d'ouverture du musée à d'autres associations colmariennes. Comme indiqué dans le rapport, de nombreux concerts ont eu lieu dans le musée ; c'est un musée qui reste ouvert. Je crois qu'un travail de professionnalisation a aussi été fait au niveau du musée. Nous l'avons dit, vous avez subi des pertes à cause d'une inondation, mais vous avez réagi pour professionnaliser, dynamiser le musée. C'est quelque chose qui n'avait pas été fait auparavant, qu'il fallait faire, et vous vous êtes engagé là-dedans. Je suis heureux que les chiffres montrent que la boutique dans laquelle les collectivités ont investi pour l'organiser et la créer est une réussite. Les

passants et visiteurs s'y arrêtent, consomment et achètent des choses ici, ce qui apporte une ressource financière dans cette boutique. Je crois que par rapport au précédent rapport que nous avons eu de la MAJEPT, un cap a vraiment été franchi cette année et je tenais encore une fois à vous remercier et à vous féliciter, vous et toute votre équipe.

M. NOCK : Je vous remercie, M. HILBERT. M. ERNST, je me contenterai de répondre sur la question des bénévoles : le bénévolat au Musée du Jouet n'a jamais été aussi dynamique qu'il ne l'est aujourd'hui. Le nombre de bénévoles n'a pas doublé, mais a augmenté de façon certaine. Je ne sais donc pas d'où vous tenez vos informations. Pour le reste, je n'ai pas de réponse à vous donner.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT a fort bien répondu aux observations faites. Pourtant, de temps en temps, M. ERNST, vous allez trop loin dans vos commentaires. Vous disiez indirectement que la Ville a pesé sur certaines décisions : cela est totalement faux. La Ville doit respecter les statuts de l'association puisque c'est avec elle qu'elle est en partenariat à travers la DSP. Si d'aventure, quelques personnes isolées cherchent à dépasser les statuts de l'association, il appartient au maire de dire ce qu'il doit dire puisque vous avez voulu, en certaines circonstances, installer au sein du Conseil d'Administration, d'une façon totalement irrégulière, des personnes qui n'avaient rien à y voir. Il fallait respecter les statuts et c'est le rôle du maire. Si les statuts de l'association ne sont pas respectés, il y a une entorse dans le partenariat avec la Ville de Colmar. Je ne vais pas plus loin puisque vous savez de quoi il s'agit. Reprenez-vous la parole ?

M. ERNST : Oui, merci. Sur le bénévolat, c'est une bonne chose finalement que le nombre de bénévoles soit annoncé à la hausse, car c'était un des éléments absents.

M. le Maire MEYER : Vous disiez le contraire.

M. ERNST : Attendez, laissez-moi terminer. Je disais justement que ce qui n'apparaissait pas dans ce rapport était le nombre de bénévoles et la dynamique. Autant je peux comprendre la dynamique liée à la professionnalisation, que ce soit sur la conservation des collections, leur mise en avant, la communication et la comptabilité qui sont vraiment ce que nous pouvons attendre d'une structure comme celle-ci et que vous avez su parachever. Cela avait été initié avant, mais nous sommes effectivement parvenus maintenant à un autre seuil. En revanche, sur la bonne santé de l'association, il y avait peut-être un certain manque de visibilité. C'est donc bien de dire aussi que le nombre de bénévoles est en augmentation. Ensuite, M. le Maire, vous ne pouvez pas nier que, lors de l'inauguration de l'exposition « Génération Robots », vous étiez également intervenu sur les difficultés traversées par le nouveau comité. Or, si vous intervenez et faites des rappels en public, je ne peux pas non plus croire que ceux qui sont présents parmi les bénévoles ne vont pas voir cela comme une ingérence réelle ou supposée de la mairie ou si cela se limite simplement à un bon conseil donné à ceux qui étaient présents. Nous savons pertinemment que la passation de pouvoir au sein d'une association ne se fait pas toujours de façon très simple et qu'un certain nombre de procédures a été lancé avec

constats d'huissier à l'appui d'un côté comme de l'autre entre l'ancien et le nouveau comité. Nous pouvons préférer maintenant que nous puissions passer à la suite, que nous ayons une association en pleine forme, en état de marche et qui puisse continuer à assurer la gestion du musée pour les 25, 30 ou 50 prochaines années, mais il serait dommage que des arriérés de règlements de comptes soient encore présents et que cette structure puisse en pâtir. Pour l'instant, les chiffres démontrent le contraire et je souhaite vraiment qu'il y ait un apurement et une position claire à la fois de la Ville et du Président de l'association pour que nous, Ville de Colmar, principal financeur du musée, sachions que les deniers que nous allons confier le sont entre de bonnes mains et dans une structure qui est suffisamment saine pour pouvoir continuer à assurer la gestion pendant les prochaines années. Mon souci est là et, comme je l'ai dit, je suis attaché au mode de gestion tel qu'il existe aujourd'hui. Cependant, avec une association qui ne va pas bien et une ville qui est le principal financeur, nous ne pourrons jamais éliminer, M. le Maire, les soupçons d'ingérence d'un côté comme de l'autre. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est votre affirmation où il y a toujours lieu de se méfier. Lorsqu'une association est organisée avec des statuts, l'Assemblée Générale a des compétences et le Conseil d'Administration a les siennes. Des tierces personnes ont fait venir un huissier parce qu'on voulait installer le nouveau président par un vote de l'Assemblée Générale. Or, c'est totalement contradictoire avec l'organisation de l'association. C'est le Conseil d'Administration qui élit le Président et non l'Assemblée Générale.

M. NOCK : Puis-je me permettre d'apporter quelques précisions, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'arriérés, M. le Président, alors il ne faut pas en rajouter. Pour nous, la situation est claire.

M. NOCK : Très bien. Merci beaucoup, mesdames et messieurs, de votre attention.

M. le Maire MEYER : Bien. Mme l'Adjointe voulait prendre la parole, mais la réponse a été donnée. Merci, M. le Président. Nous passons à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace qui a également un nouveau Président. Là encore, il n'y a pas eu d'ingérence.

M. VEIT : Pas à ma connaissance.

8. Rapport d'activités 2015/2016 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Voir rapport –

M. VEIT, Président d'ASPG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien. D'après ce que nous avons entendu, tout se passe de la meilleure façon du monde.

M. VEIT : Presque.

M. le Maire MEYER : Trésorerie en augmentation, bénéfices en augmentation, moins de charges.

M. VEIT : Taxe foncière en augmentation.

M. le Maire MEYER : Non. Vous ne payez que ce que vous n'avez pas payé les années précédentes.

M. VEIT : Oui, mais…

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de « mais ».

M. VEIT : Je ne sais pas qui l'a trouvé, mais il aurait pu être en congés ce jour-là.

M. le Maire MEYER : Vous savez, si on ne paye pas depuis deux ans… Bref, nous n'allons pas nous éterniser là-dessus d'autant que j'ai vu que cela ne vous handicapait pas outre mesure.

M. VEIT : Il faut dire que c'est une année exceptionnelle. Je ne pense pas que nous pourrons faire la même chose tous les ans.

M. le Maire MEYER : Des questions ? Ce n'est pas le cas. M. le Président, merci beaucoup.

M. VEIT : C'est moi. Merci, mesdames et messieurs. Bonsoir.

M. le Maire MEYER : Alors il ne faut pas à nouveau licencier le nouveau directeur pour gagner de l'argent, n'est-ce pas ? Bien. Merci beaucoup.

Avant d'aborder le point suivant, je demande votre avis pour l'addition d'un point sous le numéro 25 en rapport avec l'ouragan qui a envahi Haïti. Suite à l'intervention du Ministre des Affaires étrangères et du Développement International, je vous propose d'ajouter ce point supplémentaire pour nous permettre, le cas échéant, d'intervenir. Y a-t-il une opposition quant à l'addition de ce point supplémentaire ? Je pose la question, car les délais de communication n'ont pu être respectés. Pas d'opposition, pas d'abstentions. Ce point supplémentaire s'ajoute en fin d'ordre du jour.

Je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du budget supplémentaire.

9. Décision Modificative n° 1-2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le débat est ouvert. Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je suis un peu étonnée de la présentation que vient de nous faire M. l'Adjoint aux Finances, car nous recevons des tableaux et il nous en commente d'autres. Bien sûr, ils se recoupent, mais c'est le côté brouillage de pistes pour arriver à suivre qui me gêne quelque peu. Néanmoins, M. l'Adjoint aux Finances a levé un doute chez moi, car le

renforcement de la péréquation verticale m'échappait quelque peu. Ça y est, merci, j'ai compris qu'il s'agissait de crédits d'Etat. Alors, deux choses me posent un petit souci, mais c'est du détail : d'une part, pourquoi la rue Michelet rentre-t-elle dans Colmar Agglo alors que je croyais que c'était sur le ban de Colmar ? D'autre part, pourquoi avoir renoncé à acheter des terrains route de Rouffach qui, sans doute, devaient venir agrandir le terrain prévu par le PLU pour y faire des constructions dont nous avions parlé à l'époque ?

M. l'Adj. JAEGY : Pour ma part, je vous répondrai sur la partie budgétaire. Chère Collègue, je tiens d'emblée à vous rassurer sur le fait que, malgré ma voix qui, visiblement, ne vous a pas déstabilisée outre mesure, nous utilisons différents supports qui, naturellement, se recoupent. La comptabilité et les finances publiques sont une science exacte ; vous le savez et vous connaissez notre rigueur en la matière. Si nous avons pris soin de vous projeter ce soir cette présentation, qui était d'ailleurs initialement prévue pour la Commission des Finances, c'est uniquement pour agrémenter le rapport et synthétiser la masse de documents budgétaires que vous avez par ailleurs à votre disposition. Cependant, tous les chiffres se recoupent. Vous imaginez bien que nous ne nous livrerions pas à une autre alternative. S'agissant de la péréquation : de manière générale, la péréquation est un mécanisme de redistribution des richesses entre territoires. Elle revêt principalement deux formes, soit une péréquation verticale qui, pour faire simple, va de l'Etat vers les collectivités, soit une péréquation horizontale qui, elle, vise à redistribuer les richesses entre collectivités dites riches et d'autres collectivités dites moins aisées. C'était pour resituer le cadre. S'agissant de notre cas de figure dans le cadre de cette décision modificative, nous intégrons effectivement un crédit supplémentaire né de la péréquation verticale, c'est-à-dire en provenance de l'Etat. S'agissant des aménagements urbains, je laisse la parole.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. J'interviendrai très brièvement. Ce document budgétaire est conforme à ce que vous avez présenté au budget, nous sommes dans le même état d'esprit. Nous disons parfois que la mariée est trop belle et je pense que les collègues majoritaires ont intérêt à remercier le Président de Colmar Agglo d'avoir rétrocédé au bon moment ces deux millions d'euros à la Ville de Colmar sans lesquels cette DMA serait peut-être nettement moins jolie et nettement moins agréable à regarder. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Bon, c'est un peu d'agitation de manches, M. ERNST.

M. ERNST : Cette DMA serait tout de même nettement moins belle sans les deux millions d'euros.

M. le Maire MEYER : Naturellement, je ne prends pas la parole pour compléter ce qui vient d'être dit par M. l'Adjoint, puisqu'entre le budget primitif et le budget supplémentaire qui vous est proposé, il y a une virgule de différence. Naturellement, je ne vais pas m'élever contre l'économie de quelque 80 000 euros faite sur le fonctionnement puisque je freine toujours des quatre fers. Naturellement, je ne vais pas m'élever contre les 2,134 millions d'euros de rétrocession de Colmar Agglo. Il s'agit d'une

régularisation qui s'imposait puisque le Département a bloqué le chantier de la Rocade Ouest alors que la Ville de Colmar a toujours été écrêtée de sa participation annuelle. Il est donc tout à fait normal que cette provision ne soit pas gardée dans la corbeille de Colmar Agglo, mais revienne à la Ville de Colmar. C'est une régularisation tout à fait normale. Cela n'a rien à voir ni avec le Président de Colmar Agglo ni avec le Maire de Colmar. C'est une comptabilité transparente de ce que nous faisons à l'intérieur de nos opérations.

Vous avez parlé de la rue Michelet. Vous n'avez pas tout lu pour ce qui est de l'explication. Colmar Agglo n'est pas compétente pour les travaux de voirie, mais pour les travaux d'eaux pluviales, d'assainissement et de réseaux d'eau. C'est pour cette raison qu'il y a une articulation entre Colmar Agglo et la Ville de Colmar. Les choses sont présentées d'une façon totalement transparente, d'où cette référence à Colmar Agglo.

Pour la route de Rouffach, il a également été précisé que certaines opérations ont été reportées à 2017. Nous aurons donc très certainement cette opération en 2017, mais ce n'est pas la peine de laisser subsister des crédits qui ne seront pas dépensés dans des prévisions budgétaires puisqu'il faut prévoir ce qui est dépensable, d'où ces ajustements mineurs avec moins quelque 83 000 euros pour le fonctionnement pour diminuer les dépenses et les 2,134 millions d'euros en rapport avec la rétrocession de Colmar Agglo et réponse à ce que vous venez de dire concernant la rue Michelet.

Par rapport à M. ERNST, c'était une petite plaisanterie et je la regarde comme telle, car, que ce soit le maire ou le président de Colmar Agglo, j'ai beaucoup de scrupules à être le plus transparent possible.

M. ERNST : Bien sûr.

M. le Maire MEYER : J'aurais pu en rajouter une couche, mais ce n'est pas la peine.

Pas d'autres questions ? Puis-je faire voter cette proposition : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Y a-t-il une ou deux oppositions ?

M. ERNST : Normalement, une procuration aurait dû être déposée.

M. le Maire MEYER : Nous considérons que vous l'avez.

M. ERNST : D'accord. Alors, cela fait deux dans ce cas. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Elle s'est égarée quelque part.

Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

10. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1-2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Désignation de l'attributaire de la délégation de service public (DSP) pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci, M. le Maire. Trois interrogations à propos de cette DSP : premièrement, l'objectif général de la stratégie de développement de la plateforme colmarienne consiste à, je cite : « maintenir cette plateforme comme référence pour l'aviation d'affaires commerciales, comme plateforme dynamique pour l'aviation générale sportive et décollage ». Le fait qu'il n'y ait qu'un seul candidat à cette nouvelle DSP semble signifier que l'aérodrome colmarien a des difficultés pour trouver une alternative à la base de loisirs sportive aéronautique qu'il demeure depuis longtemps pour l'essentiel. Je rappelle les chiffres : 70 % des mouvements de cette plateforme sont dus aux sportifs, basés ou non basés. Deuxième interrogation : une étude de marché sur le potentiel régional d'aviation d'affaires, sanitaire, fret, décollage pourra-t-elle amorcer un détournement de mouvements de ce type depuis Entzheim vers Colmar-Houssen, si ce n'est pour des reports occasionnels profitant de l'ouverture de la piste de Colmar 24 h/24 ? Troisième interrogation concernant l'équilibre financier qui a déjà été évoqué : comment trouver de nouveaux partenaires quand la multinationale LIEBHERR reste seule autour de la table depuis bientôt dix ans et que les subventions des collectivités sont à la baisse ? Je vous remercie.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Sur le dernier point, vous avez déjà posé la question et M. REBERT a répondu ; je n'y reviens pas.

Sur les difficultés et le fait qu'il n'y ait eu qu'une offre, je ne sais pas. En tout cas, il y a un savoir-faire et une expérience qui est largement liée à cette société. C'est la troisième fois et ils ont cette expérience que d'autres n'ont pas voulu tenter. Cette offre correspondait parfaitement au cahier des charges, cela ne pose donc aucun problème pour la Ville.

En ce qui concerne les études sur l'aviation d'affaires, c'est un devenir important et c'est quelque chose qui peut être extrêmement intéressant pour l'avenir de cette plateforme, car l'aviation d'affaires a un impact économique important pour tout le territoire et notamment pour Colmar. Aujourd'hui, personne ne peut répondre à votre question. Evidemment, les choses se feront en concertation avec les intérêts des uns et des autres, comme l'a d'ailleurs dit M. REBERT tout à l'heure. Aucune évolution de la plateforme ne se fera sans avoir en tête les intérêts des uns et des autres et la protection des uns et des autres. Une étude va être faite concernant l'aviation d'affaires dans un contexte plus large, étude qui est faite par la Région. Il serait totalement prématuré de répondre à cette question aujourd'hui puisque l'étude n'a pas encore démarré.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Avances sur subventions 2017 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB – immeuble 14, rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2017

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je rappelle la période puisqu'il y avait une intention de raccourcir de deux ou trois jours, mais, pour la patinoire, nous pouvons maintenir la situation jusqu'au 2 janvier comme le prévoit le rapport au départ. M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Même si je ne suis vraiment pas un fervent partisan et un fervent pratiquant des sports de glace et que j'estime que le coût énergétique d'un équipement comme celui-là est trop important en cas d'hiver doux, je suis très heureux que notre Conseil donne pouvoir au maire pour signer cette convention. Je m'explique : je suis très heureux, car, indirectement, cette convention signifie que les animations de Noël 2016 sont lancées et que la menace entendue il y a quelques semaines encore d'annuler la tenue des marchés de Noël et des animations en cas de non-paiement des prestations supplémentaires de sécurité par les commerçants est caduque. C'est donc une très bonne nouvelle pour les Colmariens et ceux qui avaient déjà réservé leur séjour dans notre ville. Merci.

M. le Maire MEYER : Seulement, je ne confirme pas ce que vous venez de dire. Il peut y avoir patinoire sans marché de Noël.

M. ERNST : C'est dans le cadre des animations.

M. le Maire MEYER : Non. Il peut y avoir patinoire sans marché de Noël. Les choses sont totalement séparées.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Adoption de diverses mesures liées à la mutualisation des services avec Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Recours à du personnel vacataire pour la mise en œuvre d'activités périscolaires dans les écoles élémentaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'avais une question sur les personnels extérieurs vacataires : je voulais savoir si la Ville avait posé des exigences en matière de diplômes et de formation pour assurer les vacations ou si tout le monde pouvait candidater. Merci.

M. l'Adj. WEISS : Ce sont des animateurs sportifs essentiellement. Ils ont donc les agréments nécessaires.

M. ERNST : D'accord. Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

21. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise Fronholz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à de jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

25. Attribution d'un concours financier aux sinistrés de l'ouragan Matthew à Haïti.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Comme nous avons pu le voir, c'est une catastrophe qui est peinante et qui met en difficulté plus d'un million d'habitants.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, je suis au bout de l'ordre du jour et je ne suis saisi d'aucune question diverse. Merci pour votre présence. Je lève la réunion tout en vous conviant au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 20

Colmar

STENOGRAMME

28ème Séance

du

21 novembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, si vous le permettez, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Ce n'est pas coutume, je salue France 3 Alsace qui est avec nous ce soir aux côtés des journalistes locaux, ce qui va donner un éclat tout à fait particulier à notre séance du Conseil Municipal.

C'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Nous avons France 3 et en même temps, nous sommes repris en direct par la télévision locale. C'est vraiment une séance exceptionnelle.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme DENEUVILLE, M. WAEHREN, Mme BENNAGHMOUCH, M. OUADI et Mme SANCHEZ donnent respectivement procuration à M. FRIEH, Mme BARDOTTO-GOMEZ, M. MEISTERMANN, Mme BRANDALISE et M. HILBERT. Sont annoncés avec un peu de retard M. DENECHAUD et Mme PELLETIER qui donne pouvoir en attendant à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine des adjoints est absente pour des raisons de maternité. En votre nom à tous, nous lui souhaitons un rapide rétablissement, tout en félicitant l'heureuse maman d'un petit garçon. La vice-benjamine se trouve être Cécile STRIEBIG-THEVENIN, accepterait-elle ? Oui. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation des procès-verbaux des séances des 10 et 17 octobre : font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je les soumets à votre approbation : qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les procès-verbaux sont approuvés.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à vous faire toujours en rapport avec le contentieux avec l'ex-domaine viticole qui en son temps a fait parler les uns et les autres si on regarde un peu dans le rétroviseur. Comme vous le savez, la liquidation avait entraîné différents contentieux. Le 19 septembre, je vous ai indiqué que par arrêt du 24 juin, la Cour d'Appel de Colmar avait débouté la Cave de Turckheim de sa demande indemnitaire contre la Ville au titre des deux factures non réglées par la SARL. En parallèle de cette action indemnitaire, la société Vins d'Alsace Lorentz et le Crédit Agricole Alsace Vosges avaient introduit une autre action en responsabilité contre la Ville tendant cette fois-ci à lui faire supporter l'intégralité du passif de la société. Leur action avait été rejetée par le Tribunal de Grande Instance par un jugement du 29 septembre 2015. Aussi j'ai le plaisir de vous informer que la Cour d'Appel de Colmar vient de confirmer ce jugement par un arrêt du 26 octobre 2016. Les magistrats ont une nouvelle fois donné raison à la Ville de Colmar. Restent encore en instance deux autres contentieux, je vous tiendrai informés dès que les décisions judiciaires interviendront.

Cela étant dit, nous avons un rapport d'activités 2015 de Colmar Expo. Nous avons Mme la Présidente que nous saluons avec M. FRUH, directeur. Je lui donne la parole pour nous présenter le rapport d'exploitation de la société.

5. Rapport d'activités 2015 de Colmar Expo SA.

Voir rapport –

Mme la Présidente Colmar Expo SA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Y a-t-il des questions ? Il semblerait que vous ayez été claire.

Mme ROTH : J'espère.

M. le Maire MEYER : En ce qui me concerne, je signale juste l'adaptation par rapport à mon observation de l'année dernière quant à l'énumération des mises à disposition à la Ville. Vous avez rappelé ce qui est en rapport avec la Ville et vous n'en avez pas rajouté d'autres. Au moins, c'est cadré et clair.

Mme ROTH : Nous souhaitons que cela soit clair et qu'il n'y ait plus de discussions.

M. le Maire MEYER : Par ailleurs, concernant la taxe foncière bâtie, c'est sans incidence puisque vous aviez provisionné avant l'heure.

Mme ROTH : Nous avions provisionné en 2014.

M. le Maire MEYER : C'était donc déjà une dépense en 2014 qui ne s'est pas cumulée sur 2015.

Mme ROTH : Non.

M. le Maire MEYER : Autant que je me souvienne.

Mme ROTH : Absolument. En 2014, nous avions un résultat très important. Du fait des 330 000 euros, nous avons un résultat identique cette année.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de question. Mme la Présidente, nous vous remercions avec M. FRUH pour votre présence et vos explications. Nous souhaitons que les activités du Parc Expo continuent à se développer dans la diversification comme nous avons pu le relever pour l'année passée.

Mme ROTH : Nous avons beaucoup d'idées à ce sujet, M. le Maire. Nous vous en parlerons le moment venu. Merci.

M. le Maire MEYER : Généralement, il faut mettre les idées en pratique.

Mme ROTH : Nous y comptons bien. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Je donne la parole à M. FRIEH pour le point 6.

6. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

8. Rapport 2016 de développement durable de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Comme chaque année depuis 2010, vous êtes obligé de présenter un rapport de développement durable avant le débat d'orientation budgétaire. Malheureusement, comme chaque année, mon intervention ressemblera aux précédentes.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, c'est cela la constance.

M. HILBERT : Tout à fait. C'est la réactivité au non-changement. Je reprends dans mon intervention quelques passages d'une publication d'avril 2016 du Commissariat Général au Développement Durable qui s'appelle « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable », c'est dire si c'est sérieux. Le législateur n'a pas imposé la présentation du rapport de développement durable avant le débat d'orientation budgétaire pour rien. Ce rapport se doit de souligner des points d'amélioration, de poser des questions, d'ouvrir des perspectives et d'être de ce fait prospectif. Il devrait être source de débats et une aide à l'élaboration du projet de budget. Cependant, au niveau national, peu de rapports présentent une analyse permettant d'appréhender comment la situation a évolué ou pourrait évoluer. De nombreuses collectivités produisent des éléments d'information sur ce qu'elles ont réalisé. Il y a peu de prise de recul au regard des enjeux locaux et des enjeux globaux sur ce qui a été mis en œuvre. L'enjeu est de rendre compte des interactions et des interdépendances de l'activité de la collectivité territoriale et bien d'éviter la seule analyse sectorielle par finalité. Le rapport de la situation en matière de

développement durable est nécessairement construit en s'appuyant sur la connaissance des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire et des enjeux qui en découlent. La hiérarchisation et la précision des objectifs à atteindre ainsi que les orientations stratégiques conduisent à mettre en perspective le cheminement de la collectivité vers un développement durable. Ce mode opératoire est à rapprocher de la notion d'amélioration de la situation contenue dans l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement. Le législateur a souhaité que le rapport de développement durable soit prioritairement au service des élus. Qu'il interpelle les élus sur la relation entre budget et développement durable. Il conviendrait également de préciser le rôle du rapport dans le processus d'élaboration et d'adoption du budget. Dans quelles mesures ces conclusions visent-elles à lancer un débat, à accompagner les prises de décision, à dialoguer en vue d'améliorer les politiques publiques et mieux y intégrer le développement durable, à associer en interne ou en externe, à consulter, à disposer année après année d'un baromètre de la situation en matière de développement durable et de son évolution ?

Bref, le rapport du développement durable que vous nous proposez est assez loin de ces recommandations. Je ne vous jette pas la pierre, car de nombreuses collectivités éprouvent des difficultés à réaliser ce type de documents. Elles sont prises dans des fonctionnements politiques archaïques où l'on préfère asséner que l'on est le meilleur plutôt que de se poser des questions.

De plus, il y a une juxtaposition dans le rapport entre les actions portées par la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et parfois des associations. Cette volonté d'en rajouter, afin de faire important, nuit aussi à la clarté du propos. Donc, comme le rapport ne pose aucune question sur l'avenir et ne fait que rarement le bilan des actions, je vais le faire, du moins pour quelques points.

Mon propos n'est pas de tout rejeter en bloc, je salue d'ailleurs la plupart des vignettes qui ont été choisies dans le PowerPoint, je salue l'adhésion au dispositif OKTAVE même si je pense que le rythme de réalisation est beaucoup trop faible par rapport aux enjeux. Je salue aussi la politique des déchets et la collecte des biodéchets en porte-à-porte même si je trouve que le remplacement de l'incinérateur prend beaucoup trop de temps. Je salue l'objectif d'aller vers le zéro phyto même si je trouve que la surface des espaces verts est en recul à Colmar. Je salue la participation de la Ville aux Journées Citoyennes même si je pense qu'il y a eu un déficit d'information et de mobilisation des Colmariens.

Par contre, je tique un peu lorsque vous présentez le parc de véhicules comme propre grâce aux voitures électriques. Peut-être sont-elles alimentées en électricité par des panneaux photovoltaïques ? Car si elles sont branchées sur le secteur, l'électricité consommée n'est pas très propre, car nucléaire. Le développement durable n'est pas que la lutte contre le réchauffement climatique, c'est aussi éviter les pollutions et celle des déchets nucléaires est la pire qui soit.

De la même manière, je ne comprends toujours pas le rapport entre la vidéosurveillance et le développement durable. Il est évidemment important de lutter contre les incivilités et cela fait partie d'une des cinq finalités de ce dernier, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, mais pour que la lutte des incivilités relève du développement durable, il aurait peut-être fallu poser la question au Conseil des Sages, au CESEC ou encore aux Conseils de quartier. Peut-être que des idées d'action auraient vu collectivement le jour et auraient renforcé les liens sociaux et les responsabilités de chacun.

Dans un autre domaine, vous vous félicitez à juste titre de la lutte contre les fuites d'eau du réseau public. Or, cette eau transportée au domicile de chaque Colmarien n'a pas très bon goût. Nombreux sont nos concitoyens à boire de l'eau en bouteille, beaucoup plus chère et beaucoup plus polluante que celle du robinet. Aussi, je vous fais une proposition, comme vous aimez subventionner les achats de vos administrés, faites-le pour des filtres à eau.

Vous mettez également en avant la politique d'aménagements cyclables. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de données sur l'évolution des différentes parts modales et donc sur le succès de votre politique. Dans ce domaine également, une nouvelle mesure pourrait entrer dans le cadre du développement durable. Insistez auprès du Gouvernement avec d'autres collectivités du Club des villes cyclables dont nous sommes membres pour mettre en place l'indemnité kilométrique vélo pour les salariés de la Ville.

Je pourrais continuer, mais je préfère m'arrêter là, peut-être y aura-t-il un débat tout de suite, merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Sur ce rapport, j'ai d'abord une remarque sur la forme quant au projet porté par Colmar Agglomération, le projet Wazzaj. Si ce projet peut améliorer les conditions de vie et endiguer les problèmes de migration économique au Burkina Faso, il est abusif de dire qu'il lutte contre l'obscurantisme sous prétexte qu'il apporte l'électricité.

Mais je veux plutôt en venir au fond et sur la protection de la nature en ville. Sur le fond, j'ai des questions liées au projet de PLU de la Ville de Colmar. En effet, jeudi soir, le 17 novembre à 17 heures, à la clôture de l'enquête publique relative à ce PLU, 24 observations étaient recensées sur le site dédié à recevoir les observations dématérialisées des Colmariens. Sur 24 observations, cinq d'entre elles, soit une observation sur cinq, on va dire 20 %, portaient – ou portent toujours, je suppose, mais elles ne sont plus visibles sur le site –, sur la protection de notre patrimoine naturel. Cela souligne bien à quel point la question de la protection de notre environnement est primordial.

Sur ces cinq observations, deux portent sur l'urbanisation du quartier maraîcher où disent-elles, il n'est pas prévu de terrain de jeux pour les enfants, de parc ou d'allée verte. Ce sont des questions. Comment pouvez-vous garantir l'amélioration de la situation en matière de développement durable si la démarche qualité sur notre environnement et notre patrimoine naturel ne s'accompagne pas de la protection de la nature déjà existante ?

Trois autres observations font part d'inquiétudes quant aux conséquences de l'inscription d'une zone réservée sur les bords de la Lauch pour ouvrir un passage piétonnier. Cette crainte motivée par l'éventuel déboisement qui éliminerait entre autres des arbres remarquables et entre autres arbres, un séquoia centenaire, s'accompagne d'étonnement, car la zone concernée par ce projet était annotée, je cite, « espace boisé remarquable à préserver » dans le précédent PLU. Deuxième question : pouvez-vous nous rassurer quant à la sauvegarde de cet espace boisé remarquable ? Sinon, comment expliquez-vous ce changement d'inscription de cette zone qui de « à préserver » passerait en zone réservée pour un passage piétonnier. Ce changement m'apparaît en totale contradiction avec les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres intervenants ? Ce n'est pas le cas. Si, Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire, bonsoir. Bonsoir mes chers collègues. Je voulais juste vous poser une question sur la thermographie. La dernière réalisation date de 2009. Est-il prévu une remise à jour ?

M. le Maire MEYER : Réponses en deux temps. D'abord, les observations en rapport avec l'enquête en cours pour l'instauration du PLU, M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, mes chers collègues, nous ne sommes pas ce soir dans la discussion sur le PLU. Comme vous l'avez dit, l'enquête vient de se terminer vendredi dernier. Nous aurons l'occasion de voir les différentes remarques, d'en discuter en commission et cela reviendra au Conseil Municipal du mois de février ou du mois de mars de l'an prochain.

N'empêche, vous faites un petit peu de la fiction quand vous tenez des propos concernant l'urbanisation du quartier maraîcher. D'abord, vous l'avez bien compris puisque cela a été dit lors du débat sur l'arrêt du PLU, le PLU disait clairement que nous ne souhaitions pas urbaniser au-delà de la voie ferrée ce qui est quand même une avancée très forte. Nous sommes à quelques mètres seulement du quartier maraîcher dont vous parlez. Là-bas, cela restera une zone parfaitement naturelle où l'on pourra se promener. À Colmar, la nature est un choix que nous avons fait de ne pas du tout urbaniser tout ce qui se situe au sud de la voie ferrée. Ce point a d'ailleurs été relevé avec satisfaction par l'ensemble des associations de protection de la nature qui, puisqu'elles sont considérées comme étant des personnes publiques associées, ont émis un avis plutôt très favorable sur le PLU, notamment en matière de protection naturelle, de protection des résurgences et de consommation foncière. En effet, le PLU contient des chiffres de consommation foncière en nette diminution par rapport à ce qui existait dans le précédent document. Vous voyez, nous parlons de développement durable, nous sommes en plein dedans et nous nous y inscrivons parfaitement.

S'agissant des aires de jeux, des points sont clairement traités dans le PLU, notamment lorsqu'il s'agit de créer et d'autoriser des permis de construire pour des immeubles supérieurs à 20 logements. Il y a une obligation inscrite

dans le PLU faite à celui qui bâti l'immeuble, au promoteur, à l'aménageur, de réaliser une aire de jeux. Quand il s'agit de projets privés, il n'y a pas de raison que le public paie, donc chaque création supérieure à 20 logements implique obligatoirement la création d'une aire de jeux.

En ce qui concerne l'emplacement réservé, nous aurons l'occasion d'en reparler. De toute façon, toute construction le long de la Lauch est interdite, il ne peut pas y en avoir, elle est inconstructible. Il s'agit d'une protection totale et absolue des abords de la Lauch.

M. le Maire MEYER : Bien, dans un deuxième temps, M. l'Adjoint FRIEH pour les autres observations qui ont été présentées.

M. l'Adj. FRIEH : Merci, M. le Maire. D'abord, en réponse aux observations de M. HILBERT, je voudrais le remercier pour la modération de son intervention, elle n'est pas essentiellement critique, elle est surtout de l'ordre des suggestions. Nous essayons d'année en année d'en tenir compte et d'améliorer la présentation de notre rapport.

Je rappelle cependant que ce qu'a émis le Commissariat à l'Environnement pour les rapports de développement durable ne sont que des recommandations. Nous ne nous y inscrivons pas totalement parce que nous avons fait un autre choix. Nous avons fait le choix de décrire quelles sont nos actions. Il faut le dire, ces actions sont – particulièrement dans le domaine de l'Agenda 21 – suivies de près. Si nous joignons au rapport le compte rendu du bilan de l'Agenda 21, c'est bien pour montrer au détail près, au centime d'euro près, que nous suivons la mise en œuvre de ces actions tout au long de l'année.

Un mot sur les éléments de budget. Vous en trouvez justement dans plusieurs de ces rubriques concernant les 70 actions de l'Agenda 21. C'est vrai qu'elles ne sont pas totalisées. C'est vrai qu'elles ne sont pas prises en compte telles quelles dans le cadre de l'élaboration du budget, mais c'est aussi un choix qui correspond au fait que nous considérons – et c'est ainsi que cela fonctionne d'ailleurs en réalité – que le développement durable est quelque chose de transversal pris en compte dans les différents domaines du budget et non pas totalisé à part pour créer une rubrique à part développement durable. Il est vrai que nous pourrions éventuellement totaliser les choses, mais ce serait extrêmement difficile. Je prendrais juste l'exemple de la distribution des packs d'économie d'énergie qui se déroule avec 7 partenaires et qui est répartie sur plusieurs années. Si, pour chacun des partenaires et pour chacune des distributions des packs d'énergie d'économie, nous devions faire le total annuel pour faire une rubrique à part dans le budget, cela me paraît un petit peu compliqué, je préfère l'esprit qui affiche délibérément que c'est un domaine transversal, je préfère que nous procédions de la sorte.

Pour ce qui concerne le goût de l'eau, c'est une question de goût. Nous le vivons ici, quand elle est un peu chaude, elle a un goût un peu prononcé. Quand elle est fraîche, elle est extrêmement agréable à boire.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire à ce sujet, sauf encore une fois, et je le fais peut-être un peu lourdement, vous remercier de l'esprit positif dans lequel vous intervenez.

S'agissant de Mme VALENTIN pour le PLU, il a été répondu à son questionnement.

Concernant Mme ANGLARET-BRICKERT, je précise que dans le rapport du développement durable, il est bien précisé que dans un premier temps, la thermographie aérienne avait été réalisée sur Colmar et sur un certain nombre de communes volontaires de l'agglomération et qu'une deuxième campagne a eu lieu l'hiver dernier et qui couvrait une quarantaine de communes volontaires du Grand Pays de Colmar. Une réactualisation de cette thermographie a donc eu lieu. Je rappelle qu'elle est consultable sur le site de Colmar Agglomération. Chaque particulier peut voir si sa maison perd beaucoup d'énergie par la toiture ou pas et engager ensuite toutes les démarches et procédures pour un bilan énergétique de son foyer.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'autre demande de parole. Pour les 24 observations dans le registre de consultation, je dirais « 24 seulement » en rapport avec le développement durable, cela traduit la qualité du document mis en consultation. Avis personnel.

Je vous propose de laisser pour le moment le rapport suivant en attendant l'arrivée de Mme Corinne LEPAGE pour le reprendre dans un deuxième temps.

Je vous invite à prendre le point 10 présenté par M. FRIEH.

10. Attributions de subventions : seconde tranche de programmation 2016 du Contrat de ville 2015/2020 – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2016/2017 – Subventions de fonctionnement aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg pour le prêt et la numérisation de trois manuscrits.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Avenant au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier Bel Air-Florimont.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Une question par rapport aux points rajoutés et pour lesquels j'avais déjà demandé des éléments il y a quelques conseils municipaux de cela, quand nous avions déjà commencé à parler de la restructuration du quartier Bel Air-Florimont, c'était sur la localisation des relogements. Nous savons tous que ceux qui ont habité dans le quartier Bel Air-Florimont ont développé des liens particuliers et que beaucoup de familles auraient, malgré l'état de vétusté des immeubles, souhaité y rester. En fait, c'est simplement pour que la relocalisation de ces familles se passe le plus souvent à Colmar et ne soit pas forcément étendue à l'ensemble du territoire de la CAC parce que les liens familiaux, amicaux seront plus difficiles à reconstruire. Merci.

M. le Maire MEYER : Je pense que Pôle Habitat a pris toutes les précautions, beaucoup de précautions même, pour gérer ces questions en douceur. On ne peut pas démolir et démolir sans pouvoir proposer un relogement aux intéressés. Souvent, dans le relogement, on fait une proposition, deux propositions, voire trois. Je pense donc pouvoir affirmer que personne n'est expulsé de Colmar si ce n'est pas la volonté de la famille intéressée puisque nous cherchons à satisfaire tout le monde. Pour la plus grande partie, cela se situe dans le périmètre urbain de la Ville de Colmar. Pour d'autres locataires qui ne sont pas gênés pour aller à l'extérieur, il n'y a aucune difficulté. Je pense pouvoir dire que cela se passe, pas seulement bien, mais très bien en favorisant le consensus dans le relogement des familles concernées. Vous faites bien de poser la question, sinon on passe à côté de l'essentiel puisqu'on ne voit dans ce rapport qu'un petit aspect des choses pour quelque 1 268 000 euros. Mais je rappelle que cette opération tourne globalement vers 25 millions d'euros, résultat de la négociation conduite avec l'État, la Région, Pôle Habitat et la Ville de Colmar concernant tout un train de démolitions et de reconstructions. C'est un projet énorme, 25 millions d'euros sur 5 ans, de 2015 à 2020. Nous sommes dans le calendrier pour respecter cet engagement. Il faut aussi dire que nous avons eu une chance extraordinaire de pouvoir négocier avec l'ANRU à crédits déconcentrés. Une aide de quelque 5 millions d'euros, ce qui a provoqué l'effet boule de neige auprès des autres partenaires pour arriver aux 25 millions d'euros. Nous avons plutôt de l'avance par rapport au calendrier prévu. Dans la mesure où j'ai pu en reparler à M. le Préfet il y a quelques jours, les choses se dessinent plutôt bien. Ce point donne l'occasion de faire un tour d'horizon global, non seulement sur les démolitions et les reconstructions. Mais le point central porte également sur le regroupement de certains équipements publics où le Préfet doit obtenir l'accord de l'autorité de contrôle au niveau national. Les choses se passent plutôt bien d'une façon générale.

M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est un dossier très intéressant. Vous dites que les choses se passent bien, que nous sommes en avance, etc., mais il y a quand même un petit souci. On parle de l'extension de l'Ecole Brant qui accueille actuellement dans des préfabriqués des élèves qui posent un peu problème. La destruction de Bel Air qui touche à sa fin a duré quasiment des années, n'aurait-il pas été possible d'anticiper l'extension de l'Ecole Brant pour accueillir dans de meilleures conditions les élèves partis des Hortensias ?

M. le Maire MEYER : Cela était quasi impossible dans la mesure où à l'intérieur d'un délai de cinq ans, on ne peut pas anticiper par la reconstruction du groupe scolaire puisque le feu vert du Ministre de l'Enseignement est nécessaire. Vous parlez de locaux provisoires. J'invite les uns et les autres à aller voir comment cela se passe. L'hébergement proposé dépasse très certainement en confort et en qualité ce que pratiquent la plupart des autres communes. Oui, ce sont des locaux provisoires, mais avec un confort exceptionnel. On ne peut pas satisfaire tous les parents. Au départ, une vingtaine de parents n'était pas d'accord, il en reste 3, 4, aujourd'hui. Mais nous essayons de gérer du mieux possible. D'ailleurs, les choses se passent plutôt bien en ce moment en fonction du retour d'échos que nous en avons.

Pas d'autre question ? Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Subventions pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Très rapidement. Une fois de plus, ce rapport nous montre que les aides accordées, comme le dispositif dans sa globalité, restent très modestes. Il a suffi de lire dans la presse les récentes tribulations de l'entrepreneur qui voulait installer un Starbucks à Colmar et sa recherche de local pour montrer que finalement, ce genre de dispositif n'est pas suffisant et qu'il a manqué peut-être en face un véritable partenaire institutionnel. Vous avez fait le choix à Colmar de ne pas utiliser la préemption commerciale, c'est votre stratégie. Sauf pour le Match, mais pas pour le commerce de centre-ville. Par contre, nous ne savons pas vraiment où en est la proposition d'avoir un animateur du commerce cofinancé Ville/commerçants. Il manque peut-être un plan du commerce du centre-ville parce que si le PLU a donné de grandes orientations pour les implantations de commerce à venir dans la zone Nord, pour le centre-ville, c'est encore un petit peu pauvre. Nous savons pertinemment qu'animer un commerce de centre-ville signifie y faire venir des locomotives. Il y a bien sûr la célèbre marque à la pomme, mais un Starbucks aide bien aussi. Il est

dommage que notre collectivité se cantonne uniquement à ce genre d'aides. C'est bien qu'elles existent, mais il est dommage de s'y cantonner parce que le centre-ville en souffre.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. ERNST, je crois que vous voyez les choses d'un peu loin de Colmar aujourd'hui, c'est pourquoi vous les voyez d'une manière un peu partielle. Vous citez Starbucks, la Ville n'a pas à entrer là-dedans. Il se trouve que je connais extrêmement bien l'investisseur que j'ai eu à diverses reprises au téléphone sur le sujet. Évidemment, nous aurions bien voulu qu'ils s'implantent, ils auraient bien voulu s'implanter aussi. Ils avaient un local en vue. Le propriétaire du local et l'investisseur ne sont pas tombés d'accord pour une question qui nous échappe totalement, peut-être de loyer ou de pas-de-porte. C'est une relation entre deux personnes privées dans laquelle la Mairie n'a pas et ne peut pas s'immiscer. Par conséquent, un désaccord a eu lieu entre le propriétaire et le futur investisseur, le projet ne se fait pas pour l'instant à Colmar. Ce n'est pas la Mairie qui peut intervenir dans ce genre de dossier sinon on remet en cause et en question le droit de propriété et on rentre dans un régime totalement différent. Je ne crois pas qu'autour de la table, certains d'entre nous et même vous souhaiteraient ce genre de choses.

Ensuite, vous parlez du PLU et du commerce du centre-ville. Rien à voir, je suis désolé, le centre-ville est en secteur sauvegardé et échappe totalement au PLU. Le PLU ne s'intéresse donc pas au commerce du centre-ville, non pas parce que cela ne l'intéresse pas, mais parce que le périmètre du secteur sauvegardé ne concerne pas le PLU. Aucune mesure n'est prise. N'empêche que nous avons des réflexions, n'empêche que nous travaillons sur le sujet. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Vous ne pouvez pas faire dire au PLU des choses qu'il n'a pas juridiquement la possibilité de dire ni de faire.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Je parlais du PLU qui donnait les grandes orientations pour l'implantation des commerces dans la zone commerciale, mais ce qui manque peut-être en complément de cette stratégie clairement définie pour le Nord de la Ville et de l'Agglomération, c'est une stratégie pour le centre-ville. À l'heure actuelle, je n'en vois pas. Après, vous pouvez toujours dire que la Ville ne souhaite pas faire entrer dans une espèce de totalitarisme par rapport aux locaux commerciaux. La question des locaux commerciaux est très présente depuis des années et des années. Cela a été un sujet de la campagne municipale précédente où tout le monde s'accordait à dire qu'il y avait un problème. Finalement, nous n'avons toujours pas de solution. La réponse que j'aimerais avoir aujourd'hui, c'est quid de l'animateur du commerce et si un plan de sauvegarde et pourquoi pas de développement du commerce du centre-ville sera véritablement mis en place parce qu'il souffre à l'heure actuelle.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Le commerce du centre-ville à Colmar souffre parce que le contexte général est difficile, principalement dans les villes moyennes. Il y a 30 ans, il y avait plus de deux millions de commerçants en

France, il en reste encore 750 000 aujourd'hui et la pente s'est accentuée ces cinq dernières années et va s'accentuer dans les cinq prochaines années dans toute la France. Colmar n'est pas une île, ce qu'il se passe ailleurs se passe aussi ici. N'empêche que si vous regardez le taux de vacance qui permet de voir l'attractivité d'un centre-ville, il est nettement inférieur à Colmar par rapport à la moyenne nationale. Ce n'est pas nous qui le disons, mais l'étude récemment réalisée par la Chambre de Commerce. Il existe bien sûr des difficultés et un contexte notamment liés à la montée en puissance des achats sur Internet, le contexte n'est donc pas facile, mais encore faut-il préciser aussi que les villes moyennes sont celles qui souffrent le plus, sauf – et tous les analystes s'accordent pour le dire – les villes moyennes qui ont fait à la fois un effort de renouvellement de leur patrimoine comme c'est le cas à Colmar, sauf les villes moyennes qui ont un apport de touristes comme c'est le cas à Colmar. La situation de toutes les autres villes moyennes est dramatique, notamment en termes de vacance et d'attractivité des centres villes. Même si la situation n'est pas évidente, nous ne sommes pas dans celle-ci à Colmar. Il n'empêche que nous y réfléchissons et que nous y travaillons. Nous reviendrons vers vous pour vous faire part d'un plan très clair dans l'intérêt de l'ensemble du centre-ville et des Colmariens.

M. le Maire MEYER : J'anticipe même parce que s'il y a des locaux commerciaux vacants, il y a toujours des raisons. Les raisons sont en rapport avec le positionnement des propriétaires. Soit le loyer est trop cher, soit un pas-de-porte est demandé en même temps ce qui provoque le désintérêt de celles et ceux qui souhaitent ouvrir un commerce. Vous savez fort bien que nous avions la même situation un certain temps avec les logements vacants. Lors du budget primitif pour l'année 2017, je vais proposer à l'assemblée d'instaurer la taxe sur les locaux commerciaux vacants pour pousser les propriétaires à remettre sur le marché lesdits locaux vacants. C'est la première étape que je vais vous proposer et qui, je pense, va être efficace puisque je suis en rapport d'une façon régulière avec des propriétaires que je ne sens pas bouger. À travers cette décision, je pense que nous allons accélérer la machine pour sensibiliser les uns et les autres.

M. ERNST : C'est une très bonne proposition, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas habitude d'entendre ce type de propos de votre part…

M. ERNST : Quand cela va dans le bon sens, il faut aussi le signaler.

M. le Maire MEYER : Je l'ai pris ainsi.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je sais que Maître Corinne LEPAGE, députée européenne et ancienne Ministre de l'Environnement vient d'arriver.

Nous saluons Corinne LEPAGE, députée européenne.

Mme Corinne LEPAGE : Ancienne.

M. le Maire MEYER : Et ancienne Ministre de l'Environnement.

Mme Corinne LEPAGE : Cela fait beaucoup d'ancien.

M. le Maire MEYER : C'est signe de sagesse. Nous sommes très honorés de pouvoir vous saluer au Conseil Municipal de Colmar. En ce qui me concerne, je vais présenter le point 9 relatif à la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité.

9. Motion pour l'adoption par le Conseil Municipal de Colmar de la « Déclaration universelle des droits de l'Humanité ».

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Je pense qu'il est beaucoup plus sage de lever momentanément la séance pour vous donner la parole et vous expliquer sur le sujet. Je lève la séance pour permettre à Mme Corinne LEPAGE de s'expliquer sur ces propositions.

Mme Corinne LEPAGE : Merci, M. le Maire. Christian HUGLO et moi-même sommes très honorés et très heureux d'être parmi vous ce soir pour vous présenter cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité qui a déjà été votée par la Ville de Strasbourg au mois de novembre 2015, par la Ville de Paris, Anne Hidalgo l'a signée, puis une délibération a eu lieu en septembre 2016 et revenant de Marrakech, j'ai le plaisir de vous dire que le premier État de la planète a signé cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité. Il est très important que les villes se mobilisent parce qu'à travers elles, ce sont les citoyens de la planète.

Il s'agit de quelque chose d'assez simple en définitive. C'est un constat et des conséquences. Le constat est simple, nous n'avons pas choisi les uns et les autres de naître à l'époque à laquelle nous sommes nés, mais force est de constater que nous avons à gérer quelque chose qui est totalement nouveau, totalement inédit. Certes, toutes les générations ont eu à gérer des guerres, des crises et beaucoup de choses, mais nous sommes la première qui a à gérer un défi qui met en péril l'existence même à terme de l'Humanité. Comme je vous le disais il y a un instant, j'étais à Marrakech pendant 8 jours à la COP22 qui malheureusement n'a pas abouti sur grand-chose, soyons honnêtes, si ce n'est une très forte mobilisation de la société civile. Par contre, les constats sur l'accélération du dérèglement climatique sont franchement extrêmement inquiétants. Ces jours-ci, le Pôle avait 20 degrés de plus que la moyenne habituelle. Beaucoup de climato-sceptiques se sont appuyés sur le fait que pendant une vingtaine d'années, on a vu un palier d'augmentation de la température en moyenne sur la planète de 0,8 degré, en disant que ce n'est pas bien grave et que cela ne bouge pas. Ce n'est pas de chance pour nous puisque nous sommes entre 1,2 et 1,3 degré en l'espace de 3 ou 4 ans. Le phénomène s'accélère vraiment avec des conséquences redoutables dans certains pays pour la vie des individus, mais aussi en termes géostratégique et géopolitique parce que derrière cela, ce

sont des personnes qui ne peuvent plus vivre là où elles habitaient et donc, des migrations absolument colossales qui se préparent.

Nous sommes donc une génération confrontée à un mot simple : la responsabilité. Nous sommes responsables de ce que nous faisons. La question est de savoir comment une telle responsabilité peut s'exprimer. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont je rappelle que nous, Français, avons l'honneur de l'avoir portée en 1948 à l'Assemblée Générale des Nations-Unies, fixe des droits individuels absolument fondamentaux. Nous le savons et dans les pays dictatoriaux, chacun sait l'importance que peuvent avoir ces droits pour les individus qui sont poursuivis, qui sont en difficultés pour les minorités. Sauf que, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme travaille à une échelle individuelle. Le problème qui nous est posé est un problème de nature collective. Nous avons des droits collectifs, mais surtout des devoirs collectifs. C'est ce que nous avons essayé d'écrire de manière extrêmement simple en partant de 4 principes :

- la responsabilité ;
- l'équité entre les générations ;
- essayer de préserver l'espèce humaine : on peut être transhumanistes, mais ce n'était pas notre option de départ, ou favorables au clonage indéfini des humains, mais ce n'était pas non plus l'hypothèse de départ ;
- la dignité humaine qui se traduit par la satisfaction des besoins fondamentaux.

Partant de là, il existe 6 droits et 6 devoirs extrêmement simples qui touchent aux biens collectifs, à l'eau, à l'accès à l'alimentation, à la gestion du climat, à la gestion du progrès technologique et en contrepartie, les devoirs qui vont avec.

Juridiquement, c'est un texte faible, c'est ce que l'on appelle du droit mou, c'est-à-dire que ce n'est pas du droit contraignant, mais de manière croissante, on se rend compte que le droit mou peut être invoqué devant les tribunaux et qu'il l'est de plus en plus. Actuellement, c'est quelque chose qui est un peu encourageant dans les perspectives internationales pas forcément très agréables que nous vivons actuellement. Il y a dans le monde toute une série de procès menés même par des enfants aux États-Unis au Massachusetts, où des enfants ont mis en cause l'État pour n'avoir pas pris les mesures qu'il fallait pour assurer la vie de ces enfants devenus des adultes quelques années plus tard. L'action a été admise au niveau de l'État, elle est maintenant devant la Cour Fédérale du Massachusetts. À peu près la même chose a été jugée aux Pays-Bas, au Pérou et aux Philippines. Dans le monde, un mouvement de citoyens, d'individus comme vous et moi, demande tout simplement à ce que le nécessaire soit fait pour que leurs enfants et petits-enfants puissent être assurés de vivre de manière relativement paisible et digne dans le monde qui vient. C'est à cela que répond cette déclaration qui est à la fois quelque chose de fort et quelque chose de modeste. C'est fort par ce que cela contient, c'est modeste par l'implication que cela peut avoir, mais je crois que c'est quelque chose d'absolument essentiel pour que nous puissions partager ce que nous avons

en commun. Nous sommes dans un monde où tout ce qui sépare les individus est aujourd'hui exacerbé, que ce soient les questions de religion, de race, de sexe dans certains pays, partout. Il y a une chose que nous partageons tous, nous sommes des Terriens et nous sommes des humains. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes en ce qui concerne le climat, la disparition de la biodiversité, les problèmes de pollution chimique qu'il peut y avoir. Nous sommes logés à la même enseigne sur tous ces sujets.

Il est très important que les villes s'emparent de ce sujet. C'est pourquoi je suis très heureuse, M. le Maire, que vous ayez accepté d'être la 3e ville, mais la première de votre catégorie si je puis dire, à vous engager dans cette voie parce que c'est ainsi que nous allons toucher les individus. À Marrakech, j'ai rencontré des maires de villes de pays du Sud qui vont également s'engager dans cette voie. Un sommet des maires francophones a eu lieu à Beyrouth fin septembre au cours duquel la Déclaration Universelle a été proposée par les maire de Strasbourg et de Paris aux différents maires présents pour qu'eux-mêmes l'acceptent dans leurs différentes communautés.

Je terminerai en disant que pour que les choses soient encore plus visibles et vivantes, nous avons pris l'initiative d'en faire un petit livre avec une édition qui a accepté de jouer le jeu. Je suis très heureuse d'offrir à la Ville de Colmar l'ouvrage sous ces deux versions, dont une belle version avec la présentation de chaque article, un dessin et quelques textes choisis par Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER – il faut rendre à César ce qui est à César. Nous y avons cité des auteurs extrêmement variés, que ce soient les Droits de la Terre Mère, la déclaration de Jacques CHIRAC au Sommet de la Terre ou bien la Déclaration du Millénaire. Il y a toute une série de textes. Et puis, ce petit bouquin est le même en petit, destiné plutôt aux jeunes et aux enfants parce qu'il est très ludique, pour leur expliquer de manière simple ce que sont les droits et les devoirs de l'Humanité. Je suis très heureuse, M. le Maire, de pouvoir remettre ces deux ouvrages à vous-même et à tout le Conseil Municipal. Voilà ce que je voulais vous dire.

Si vous avez des questions, je suis bien sûr là pour y répondre. Je souligne simplement notre émotion à Christian et à moi d'être là ce soir parce que mon mari est un Alsacien de cœur, a fait ses études à Strasbourg, a très souvent défendu les Alsaciens dans des affaires de pollution, il est donc particulièrement heureux d'être là à vos côtés ce soir.(applaudissements)

M. le Maire MEYER : Merci, chère consœur. Nous nous sommes fréquentés il y a très longtemps, nous étions sur le même banc. Là, j'étais sur votre côté gauche, vous occupiez le dernier siège des ministres et moi, le premier des parlementaires. Nous étions donc voisins. Mais j'ai toujours pu apprécier votre ténacité, surtout aussi votre conviction chaque fois que nous parlions environnement, développement durable et précautions à prendre. Je suis très heureux que vous ayez pu présenter et expliquer cette déclaration. Elle est à disposition pour répondre aux questions susceptibles d'être posées, raison pour laquelle j'ai suspendu la séance du Conseil Municipal pour permettre un échange efficace entre les conseillers municipaux et Mme LEPAGE. Le débat est ouvert.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Bonsoir, Mme LEPAGE. Je suis très heureux que vous ayez été invitée ce soir pour l'adoption de cette charte et des droits de l'Humanité par la Ville de Colmar. J'espère que de nombreux pays la signeront et plus encore, l'appliqueront. Sur ce point, je ne suis pas naïf, vous l'avez dit tout à l'heure, je pense que cela prendra beaucoup de temps, car à mes yeux, cette charte remet en cause beaucoup de choses. Dites-moi si je me trompe, cela va bien au-delà du réchauffement climatique dont vous avez parlé.

La prise en compte des différentes générations nous responsabilise dans le temps et notamment, l'article 3 qui demande à mettre en œuvre pour prévenir toutes les conséquences transgénérationnelles graves ou irréversibles, j'interprète cet article comme une condamnation, entre autres, de l'énergie nucléaire qui consiste à léguer à une infinité ou presque de générations futures des déchets extrêmement dangereux.

Cela s'applique également à l'article 4 qui instaure un principe de non-discrimination à raison de l'appartenance à une génération, et exige que les activités ou mesures entreprises par les générations présentes n'aient pas pour effet de provoquer ou de poursuivre une réduction excessive des ressources et des choix pour les générations futures. Cela veut-il dire que nous ne devons plus consommer autant de pétrole dont on connaît toutes les conséquences de sa combustion ? Par conséquent, cela veut dire qu'il faut des alternatives à la voiture et donc aux routes qui leur sont dédiées.

L'article 9 sur le droit à la paix et l'article 13 sur la prévention et la protection des réfugiés climatiques raisonnent fortement dans l'actualité. Veulent-ils dire que nous devons accueillir ou en tout cas, participer à l'accueil des migrants qui fuient la guerre, la sécheresse ou la montée des eaux ?

Les exemples d'application des articles de la charte seraient innombrables et concernent tous les sujets pour lesquels nous sommes nombreux, mais pas majoritaires à nous battre.

Cette déclaration est un petit réconfort dans une actualité qui fait peur. Alors, même si elle ne devait pas être appliquée tout de suite, je répète que je suis très heureux que la Ville de Colmar et nous, soyons à vos côtés pour la promouvoir.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre demande de parole ? Ce n'est pas le cas.

Mme LEPAGE.

Mme Corinne LEPAGE : C'est une déclaration, ce n'est pas une convention contraignante. Par voie de conséquence, cela signifie qu'elle affirme des principes qui ont leur importance. Comme lorsque nos prédécesseurs ont écrit la Déclaration des Droits de l'Homme en 1789 en retenant leur plume. Il est absolument passionnant pour des juristes, mais même pour des non-juristes, de lire les débats de l'Assemblée Nationale lorsqu'elle a discuté de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 où ils ont

beaucoup discuté du point de savoir s'il fallait proclamer, s'il fallait édicter, s'il fallait reconnaître des droits parce que cela posait la question de savoir s'ils étaient préalables à toute constitution ou s'ils ne l'étaient pas. Autrement dit, si l'on se situait dans un système de droit naturel ou pas. Je prends cet exemple pour dire que lorsqu'ils ont écrit l'article 1 « *les hommes naissent libres et égaux en droit* », je ne pense pas qu'ils imaginaient toutes les applications jurisprudentielles qui pourraient en être faites au bout de 2 ou 3 siècles.

Je veux dire par là que nous avons écrit un texte très simple qui peut faire l'objet de multiples interprétations. Il n'oblige directement pas. Il ne dit pas : « Il est interdit d'utiliser à terme le pétrole ou d'utiliser la voiture ». Il ne dit pas de telles choses, il donne une direction. Dans notre esprit – nous les rédacteurs de cette déclaration, parce que je ne l'ai pas écrite seule, je vous rassure –, c'était de mettre sur le papier ce qui paraissait nécessaire pour parvenir au but que nous nous fixions et qui étaient les 4 principes initiaux. Ensuite, les textes qui viendront, nos générations et celles qui viendront derrière diront comment il faut l'appliquer. C'est un sujet que l'on retrouve aussi dans la Convention Climat, dans la Convention Biodiversité et dans beaucoup de textes, dont certains sont plus contraignants que ne le sera cette déclaration. Au moins, c'est un socle sur lequel nous pourrions nous mettre d'accord pour savoir la direction dans laquelle il faut aller et ce qui est raisonnable.

Là où vous avez bien sûr raison, c'est qu'elle va très au-delà du climat, mais je l'avais dit tout à l'heure. Nous avons parlé des réfugiés, pas pour dire qu'il fallait les accueillir, mais vous savez, les mots ont un sens et croyez-moi, ceux-là ont été pesés au trébuchet. S'agissant des réfugiés climatiques, nous avons écrit dans l'article 13 : « *Prévenir autant que possible les déplacements de personnes liés à des facteurs environnementaux et à défaut, secourir les personnes concernées et les protéger* ». Protéger implique qu'il faudra un statut des réfugiés environnementaux. Nous n'y couperons pas. Au Sommet des consciences de Fès qui a précédé la Conférence de Marrakech dont on n'a pas du tout parlé en France, mais qui était un peu la reprise de ce qui avait été fait à Paris en juillet 2015 lors d'une conférence des consciences où étaient réunis les religieux de toutes les religions, des personnalités morales reconnues, etc., j'ai entendu quelque chose à laquelle je n'avais pas pensé, qui me paraît très important et que je vous livre. Une personne des petites îles dont on sait qu'elles vont disparaître nous a expliqué que leur problème est plus que le fait de devoir partir et d'aller s'établir ailleurs, c'était le fait de voir disparaître ce qui faisait leur tradition et leur civilisation. Lorsque vous êtes un réfugié de quelque pays que ce soit, vous pouvez avoir l'espoir de retourner dans votre pays et que ce qui fait vos racines et votre histoire va être localement conservé par les personnes qui y seront. Les réfugiés climatiques qui vont devoir partir parce qu'ils n'auront plus de territoire perdent en même temps toute leur culture, toute leur histoire, toutes leurs traditions et probablement à terme, leur langue. Je pense que c'est quelque chose de très lourd en termes de responsabilité historique. C'est très différent des réfugiés économiques ou même politiques que nous pouvons connaître. C'est bien autre chose. À terme, il faudra un statut des réfugiés

climatiques. Le sujet n'est pas du tout tabou puisqu'il en a été question à Marrakech, sauf que l'on va bien sûr mettre 25 ans pour arriver à faire quelque chose.

Dernier point, je ne suis pas si pessimiste sur le fait que ce texte mette 25 ans à sortir. J'ai oublié de vous dire qu'il a été transmis à l'ONU en avril 2016, a été examiné par le *Legal committee* à l'ONU qui n'a trouvé aucune difficulté juridique et par voie de conséquence, il pourrait être adopté par l'Assemblée Générale des Nations-Unies à condition que des Etats poussent. C'est pourquoi je travaille à la fois sur la société civile et auprès des Etats pour trouver des supports afin que ce texte avance. Nous l'avons rédigé *a minima*, de telle manière qu'il n'y ait pas de difficulté juridique majeure ou de blocage politique majeur à l'adoption d'un tel texte. Pour être tout à fait honnête, nous n'avions pas pensé en le rédigeant qu'il y aurait un Monsieur TRUMP à la tête des États-Unis, ce qui peut effectivement changer quelque peu la donne, mais l'unanimité n'est pas requise aux Nations-Unies pour adopter un texte de cet ordre. Cela ne passe pas par le Conseil de sécurité, mais par l'Assemblée générale. Pour le reste, très franchement, cela paraît tellement évident, tout ce qui était très difficile, nous l'avons fait sauter. Par exemple, nous n'avons pas reconnu une personnalité morale à la Nature ou à l'Humanité qui posait le problème de savoir quelle entité pourrait les représenter. Nous n'avons pas proposé que soit créé un tribunal pénal international de l'environnement, ce qui est une chose dont on discute beaucoup aujourd'hui. Il n'en est pas question. Nous avons fait sauter tous les sujets qui fâchaient vraiment et qui pouvaient être un obstacle de manière à ce que le texte soit vraiment acceptable. Le fait que le premier État qui l'ait signé soit un État du Sud, les Comores, un tout petit Etat, mais qui présente à mes yeux un immense avantage d'appartenir aux petites îles, à l'Organisation de l'Unité Africaine et à la Ligue Arabe, est extrêmement intéressant pour pousser la déclaration. Ce choix peut paraître curieux parce que ce n'est pas l'Etat le plus démocratique de la planète, mais c'est intéressant qu'il l'ait signé. Voilà, M. le Maire, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas être trop longue auprès de votre Conseil Municipal. Je serai vraiment extrêmement heureuse que vous acceptiez d'adopter cette déclaration.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme la Ministre, je ne mets absolument pas en doute votre volonté de nous donner un texte qui puisse avoir de réels effets à l'avenir sur l'évolution de l'Humanité. En revanche, vous avez partiellement répondu à la question, mais quand on voit aujourd'hui la difficulté que l'on a à faire respecter les Droits de l'Homme, la Convention des Droits de l'Homme et du Citoyen ou encore la Convention des Droits de l'Enfant qui s'accompagnent pourtant de mesures contraignantes et qui définissent des droits individuels, donc que des individus peuvent faire valoir devant les tribunaux, je me demande si nous ne sommes pas juste dans la symbolique parce que des individus vont devant les tribunaux avec plus ou moins de succès, même le TPI a subi beaucoup de revers. Quelle valeur auront des droits de l'Humanité qui se présentent donc comme une nouvelle génération de droits qui transcendent

ceux de la personne ? Vous avez dit vous-même que vous avez décidé que la Terre ne sera pas une entité qui pourra aller devant la justice, mais qui sera cette entité et devant quelle entité pourra-t-on agir s'il y a constatation du fait que les générations futures ont subi des dégâts ou des torts causés par les générations passées ? Qui aura la possibilité de faire quoi que ce soit dans ce domaine ?

Mme Corinne LEPAGE : Votre question est tout à fait justifiée, Madame, et je vais essayer d'y répondre. Je suis tout à fait consciente que ce n'est qu'une première étape. Vous parlez de la Convention des Droits de l'Enfant, avant elle, vous avez eu une Déclaration des Droits de l'Enfant, puis on a attendu 20 ou 25 ans pour avoir une Convention des Droits de l'Enfant. Je ne le verrai pas, mais je suis convaincue que dans 20 ou 30 ans, on aura une convention avec des textes contraignants sur les principes de cette déclaration. Ce sera peut-être écrit différemment, le sujet n'est pas là, mais ce sera indispensable compte tenu des enjeux vers lesquels nous allons.

Sans attendre 25 ans, j'observerai 2 choses. La première est qu'il est vrai qu'il est très difficile de faire appliquer un certain nombre de textes, mais j'ajouterais, heureusement qu'ils existent parce que s'ils n'existaient pas, la question de les faire appliquer et de mettre en cause ceux qui ne veulent pas les appliquer ne se poserait même pas. L'avantage d'une déclaration de ce genre est précisément de pouvoir permettre de poser les questions devant les juridictions. Je faisais référence à des procès en cours. Une décision très intéressante a été rendue par une juridiction des Pays-Bas qui s'appelle Urgenda. Sans que la déclaration n'existe encore, cette décision reconnaît le droit à une simple association d'obtenir de la part de l'État néerlandais des mesures beaucoup plus concrètes précisément pour lutter contre le changement climatique parce que la totalité des personnes est en cause. Pour répondre à votre question, n'importe qui pourrait agir. Aux États-Unis, une douzaine de pré-ados de 12 à 15 ans du Massachusetts ont saisi une juridiction en disant « vous allez nous empêcher de vivre ». C'est donc le problème de l'équité intergénérationnelle qui est directement opposée et qui a été reconnue valable par la juridiction américaine. Nous sommes sur quelque chose qui est en train de se transformer. Ce texte n'est pas dans le marbre. S'il est voté par les Nations-Unies, peut-être aura-t-il des modifications et sans doute en aura-t-il, mais il me paraît essentiel qu'il constitue un socle sur la base duquel des tas de personnes dans le monde vont pouvoir agir dans le sens qui est celui de notre responsabilité commune. Après, on fera mieux, c'est une première étape. Ce n'est que cela.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Mme la Ministre, M. le Maire, chers collègues. Ce n'est pas une question. J'ai envie de partager un sentiment. Il y a des moments forts dans la vie d'un élu, j'ai le sentiment de vivre un moment fort où l'élu peut servir à quelque chose. On nous dénie parfois de cette possibilité dans la société actuelle. Je voulais donc dire que je suis fier et content de faire partie d'une assemblée qui est parmi les premières à soutenir ce texte auquel je souhaite bonne chance.

Mme Corinne LEPAGE : Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

M. le Maire MEYER : Cela pourrait presque être ma conclusion.

Nous sommes toujours hors séance publique. Corinne LEPAGE a signalé la présence de son mari, Christian HUGLO. Elle a eu raison de dire qu'il connaît fort bien l'Alsace. Je rappelle son combat qui l'a conduit pas loin d'ici lorsqu'il fallait préserver le Lindenkuppel. Heureusement, le résultat acquis nous a permis de transformer ce site et de le valoriser puisqu'après le projet de décharge, le Lindenkuppel est devenu un lieu de forage qui nous permet de prélever dans la nappe phréatique, dans ce périmètre protégé, quelque 9 millions de m^3 d'eau pouvant desservir non seulement l'agglomération colmarienne, mais en plus une trentaine d'autres communes. Si ce site de Lindenkuppel avait été transformé en décharge, nous n'aurions plus cette possibilité. Je parle sous le contrôle du Président de la Colmarienne des Eaux en même temps, puisque c'est pour nous une chance exceptionnelle de valoriser ce site de cette façon.

Il n'y a plus de question. La séance publique reprend.

Je soumets le texte au vote. J'ai senti la présence d'un accord unanime autour de la table, cela nous arrive également. Qui est d'avis d'adopter cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La déclaration est approuvée à l'unanimité.

Mme Corinne LEPAGE : Merci beaucoup. C'est très émouvant pour moi aussi d'être là. (applaudissements)

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Nous pouvons donc reprendre la séance là où nous l'avions arrêtée avec le point 14.

14. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention de gré à gré entre ARS Télécom et la Ville de Colmar pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la vidéoprotection dans l'espace public urbain de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Nous ne voterons pas ce rapport. Vous connaissez le positionnement de notre groupe par rapport à la vidéoprotection, il n'a pas changé. Surtout, avec ce rapport, nous dénonçons un problème de méthode qui pourrait même aller jusqu'à l'annulation de ce rapport s'il passe devant le contrôle de légalité de la Préfecture. Vous avez fait le choix de nouvelles installations, c'est votre choix, cofinancées par l'État. Vous l'avez expliqué, la règle veut qu'on attende d'avoir eu la notification de subvention pour pouvoir débuter les travaux. Or, nous attendons toujours cette notification et les travaux ont commencé. Tout travail mérite salaire, c'est vrai, mais dans les faits, ces travaux n'auraient pas dû débuter. On se retrouve donc avec une Municipalité qui fait un petit peu du passage en force en mettant en œuvre un certain nombre de choses, qui lance des travaux et qui attend finalement que l'État ou la Préfecture donne une caution à travers le versement de la subvention alors que la règle veut qu'on aurait dû attendre cette notification. Il y a donc un vrai problème de méthode. Je ne sais pas ce qu'en dira le contrôle de légalité de la Préfecture, c'est lui le juge, mais en tout état de cause, pour la position par rapport à la vidéosurveillance et à la question de méthode, nous ne voterons pas. Merci.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Quand vous parlez de travaux, il est clairement indiqué dans le rapport soumis au vote que l'assistant à maîtrise d'ouvrage travaille avec nous sur le plan technique, mais également sur le plan administratif. Vous vous doutez bien qu'avant les travaux proprement dits d'installation des caméras qui n'ont pas été faits puisqu'ils sont subordonnés au versement de la subvention de l'État, tout un travail administratif a été fait, un travail immatériel. C'est d'ailleurs défini dans le rapport. Avant d'installer les caméras, il faut des études techniques, il faut une assistance à consultation, il faut la réalisation de ce dossier qui fait l'objet d'une autorisation auprès des services concernés et ensuite du versement de subvention. Ce ne sont pas des travaux de génie civil qui ont été réalisés, ils n'ont pas encore été faits, ils sont en attente, mais ce sont des travaux immatériels de réflexion indispensables. C'est ce qui a été fait par la société qui a donc engagé des frais et du personnel. Il est donc normal que nous devancions ces éléments et qu'elle soit payée à hauteur des prestations déjà effectuées et qui ne peuvent pas s'effectuer au dernier moment. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Nous avons enregistré les observations de M. ERNST disant qu'ils ne vont pas voter le rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter dans la mesure où vous ne votez pas le rapport ?

M. ERNST : Dans ce cas, la question qui se pose est de savoir si ces travaux immatériels sont compris dans le périmètre de la subvention que va nous accorder l'État.

M. le Maire MEYER : Non.

M. ERNST : Le problème est là. La subvention de l'État ne s'adresse-t-elle qu'au matériel que nous allons payer et à l'installation qui en sera faite *stricto sensu* ? Ou le travail immatériel qui est également dedans est-il compris dans le périmètre de la subvention ? Dans ce cas, on a souci.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Les travaux immatériels ne sont pas compris dans le périmètre du versement de la subvention.

M. ERNST : De toute façon, c'est la Préfecture qui jugera.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Ce qui devrait vous rassurer.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez donc plus de problème.

M. ERNST : La vidéoprotection quand même.

M. le Maire MEYER : C'est autre chose.

M. ERNST : C'est la même chose.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : C'est un choix politique de notre part de protéger les Colmariens et les Colmariennes.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et deux oppositions.

16. Adoption de l'avenant aux contrats de plan Etat-Région (CPER) Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine signé le 26 avril 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Ce rapport est déjà passé en Conseil communautaire la semaine dernière. Je répète ce que j'y ai déjà dit. Le problème au niveau de la circulation pour la Ville de Colmar est un problème de mobilité pendulaire des personnes qui habitent en périphérie et qui viennent travailler à Colmar. Les entrées de ville sont bouchées aux heures de pointe de bureau. À mon sens, la difficulté de circulation n'est pas une question de transit ou de traversées Ouest/Est ou Est/Ouest, mais bien un problème d'étoile qui revient et qui se dirige vers le centre le matin et qui repart vers la périphérie le soir. Je trouve que c'est beaucoup d'argent pour cette étude pour des travaux qui coûteront encore beaucoup plus cher et dont on n'est absolument pas sûrs qu'ils se feront parce qu'il faudra trouver des partenaires financiers pour les réaliser. Je suis encore vraiment désolé que dans ce CPER – alors que l'on voit dans le document que vous nous avez remis que beaucoup de secteurs, de territoires en ont profité, c'était d'ailleurs la demande européenne pour mettre en place des liaisons ferroviaires – que nous n'ayons pas su profiter de cette revoyure du CPER pour mettre sur les rails la liaison entre Colmar et Fribourg qui aurait apporté énormément de choses et aurait délesté une partie de la rue de la Semm et une partie de ces trajets pendulaires, mais aussi ouvert des perspectives d'emploi vers l'Allemagne pour les personnes qui ne sont pas motorisées et il y en a beaucoup à Colmar, notamment dans les quartiers défavorisés. C'est pour cette raison que je ne voterai pas ce rapport ce soir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Pour moi, il n'est pas question de ne pas voter ce rapport, mais on voit bien les petits ajustements liés à la Grande Région et aux contreparties aux sièges strasbourgeois qu'ont pu obtenir nos amis champenois. Je n'ai pas de problème particulier avec cela, cela peut se comprendre. Par contre, mon intervention allait dans le même sens, on parle de routes pour Colmar, mais s'agissant de la liaison ferroviaire Colmar/Fribourg, les études précisent que cela va de 60-70 millions d'euros à 100-120 millions d'euros selon les différents scénarios, on n'y est pas, n'y est toujours pas, même simplement sous forme de vœux, je compte sur vous, M. le Maire et sur la Municipalité pour faire avancer ce dossier qui n'avancera pas sans une impulsion très forte de la Ville de Colmar et de l'Agglomération. Ce n'est pas la Région qui le fera avancer, nous l'avons bien compris. Il faut vraiment un investissement des acteurs locaux, à commencer par la Ville et l'Agglomération.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je vais d'abord répondre sur ce dernier point, si vous le permettez, parce qu'il est hors sujet, mais je peux quand même en parler, j'étais conseiller régional lorsqu'on a évoqué un certain nombre de points concernant notamment la liaison Bollwiller/Guebwiller. J'avais dit que j'aurais préféré que la Région s'intéressât à la liaison Colmar/Fribourg. Un engagement a été pris par le Président RICHERT, il tient cet engagement dans le CPER. On ne peut pas lui reprocher. Du coup, cette liaison est priorisée, mais ce n'est pas le débat de ce soir.

En revanche, M. HILBERT, je ne suis pas du tout d'accord avec votre vision concernant le Barreau Sud. Nous considérons que ce Barreau Sud est indispensable pour Colmar parce que tout Colmar est aujourd'hui ceinturé par des contournements : le contournement Ouest et le contournement Est. Il manque cruellement ce contournement qui permet les liaisons Est/Ouest. Il suffit de prendre une carte, vous verrez bien le souci et il suffit de regarder les rues. Allez dire aux riverains de l'Avenue Clémenceau/Poincaré, aux rues qui sont parallèles, c'est-à-dire Rue de la Concorde ou Rue Aristide Briand, à l'Unterer Traenkweg qui sont engorgées le matin de véhicules qui ne font que transiter, qui passent par Colmar, mais qui ne s'y arrêtent pas et qui sont typiquement des véhicules qui auront intérêt à prendre le Barreau Sud lorsque celui-ci aura été créé, c'est donc une avancée. Nous parlions tout à l'heure de développement durable, cela va parfaitement dans ce sens. Il faut sortir les véhicules de la Ville qui passent par Colmar et qui n'ont pas de raison d'y passer pour désengorger les axes et mieux faire respirer les Colmariennes et les Colmariens qui sont sur ces axes engorgés. C'est l'objectif du Barreau Sud. Nous ne pouvons que nous réjouir que les études soient inscrites dans la procédure de revoyure du CPER.

M. le Maire MEYER : Vous poussez toujours à la consommation. Vous avez parlé, M. DENECHAUD, de 100-120 millions d'euros, j'ai entendu récemment que l'estimation tourne plutôt autour de 60-70 millions d'euros. Vous approuveriez le rapport, mais vous ne voteriez pas le budget.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

17. Convention de mécénat avec la Société VIALIS pour la 27e édition du Salon du Livre de Colmar des 26 et 27 novembre 2016.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Ajustement des crédits d'équipement pour l'opération d'extension et la rénovation du musée Unterlinden – Décision Modification n° 2.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je vous trouve beaucoup plus modéré dans la présentation orale qui vient d'être faite du rapport que dans son contenu écrit, mais je vais commencer mon intervention.

Vous souvenez-vous, M. le Maire de cette séance du 28 mars 2014 ? Messianique, usant d'un vocabulaire qu'on attendait plus d'un religieux à sa chaire que d'un homme politique, vous remerciiez alors les 27 % de Colmariens qui vous avaient porté à la mairie au premier tour de l'élection municipale. Vous souvenez-vous aussi, M. le Maire, des rapports sur lesquels nous avions à nous prononcer ce jour-là ? Pour mes collègues qui auraient oublié, je leur rappellerais juste quelques lignes du rapport n° 6 sur lequel, par une clairvoyance que vous devez juger inhabituelle ou alors en toute connaissance de cause, tous les collègues d'opposition avaient choisi de s'abstenir. Ce 28 mars 2014, vos collègues du groupe majoritaire vous ont délégué entre autres deux pouvoirs qui nous intéressent pour faire toute la lumière sur le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Dans l'alinéa 4, vous avez été doté du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Vous souvenez-vous aussi, M. le Maire, qu'au surplus, les collègues du groupe majoritaire, vous ont doté, en vertu de l'article L2122-18 alinéa 1er du Code Général des Collectivités, de la charge de l'administration ?

Si j'ai souhaité faire ce rappel utile auprès des collègues, du public, des Colmariens qui nous écoutent, nous regardent et nous liront, au regard aussi de l'histoire de notre collectivité, ce que nous laisserons à la postérité, c'est parce que vous semblez avoir oublié, M. le Maire, le temps de ce rapport quelles étaient vos responsabilités. Ce n'est pas tant l'argent supplémentaire qui va être versé aux prestataires engagés dans la rénovation du Musée Unterlinden qui nous chiffonne. Un chantier de cette taille, mené par des architectes de renom et avec une configuration particulière des lieux, de

l'environnement, entraîne toujours des dépenses exceptionnelles et pas forcément prévues, surtout quand on presse parfois les entreprises pour faire coller la fin des travaux à une inamovible date d'inauguration imposée par vos soins. Nous en sommes tous conscients. De même que nous sommes conscients de l'attractivité du musée et de son impact dans la vie économique de notre cité. Vous avez donc toujours pu compter sur les votes à l'unanimité pour tous les crédits destinés à la rénovation du Musée. Alors oui, je ne nierai pas l'importance des sommes que vous nous demandez de voter ce soir, 1,9 million d'euros, c'est une somme quand on est en période d'argent public rare. Heureusement, le Maire de Colmar, Gilbert MEYER a pu compter sur une aide inattendue du Président de l'Agglomération colmarienne, MEYER Gilbert, pour récupérer récemment 2 millions d'euros qui viennent à point nommé pour solder les factures restantes. Quelle belle clairvoyance de la part du Maire et du Président de l'Agglomération, à moins qu'il ne s'agisse d'un reversement en toute connaissance de cause.

Le véritable problème posé par ce rapport est celui des commentaires désobligeants à l'égard des fonctionnaires municipaux que vous jugez responsables, et en quels termes, de cette facture supplémentaire, en oubliant totalement que par les pouvoirs qui vous ont été conférés par le groupe majoritaire, vous êtes le seul responsable de cette situation. Puisque vous avez tous pouvoirs sur la signature et le suivi des marchés publics, puisque vous avez tous pouvoirs sur l'administration municipale, c'est donc votre propre responsabilité que vous engagez sur ce rapport et sur les dépenses supplémentaires qu'il nous demande de couvrir. Ce n'est pas la responsabilité des services qui suivent vos directives. Mais admettre que vous êtes faillible et que vous pouvez faire des erreurs de gestion des finances publiques irait à contre-courant de l'image que vous avez construite durant ces 21 dernières années, ce que vous ne pouvez évidemment accepter.

Lors des Commissions Réunies, je vous ai demandé de bien vouloir retirer les 3 paragraphes incriminés, à la fois sur le fond et la forme parce que justement, si vous estimez qu'il y a faute des services, en tant que responsable d'administration, vous disposez de contre-mesures, de l'avertissement au blâme en passant par la baisse de la notation des fonctionnaires, voire le Tribunal Administratif ou le licenciement pour faute lourde. Mais ces procédures qui relèvent de votre pouvoir sur l'administration doivent pouvoir s'appuyer sur des preuves tangibles et ont vocation à rester plus confidentielles au nom d'une certaine réserve attendue des fonctionnaires et des élus dans l'exercice de leur mandat. Adopter ce rapport tel quel, c'est livrer le prétendu coupable sur la place publique pour pallier vos propres manquements. Sans avoir à prouver ce que vous avancez, vous attendez, pour reprendre les métaphores religieuses qui vous étaient chères ce 28 mars 2014, qu'une opinion publique réduite au rôle de Pilate condamne Jésus pour amnistier Barabbas.

Nous ne pouvons évidemment pas voter ce rapport en l'état. Aussi, nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir retirer les 3 paragraphes qui mettent en cause les fonctionnaires municipaux pour finalement

réserver des sanctions s'il y en a à un cadre plus privé, et ne pas les faire apparaître dans un document officiel de notre collectivité. Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, du haut de ma petite personne, permettez-moi de reposer la question suivante qui a été soulevée : pourquoi rejeter la faute sur les services et les hiérarchies ? M. le Maire, vous avez toujours eu la suffisance de nous rappeler qu'un chef est fait pour cheffer. À la lecture de ce rapport, on pourrait croire et avoir le sentiment et la faiblesse de croire que le guide suprême a perdu la main. Vous nous aviez habitués à plus de pragmatisme et de discernement.

Un constat : nous avons tous été menés par le bout du nez et cela dès le choix de retenir le Cabinet Herzog et de Meuron, choix qui imposait un dépassement du coût d'environ 6 millions d'euros de l'enveloppe financière dans laquelle devait s'inscrire le projet. L'architecte Jean-Paul PHILIPPON dénonce d'ailleurs en adressant au Président des jurés un courrier en ce sens, dénonçant une forme d'irrégularité. S'en suivent ensuite une série d'estimations et négociations qui nous amènent en décembre 2009 à voter un rapport soumis au Conseil Municipal pour un budget d'un montant de 24,5 millions d'euros TTC, Office de tourisme compris avec un début des travaux en janvier 2011 pour une réception prévue fin 2013. En 2016, le coût total du projet est de 36 323 000 euros TTC. En comparaison du montant des 24,5 millions d'euros TTC annoncé en 2009, la différence est de 11 millions d'euros, soit une augmentation globale de 50 %.

De plus, il semble que l'aménagement de l'Office de tourisme est en sus pour un montant de 735 833 euros HT, soit également une réalisation globale 2016 de 46 917 000 euros TTC pour des travaux pas encore totalement achevés. Alors qu'aucune concertation et consigne de vote n'a été donnée au sein de notre groupe, je m'abstiendrai de voter ce rapport, car je pense que cette dérive financière qui aurait pu être contenue, car la réduction annuelle des frais de fonctionnement des services, toujours plus, avec moins et plus vite, des délais impossibles à tenir avec des manifestations, événements coûteux et récurrents pour donner l'illusion que la maîtrise du chantier contribuait à mon avis à sa coûteuse réalisation. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, vous nous jouez une pièce en 3 actes, dont le titre s'intitule « Ajustement de crédits ».

Acte 1 : nous trouvons sur nos tables à 8 jours du Conseil de ce soir, un document nous annonçant une énorme rallonge pudiquement appelée « ajustement » destinée à boucler le financement des travaux du Musée Unterlinden. Près de 2 millions d'euros supplémentaires, c'est quasiment 10 fois plus que les frais que vous réclamez aux commerçants de la Ville au titre de la sécurité des marchés de Noël.

Acte 2 : je vais lire parce que les Colmariens ne savent peut-être pas ce qui était écrit dans ce rapport initial –, vous scotchiez vos services en disant : « *Il apparaît dès lors que le service et toute la hiérarchie de ressort ont bâclé à la*

*va-vite l'analyse de ce dossier. Ce bricolage budgétaire est inadmissib*le ». Je continue, je ne lis pas tout : « *Il s'agit ainsi au final d'un dysfonctionnement interne entraîné par une série de négligences qui n'ont pas de place dans la gestion maîtrisée d'un chantier. L'exécutif qui a découvert le quiproquo lors de la présentation du projet de DM n° 1 de 2016 par les services, s'est fait entendre avec des observations qui mettaient le doigt sur le manque de professionnalisme* ». Je reviens à mon acte 2, vous présentez ce rapport que je viens de vous lire comme un quasi-déshonneur et vous visez ces services pour leur incurie. Vos services, pas vous et vous venez de découvrir le pot aux roses. Là, on s'approche carrément de la farce. Pour tous ceux qui ont eu des fonctions de dirigeant, l'exercice est surprenant de se défausser ainsi là où il est de mise habituellement de couvrir les collaborateurs et d'assumer en tant que chef. Si linge sale il y a à laver, autant le laver en famille. Vous, vous n'hésitez pas à salir l'honneur des autres comme si vous n'étiez plus l'ordonnateur budgétaire de la Ville de Colmar.

Acte 3 : mais pourquoi donc ces délais raccourcis pour annoncer cette rallonge ? Et surtout, pourquoi ce détournement des responsabilités ? Mais pour détourner l'attention, bien sûr, car vous n'avez posé là que des éléments secondaires destinés à jeter de la poudre aux yeux. L'essentiel est ailleurs, un tel dérapage n'a pas pu vous échapper quand on connaît le contrôle et la pression que vous mettez dans ce dossier et tous les autres. Il va quand même être très, très, très compliqué maintenant de faire croire que vous êtes un gestionnaire aussi exemplaire que ce que j'entends depuis que je suis assise là, c'est-à-dire un an et demi, où je l'entends quasiment à toutes les séances du Conseil Municipal.

Notre groupe laisse les Colmariens juges de la situation. Ils ont payé, paient et paieront longtemps encore pour la grande œuvre de votre mandature. J'espère qu'ils auront droit à une entrée gratuite par an, ne serait-ce que pour augmenter le nombre de visiteurs attendus et qui en plus, ne sont même pas au rendez-vous. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais moi aussi faire un petit rappel historique en rappelant la séance du Conseil Municipal du 24 février 2011 où vous aviez d'ores et déjà annoncé la date ou même peut-être avant, mais j'avais évoqué le fait que nous étions étonnés que deux ans et demi avant, on nous annonce précisément la date d'ouverture du Musée Unterlinden pour le 30 septembre 2013. Ce genre de prévisions est peut-être aussi un des facteurs de certains dépassements parce que sans doute, les entreprises ont-elles dû parfois mettre les bouchées doubles ou se contorsionner pour parvenir à vous satisfaire.

Concernant le fond du problème, vous vous attribuez généreusement et généralement tous les mérites des bonnes notations des agences ou des citations dans la presse qui saluent en réalité le travail réalisé par des équipes de fonctionnaires et des responsables sérieux au sein de la Mairie. Vous êtes par ailleurs le seul maître des finances. Ne prenez-vous pas systématiquement la parole à votre adjoint aux finances lorsqu'il s'agit de présenter le budget signifiant bien par-là aux yeux de toute la population

que vous en êtes le seul véritable artisan ? Ici, *a contrario*, vous ne vous reconnaissez aucune responsabilité dans les dépassements budgétaires mis à jour. Le terrible dépassement qui fait l'objet de ce rapport vient apporter la preuve de votre faillibilité. C'est cela que vous ne pouvez pas tolérer. Voilà en effet que votre savoir-faire est interrogé, cela a déjà été dit. Quant à votre savoir-être, si vous en aviez un tant soit peu, vous assumeriez votre responsabilité et ne vous permettriez pas des attaques aussi viles envers vos équipes. En effet, ce que vous dites sur les soi-disant manquements de vos services – je dis bien, soi-disant manquements de vos services – est extrêmement grave. Vous désignez des boucs émissaires et avez sans doute également prévu des mesures de rétorsion disciplinaires et économiques vis-à-vis de « lampistes ». Sachez, M. le Maire, que de telles mesures rajoutées à l'insulte publique seraient intolérables et que nous apporterons tout notre soutien à leur éventuelle contestation. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je serai bref. La responsabilité du Maire a été évoquée. Effectivement, vous vous affirmez toujours comme un élu très présent, un maire très présent et quand tout se passe bien, vous êtes toujours là, et cela peut se comprendre, récupérer les lauriers de ce qui s'est bien passé. Effectivement, la responsabilité va dans les deux sens. Quand quelque chose ne se passe pas bien, les élus et le Maire – premier d'entre eux – sont là aussi pour assumer la responsabilité. Vous dites dans ce rapport – que ma collègue a cité – qu'une série de négligences n'ont pas de place dans la gestion maîtrisée d'un chantier. Je dirais que des termes tels que « *bâclé à la va-vite, bricolage budgétaire inadmissib*le » et ce genre de choses n'ont pas leur place dans le rapport d'une délibération. M. le Maire, vous êtes juriste, vous connaissez en principe le langage juridique et vous savez que de tels termes n'ont pas leur place dans un document juridique tel que le rapport d'une délibération. Il en va notamment de l'image de la collectivité à l'extérieur. Ces documents sont publics. Comme cela a été dit auparavant, ce genre de choses doivent se régler en interne à la collectivité. Pour ces raisons, notre groupe dans son ensemble s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voterai le rapport puisque les travaux qui ont été réalisés pour le Musée Unterlinden et pour l'entrée de ville à cet endroit sont considérables et apportent un réel plus. Par contre, comme mes collègues de l'opposition, je suis choqué par ce paragraphe que je désapprouve totalement. Si des fonctionnaires ont commis des fautes ou des erreurs, vous pouvez prendre des sanctions internes en tant qu'employeur. Ce paragraphe n'a pas lieu d'être dans un rapport. Il me semble que par le passé, peut-être même récent, des erreurs ont déjà été commises et des fautes ont aussi été commises par des salariés et nous n'avons pas eu ce genre d'écrit dans les rapports qui les concernaient. *A contrario*, des fonctionnaires font excellemment bien leur travail et à aucun moment, vous ne les avez mis en exergue et ne les avez félicités par écrit dans un rapport. Il est vraiment incongru et choquant d'écrit ce genre de choses. Nous attendons tous vos explications.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues, en janvier dernier, un grand nombre d'entre nous étaient présents lors de l'inauguration du Musée Unterlinden. Tous, étions et sommes, je l'espère, ravis d'avoir un beau musée. Aujourd'hui, nous sommes mis malheureusement devant le fait accompli et sur ce point, s'agissant d'une affaire de gestion interne au sein de la majorité, le groupe des Républicains ne prendra pas part au vote.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Avant tout, je viens de rentrer ce matin, j'étais absent quelques jours. Si j'avais su, j'aurais préparé toute la journée un dossier complet sur ce sujet que j'ai suivi dès le premier jour. Je vais répondre à plusieurs personnes en même temps parce que ce que je viens d'entendre m'énerve. J'ai pris ce dossier à cœur depuis la première heure. Je l'ai visité plusieurs fois. Lorsqu'on dit des énormités comme je viens d'entendre ce soir, je suis obligé d'en prendre une part de responsabilité parce qu'en Commission d'Appel d'Offres avec l'une de nos oppositions présentes, avec mes collègues présents, je m'en suis effectivement pris personnellement à certains fonctionnaires municipaux. Vous l'apprenez ce soir, même le Maire l'apprend ce soir. À un certain moment, le travail a été totalement sous-estimé. Une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, l'architecte de la Ville de Colmar, j'ai même haussé la voix en lui disant : « *Écoutez, ce n'est pas possible, je suis titulaire de cette Commission d'Appel d'Offres depuis 1995, c'est la première fois que je vois des avenants, des avenants, des avenants parce que le travail n'a pas été maîtrisé de la façon qu'il aurait dû l'être* ». M. le Maire, excusez-moi de vous faire apprendre ce que je suis en train de vous dire ce soir parce que je ne voulais justement pas que les services en subissent les conséquences. Je ne voulais pas que le discernement qui n'a pas été fait correctement dans l'approche d'un dossier tellement compliqué puisse nuire. Malheureusement, il est vrai que ce soir, je vois ce dossier, mais il y a également autre chose. Il se trouve que je présidais également la Commission de Sécurité. Vous êtes devant des faits, quand vous avez le SDIS et qu'un lieutenant-colonel des pompiers vient vous dire que les normes ont changé et qu'il faut faire telle ou telle chose, que ce n'étaient pas les mêmes normes qu'au début du chantier. Un surcoût de 500 000 euros, mais c'est cela. Entre autres, M. ERNST, je vais vous dire la chose suivante : lorsque vous disiez qu'il fallait absolument maintenir les délais pour l'ouverture, ne trouvez-vous pas qu'il aurait été dommage de priver toute cette masse de touristes le mois de décembre des ¾ ou des 4/5 du Musée qui étaient terminés et dont une partie restait à terminer ? Non, les délais étaient largement tenus. M. le Maire, je m'excuse vraiment parce que si j'avais su, j'aurais pu vous apporter tous les compléments nécessaires à ce dossier. Ce n'est pas juste, vous n'avez pas à être accusé parce qu'à ce stade, je me sens fautif de ne pas vous avoir mis au courant à l'époque du débordement qu'il y a eu. Je ne m'en prends pas au personnel municipal, au contraire, nous avons un excellent personnel municipal, mais il a failli sur ce dossier.

M. le Maire MEYER : Le Maire ne se sent pas accusé du tout. J'ai eu un flair extraordinaire de débattre de ce dossier d'une façon totalement séparée pour que tout le monde soit conscient de la façon dont se sont passées les choses. Je vous ai écouté attentivement. D'abord une précision sur le coût : les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus au départ. Nous avons ainsi ajouté 7 millions d'euros et cela en toute conscience. Ce montant n'était pas prévu dans la programmation initiale. Ensuite, des travaux complémentaires que nous avons tous acceptés ont eu lieu, mais il se trouve que le différentiel s'élève pour moi à 1 930 000 euros par rapport à ce qui était prévu.

Alors, mise au point préalable : si le Maire décide de présenter un dossier technique, c'est qu'il assume la partie rédactionnelle. Quand il le faut, chacun doit assumer ses responsabilités et le Maire ne peut pas aller au-delà des crédits prévus au budget. Donc le Maire respecte scrupuleusement les crédits qui lui sont alloués. Ce n'est pas le Maire qui suit les différentes facturations. Il se trouve que j'ai découvert cette situation lorsqu'il s'agissait de voter le budget supplémentaire de l'année 2016. C'est là que le doigt a pu être mis sur ce décalage, d'où la rallonge qui n'était pas au départ de 1 930 000 euros, alors on m'a fait dire au mois de janvier lors de l'approbation du budget que les 2,5 millions d'euros étaient suffisants pour solder tous les comptes. Alors, comprenez que je n'étais plus d'accord dans la mesure où d'une part, je certifie au Conseil Municipal que les 2,5 millions d'euros sont suffisants et que d'autre part les services me relancent au mois d'octobre pour me demander 1,3 million d'euros supplémentaires dans un premier temps, plus 630 000 € en 2017. Comprenez que je ne peux plus être d'accord et là, le Maire respecte scrupuleusement la délégation qui est la sienne à hauteur des crédits qui sont ouverts. Par-là, je réponds aux observations concernant l'illégalité où le Maire serait responsable. Oui, le Maire est responsable pour respecter le budget. Oui, j'ai dû respecter le budget à hauteur de 2,5 millions d'euros et pas d'un euro supplémentaire. Les explications complémentaires données par M. RENIS sont la première réponse.

Cela étant dit, je suis d'autant plus sensible que je suis un ancien territorial. Je suis beaucoup plus sensible sur la question puisque je n'aurais jamais pu me permettre de revenir vers mon patron pour dire qu'il me faut 1,9 million d'euros de crédits supplémentaires alors qu'au mois de janvier les 2,5 millions d'euros, devaient pouvoir solder les comptes. Je n'ai pas pu accepter cela, d'où le rapport.

Alors, M. ERNST, vous êtes bien gentil. Mais dans votre domaine, avez-vous une expérience de la gestion publique ? Chaque fois que vous vous lancez dans de tels commentaires, généralement, votre plaidoyer est à côté des 4 principes budgétaires qui se doivent d'être respectés. Votre propos est toujours circonstanciel, avec la pratique d'une démagogie certaine. Vous provoquez toujours la sensation à travers vos affirmations. D'ailleurs, en ce qui vous concerne, je me rappelle la séance du Conseil Municipal du mois de juin, lorsque nous débattions sur le taux de réalisation, vous disiez : « Voilà, vous ne faites pas mieux que tous les autres puisque le Département a aussi un taux de réalisation de 90 % ». Je ne voulais pas vous répondre, avant

d'avoir vérifié. Il s'avère au final, que le taux de réalisation du Département de l'année 2015 n'était pas de 90 %, mais de 72 %.

M. ERNST : (intervention inaudible sans micro).

M. le Maire MEYER : Le taux de réalisation ne se conjugue jamais sur le fonctionnement, mais sur l'investissement. Ne vous dérobez pas devant vos affirmations. Vous avez l'expérience d'un attaché rattaché à un parti politique, mais vous n'avez aucune connaissance de la gestion publique. J'ajoute que la Ville de Colmar a autant investi que le Département à l'intérieur des 90 %. Pour le rapport que nous examinons, la faute est collective. Chacun croyait que l'autre collègue s'occupait de la question. Pour autant, je ne peux pas accepter cette façon de traiter un dossier, raison de ma réaction pour vous présenter d'une façon individuelle ce dossier.

J'ai derrière moi 20 années de carrière professionnelle. Je n'ai jamais eu à connaître un tel cas. Tout à l'heure, quelqu'un disait : « Un chef est là pour cheffer », oui, le Maire cheffe parce qu'il sait le faire et même si c'est l'Administration qui est concernée. Il cheffe aussi à ce titre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec cinq abstentions et deux oppositions. Le Groupe des Républicains n'a pas souhaité prendre part au vote.

19. Subventions aux associations culturelles en 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, je vais m'abstenir sur ce dossier parce que j'attends allégrement la réciprocité de la part de Mulhouse et de Strasbourg. Quand ils nous auront reversé à nous aussi 70 000 euros, je suis prête à leur en donner un bout. Merci.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Je vais peut-être apporter des informations supplémentaires sur ce point. Je tenais quand même à rappeler que l'Orchestre de Mulhouse assure la moitié des prestations à l'Opéra national

du Rhin conjointement avec l'Orchestre Symphonique de Strasbourg et que cet état de fait a commencé en 1992 avec 11 musiciens qui dépendaient de l'Opéra du Rhin et qui étaient salariés de l'Opéra National du Rhin. Il s'est opéré à ce moment-là un principe de vases communicants qui n'a pas entraîné de nouvelles dépenses, c'est-à-dire qu'une partie de la subvention a été enlevée à l'Opéra National du Rhin pour être reversée à l'Orchestre de Mulhouse. Cette subvention est devenue fléchée Orchestre Symphonique de Mulhouse au lieu d'aller en totalité à l'Opéra National du Rhin. La subvention totale versée par la Ville de Colmar est proportionnelle au nombre de prestations dont Colmar bénéficie, c'est-à-dire que Mulhouse et Strasbourg versent une subvention plus importante à l'Opéra National du Rhin parce qu'ils accueillent plus de spectacles.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN !

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Pardon, je dois faire plus court, mais ce sujet me tient à cœur.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

21. Renouvellement du règlement intérieur du conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Renouvellement de la convention d'utilisation de la cour de l'école Jean-Jacques Rousseau par les élèves de l'école maîtrisienne.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Avenant n° 1 à la convention portant participation de la Ville de Colmar aux travaux de mise en conformité de la synagogue et la Maison Communautaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion et avec une abstention.

26. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Recensement de la population 2017 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de partenariat de la Ville de Colmar avec l'UGAP.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Versement de la subvention 2016 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Indemnités mensuelles de fonction des élus.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je ne comprends pas la logique de cette décision. Alors que le Maire de Colmar, par ailleurs Président de Colmar Agglomération se vante toujours de tout l'argent qu'il laisse dans la poche du contribuable colmarien ou membre de Colmar Agglomération…

M. le Maire MEYER : Vous avez totalement raison.

Mme VALENTIN : Oui, mais ici, vous venez prendre dans la poche du contribuable les cotisations que la loi demande aux élus de payer sur leurs indemnités. J'ai parlé de vantardise, pas totalement de réalité non plus. Je trouve cette décision particulièrement injuste, voire révoltante. Injuste parce que personne nulle part ailleurs, dont on augmente par exemple la cotisation à la mutuelle ou les frais de scolarité ne voit son salaire ou sa bourse révisée pour que l'opération ne lui coûte rien. La loi relative à l'instauration du droit individuel à la formation et plus particulièrement son décret d'application précise très clairement que le nouveau fonds est à la charge des élus et qu'il est constitué pour faciliter la formation des élus *via* ce droit individuel à la formation. Elle indique aussi que cette cotisation doit être versée par tous les élus titulaires d'un mandat local. Je répète, elle est donc à la charge des élus. Vous avez trouvé une parade pour la transférer sur nos concitoyens en augmentant rétroactivement les indemnités des élus afin qu'il ne leur en coûte rien. Vous ne pouvez ignorer la défiance de la population à l'égard de ses élus, or elle ne peut que se trouver renforcée par une telle mesure.

Concernant la sécurité des marchés de Noël, il n'était pas question de demander à nos concitoyens de contribuer, mais dans le cas présent, vous n'hésitez pas à contourner la loi pour privilégier l'intérêt particulier d'une poignée d'élus à l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle je trouve que cette mesure est révoltante.

Je disais en préambule que je ne comprenais pas la logique de cette décision. En fait, si, je comprends très bien que vous défendez vos intérêts corporatistes et bien sûr, je voterai contre.

J'ai déjà tenu ces propos lors de la réunion de Colmar Agglomération, le 17 novembre, vous m'aviez répondu que vous aviez voté des montants d'indemnités inférieurs à ce qu'il vous serait permis de toucher. L'Adjoint qui vient de présenter le rapport vient de dire que cela reste dans l'enveloppe globale. Il n'empêche, vous parlez de sous, quand avec mon collègue, M. ERNST, nous parlons de principes. Cela n'a pas de prix.

Pour finir, nous vous demandons, M. ERNST et moi-même, de ne pas procéder à la revalorisation de nos indemnités d'élus municipaux, car nous tenons, en ce qui nous concerne, à respecter l'esprit de la loi et à payer ce qui nous appartient de payer. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Ma collègue a parlé de principes, j'aurais pu aussi en parler, mais je parlerai simplement concrètement d'enveloppe. Puisque l'on parle d'enveloppe globale, on n'a pas rappelé à combien elle s'élève, c'est une question de transparence. Je l'ai déjà dit à la Communauté d'Agglomération, quel est le coût global de cette mesure ? Il est peut-être infime ou important, mais pour pouvoir voter un rapport ou une délibération, il faut *a minima* savoir combien coûte la mesure à voter. C'est le minimum de la transparence vis-à-vis des élus et des Colmariens.

J'aurais également aimé pouvoir disposer d'un comparatif par rapport aux indemnités maximales tel que cela a été fait à la Communauté d'Agglomération. J'ai l'impression que l'on n'est pas de l'ordre de 60 %, en tout cas pour certaines indemnités.

M. le Maire MEYER : Pas d'autre demande de parole. Il n'y a aucune déviation dans la mesure où d'une part, les consommations votées par le Conseil Municipal se situent en-dessous des montants budgétés sur la base de la décision prise. D'autre part, une rétrocession est faite à partir des adjoints sur les conseillers délégués, ce qui veut dire que ces derniers n'entraînent pas d'indemnisation supplémentaire.

Nous savons également que tout coût de formation est toujours à la charge de l'employeur. Mais Mme VALENTIN, ces réponses vous furent déjà données au Conseil Communautaire dans la mesure où les montants répertoriés dans le rapport se situent en-dessous du maximum autorisé et cela vu d'une façon globale. Je ne suis pas du tout gêné de présenter ce rapport puisque nous respectons scrupuleusement les crédits inscrits par le Conseil Municipal à travers la décision prise en 2014 lors du renouvellement du Conseil Municipal avec les indemnités globales affectées à l'indemnisation des élus locaux. Je ne suis pas gêné du tout, nous respectons la

transparence et si nous mettons sur papier les différents montants, c'est que nous cherchons finalement à faire apparaître les réalités. M. DENECHAUD, 1 %, c'est 1 %, ce n'est pas 2 % ou 0,5 % puisqu'en fonction des dépenses, on parlait également d'un retranchement de 1 % pour payer les cotisations. Le montant reste le même.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire, vous dites que vous m'avez déjà répondu, je vous réponds également la même chose. Que vous ne soyez pas gêné ne m'étonne pas du tout, mais que vous prétendiez que cela reste dans une enveloppe, à partir du moment où vous revalorisez des indemnités, l'enveloppe augmente forcément. Ne dites pas n'importe quoi, merci.

M. le Maire MEYER : L'enveloppe n'a pas augmenté d'un euro par rapport aux critères retenus par le Conseil Municipal en mars 2014.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions et 5 abstentions.

M. le 1er Adjoint !

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : On parle de transparence, il faut être transparent. Je suis embêté parce que j'ai envie de vous dire que le vote que vous exprimez me surprend. Il me surprend surtout par rapport à une personne qui n'est plus dans la salle, Mme KLINKERT, elle est partie, elle a peut-être autre chose à faire. Nous aussi, nous avons éventuellement autre chose à faire éventuellement, mais on reste quand même jusqu'au bout de la séance. Surtout, elle a donné procuration, donc elle a exprimé un vote, je peux donc dire ce que j'ai envie de dire. Vous parlez de transparence, M. DENECHAUD, oui, soyons transparents jusqu'au bout et pour tout le monde, car les élus municipaux que nous sommes ont des indemnités, un point c'est tout. Nous n'avons aucun avantage supplémentaire ni direct ni indirect et c'est très bien ainsi. Ce n'est pas le cas d'une personne qui est dans votre groupe et qui s'est pourtant abstenue. C'est là où je pointe une certaine part d'opportunisme et où je suis un peu surpris dans la mesure où en tant que vice-présidente du Conseil Départemental, c'est l'une des seules élues départementales à bénéficier en plus de son indemnité d'une voiture de fonction alors qu'elle habite à moins d'un kilomètre du siège du Département, laquelle voiture de fonction est scrupuleusement nettoyée tous les vendredis par des employés du Département, intérieurement et extérieurement. En outre, elle dispose d'autres avantages comme un téléphone, un ordinateur, ce n'est pas du tout…

M. ERNST : (intervention inaudible sans micro).

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Non, j'ai renoncé au téléphone du Département, justement par transparence, cher M. ERNST. Si on joue la transparence, il faut aller jusqu'au bout, mais il ne faut pas avoir un vote différent quand on est ici et avoir un comportement différent quand on est ailleurs, il faut tout dire. Je constate, chacun jugera comme il l'entend, mais les élus municipaux n'ont aucun autre point que les indemnités, ce qui n'est pas le cas de la collègue que je viens de citer. Je suis désolé de devoir en parler, mais vu l'intervention des uns et des autres et vu le vote, avoir cette

position vis-à-vis des personnes qui nous écoutent et qui nous lisent me paraissait utile.

M. le Maire MEYER : Le vote a été fait, il n'y a pas de commentaire.

(Réactions inaudibles dans la salle, sans micro)

M. le Maire MEYER : De quoi parlez-vous ? Le vote est fait, la discussion s'arrête là.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est pour tout le monde, sauf pour M. le 1er Adjoint.

M. le Maire MEYER : Non, c'était en raison de l'abstention, nuance.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Ils n'avaient pas donné leur position, avant.

32. Projet de construction d'un parc de stationnement Gare/Bleylé.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. On parlait de délais de travaux précipités, etc., je ne conteste aucunement l'utilité de l'équipement, bien au contraire, mais qu'on ait commencé le 7 novembre, c'est-à-dire juste avant les marchés de Noël où il y a vraiment besoin de plus de capacité de stationnement dans la Ville, et notamment à proximité des hôtels qui se trouvent près de la gare et à proximité de la gare de toute façon. Il est un peu dommage de ne pas avoir simplement attendu deux mois et d'avoir commencé en janvier, mais il y a certainement une explication.

M. le Maire MEYER : On peut se tourner comme on veut, le nez est toujours devant. On démarre plus tard et le parking n'était pas ouvert au marché de Noël de l'année prochaine. De toute façon, on est neutralisé pour une période du marché de Noël.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

33. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Remplacement de véhicules de service – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Si l'on peut peut-être se réjouir de la qualité de ces véhicules qui peuvent réjouir M. FRIEH, je me pose une question. Dans la présentation du rapport de développement durable, on a insisté sur l'attention particulière portée au personnel en situation de handicap. Là, on nous dit qu'un véhicule ne pourra être acquis que s'il y a la subvention du FIPHFP. Alors, ce véhicule est-il vraiment nécessaire ? S'il est nécessaire pour faire travailler une personne en situation de handicap, la Ville de Colmar n'a-t-elle pas les moyens de l'acquérir si la subvention ne lui est pas accordée ? Je vous remercie.

M. l'Adj. SISSLER : Le véhicule demandé par le service de l'enseignement et de la solidarité servirait notamment à deux travailleurs sous statut handicapé en poste au sein du service. Il s'agit de deux concierges qui pourraient aussi davantage diversifier leur mission au sein de la Direction de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de la Solidarité. C'est à ce titre que la subvention de 20 000 euros est demandée pour ces deux postes de travail. M. le Maire a attendu la confirmation de cette subvention pour acquérir le véhicule. C'est fait en fonction de l'utilité du service. Ce n'est pas fait n'importe comment.

M. le Maire MEYER : Sinon, nous aurions le droit aux mêmes observations que pour les caméras de la part de M. ERNST, si nous dépensions avant l'heure avant d'obtenir la subvention.

M. l'Adj. SISSLER : C'est pour bien systématiser la chose.

Mme VALENTIN : Je reprécise ma question. Évidemment, vous attendez de savoir si cette subvention sera versée et évidemment, l'achat sera fait en fonction. Enfin, sera financé en fonction. Ce que je veux savoir, c'est si vous ferez quand même l'achat.

M. le Maire MEYER : Non, nous ne ferons pas l'achat si nous n'avons pas la subvention.

Mme VALENTIN : Voilà, merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Voilà, c'est clair et transparent. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

36. Travaux d'espaces verts – programmation 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Colmar Agglomération pour les exercices 2009 et suivants.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Il a déjà été présenté au Conseil Communautaire. Il n'y a pas de demande de parole.

C'était le dernier point. Je crois que M. ERNST a demandé la parole sous le point « divers ».

Point « Divers »

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Effectivement, j'avais une question concernant directement la gestion des deniers publics colmariens puisque depuis quelques jours – maintenant c'est un petit peu caduc– un nouvel exemplaire de la Lettre du Maire est arrivé dans les boîtes aux lettres colmariennes. Lettre dans laquelle vous expliquez le fonctionnement des

primaires de la droite et du centre ainsi que votre soutien à la candidature de François FILLON. La méthode de distribution à quelques jours de l'élection et le contenu clairement politique du document rappellent un autre exemplaire que vous aviez fait distribuer à quelques jours du référendum sur la fusion des départements alsaciens. En 2011, pas moi, mais notre groupe politique avait constaté que cette dépense électorale, impression et distribution, avait été supportée par l'argent des contribuables colmariens alors qu'elle était clairement partisane et aurait dû être supportée par vous seul ou votre parti politique *a minima*. Nous vous en avions fait la remarque et avions reçu à l'époque une fin de non-recevoir.

Dans un souci de transparence de la gestion des deniers publics des Colmariens, pourriez-vous nous indiquer, M. le Maire, le coût de l'impression et de distribution du dernier exemplaire de votre Lettre du Maire et si cette dépense sera prise en charge par le budget de la Ville, le vôtre propre ou les frais de campagne du candidat que vous appelez à soutenir ? Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : Pour une fois, je devrais presque vous remercier d'avoir posé la question. Deux questions sont posées : le coût et la distribution. S'agissant du coût de l'impression, la Ville de Colmar permet aux administrés de demander l'impression ou la duplication de documents. À ce titre, elle a établi une tarification en rapport avec les duplications demandées. Ces tarifs ont été arrêtés le 3 mai 2005. Le coût de la duplication que vous évoquez s'élève à 1 604 euros. La facturation a été établie et le coût acquitté par des tiers parmi lesquels je figurais pour 340 euros. Le chèque de remboursement a été fait le 3 novembre 2016.

Quant à la distribution du document, elle n'a absolument rien à voir avec les services municipaux puisqu'aucun ne fut impliqué.

M. ERNST : Parfait. Cela a un coût quand même, mais l'important est qu'il n'a pas été assuré par les fonctionnaires municipaux.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Pourquoi ne l'ai-je pas eu ?

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, merci pour votre présence. Et on vous invite pour le petit verre.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 35

Colmar

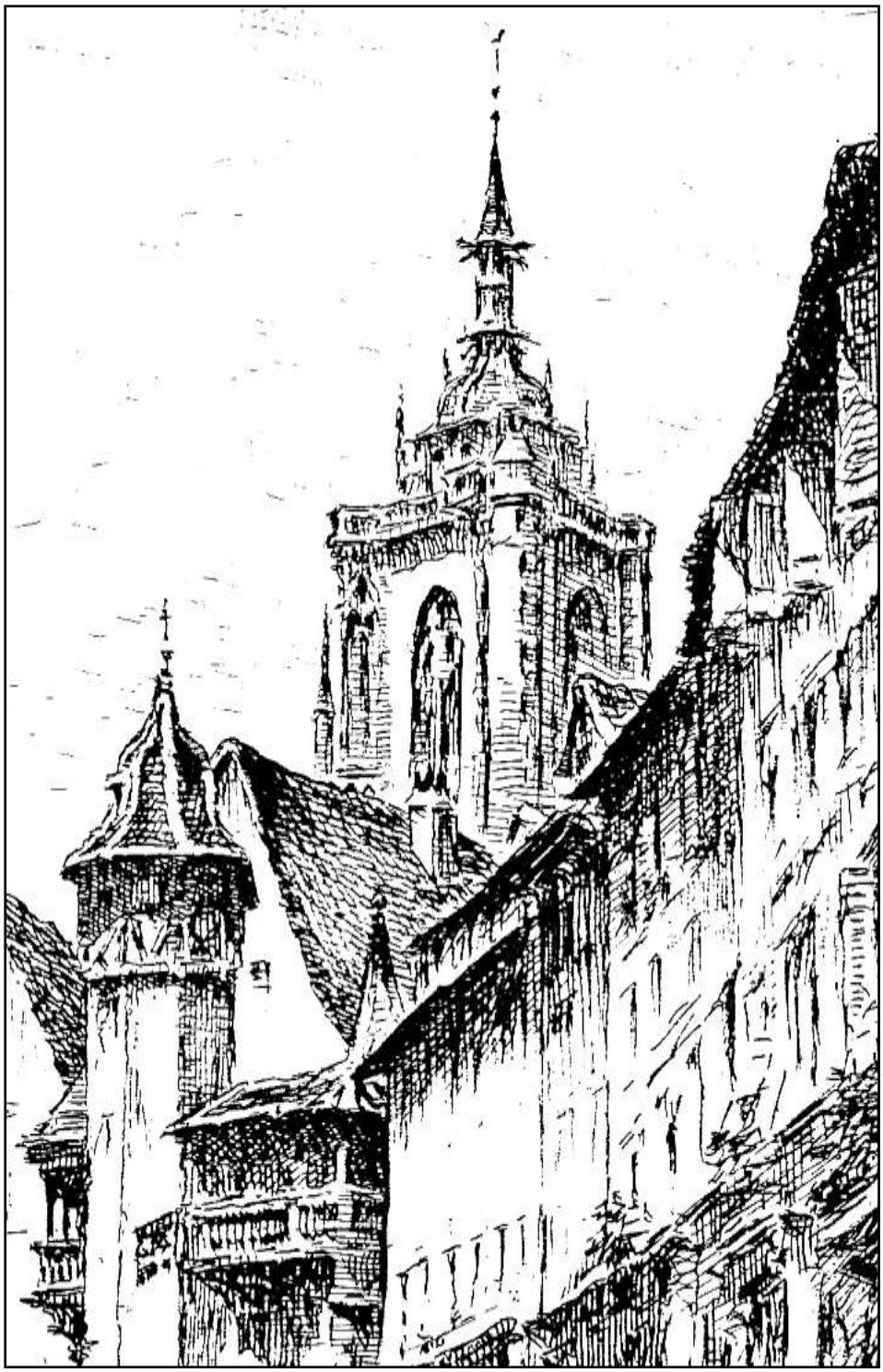

STENOGRAMME

29ème Séance

du

12 décembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette dernière séance du Conseil Municipal pour l'année 2016.

Je dois faire état de quelques excuses : Mme DENEUVILLE, Mme LATHOUD, Mme PELLETIER, M. YILDIZ, M. BERSCHY, M. HAMDAN, Mme BRANDALISE et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement procuration à M. FRIEH, Mme HOFF, Mme HUTSCHKA, M. DENZER-FIGUE, M. JAEGY, M. HANAUER, M. OUADI et M. MEISTERMANN.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est absente. Selon l'âge, M. JAEGY est censé être le vice-jeune des adjoints. Il semble accepter. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est installé comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2016 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Je vous propose d'ajouter un point 32 à l'ordre du jour qui porte sur l'enseignement du bilinguisme dans nos différentes écoles. Le rapport a été déposé tardivement, je dois donc faire voter l'acceptation de ce texte pour l'ajouter à l'ordre du jour. Qui y est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? L'addition de ce point est acceptée.

Vous avez ensuite le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal durant la période du 1er au 31 octobre 2016.

J'ai deux communications à vous faire. La Ville de Colmar a été retenue au Concours National de la Marianne d'Or 2016 en rapport avec les actions du développement durable. La Marianne d'Or promeut et distingue en métropole et en outre-mer les collectivités et les entreprises qui ont engagé des politiques novatrices autour du développement durable. Les bonnes pratiques exemplaires sont ainsi mises en valeur et diffusées. La légitimité de cette initiative est d'encourager et de distinguer les élus novateurs qui donnent du sens à leur mandat et à la gouvernance locale. La Ville de Colmar a été distinguée par sa politique ambitieuse alliant économie et écologie. Il a été souligné une dimension internationale et solidaire en faveur de villages africains tant pour le besoin en eau qu'en électricité, étant entendu que ces deux dernières actions ont été initiées par Colmar Agglomération et Vialis pour ce qui est des modules de production d'énergie électrique.

La Ville de Colmar a été gratifiée de deux trophées aux Trophées de la Communication ainsi que d'un troisième prix pour la meilleure application smartphone/tablette et d'un cinquième prix pour le meilleur magazine d'information réalisé par un organisme public. La presse en a déjà parlé en partie, mais je tiens à le rappeler.

Cela étant dit, le point 4 concerne le rapport d'orientations budgétaires.

4. Rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Puisque nous sommes avant Noël, j'essaye de me faire plaisir en prolongeant un peu, puisque vous avez pu remarquer que je n'ai pas explicité les tableaux. Je vous propose de le faire par une projection. Je n'ai donc rien inventé, je n'ai pris que les tableaux qui figurent dans le rapport de présentation et j'invite Bruno MEYER à reprendre le tableau de la page n° 6. Vous voyez, je vous rappelle à chaque fois la page. Cela vous permet de mieux suivre et je donne en plus les explications. Alors dans ces deux courbes, il y a un aspect positif mais également un aspect négatif.

Je commence par le point négatif et je disais tout à l'heure que nous sommes en diminution de quelque dix millions d'euros en autofinancement et cela est dû à la dégradation de la situation qui constitue le cumul du rabotage de la DGF, du rabotage d'autres participations, mais également des dépenses supplémentaires qui nous sont imposées. Vous voyez une diminution, vous avez le delta. En recettes, on était à 17,3 millions par rapport à 10,8 millions en 2017. Donc en recettes, une diminution de près de 7 millions d'euros que nous devons assumer et sur la page numéro 8, vous avez les explications en rapport avec cette diminution. Dont 2,2 millions pour la DGF, également 5,1 millions pour les dépenses supplémentaires imposées, plus quelque 2,6 millions de réduction pour l'année 2015, donc tout cela doit s'additionner et cela n'est pas sans incidence par rapport au budget 2017. Le côté positif, j'ai lu le rapport de la Cour des Comptes dont le bulletin des élus locaux n° 322 de novembre 2016, c'est tout chaud, a fait l'analyse concernant la maîtrise du budget de fonctionnement. La référence était l'année 2013/2014 et 2015. La Cour des Comptes a constaté que pour les trois années citées, l'augmentation des frais de fonctionnement pour les villes de France était de 6,7 %. Pour Colmar, pour les mêmes années, on était en 2013 à 65,5 millions, en 2015 et 75,243 millions, soit un moins 1,257 million, ce qui veut dire en pourcentage – 1,6 %. Donc si j'additionne le 6,7 et le 1,6 cela représente 8,3 % sur les 76,5 millions. Nous avons donc fait une économie de 6,349 millions par rapport à d'autres collectivités. Pas mal, n'est-ce pas ? Maintenir la baraque pendant 4 ans sans augmentation des charges de fonctionnement, il faut le faire !

Le point suivant, c'est la répartition des charges entre les charges générales et les frais de personnel. Vous avez la même courbe pour 2014, 2015, 2016 et 2017. J'ai ajouté 2016 bien que l'exercice ne soit pas clos, mais également la projection pour l'année 2017. Cela fait donc 4 années et sur les 4 années, nous avons une dépense supplémentaire de 284 000 € par rapport aux 29,979 millions. Ce qui fait une augmentation sur 4 ans de 0,10 % malgré toutes les charges qui se sont ajoutées dans notre fonctionnement habituel. Pour les frais de personnel, les mêmes années, + 248 000 € en trois ans, soit un + de 0,05 % alors que l'inflation était de 1,45 % et qu'en plus on a dû ajouter les charges imposées par l'Etat pour le personnel de 2,6 millions d'euros. Si vous voulez plus de détails, vous pouvez vous référer à la page n° 8 qui vous donne les explications.

Je continue avec le tableau n° 3. Là, vous avez l'évolution des taux sur les années 2013 à 2017, l'inflation était de 2,31 % et l'augmentation des taux entre 2013 et 2017. Si le Conseil Municipal devait me suivre au mois de janvier, ce serait 0 % pour les 4 années.

Je continue avec le tableau n° 4, c'est la page 9 de votre rapport. Vous avez l'engagement entre 38 et 40 M€ de travaux d'investissement par an, ce que je viens de rappeler tout à l'heure. Et nous sommes entre 2014 et 2017 à 147 M€. Pour l'année 2018, je disais que c'est une année forte avec environ 48 M€, donc total 195 M€ avec une moyenne de 39 M€. On se situe donc entre 38 et 40 M€ comme on l'avait programmé dans le projet pluriannuel.

Et là, M. ERNST, je reviens volontairement sur le taux de réalisation, que seule la Ville de Colmar assume de cette façon. (intervention inaudible de M. ERNST, sans micro)… 89 % en 2015 ! Et seulement 70 % pour l'autre collectivité que vous avez citée. Les chiffres ne s'inventent pas. C'est la réalité (intervention inaudible de M. ERNST, sans micro)…

Je continue avec le tableau n° 5 qui se réfère à la page n° 10 où la diminution en 2015 et 2017 concernant l'évolution brute de l'épargne, était de l'ordre de 6 M€ et les explications, vous les avez également sur la page n° 8 du rapport.

Le tableau n°6 en rapport avec la page n° 11 de votre document : vous avez la durée d'amortissement tenant compte des recettes qui sont les nôtres pour amortir nos encours. On était en 2015 à 4,34 années, en 2016. Prévisionnellement on sera à 4,80, mais en raison de la diminution de la capacité d'autofinancement de l'épargne brute, forcément la durée se prolonge et on risque d'arriver à 7,17. Les explications, vous les avez sur la page n° 8 du rapport.
Nous continuons avec le tableau 6bis : la durée du désendettement augmente, mais par contre le taux qui était en 1995 de 7,26 % est de 1,65 % en 2017 prévisionnellement. On tourne en ce moment entre 1,40 et 1,60. Cela est fonction du montant emprunté, mais également de la durée d'amortissement. Comme lors de chaque appel d'offres les propositions sont différentes, il faut chaque fois sauter sur la meilleure occasion lorsque l'opportunité se présente. Donc, durée d'amortissement qui se prolonge, mais un avantage, côté positif, les intérêts sont plus de 2 M€ inférieurs par rapport à ce qu'ils étaient en 1995.

Vous avez toujours le coût des intérêts sur le tableau n° 7. Vous avez la courbe, je l'ai rappelé tout à l'heure, de 1995 (5,13 %) avec le 1,61 % pour l'année 2017, et vous avez une deuxième courbe en marron, on ne l'a pas au-delà de l'année 2014, qui représente les taux des villes de France. Vous voyez que nous avons une situation nettement meilleure par rapport aux engagements des autres collectivités et cela je le rappelle dans l'écrit que vous avez sur la droite du document.

Et je reviens aux travaux d'investissement, une projection globale de 2014 jusqu'en 2019. 2014-2015, ce sont les comptes administratifs et à partir de 2016, c'est entre la prévision et la réalisation. Pour les prévisions 2017, 2018 et 2019, nous arrivons à un total de 234 M€ prévisionnellement, ce qui dénote encore un engagement annuel moyen de quelque 39 M€.

Je fais une petite comparaison de la fiscalité sur le tableau n° 9. Lorsque vous lisez la légende, la vérité saute aux yeux. Nous avons des impositions sur Colmar à l'habitant de 427 €. J'ai naturellement pris les villes de référence de la même importance que Colmar, avec une exception pour Mulhouse et Strasbourg, puisqu'en même temps il faut aussi comparer avec ce que font les deux grandes villes alsaciennes. L'économie entre la moyenne des villes de la même importance que Colmar est de 6,930 M€. Par rapport à Mulhouse, l'économie est de 2,940 M€ et par rapport à Strasbourg, cette économie est de 8,820 M€ et cela au titre de l'année 2015. Ce sont donc les chiffres d'une seule année avec ce constat, pour ce qui est de la fiscalité.

Le tableau n° 10 donne les résultats de l'abattement de la taxe d'habitation qui a été ramené de 18,3 % à 15 % avec le nombre de locaux concernés qui sont au nombre de 27 000. Vous arrivez à une moyenne d'environ 12 € par habitation pour cet abattement, entre 18,3 % et 15 %, qui sera l'abattement appliqué à partir du 1er janvier 2017.

La taxe d'habitation est représentée sur le tableau n° 11 : j'ai pris la durée d'un mandat. Au départ, vous avez la taxe d'habitation avec la moyenne à l'habitant de la taxe d'habitation payée par les villes de France. Je prends de 2010 à 2015. Donc 6 années de 216 € à 260 €. Pour Colmar c'est 152 € à 177 €. Sur cette année 2015, la différence est de quelque 5,713 M€. Si je prends la totalité des 6 années, la différence pour Colmar est de 28,8 M€ qu'il y a lieu de comparer avec les 5,713 M€ pour la seule année 2015. Donc, voyez l'économie que nous permettons aux Colmariens d'utiliser pour faire autre chose.

Sur le tableau 12, même explication concernant la taxe foncière bâtie où encore une fois j'ai fait le calcul pour la seule année 2015, toujours sur la même base, avec les deux courbes, avec les montants à l'habitant, ce qui dégage une économie pour les Colmariens pour la taxe foncière bâtie de 5,438 M€. Si je fais l'articulation sur les 6 années, ce montant est de 31,1 M€. Si j'additionnais les deux fiscalités, taxe d'habitation et foncière bâtie, j'arrive à 28,8 M€ plus 31,1 M€, soit un total d'économie pour le contribuable colmarien de 59,9 M€ sur les 6 ans.

Et on continue avec le tableau n° 13 qui est le dernier. J'ai rappelé que les intérêts en 1995 était de 3,245 M€. En 2016 de 1,026, soit une économie de 2,219 M€. Et avec cela et malgré tous les emprunts engagés, on a réalisé 113 M€ de travaux supplémentaires entre 1995 et 2015 par rapport à la moyenne des 6 années précédentes qui se terminaient en 1994. Donc, investissements supplémentaires de quelque 113 M€ au regard de notre pratique budgétaire mise en œuvre depuis 20 ans. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal, le rapport du développement durable nous avait été soumis. Je regrettais à ce moment-là qu'aucun constat sur le développement durable sur la Ville de Colmar ne figure dans ce rapport. Or, le législateur a imposé que le rapport du développement durable soit discuté en Conseil Municipal avant le rapport d'orientations budgétaires pour qu'il y ait un lien entre les deux. Il n'y a

aucun lien entre les deux, on ne voit rien du tout dans le rapport que vous nous avez présenté ce soir concernant le rapport du développement durable qui nous a été présenté la dernière fois. C'est un petit peu dommageable puisque nous vivons de nouveau depuis quelques jours dans une période où la pollution atmosphérique est assez importante, mais c'est quelque chose de récurrent, ce n'est pas exceptionnel. En raison des particules fines, l'air que nous respirons n'est vraiment pas bon, il est plutôt médiocre, les chiffres de l'ASPA le prouvent tous les jours. Rien n'a de rapport avec cela dans le budget que vous nous présentez. C'est un petit peu regrettable.

Le projet de budget que vous nous présentez revient chaque année et vous vous targuez – sans doute à juste titre – de votre bonne gestion de la ville. Or, pour pouvoir dégager de l'argent en diminuant les frais de fonctionnement, il faut qu'ils servent à quelque chose. Ils ne peuvent pas juste servir à retourner dans la poche des plus nantis de nos concitoyens. Il faut bien qu'il y ait des projets pour que la Ville puisse se développer et servir à tout le monde.

Je souhaite quand même soulever votre proposition de taxer les locaux professionnels vacants qui figurait d'ailleurs dans notre programme des dernières élections municipales. Je tiens à vous en remercier. Je peux d'ailleurs laisser le programme à votre disposition, vous trouverez peut-être d'autres solutions, propositions ou idées à mettre en œuvre les prochaines années. En tout cas, je suis bienheureux que vous les repreniez quand elles sont bonnes. Merci.

M. le Maire MEYER : Je vous mets tout de suite à l'aise. Nous ne sommes pas dans le budget, il s'agit du rapport d'orientations budgétaires.

M. HILBERT : Tout à fait, c'est ce que j'ai dit.

M. le Maire MEYER : Mais moi, je ne suis pas gêné pour soumettre le rapport sur le développement durable avant le budget. Cela ne me gêne pas du tout, c'est une question de programmation.

M. HILBERT : Non, j'ai bien parlé de rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Si vous commencez à manquer de superlatifs pour qualifier chaque année vos documents budgétaires, je dois avouer que la lecture de la mouture de cette année m'a laissé complètement de marbre. Aucun ou si peu de changements par rapport au document de l'année dernière et celui des années précédentes. Un document très peu politique, très comptable et comme tel, très dur à décrypter et à comprendre pour le profane aux affaires municipales. Je reviendrai d'ailleurs sur votre démonstration, je suis comme vous, j'adore les romans d'anticipation et de science-fiction et tout ce que l'on pourrait faire avec des « et si, et si, et si, et si ». Mais par contre, il faut bien avouer que c'est un genre mineur et que si l'on exclut d'office le lecteur ou l'auditeur, il ne rentre pas dedans et se désintéresse assez vite du sujet. Je crains quand même que ce soit le cas de beaucoup de Colmariens qui nous regardent.

Notre rôle d'élu est justement de savoir donner du sens, de l'intelligible, d'impliquer les citoyens à la prise de décision et de ne pas arriver sans idée, mais pas non plus en ayant tout verrouillé. Or, le document qui nous est présenté ici est quand même un modèle du genre de type verrouillage. Sur le fait de donner du sens, il convient avant tout de l'appliquer aux mots. Dès le début de votre nouveau mandat, lorsque vous avez tenté de vendre aux Colmariens votre pacte de stabilité fiscale, en bon camelot des collectivités locales que vous êtes, nous avions dénoncé votre dispositif qui, en deux temps, allait priver les Colmariens d'une certaine somme d'argent et ce que confirme d'ailleurs le document, puisque cette année encore, avec un taux qui ne bouge bien sûr pas et que vous mettrez en avant de votre communication à venir, mais en jouant sur les abattements, c'est finalement 330 000 euros qui vont être pris dans la poche des Colmariens pour 2017. Il n'y a pas véritablement de quoi s'enorgueillir ou même de pouvoir appliquer le mot de stabilité à cette augmentation.

Sur l'intelligible, il est difficile de faire plus incompréhensible pour le citoyen que cette compilation de tableaux, de graphiques mêlant différentes échelles de comparaisons, différentes années, différentes échelles géographiques entre le local et le national. À part apprendre que vous critiquez fortement l'État pour ses demandes de participation des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics alors que vous appliquez finalement les mêmes recettes ici et qu'il vous a fallu 20 ans pour atteindre un taux de réalisation des investissements de 42 à 90 % et donc, *in fine* qu'il vous a fallu 20 ans pour présenter des budgets sincères. Je ne suis pas sûr que le Colmarien saisisse votre talent autoproclamé de gestionnaire et souhaite s'intéresser davantage à la gestion des deniers publics de notre ville.

Sur le fait d'impliquer le citoyen ou les acteurs locaux au-delà du minimum légal, pas grand-chose à se mettre sous la dent non plus. Même symboliquement, les orientations budgétaires auraient pu prévoir une petite somme d'argent pour les conseils de quartier. Nous l'avons toujours demandé et cela n'a jamais été mis en œuvre.

Mais, je ne désespère pas et je terminerai même sur un point positif relatif à ce document budgétaire, M. le Maire, parce que c'est un point qui pourrait être intégré dans une évolution politique plus large axée sur davantage de concertation entre municipalité et citoyens ou responsables locaux. C'est bien sûr la taxe sur les locaux commerciaux vacants. Face au problème de désertification des commerces de centre-ville que nous avons tous dénoncé pendant la campagne municipale de 2014, on peut soit se voiler la face et se dire que, finalement à Colmar, on ne s'en tire pas si mal vu le contexte national et que c'est une situation temporaire qui va s'améliorer.

On peut aussi considérer que le problème est plus profond et que nous vivons une crise du modèle commercial des centres de ville. Dans tous les cas, rester inactifs alors qu'on a les moyens ou se contenter de mesurettes comme nous l'avons fait ne résoudra rien. Il faut bien se résoudre à agir à un moment.

Comme la Ville de Colmar est dotée de la préemption commerciale, Colmar va se doter avec cette taxe d'un moyen supplémentaire de résorber les

vitrines vides du centre-ville, mais il ne s'agit que d'un moyen. Notre groupe attend un petit peu plus, d'où la proposition. Nous plaidons pour un plan global de développement du commerce de centre-ville élaboré par les partenaires institutionnels et les commerçants locaux réunis officiellement autour de la table et avec, pourquoi pas, le soutien d'un professionnel de l'animation du tissu commercial urbain, cela s'est fait dans d'autres communes, cela a très bien marché. Pourquoi ne pas le mettre chez nous alors que c'est quelque chose qui a fait ses preuves ailleurs ? Mais, là-dessus, je ne veux pas vous griller la politesse puisque, *a priori*, vous aviez annoncé au dernier Conseil Municipal que l'on en reparlerait à un autre moment, nous aurons donc l'occasion d'approfondir à ce moment-là. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Il n'y a rien à se mettre sous la dent avec ce que vous venez de dire.

M. ERNST : Rassurez-vous, quand j'ai lu votre budget non plus.

M. le Maire MEYER : Que les Colmariens perdent de l'argent avec celui qu'on ne leur demande pas, je me pose la question de savoir de quel côté le Colmarien se situe. Soit leur faire piquer de l'argent, soit dépenser davantage…

M. ERNST : Celui du service public minimal.

M. le Maire MEYER : Écoutez, je ne vous ai pas interrompu. Soit faire des économies.

Concernant le commerce, nous venons de lancer un appel à candidatures pour recruter un collaborateur ayant en charge le suivi du périmètre commercial sur le territoire colmarien et par contractualisation avec les autres communes si elles étaient demanderesses. Nous sommes totalement dans ce que vous venez de dire. Il n'y a plus rien à découvrir puisque le train est parti dans ce domaine.

Vous savez que vous connaissez également la situation colmarienne pour ce qui est de l'exploitation du commerce. Nous avons lu également les courbes quant aux commerces vacants pour la moyenne des villes de France où le taux se situe entre 12 et 14 %. J'ai posé la question à la Chambre de Commerce qui me répond que la Ville de Colmar se situe autour de 8 %. La situation n'est pas exceptionnellement belle, mais est nettement meilleure par rapport à ce que nous rencontrons ailleurs. Nous tenons à faire davantage pour essayer de remplir les locaux qui sont vacants. Je pense que la taxe sur les commerces vacants ne va peut-être pas procurer une recette supplémentaire, mais être un outil pour, non pas obliger, mais inciter les propriétaires à remettre les surfaces vacantes sur le marché.

M. ERNST : À un tarif abordable parce que le problème est le prix, M. le Maire, pas forcément la disponibilité.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la Ville qui fait le prix.

M. ERNST : Nous sommes d'accord.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Je reviens sur quelque chose. D'abord, je suis comme tous mes collègues, je salue l'instauration de cette taxe sur les locaux commerciaux vacants. La semaine dernière, je vous ai dit : « Pourquoi pas les appartements vides » ? Mon voisin m'a soufflé quelque chose. Il m'a dit qu'une loi dite « Meyer » date de 1998. Vous m'avez répondu que c'est fait, mais comment est-ce fait à Colmar ? Comment est appliquée cette loi « Meyer » qui taxe les appartements vides du centre-ville ? Je trouve que l'un ne va pas sans l'autre sachant que l'on pourrait estimer que ces appartements vides éviteraient peut-être de trop densifier un certain nombre de quartiers que d'aucuns à Strasbourg sont prêts à essayer de faire passer dans le patrimoine de l'UNESCO, à savoir les quartiers allemands. On ne peut pas dire que le nôtre soit forcément beaucoup plus moche que celui de Strasbourg. C'était une idée. J'aurais aimé savoir comment vous mettez en œuvre la loi dont vous êtes l'auteur, M. le Maire, et dont vous n'avez pas parlé la semaine dernière. Merci.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il y a une parfaite confusion entre la loi « Meyer » et ce dont nous discutons ici. La loi « Meyer » cherchait à créer un outil pour qu'un bailleur social puisse faire des travaux de réhabilitation pour le propriétaire, ce qui n'était pas possible auparavant. Cette loi a été utilisée une cinquantaine de fois dans le périmètre colmarien du centre-ville, à travers deux OPAH puisque Pôle Habitat a pris en charge la restauration de locaux dont étaient propriétaires MM. DUPONT, DURAND, AUGUSTE et JEAN. En contrepartie, le bailleur social faisait les travaux et gérait le loyer, mais cela est totalement déconnecté par rapport aux locaux commerciaux et n'a absolument rien à voir.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je termine juste parce que j'accepte votre explication.

M. le Maire MEYER : Merci.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je vous en prie, M. le Maire. J'allais même au-delà. Je vais même à Canossa pour ma méconnaissance. Néanmoins, n'y a-t-il vraiment rien à faire pour ces appartements vides ?

M. le Maire MEYER : Il y a toujours des appartements vides, mais un grand spécialiste du logement se trouve autour de la table, Maître GRUNENWALD, qui en même temps préside l'organisation locale des copropriétaires. Des logements sont vacants, mais sont moins nombreux par rapport à la situation d'il y a quelques années. Certains appartements à l'étage deviennent inaccessibles parce qu'un commerce est exploité au rez-de-chaussée.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je suis toujours sidérée par votre propension au dithyrambe lorsque vous présentez des chiffres. Quant à moi, vous savez que je préfère les lettres et je vais donc aborder deux petits points de la lettre de votre rapport.

Page 3, vous dites que « *La fiscalité est restée stable, la baisse du taux de taxe d'habitation de 18,39 à 18,15 % ayant permis de restituer 50 % du*

produit supplémentaire généré par la première réduction du taux d'abattement de 21 à 18 % ».

M. le Maire MEYER : C'était l'année dernière.

Mme VALENTIN : Comme je crains que cette affirmation soit mal comprise, je me permets de traduire : « Chers Colmariens, cette année 2016, on vous a pris 20 à 30 euros dans la poche, l'année prochaine, on ne vous en prendra plus que 10 ou 15 ». Faut-il rajouter « Merci » ?

Page 5, vous affirmez avec beaucoup de regret, semble-t-il, que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+420 000 euros en 2017 après +109 500 euros en 2016) et diverses mesures catégorielles en faveur des agents représentent des charges nouvelles imposées par le gouvernement aux communes. Excusez le gouvernement d'être un petit peu socialiste, de reconnaître le travail des agents et de vouloir leur marquer un peu de reconnaissance. Je sais que cela vous est particulièrement insupportable puisque vous soutenez un candidat qui veut purement et simplement faire disparaître 500 000 emplois publics.

Vous dites par ailleurs qu'il est facile de décider quand on ne paie pas. Si votre candidat devait être élu, rassurez-vous, tout de suite après, ce sont les Français et parmi eux, les plus modestes, qui le paieront cher. Mais il se pourrait bien que les collectivités en viennent à regretter les baisses actuelles.

Vous nous avez dit que, puisque c'est Noël, vous vous faisiez plaisir. Moi, je vous dis que ce n'est pas par plaisir, mais vraiment par souci de clarification et *a fortiori* après la non-réponse que vous venez de faire à mon collègue Julien ERNST que je me devais de faire ces quelques remarques. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas en quoi je n'ai pas répondu aux observations de M. ERNST. Je relevais qu'il déplore que le Colmarien passe à côté d'argent que nous aurions pu mettre dans le budget. Je préfère que l'argent reste dans la poche des Colmariens que de le dépenser inutilement pour ceci et cela.

S'agissant de votre comparaison, je crois qu'il faut attendre 2017, Mme VALENTIN. Je n'ai pas parlé de la situation des socialistes parce qu'elle n'est pas glorieuse. J'ai au moins cette correction de ne pas mettre en séance publique un débat qui n'est pas très enrichissant dans la confrontation de quelques candidats. Je préfère avoir un candidat ayant passé le cap de la primaire avec beaucoup de succès, avec une élection ayant réuni quelque 4,5 millions d'électeurs, mais je souhaite que vous puissiez en faire autant avec vos 36 candidats. C'est tout le bien que je vous souhaite.

Concernant la fixation des salaires des fonctionnaires, il aurait pu y avoir une consultation avec les élus locaux, ce qui est déploré par toutes les organisations regroupant les élus locaux pour qu'il y ait une discussion avant de décider. C'est tout.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je me suis permise de faire des remarques sur votre grand regret vis-à-vis de ces revalorisations. C'est vous qui l'écrivez dans votre rapport, parce que cela vous fait vraiment mal au

cœur que l'on puisse un tant soit peu montrer de la reconnaissance financière envers les fonctionnaires.

J'ai fait une allusion au contexte national puisque c'est ce que vous faites en préambule dans le débat d'orientations budgétaires et forcément, quelle que soit l'issue des élections à venir, cette situation nationale, aura une répercussion sur le budget non seulement de notre collectivité, mais de tous les Français. Je ne vois pas en quoi je ferai autrement que vous, à savoir évoquer une situation qui a des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des ménages, y compris colmariens. Merci.

M. le Maire MEYER : En d'autres termes, vous déplorez la situation avec moi puisqu'il ne faut pas oublier que dans les budgets de 2014, 2015 et 2016, nous accompagnons les Colmariens avec une dépense moyenne de 10 millions d'euros sans peser davantage sur leur fiscalité. Cherchez-moi…

Mme VALENTIN : Vous savez bien que les baisses de dotation…

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je ne vous ai pas interrompue.

Mme VALENTIN : Donc, après, je pourrai vous répondre aussi.

M. le Maire MEYER : Non, vous êtes déjà intervenue deux fois.

Mme VALENTIN : Non, vous me répondez, donc je vous réponds.

M. le Maire MEYER : Vous êtes déjà intervenue deux fois. La Ville de Colmar met dans la corbeille des administrés annuellement quelque 10 millions d'euros pour les accompagner dans la vie de tous les jours. Cherchez-moi la commune qui le fait.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, quelques inquiétudes tout de même. Je ne vais pas vous reprocher d'avoir des projets pour la Ville et encore moins d'équilibrer les comptes. Cependant et de façon imagée, on pourrait comparer le fonctionnement de la Mairie à la grande cuisine d'un grand restaurant qui fait mijoter de plus en plus de marmites. Avec la baisse des moyens de fonctionnement et donc, moins de marmitons, ne craignez-vous pas à un moment de laisser brûler la soupe ?

Autre constat touchant directement les Colmariens, cette baisse de moyens est-elle à l'origine de la fermeture de la piscine Aqualia le lundi toute la journée ? Merci.

M. le Maire MEYER : Chez nous, la soupe ne risque pas de brûler parce que l'eau n'est pas chère. Nous ajoutons donc de l'eau pour que la soupe ne brûle pas.

Si la piscine est fermée, c'est tout simplement pour des raisons de nettoyage et d'hygiène. J'ai mis assez longtemps à l'accepter, mais je pense que nous avons eu deux types d'observations pour maintenir la propreté au sein de la piscine. Il faut aussi dire que les usagers ne sont pas tous très respectueux de la propreté et nous avons fort à faire pour maintenir la piscine qui puisse être une référence à cet égard.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : M. le Maire. En 2017, on rentre dans la dixième année de crise la plus grave depuis les années 30. Comme je l'ai déjà dit auparavant, je pense que votre pacte actuel de fiscalité à stabiliser par rapport aux Colmariens risque de devenir de plus en plus contre-productif. Je m'explique. Vous dites que les taxes locales doivent rester stables ou modérées, mais cette modération profite d'abord bien sûr aux plus nantis. C'est évident. En période de crise, les inégalités ont tendance à se creuser, on le voit partout dans le monde et à Colmar également. On n'est pas sur une île perdue dans le désert saharien. Je pense qu'il serait temps de réfléchir autrement et de se sortir de ce tropisme du budget de fonctionnement en baisse ou contraint au maximum avec de plus en plus d'austérité dans les services alors que ce sont finalement les plus faibles de nos concitoyens qui vont d'abord en souffrir. Les autres n'ont *a priori* pas besoin des services de la Ville. Je pense que votre politique actuelle risque d'être de plus en plus contre-productive, je répète, à cause de cette crise qui perdure. A moins que vous n'estimiez que la croissance va un jour repartir à 3-4 % comme dans les années 90, mais c'est un rêve pieux. Nous savons aujourd'hui que nos ressources sont de plus en plus limitées, qu'elles ont déjà été pratiquement ponctionnées annuellement au bout du mois d'août, tout le monde le sait, il serait peut-être temps de prendre en compte cette situation de ressources limitées, avec des ressources fiscales stabilisées et avec un pétrole qui recommence à grimper à 60 dollars le baril. Nous sommes mal partis. Votre pacte de stabilité budgétaire, votre sérénité affichée dans les orientations, page 13, cela me donne beaucoup plus d'inquiétude que de sérénité. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, vous avez mille fois raison sur le principe, mais pas sur le fond. La stabilité fiscale n'est pas seulement la conjugaison des taux, mais aussi l'évolution des bases. Les bases évoluent selon deux critères :

- une actualisation législative qui est de 0,4 % ;
- l'évolution physique des bases.

Si vous faites la comparaison entre 2014, 2015 et 2016, vous vous apercevez que les bases imposables ont augmenté à Colmar de plus de 5 %. Cela est énorme. C'est lié à la dynamique de la Ville de Colmar, y compris tout ce qui porte sur l'emploi, les entreprises, mais aussi sur l'habitat. Bon an mal an, quelque 300 permis de construire sont délivrés. Quand je parle de 300, ce ne sont pas 300 logements parce qu'il s'agit quelques fois d'ensembles de 30 à 40 logements autorisés par permis de construire, ce qui nous a permis d'augmenter la base imposable de quelque 5 % en 3 ans. Cela est énorme. Cela nous a également permis aujourd'hui de maintenir ce pacte de stabilité parce qu'à côté, il y a cette augmentation de la base imposable qui est flanquée du taux d'imposition.

Maître GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Permettez, M. le Maire et chers collègues – vous auriez peut-être été surpris de l'absence d'intervention de ma part à ce sujet –, d'évoquer le projet de taxe sur les locaux commerciaux vacants dont il avait été brièvement question lors de notre séance précédente et qui avait été

repris par la presse de manière quelque peu accrochante et figurant aujourd'hui dans les orientations budgétaires. Je pourrais me contenter de dire comme la classe politique, toutes couleurs confondues ou presque, qu'en matière d'imposition, notre pays a dépassé les limites du possible. Voilà, qu'en matière de cadeau de Noël en quelque sorte, puisque vous vous réserviez d'avoir un cadeau de Noël, M. le Maire, que les propriétaires sont menacés à Colmar de l'application d'une nouvelle taxe. Après la tentative de la taxe Richert qui aura été imposée aux propriétaires, après le loyer virtuel qui toucherait tous les propriétaires ayant remboursé leur prêt d'acquisition de leur logement, voilà qu'on appliquerait cette taxe instituée il est vrai pas la loi de 2006, mais qui serait applicable à partir de 2018. Sans vouloir remonter aux motifs qui ont poussé à la création de cette taxe à l'époque, on peut penser que deux considérations peuvent pousser à l'application d'une telle mesure :

- soit soumettre les propriétaires déjà largement imposés lors de l'acquisition, de la détention et de leur succession à l'entretien d'une nouvelle imposition. Je pense que cette idée ne doit pas être étrangère à certains d'entre nous, en tous cas à ceux qui semblent la saluer avec entrain ;
- soit pousser dans l'intérêt général, l'utilisation maximale des structures commerciales, ce dont les propriétaires ne seraient pas les derniers à profiter. J'admets qu'il s'agit là de la volonté que vous exprimez, M. le Maire, quand il s'agit de favoriser la mise sur le marché dans des conditions locatives équilibrées au regard des enjeux économiques des commerces.

Ceci étant, la vacance immobilière, d'une manière générale, n'est pas volontaire, elle est subie le plus souvent par le propriétaire. Gardons de prendre des exemples ou des cas particuliers pour en ériger un système pénalisant, non seulement pour les propriétaires concernés, mais également en définitive pour tous. En l'état, notre cité n'est pas à comparer à une grande friche commerciale. L'origine de certains locaux non loués ne se trouve pas dans la volonté des propriétaires, mais souvent dans des conditions mêmes d'existence ou de situation. Oui, il y a un problème au niveau des galeries, galeries du rempart, des marchands ou des clefs. Oui, il y a un problème lié aux conditions de circulation, regardez l'Avenue de la République. Oui, il peut y avoir des problèmes juridiques ou la nécessité de passer par des réhabilitations importantes qui empêchent la relocation immédiate ou rapide. Oui, il peut y avoir un manque d'acheteurs pour les propriétaires voulant vendre et qui ne trouvent pas acquéreur potentiel, peut-être même en raison de la situation qui semble devoir être réservée à la propriété et aux 25 millions de propriétaires de notre pays ces dernières années. Enfin, n'oublions pas l'exigence des consommateurs et leur propension à quitter le cœur des villes pour leur achat. Tout ceci ne constitue pas une cause unique qui peut se résoudre par l'application d'une nouvelle taxe, dont l'application ne sera sans doute pas sans poser des problèmes, la vacance pouvant être justifiée.

Je ne sais si les services municipaux ont pu calculer le montant qui peut en être retiré. Il sera sans nul doute confiscatoire pour celui qui sera amené à le

supporter. Il sera de manière macroéconomique d'un intérêt plus limité pour notre collectivité. Alors, faisons attention. Les centres villes sont de nature délicate. Certes, le tourisme à l'heure actuelle compense en l'état un certain nombre de départs, mais rien n'est gagné. Gardons-nous de prendre des risques et ainsi de piétiner ce qui constitue aujourd'hui notre environnement. Si des initiatives doivent être prises ou sont à prendre pour revivifier le centre, faisons-le avec les propriétaires et non contre eux.

Pour être complet, Mme ANGLARET-BRICKERT, j'ajouterais que le texte que vous citez existe déjà. Il y a en effet une taxe sur les logements d'habitation non occupés au bout de deux ans, elle a été votée. Deuxièmement, venez donc au Syndicat des propriétaires avec nous, vous verrez les problèmes de la propriété. J'invite d'ailleurs tous mes collègues d'abonder à mon propos. Vous êtes 25 millions de propriétaires, vous êtes donc tous propriétaires, vous êtes tous concernés. Alors, avec les propriétaires, mais pas contre les propriétaires, je vous en prie.

M. le Maire MEYER : C'est une intervention très mesurée.

M. GRUNENWALD : Très mesurée, vous me connaissez.

M. le Maire MEYER : Vous aurez deviné que je ne cherche pas la recette. Je cherche la mobilisation des équipements. Vous voyez l'un ou l'autre exemple qui n'est pas une bonne référence. Rien que s'il était possible de mobiliser et de mettre en route une nouvelle destination pour ces adresses de référence, ce serait déjà à moitié gagné. Encore une fois, ce n'est pas pour créer une nouvelle recette, mais pour mobiliser les équipements vacants. Vous l'avez fort bien dit.

M. BECHLER.

M. BECHLER : Si vous me permettez, quand j'entends les commerces vacants, je pense que j'ai mon mot à dire à ce sujet, M. ERNST, ne vous déplaise. Si c'était si facile comme vous le dites, il faut se mettre autour d'une table et discuter. On le saurait, ce serait fait depuis longtemps. Je vous dis simplement que ce n'est pas facile. Plusieurs critères rentrent en ligne de compte, le premier est l'hyper centre. Très peu de commerces sont vides. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais il y en a très peu. Les prix sont élevés, je vous l'accorde. Autour, c'est beaucoup moins évident. Il y en a beaucoup plus.

La mise en conformité est un très gros problème pour certains propriétaires parce qu'ils préfèrent ne pas vendre, la mise en conformité devant être assumée par le propriétaire. Ce sont souvent des personnes qui n'ont pas besoin de vendre, je peux vous donner des exemples. La mise en conformité a un coût. Souvent, il n'est même pas possible de faire une mise en conformité.

En ce moment, l'économie est ce qu'elle est. Je ne veux pas regarder une collègue qui est dans un grand magasin, il m'arrive d'y aller, les chariots ne débordent plus, ils contiennent le strict minimum. C'est aussi le cas dans les petits commerces. On ne dépense plus ce qu'il faut.

Acheter du travail, je ne sais pas si beaucoup de personnes, même autour de cette table, sont prêtes à dépenser de l'argent pour acheter du travail. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. J'avais initialement demandé la parole pour répondre à certains points évoqués par nos collègues de l'opposition, notamment M. ERNST et Mme VALENTIN, mais vous avez déjà largement répondu, donc je ne reviendrai pas sur le fond de ce rapport d'orientations budgétaires, dont les présentations répondent aux prescriptions en la matière et qui est, on ne peut plus clair, il est chiffré, c'est du tangible, c'est du concret, M. ERNST. Je vous ai d'ailleurs trouvé bien en peine dans votre propos de citer un seul chiffre où l'on aurait pu approfondir tel ou tel aspect si réellement, il y avait eu un débat ou une différence de fond.

J'en profite néanmoins que j'ai la parole, M. le Maire, pour faire remarquer à mon collègue Dominique, dont je partage naturellement certains propos, qu'il n'ignore pas non plus la situation assez fréquente que rencontrent beaucoup de preneurs éventuels ou beaucoup d'entrepreneurs pour s'installer à Colmar, qui se heurtent très souvent à des pas de porte et des loyers – les deux souvent cumulés – sur une fourchette très haute du marché et qu'on n'observe pas ailleurs, même à Strasbourg.

M. le Maire MEYER : Bien, mes chers collègues, 1 h 15 pour le rapport d'orientations budgétaires, bravo, large échange. Nous continuons avec le point suivant présenté par M. l'Adjoint JAEGY.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

5. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Réitération de garantie communale suite à un réaménagement de prêts par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace – OPH, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 36 902 141,31 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

8. Programme d'investissement 2017 du Service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. Je crois que dans l'ensemble le rapport pose un diagnostic intéressant et va dans le bon sens avec le développement du LAEP des Coccinelles et l'appel à projets pour qu'une association gère la ludothèque, bien que je ne comprenne pas puisque dans le diagnostic, il n'est pas mentionné que la ludothèque devait être gérée différemment, au contraire, on disait que cela se passait très bien. Même si j'approuve effectivement qu'une association gère cette ludothèque, je trouve que le diagnostic comprend des lacunes par rapport à ce document.

S'agissant de l'attractivité de la politique jeunesse de la Ville de Colmar et notamment, je pense au Centre socio-culturel où il y a un réel manque d'attractivité. J'aimerais avoir les chiffres de fréquentation de cet été des différentes structures qui ont proposé un accueil des jeunes, car il me semble, mais peut-être me trompe-je, que le Centre socio-culturel a eu un déficit de fréquentation l'été dernier au bénéfice d'associations communautaires qui ont accueilli beaucoup plus de jeunes. C'est quelque chose qui me préoccupe, car je pense que c'est le rôle de la Ville de proposer un service d'accueil d'animation de jeunes, de qualité au-delà du communautarisme. Je pense que nous avons un rôle, vous avez un rôle important à faire pour que le Centre socio-culturel soit à nouveau très attractif, attire les jeunes, mais aussi les adultes et devienne un lieu de vie dynamique et intéressant dans le futur. Je trouve que cela manque dans le diagnostic qui nous a été proposé ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. HILBERT. Merci d'approuver le sens de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse. Quand vous dites dans le bon sens, je prends cela pour un encouragement et je vous en remercie.

Il est vrai qu'en annexe, vous n'avez que la synthèse du diagnostic. Si vous le souhaitez en entier, nous l'avons. Effectivement, la ludothèque est mentionnée comme étant en fonctionnement, mais vous voyez bien le taux de fréquentation, environ 8 familles, soit une vingtaine de personnes par créneau, vu le potentiel du quartier, cela nous semble insuffisant, même si ce n'est pas marqué noir sur blanc, c'est pourquoi nous souhaitons développer les créneaux horaires en confiant la gestion à une association.

Enfin, sur la fréquentation du Centre socio-culturel Europe, nombre de créneaux sont quand même proposés. Là aussi, j'ai 135 places modulables par exemple pour cet été avec les différents coûts. Je pense que le bâtiment du Centre socio-culturel Europe est absolument extraordinaire et que les personnes du quartier l'apprécient beaucoup. Maintenant, je pense qu'il faut effectivement travailler à l'amélioration de l'offre et donner plus de lisibilité à ce centre. C'est tout le sens du travail qui est en train de se faire avec le diagnostic pour le projet social qui va être fait durant l'année 2017. J'ai envie de dire, oui, des améliorations sont à faire, nous avons un très beau bâtiment, un très bel outil et nous travaillons à ces améliorations.

M. le Maire MEYER : S'agissant du Centre Europe où je suis passé il y a 2 ou 3 jours, je me suis dit qu'il pourrait être davantage actif. Nous sommes en dehors de la période de rodage puisque nous l'avons exploité depuis 2 ans. Il a été inauguré en décembre 2013. Il faut essayer de le remplir à travers des activités dédiées parce qu'il est dommage d'avoir un outil qui a coûté 8 millions d'euros et qui n'est pas utilisé pleinement. Je suis totalement d'accord avec l'observation qui vient d'être faite. Il faut un peu mobiliser la fréquentation à travers des disciplines qui puissent être une attraction par rapport à ce que nous n'avons pas fait jusque-là. Il faut s'y attacher très sérieusement afin d'avoir une série de propositions d'ici mai-juin 2017 pour compléter les activités se déroulant au Centre Europe. C'est dommage pour l'outil, il est bien utilisé, mais peut-être pas assez et surtout, pas assez par la population du secteur.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. le Maire, Mme l'Adjointe, chers collègues, le 21 novembre, par une délibération du Conseil Municipal à laquelle nous nous étions opposés, vous avez décidé de revaloriser les traitements des conseillers municipaux avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 pour que les cotisations au droit individuel à la formation ne soient pas à leur charge. Dans le respect de la loi qui prévoit que ces cotisations liées au DIF soient prises en charge par les élus, nous vous avons demandé à ne pas bénéficier de cette revalorisation, mais il nous a été répondu que c'était impossible puisque la délibération était exécutoire. Pour être cohérents et dans le respect de la loi, M. ERNST et moi-même, avons fait un chèque du montant correspondant à la cotisation que nous aurions dû payer de notre côté et nous profitons de ce point pour vous le remettre, Mme CHARLUTEAU, puisque nous l'avons établi à l'ordre du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar. Nous vous en souhaitons bon usage.

Mme CHARLUTEAU : Mme VALENTIN, je regrette, je ne suis pas la Présidente, c'est M. le Maire qui est Président du CCAS de la Ville de Colmar.

Mme VALENTIN : Mais vous avez présenté le rapport, donc je vous le remets. C'est à l'ordre du CCAS, ce n'est pas à votre nom, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr. Seulement, une petite subtilité. Je me rappelle une période où le Maire parlementaire avait rétrocédé au Bureau d'Aide Sociale un supplément d'indemnité et je me suis payé une observation de la Chambre des Comptes m'indiquant que ce n'est pas possible.

Mme VALENTIN : La loi autorise n'importe quel citoyen à faire un versement au CCAS.

M. le Maire MEYER : Alors, il faut le justifier d'une autre façon et pas sur la base de votre explication.

Mme VALENTIN : C'est cette explication qui justifie mon don, je fais donc ce don.

M. le Maire MEYER : Ce que vous avez fait, d'autres l'ont fait bien avant.

Mme VALENTIN : Et moi, je fais plein de choses à côté, M. le Maire, sans avoir vos émoluments.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Et sans faire de publicité racoleuse.

Mme VALENTIN : N'importe quoi, ce n'est pas moi qui contourne la loi.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : La solidarité est dans le cœur, pas dans les paroles.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

12. Subvention d'investissement à l'Association « La Manne » - Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles et subvention à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subvention d'équipement au bénéfice du Colmar Billard Club 71.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action éducative transfrontalière pilotée par l'Eurodistrict.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. Soutien aux échanges scolaires – 4e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le Docteur HAMDAN n'est pas là. Mme HUTSCHKA est là, mais elle est sortie. Elle ne prend pas part au vote.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme HUTSCHKA.

18. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2016 et précisant les actions 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention passée entre la Ville de Colmar et l'ASPA pour la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. FRIEH : Je souhaite terminer par une petite parenthèse en écho avec une remarque de M. HILBERT sur la qualité de l'air tout à l'heure pour rappeler qu'il y a un lien avec le site de l'ASPA qui permet quotidiennement de consulter la qualité de l'air à Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, juste pour demander s'il est possible de faire une mesure de la qualité de l'air là où sont installés les bus. J'observais 3 bus juste à côté du marché de Noël de la Place Rapp, donc près

de l'hôtel Mercure, n'éteignent-ils jamais leurs moteurs ? Est-il possible de voir s'ils ne sont pas générateurs de gros soucis dans notre ville ?

M. l'Adj. FRIEH : Aux endroits prévus pour le stationnement des bus, des panneaux rappellent qu'il faut arrêter le moteur et ne pas le laisser tourner à vide. En effet, certains ne le respectent pas. Charge à la police de faire respecter cette consigne. Par ailleurs, mettre des mesures aussi précises serait certainement techniquement extrêmement difficile et nous devrions faire appel à une société.

M. le Maire MEYER : Généralement, quelques chauffeurs laissent marcher le moteur pour avoir du chauffage.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

20. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec deux abstentions.

22. Poursuite de la mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération et mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Révision des critères d'attribution du régime indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous nous réjouissons de cette révision concernant les agents ayant eu un congé de maternité non prolongé pour lesquels vous consentez enfin à assouplir à partir de 2017 les conditions d'octroi de l'indemnité d'assiduité. Je réclame cette mesure depuis 2008. Encore un petit effort pour vous rapprocher un petit peu de l'égalité entre les femmes et les hommes en maintenant également le droit à cette indemnité pour les papas qui prennent leur congé de paternité puisque le congé accordé aux pères au moment de la naissance d'un enfant est, selon la loi, « assimilé à une période d'activité pour les droits à pension civile et pris en compte pour l'avancement », j'espère que vous n'aurez pas besoin d'encore 9 ans de réflexion pour prendre cette mesure de justice et d'équité. Je vous en remercie d'avance.

M. le Maire MEYER : C'est une prime de présence et rien d'autre, pour rectifier le tir.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Rapport sur l'égalité professionnelle.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

25. Contribution au Salon Régional Formation Emploi de Colmar pour l'année 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, bien évidemment, je n'ai rien contre ces subventions versées, avec un tout petit point d'orgue. Je suppose que toutes les demandes ont bel et bien trouvé un accord ou se trouvent sur cette liste parce que je m'étonne tout de même du fait que 13 900 euros soient versés à des associations communautaristes, pour 5 000 pour les autres.

M. le Maire MEYER : Sauf pour les cas où les locaux concernés ne sont pas en conformité avec la réglementation.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Là aussi une demande que nous faisons tous les ans depuis 2008. Pour nous, une municipalité doit soutenir

les associations en favorisant l'intégration de tous, en les incitant à se rencontrer et à organiser ensemble ce moment festif du passage à la nouvelle année par des rencontres en un ou plusieurs lieux qui puissent les accueillir ensemble sans distinction d'origine, de nationalité, de religion ou d'âge. Dans ce cadre-là d'ailleurs, le Centre Europe aurait toute sa part. Cela apporterait une vraie synergie et ce serait une vraie manifestation de ce fameux vivre-ensemble qui n'est souvent qu'une incantation politique, voire politicienne. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je vous fais le taxi pour visiter quelques manifestations où réellement…

Mme VALENTIN : Non, je vous dis un seul endroit comme au 14 juillet.

M. le Maire MEYER : Où réellement, il y a un mixage, un mélange de population venant de tous les horizons.

Mme VALENTIN : Ce n'est pas l'objet de mon intervention.

M. le Maire MEYER : Si.

Mme VALENTIN : Non, je demande un endroit pour tous les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Prenez la Salle des Familles, c'est un endroit pour tous les Colmariens.

Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Dans le même sens, je voulais juste dire que nous souhaiterions que l'attribution de ces subventions ponctuelles soit vraiment guidée par un critère incontournable, que l'activité proposée par l'association soit ouverte à tous. Ce critère pourrait guider l'attribution des aides de la commune dans le sens de l'amélioration des liens entre les individus. Il nous semble que l'argent public doit servir à cela.

M. le Maire MEYER : Je cherche à comprendre. Toutes les manifestations sont ouvertes à tous les publics. Quand des salles rassemblent 300-400 personnes, je suis quelques fois surpris de voir tout ce monde. Ces personnes viennent de tous les horizons. L'événement est public. Une petite dizaine s'organise dans les différents quartiers colmariens et la porte n'est fermée à personne.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Je crois que vous êtes un citoyen colmarien un petit peu particulier, M. le Maire. Nous vous avions déjà posé cette question et fait cette remarque il y a quelque temps, finalement chaque année et vous disiez que quand vous alliez quelque part, vous êtes toujours bien accueilli. Effectivement, vous l'êtes sans doute, je ne le remets pas en cause, mais bien parce que vous êtes un citoyen colmarien un peu particulier. Il me semble que dans la liste des associations et le programme de ce Nouvel An, des endroits sont effectivement ouverts à tous et d'autres le sont un petit peu moins, ou peut-être à certains d'autres, parce que l'une ou l'autre soirée est ouverte à beaucoup de monde et pas seulement à des Colmariens. Des personnes viennent également d'ailleurs de Colmar. Si vous allez voir les

voitures stationnées devant les parkings de ces salles, vous le comprendrez assez rapidement.

Il y a quelques années, le Centre Europe a accueilli une partie de cette soirée du Nouvel An. C'était une soirée très familiale, je vous l'avais déjà dit, puisque des familles avec des enfants étaient venues à un spectacle et une collation avait été offerte par une association qui n'avait pas eu les subventions qu'elle demandait et qui y a été de sa poche pour offrir une collation aux personnes venues ce soir-là. D'un côté, des repas de Nouvel An sont offerts à des communautés bien au-delà de Colmar et d'un autre côté, des Colmariens ne bénéficient pas de cette animation. Tout à l'heure, vous disiez que vous vouliez une attractivité supplémentaire et un dynamisme supplémentaire pour le Centre Europe. Je pense que cela aurait été l'occasion rêvée de maintenir une soirée festive familiale pour les Colmariens au Centre Europe en leur donnant un budget spécifique pour cette soirée. Je pense que c'est une occasion loupée et que nous aurons peut-être gain de cause l'année prochaine.

M. le Maire MEYER : Il se trouve que j'étais personnellement au Centre Europe l'année dernière où se trouvait bien un groupe de personnes. Seulement, la grosse association qui y était avant le chantier préfère organiser sa rencontre à la Salle des Familles qui rassemble 300 à 400 personnes.

M. HILBERT : Ce n'est pas de celle-là dont je parlais.

M. le Maire MEYER : L'année dernière, deux groupes étaient au Centre Europe.

M. HILBERT : Ils étaient très peu nombreux. Il y a 3 ans, la salle de spectacle était remplie, ce n'était pas l'an dernier.

M. le Maire MEYER : Non, la salle de spectacle, c'était encore l'ancienne structure.

M. HILBERT : Non. Un spectacle à Nouvel An a eu lieu dans l'actuelle salle de spectacle. Ensuite, après la collation, les plus jeunes sont allés se coucher et les ados sont allés au feu, rue de Belgrade. C'était il n'y a pas longtemps.

M. le Maire MEYER : Autant que je me souvienne, c'était l'Amicale des Algériens qui occupait anciennement le Centre Europe.

M. HILBERT : Non, c'était l'Association Mouvement d'Elles qui avait fait ce soir-là.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du groupe « Un nouvel élan pour Colmar » et de Mme ANGLARET-BRICKERT.

30. Programme d'exploitation forestière 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Motion pour le respect par l'Éducation Nationale de ses engagements en faveur du recrutement des professeurs des écoles en classes bilingues.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente la motion et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Effectivement, c'est un sujet d'actualité qui préoccupe beaucoup de parents de la région colmarienne et on les comprend. Mais, c'est aussi un problème qui doit être ramené à l'échelle départementale parce que c'est vrai que l'on a beaucoup conventionné entre l'Éducation Nationale et les différentes écoles et peut-être qu'au moment où l'on recommençait à ouvrir les vannes sur le recrutement des enseignants et avec la difficulté qu'on connaît tous à recruter des enseignants compétents en langue allemande ou capables d'assurer l'enseignement bilingue, il est vrai qu'existent des problèmes de soudure sur un certain nombre d'écoles où des congés et des remplacements ne sont pas forcément assurés en temps et en heure. C'est effectivement une vraie problématique, mais qui dépasse, pour une fois, largement le cadre colmarien. Je ne suis pas persuadé que la seule intervention de Colmar réglera le problème et surtout, je trouve qu'il y a quand même un petit paradoxe à ce que vous demandiez aujourd'hui à l'Éducation Nationale de respecter ses engagements quand on vous a connu beaucoup plus frileux sur les rythmes scolaires et sur la présentation très, très en retard du Projet Educatif Territorial.

M. le Maire MEYER : C'est vraiment un mélange de tout.

M. ERNST : C'est facile de venir demander aujourd'hui à l'Éducation Nationale de respecter ses engagements quand nous-mêmes nous n'avons pas été exemplaires sur le dossier.

M. le Maire MEYER : Dans les rythmes scolaires, on ne fait pas du bilinguisme.

M. ERNST : On peut le demander à l'Éducation Nationale, mais il faut aussi avoir des demandes cohérentes et lui laisser le temps. On sait pertinemment que recruter un enseignant compétent ne se fait pas du jour au lendemain.

M. le Maire MEYER : Fichtre alors ! On paie 3 millions d'euros. C'est le côté pratique. Il ne faut pas toujours gesticuler.

M. ERNST : Rassurez-vous, avec 500 000 fonctionnaires de moins, cela risque encore d'être plus difficile d'avoir des enseignants en langue allemande.

M. le Maire MEYER : Il n'y a encore pas de rapport.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Cela n'a rien à voir. Avec un million depuis 10 ans, il n'y a pas mieux.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste ajouter que les problèmes de remplacement dans les écoles aujourd'hui touchent toutes les classes. Il serait peut-être judicieux de simplement rajouter les classes bilingues et monolingues aujourd'hui. Il me semble que vous dépensez aussi beaucoup d'argent pour les classes monolingues où les remplacements sont aussi cruciaux.

M. le Maire MEYER : Oui, mais le problème spécifique aujourd'hui est dans le bilinguisme.

Qui approuve cette motion ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La motion est approuvée avec 3 abstentions.

Merci, mes chers collègues. Nous avons terminé assez tôt. Nous avons mis deux heures pour ces 30 points avec le rapport d'orientations budgétaires. Je tiens à vous remercier pour votre engagement durant toute l'année 2016. Nous avions quelques séances du Conseil Municipal, dont certaines étaient très longues, mais c'est également la preuve de l'expression de la démocratie que nous avons partagée ensemble avec des sensibilités différentes. L'essentiel est d'ouvrir le débat le plus possible. Je tiens à vous remercier. La séance est levée. Je vous souhaite un joyeux Noël et d'ores et déjà une bonne et heureuse année 2017. Nous vous convions au verre de l'amitié avec, exceptionnellement, Madame et Messieurs les représentants de la presse.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 30